

ANNUAIRE  
DE  
L'UNIVERSITÉ LAVAL

POUR  
L'ANNÉE ACADEMIQUE

1871-72

Numéro 15

QUÉBEC  
TYPOGRAPHIE D'AUGUSTIN COTÉ ET C<sup>o</sup>.

1871





# CALENDRIER POUR L'ANNÉE ACADEMIQUE 1871-72.

Septembre.

- 1 Vendredi.
- 2 Samedi.
- 3 DIMANCHE.
- 4 Lundi.
- 5 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Droit.*
- 6 Mercredi.
- 7 Jeudi.
- 8 Vendredi.
- 9 Samedi.
- 10 DIMANCHE.
- 11 Lundi.
- 12 Mardi.—*Revue des pensionnaires.—Assemblée du conseil universitaire.*
- 13 Mercredi.—*Revue des facultés.—Prix du Prince de Galles.*
- 14 Jeudi.—*Cartier arrive à Québec.* [Prix d'éloquence.]
- 15 Vendredi.
- 16 Samedi.
- 17 DIMANCHE.
- 18 Lundi.
- 19 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Médecine.*
- 20 Mercredi.—*Quatre-Temps.—Inauguration de l'Univ. Laval, et pose de la première pierre du grand édifice, 1854.*
- 21 Jeudi.
- 22 Vendredi.—*Quatre-Temps.*
- 23 Samedi.—*Quatre-Temps.*
- 24 DIMANCHE.
- 25 Lundi.
- 26 Mardi.—*Assemblée de la faculté des Arts.*
- 27 Mercredi.
- 28 Jeudi.
- 29 Vendredi.
- 30 Samedi.

\* Un examen pour le Baccalauréat de Arts et l'inscription commencera mercredi le 30 août.

- Octobre.
- 1 DIMANCHE.—*Second incendie du Séminaire, 1705.*
  - 2 Lundi.
  - 3 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Droit.*
  - 4 Mercredi.
  - 5 Jeudi.
  - 6 Vendredi.
  - 7 Samedi.
  - 8 DIMANCHE.
  - 9 Lundi.—*Ouverture du Petit Séminaire, 1668.*
  - 10 Mardi.—*Assemblée du conseil universitaire.*
  - 11 Mercredi.
  - 12 Jeudi.
  - 13 Vendredi.
  - 14 Samedi.
  - 15 DIMANCHE.
  - 16 Lundi.
  - 17 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Médecine.*
  - 18 Mercredi.
  - 19 Jeudi.
  - 20 Vendredi.
  - 21 Samedi.
  - 22 DIMANCHE.
  - 23 Lundi.
  - 24 Mardi.—*Assemblée de la faculté des Arts.*
  - 25 Mercredi.
  - 26 Jeudi.
  - 27 Vendredi.
  - 28 Samedi.
  - 29 DIMANCHE.
  - 30 Lundi.
  - 31 Mardi.—*Jehno.*

### Novembre.

- 1 Mercredi.—TOUSSAINT.—Fête d'obligation.
- 2 Jeudi.—Commemoration des Morts.
- 3 Vendredi.
- 4 Samedi.
- 5 DIMANCHE.
- 6 Lundi.
- 7 Mardi.—Assemblée de la faculté de Droit.
- 8 Mercredi.
- 9 Jeudi.
- 10 Vendredi.
- 11 Samedi.
- 12 DIMANCHE.
- 13 Lundi.
- 14 Mardi.—Assemblée du conseil universitaire.
- 15 Mercredi.—Premier incendie du Séminaire, 1701.
- 16 Jeudi.
- 17 Vendredi.
- 18 Samedi.
- 19 DIMANCHE.
- 20 Lundi.
- 21 Mardi.—Assemblée de la faculté de Médecine.
- 22 Mercredi.
- 23 Jeudi.
- 24 Vendredi.
- 25 Samedi.
- 26 DIMANCHE.
- 27 Lundi.
- 28 Mardi.—Assemblée de la faculté des Arts.
- 29 Mercredi.
- 30 Jeudi.

### Décembre.

- 1 Vendredi.
- 2 Samedi.
- 3 DIMANCHE.—I de l'Avent.
- 4 Lundi.
- 5 Mardi.—Assemblée de la faculté de Droit.
- 6 Mercredi.—Jeûne.
- 7 Jeudi.
- 8 Vendredi.—Jeûne.—IMMACULÉE CONCEPTION — Fête de l'Université.—Charte de l'Université octroyée par S. M. Victorius I, 1852.—Consécration de Mgr. de Laval, 1658.
- 9 Samedi.
- 10 DIMANCHE.
- 11 Lundi.
- 12 Mardi.—Assemblée du conseil universitaire.
- 13 Mercredi.—Jeûne.
- 14 Jeudi.
- 15 Vendredi.—Jeûne.
- 16 Samedi.
- 17 DIMANCHE.
- 18 Lundi.
- 19 Mardi.—Assemblée de la faculté de Médecine.
- 20 Mercredi.—Quatre-Temps.—Examens dans toutes les facultés.
- 21 Jeudi.
- 22 Vendredi.—Quatre-Temps.
- 23 Samedi.—Quatre-Temps.
- 24 DIMANCHE.
- 25 Lundi.—NOËL.
- 26 Mardi.—Vacances de Noël.—Assemblée de la faculté des Arts.
- 27 Mercredi.
- 28 Jeudi.
- 29 Vendredi.—Fête patronale du Recteur.
- 30 Samedi.
- 31 DIMANCHE.

1872.

## Janvier.

- 1 Lundi.—Circulaire.—Fête d'obligation.
- 2 Mardi.—Assemblée de la faculté de Droit.
- 3 Mercredi.
- 4 Jeudi.
- 5 Vendredi.
- 6 Samedi.—EPIPHANIE.—Fête d'obligation.
- 7 DIMANCHE.
- 8 Lundi.—Reprise des pensionnaires.
- 9 Mardi.—Commencement du second terme.—Assemblée du conseil [universitaire].
- 10 Mercredi.
- 11 Jeudi.
- 12 Vendredi.
- 13 Samedi.
- 14 DIMANCHE.
- 15 Lundi.
- 16 Mardi.—Assemblée de la faculté de Médecine.
- 17 Mercredi.
- 18 Jeudi.
- 19 Vendredi.
- 20 Samedi.
- 21 DIMANCHE.
- 22 Lundi.
- 23 Mardi.—Assemblée de la faculté des Arts.
- 24 Mercredi.
- 25 Jeudi.
- 26 Vendredi.
- 27 Samedi.
- 28 DIMANCHE.
- 29 Lundi.—St. François de Sales.
- 30 Mardi.
- 31 Mercredi.

## Février.

- 1 Jeudi.
- 2 Vendredi.
- 3 Samedi.
- 4 DIMANCHE.
- 5 Lundi.
- 6 Mardi.—Assemblée de la faculté de Droit.
- 7 Mercredi.
- 8 Jeudi.
- 9 Vendredi.
- 10 Samedi.
- 11 DIMANCHE.
- 12 Lundi.
- 13 Mardi.—Assemblée du conseil universitaire.
- 14 Mercredi.—LES CENDRES.
- 15 Jeudi.
- 16 Vendredi.
- 17 Samedi.
- 18 DIMANCHE.
- 19 Lundi.
- 20 Mardi.—Assemblée de la faculté de Médecine.
- 21 Mercredi.—Quatre-Temps.
- 22 Jeudi.
- 23 Vendredi.—Quatre-Temps.
- 24 Samedi.—Quatre-Temps.
- 25 DIMANCHE.
- 26 Lundi.
- 27 Mardi.—Assemblée de la faculté des Arts.
- 28 Mercredi.
- 29 Jeudi.

## Mars.

- 1 Vendredi.
- 2 Samedi.
- 3 DIMANCHE.
- 4 Lundi.
- 5 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Droit.*
- 6 Mercredi.
- 7 Jeudi.
- 8 Vendredi.
- 9 Samedi.
- 10 DIMANCHE.
- 11 Lundi.
- 12 Mardi.—*Assemblée du conseil universitaire.*
- 13 Mercredi.
- 14 Jeudi.
- 15 Vendredi.
- 16 Samedi.
- 17 DIMANCHE.
- 18 Lundi.
- 19 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Médecine.—Consécration de Mgr. Taschereau, Vicaire de l'Université.\**
- 20 Mercredi.
- 21 Jeudi.
- 22 Vendredi.
- 23 Samedi.
- 24 DIMANCHE.
- 25 Lundi.—*Incendie du Grand Séminaire, 1865.—Examens.*
- 26 Mardi.—*Assemblée de la faculté des Arts.—Mandement de Mgr. de Laval pour l'établissement du Séminaire de Québec, 1663.*
- 27 Mercredi.
- 28 Jeudi.
- 29 Vendredi.
- 30 Samedi.
- 31 DIMANCHE.—PAQUES.

## Avril.

- 1 Lundi.—*Vacances de Pâques.*
- 2 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Droit.*
- 3 Mercredi.
- 4 Jeudi.
- 5 Vendredi.
- 6 Samedi.
- 7 DIMANCHE.
- 8 Lundi.—*Retour des pensionnaires.*
- 9 Mardi.—*Assemblée du conseil universitaire.—Commencement du troisième terme.*
- 10 Mercredi.—*Emplacement du Séminaire acheté, 1666.*
- 11 Jeudi.
- 12 Vendredi.—*Mgr. de Laval donne tous ses biens au Séminaire, 1680.—Découverte de l'Amérique par Colomb, 1492.*
- 13 Samedi.
- 14 DIMANCHE.—*SAINTE-FAMILLE.*
- 15 Lundi.
- 16 Mardi.—*Assemblée de la faculté de Médecine.*
- 17 Mercredi.
- 18 Jeudi.
- 19 Vendredi.
- 20 Samedi.
- 21 DIMANCHE.
- 22 Lundi.
- 23 Mardi.—*Assemblée de la faculté des Arts.*
- 24 Mercredi.
- 25 Jeudi.
- 26 Vendredi.
- 27 Samedi.
- 28 DIMANCHE.
- 29 Lundi.
- 30 Mardi.—*Naissance de Mgr. de Laval, 1622.*

Maï.

- 1 Mercredi.
- 2 Jeudi.
- 3 Vendredi.
- 4 Samedi.
- 5 DIMANCHE.—Mort de M. L.-J. Casault, premier recteur de l'Université, 1862.
- 6 Lundi.—Mort de Mgr. de Laval, 1708.
- 7 Mardi.—Assemblée de la faculté de Droit.
- 8 Mercredi.
- 9 Jeudi.—ASCENSION.—Fête d'obligation.
- 10 Vendredi.
- 11 Samedi.
- 12 DIMANCHE.
- 13 Lundi.
- 14 Mardi.—Assemblée du conseil universitaire.
- 15 Mercredi.
- 16 Jeudi.
- 17 Vendredi.
- 18 Samedi.—Jeûne.
- 19 DIMANCHE.—PENTECÔTE.
- 20 Lundi.
- 21 Mardi.—Assemblée de la faculté de Médecine.
- 22 Mercredi.—Quatre-Temps.
- 23 Jeudi.
- 24 Vendredi.—Quatre-Temps.—Naissance de la Reine, 1819.
- 25 Samedi.—Quatre-Temps.
- 26 DIMANCHE.—SAINTE-TRINITÉ.
- 27 Lundi.
- 28 Mardi.—Assemblée de la faculté des Arts.
- 29 Mercredi.
- 30 Jeudi.—FÊTE-DIEU.—Fête d'obligation.
- 31 Vendredi.

Juin.

- 1 Samedi.
- 2 DIMANCHE.
- 3 Lundi.
- 4 Mardi.—Assemblée de la faculté de Droit.
- 5 Mercredi.
- 6 Jeudi.
- 7 Vendredi.
- 8 Samedi.
- 9 DIMANCHE.
- 10 Lundi.
- 11 Mardi.—Assemblée du conseil universitaire.
- 12 Mercredi.
- 13 Jeudi.
- 14 Vendredi.
- 15 Samedi.
- 16 DIMANCHE.—Arrivée de Mgr. de Laval à Québec, 1659.
- 17 Lundi.—Election de Pie IX, 1846.
- 18 Mardi.—Assemblée de la faculté de Médecine.
- 19 Mercredi.
- 20 Jeudi.—Victoria, reine d'Angleterre, 1837.
- 21 Vendredi.—Couronnement de Pie IX, 1846.
- 22 Samedi.
- 23 DIMANCHE.
- 24 Lundi.—St. Jean-Baptiste.
- 25 Mardi.—Première messe à Québec, 1615.
- 26 Mercredi.
- 27 Jeudi.
- 28 Vendredi.—Jeûne.—Couronnement de la Reine, 1837.
- 29 Samedi.—SS. PIERRE ET PAUL.—Fête d'obligation.
- 30 DIMANCHE.

Juillet.

1 Lundi.—Inauguration de la Puissance du Canada, 1867.

2 Mardi.

3 Mercredi.—Champlain fonde Québec, 1608.

4 Jeudi.

5 Vendredi.

6 Samedi.

7 DIMANCHE.—DÉDICACE.

8 Lundi.

9 Mardi.

10 Mercredi.

11 Jeudi.

12 Vendredi.

13 Samedi.

14 DIMANCHE.

15 Lundi.

16 Mardi.

17 Mercredi.

18 Jeudi.

19 Vendredi.

20 Samedi.

21 DIMANCHE.

22 Lundi.

23 Mardi.

24 Mercredi.

25 Jeudi.

26 Vendredi.

27 Samedi.

28 DIMANCHE.

29 Lundi.

30 Mardi.

31 Mercredi.

N. B.—La rentrée des facultés aura lieu mercredi le 11 septembre 1872. Les pensionnaires doivent rentrer la veille. Un examen pour l'Inscription et le Baccalauréat des Arts, se fera à la fin d'août.

Les cours commencent les jours où l'on célèbre les fêtes suivantes : la fête du Recteur, la naissance de Mgr. de Laval, la naissance de la Reine, l'anniversaire du sacre ou de la translation et la fête patronale du Visiteur de l'Université, et la fête de saint Jean-Baptiste.

Aout.

1 Jeudi.

2 Vendredi.

3 Samedi.

4 DIMANCHE.

5 Lundi.

6 Mardi.

7 Mercredi.

8 Jeudi.

9 Vendredi.

10 Samedi.

11 DIMANCHE.—Fête patronale de Mgr. l'Archevêque, Visiteur de l'Université.

12 Lundi.

13 Mardi.

14 Mercredi.

15 Jeudi.

16 Vendredi.

17 Samedi.

18 DIMANCHE.—Solennité de l'Assomption.

19 Lundi.

20 Mardi.

21 Mercredi.

22 Jeudi.—Visite de S.-A. R. le Prince de Galles à l'Université [Laval, 1866.

23 Vendredi.

24 Samedi.

25 DIMANCHE.

26 Lundi.

27 Mardi.

28 Mercredi.

29 Jeudi.

30 Vendredi.

31 Samedi.

ANNÉE 1871-72.

## PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

VISITEUR.

SA GRACE M<sup>r</sup>. ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU, Archevêque de Québec.

RECTEUR.

M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL, Supérieur du Séminaire de Québec.

MEMBRES DU CONSEIL.

M. OCTAVE AUDET, Directeur du Séminaire.

M. LOUIS BEAUDET, Directeur du Séminaire.

M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, Professeur à la Faculté de Théologie.

M. OVIDE BRUNET, Professeur à la Faculté des Arts.

L'honorable NAPOLÉON CASALT, Professeur à la Faculté de Droit.

JACQUES CRÉMAZIE, Écuyer, Professeur à la Faculté de Droit.

ALFRED JACKSON, Écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.

JEAN-ÉTIENNE LANDRY, Écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.

M. CHARLES-HONORÉ LAVERDIÈRE, Directeur du Séminaire.

M. ADOLPHE-I.-I. LEGARÉ, Directeur du Séminaire.

M. CYRILLE-E. LEGARÉ, Directeur du Séminaire.

M. LOUIS-NAPOLÉON MAINGUI, Directeur du Séminaire.

M. MICHEL-ÉDOUARD MÉTHOT, Directeur du Séminaire.

M. BENJAMIN PAQUET, Professeur à la Faculté de Théologie.

M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, Professeur à la Faculté de Théologie.

M. PIERRE ROUSSEL, Directeur du Séminaire.

JAMES-ARTHUR SEWELL, Écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.

L'honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER, Professeur à la Faculté de Droit.

---

SECRÉTAIRE DE L'UNIVERSITÉ.

M. PIERRE ROUSSEL.

---

BIBLIOTHÉCAIRE.

M. CHARLES-HONORÉ LAVERDIÈRE.

---

*Massier.*

AUGUSTIN DIONNE.



---

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

—  
DOYEN.

M. BENJAMIN PAQUET.

—  
SECRÉTAIRE.

M. LOUIS-HONORÉ PAQUET.

—  
PROFESSEURS.

- M. BENJAMIN PAQUET, *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie morale.
- M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique.
- M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie ; Professeur d'Histoire ecclésiastique.
- M. MICHEL-EDOUARD MÉTHOT, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur d'Écriture Sainte.
- M. PIERRE ROUSSEL, *Professeur titulaire*, Bachelier ès Arts ; Professeur de Théologie morale.
-

## FACULTÉ DE DROIT.

DOYEN

JACQUES CRÉMAZIE, Écuyer.

SECRÉTAIRE.

LUCIEN TURCOTTE, Écuyer.

PROFESSEURS.

JACQUES CRÉMAZIE, Ecuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et Juge de la Cour de Recorder de Québec ; Professeur de Droit civil—Résidence, 32 rue Saint-Louis, Haute-Ville.

L'honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et Conseil de la Reine ; Professeur de Procédure civile—Résidence, 42 rue Saint-Louis, Haute-Ville.

L'honorable NAPOLEON CASALUT, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit et Juge de la Cour Supérieure ; Professeur de Droit commercial et de Droit maritime—Résidence, 1 rue Hamel, Remparts.

CHARLES-FRANÇOIS-STANISLAS LANGELIER, Ecuyer, *Professeur titulaire*, Licencié en Droit ; Professeur de Droit romain et de Droit administratif—Résidence, 3 rue du Parloir, Haute-Ville.

JAMES-GEORGE COLSTON, Ecuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Droit ; Professeur de Droit criminel—Résidence, 7 rue Sainte-Famille, Haute-Ville.

LUCIEN TURCOTTE, Ecuyer, *Professeur agrégé*, Licencié en Droit ; Professeur du Cours d'Introduction au Droit civil—Résidence, à Québec, 130 rue Saint-Jean, Faubourg Saint-Jean ; aux Trois-Rivières, Boulevard Turcotté.

M. AUGUSTE-EUGÈNE AUBRY, *Professeur honoraire*, Docteur en Droit de la Faculté de Paris ; Ancien Professeur de Droit romain à l'Université Laval.

*Appariteur.*

CHARLES DIONNE.

# FACULTÉ DE MÉDECINE.

—  
DOYEN.

JAMES-ARTHUR SEWELL, Écuyer.

—  
SECRÉTAIRE.

LAURENT CATELLIER, Écuyer.

—  
DIRECTEUR DU MUSÉE.

L.-J.-ALFRED SIMARD, Écuyer.

—  
PROFESSEURS.

JAMES-ARTHUR SEWELL, Écuyer, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts et Docteur en Médecine ; Professeur de Pathologie interne et de Thérapeutique spéciale, et de Clinique interne à l'Hôtel-Dieu—Résidence, 27 rue Sainte-Ursule, Haute-Ville.

JEAN-ÉTIENNE LANDRY, Écuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine, Membre correspondant de la Société d'Anthropologie de Paris, Membre honoraire de la Société d'Emulation de Louvain ; Professeur de Pathologie externe et de Médecine opératoire, et de Clinique externe à l'Hôpital de la Marine—Résidence, 4 rue Sainte-Anne, Haute-Ville.

ALFRED JACKSON, Écuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur de Tocologie, de Clinique externe à l'Hôtel-Dieu, et de la Clinique des accouchements à l'Hôpital de la Marine—Résidence, 13 petite rue Sainte-Anne, Haute-Ville.

CHARLES-EUSÈBE LEMIEUX, Écuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur d'Anatomie descriptive et topographique, et de Clinique externe à l'Hôtel-Dieu—Résidence, 13 rue Sainte-Ursule, Haute-Ville.

**FRANÇOIS-HUBERT-ALEXANDRE LARUE**, *Écuyer, Professeur titulaire*, Docteur en Médecine et Maître ès Arts, Membre correspondant de la Société Médicale de Louvain ; Professeur de Médecine légale, de Toxicologie, d'Hygiène, d'Histologie, et de Clinique interne à l'Hôtel-Dieu—Résidence, 11 rue Sainte-Anne, Haute-Ville.

**JOSEPH-CHARLES TACHÉ**, *Écuyer, Professeur titulaire*, Chevalier de la Légion d'Honneur ; Professeur de Physiologie—Résidence, Ottawa.

**LOUIS-JOSEPH-ALFRED SIMARD**, *Écuyer, Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur de Pathologie générale, du cours spécial de Maladies des yeux et des oreilles, ainsi que de la Clinique de ces mêmes maladies au Dispensaire, et chargé du cours de Physiologie—Résidence, 18 rue Saint-Louis, Haute-Ville.

**CHARLES VERGE**, *Écuyer, Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur de Matière médicale et de Thérapeutique générale—Résidence, 58 rue des Fossés, Faubourg Saint-Roch.

**LAURENT CATELLIER**, *Écuyer, Professeur agrégé*, Docteur en Médecine ; Professeur d'Anatomie pratique—Résidence, Hôpital de la Marine.

—  
*Appariteur.*

DAMASE FECTEAU.

## FACULTÉ DES ARTS.

DOYEN.

M. M.-E. MÉTHOT.

SECRÉTAIRE.

M. LOUIS BEAUDET.

PROFESSEURS.

- M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur de Physique.
- M. OVIDE BRUNET, *Professeur titulaire*, Membre de l'Académie des Sciences de Philadelphie, de la Société Philosophique de la même ville, etc ; Professeur de Botanique.
- M. MICHEL-EDOUARD MÉTHOT, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur de Littérature française.
- M. CHARLES-HONORÉ LAVERDIÈRE, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur d'Histoire.
- M. CYRILLE-ÉTIENNE LEGARÉ, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur de Littérature latine.
- M. LOUIS BEAUDET, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur de Littérature grecque.
- FRANÇOIS-HUBERT-ALEXANDRE LARUE, *Ecuyer, Professeur agrégé*, Maître ès Arts et Docteur en Médecine, Membre de plusieurs sociétés savantes ; Professeur de Chimie générale et de Chimie appliquée à l'industrie, à la métallurgie et à l'agriculture.
- M. OCTAVE AUDET, *Professeur agrégé*, Maître ès Arts ; Professeur d'Architecture.
- M. BENJAMIN PAQUET, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts, et Docteur en Théologie ; Professeur de Droit naturel.
- M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts et Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique en rapport avec les personnes du monde.

- LOUIS-JOSEPH-ALFRED SIMARD, Ecuyer, *Professeur agrégé*, Docteur en Médecine; Professeur de Zoologie et d'Anatomie et de Physiologie comparées.
- CHARLES-FRANÇOIS-STANISLAS LANGELIER, Ecuyer, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts et Licencié en Droit; Professeur d'Economie industrielle et commerciale.
- M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts et Docteur en Théologie; Professeur d'Histoire ecclésiastique.
- M. LOUIS GAUTHIER, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts et Docteur en Théologie; Professeur de Statistiques et de Géographie.
- LUCIEN TURCOTTE, Ecuyer, *Professeur agrégé*, Licencié en Droit; Professeur d'Histoire de la civilisation.
- M. LOUIS SANFAÇON, *Chargé de cours*, Bachelier ès Arts; Professeur de Mathématiques et d'Astronomie.
- M. ADRIEN PAPINEAU, *Chargé de cours*, Bachelier ès Arts et Bachelier en Théologie; Professeur de Philosophie morale et intellectuelle.
- M. CLOVIS LAFLAMME, *Chargé de cours*, Bachelier ès Arts et Bachelier en Théologie; Professeur de Minéralogie et de Géologie.
- M. THOMAS-STERRY HUNT, *Professeur honoraire*, Docteur ès Sciences, Membre de la Société royale de Londres, de l'Académie américaine des Arts et des Sciences, de l'Imp. Acad. Leopold Caroli, de la Société Géologique de France, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur; ancien Professeur de Chimie, de Minéralogie et de Géologie.

*Curateur du Musée Zoologique.*

M. F.-X. BÉLANGER.

Elèves et Etudiants durant l'année 1870-71.

1<sup>o</sup> FACULTÉ DE THÉOLOGIE. \*

- MM. J.-F. Audet, *Rimouski*.  
 James Ballantyne, S. B., *Québec*.  
 Louis-Philippe Beaulieu, *Québec*.  
 Anastase Bernard, A. B., *Québec*.  
 Thomas Bérubé, A. B., *Rimouski*.  
 Charles Bourque, A. B., *Québec*.  
 J.-Télesphore Carrier, *Québec*.  
 Flavien-Edouard Casault, *Québec*.  
 René Casgrain, LL. B., T. B., *Québec*.  
 C.-Z.-Alyre-L. Collet, L. B., *Québec*.  
 Benjamin Demers, A. B., *Québec*.  
 Charles Dessaint, *Québec*.  
 L.-Anselme Déziel, L. B., *Québec*.  
 Rémi Faure, T. D., *Ottawa*.  
 George-R. Fraser, *Québec*.  
 Félix Gendron, L. B., *Québec*.  
 Pierre Genest, S. B., *Québec*.  
 Apollinaire Gingras, L. B., *Québec*.  
 David Gosselin, T. B., *Québec*.  
 J.-Clovis Laflamme dit Kemner, A. B., T. B., *Québec*.  
 Zoël Lambert, S. B., *Québec*.  
 Etouard Lauriault, *Québec*.  
 Honoré Leclerc, *Québec*.  
 Eleusippe Lemay, *Québec*.  
 Dario-M. Lemieux, *Québec*.  
 Edmond Marcoux, A. B., *Québec*.  
 Cyrille-Alfred Marois, A. B., *Québec*.  
 Joseph Marquis, S. B., *Québec*.  
 Lactance Myrand, *Québec*.  
 Rodrick McDonald, *Arichat*.  
 A. McGilvray, *Arichat*.  
 Alexander McInnis, *Arichat*.  
 D. McIntosh, *Arichat*.  
 Léon-Michel Morisset, *Québec*.  
 Onésime Naud, *Québec*.  
 John O'Farrell, A. B., *Québec*.  
 Adrien-J.-A. Papineau, A. B., T. B., *Québec*.  
 Jules Pâquet, *Québec*.  
 C.-Nazaire Pâquet, S. B., *Québec*.  
 Thomas-Grégoire Rouleau, *Québec*.  
 James Sexton, *Québec*.  
 Thomas Spratt, *Kingston*.  
 Henri Tôtu, L. B., *Québec*.  
 Prosper Vincent, *Québec*.

\* Les noms de lieux, dans la faculté de Théologie, indiquent les diocèses.



2<sup>o</sup> FACULTÉ DE DROIT.

- MM. Isidore-Noël Belleau, L. B., LL. B., *Québec*.  
 Jean-Baptiste-Honoré Chouinard, L. B., *Québec*.  
 Charles Darveau, L. B., LL. L., *Pointe-aux-Trembles*.  
 Taschereau Fortier, *Sainte-Marie de la Beauce*.  
 Frédéric Gautier, L. B., *Québec*.  
 Edouard Labrecque, L. B., *Saint-Laurent, Isle d'Orléans*.  
 Narcisse Proulx, L. B., *Montmagny*.  
 Hubert-Edouard-Adjutor Turcotte, L. B., *Québec*.  
 Charles-Joseph-Réal Barthe, *Québec*.  
 Edouard Bégin, *Rivière-Ouelle*.  
 Charles-Alphonse Carbonneau, *Berthier, en bas*.  
 Charles Chartré, *Charlesbourg*.  
 Ernest Cimon, LL. L., *Québec*.  
 Louis-Telesphore Dion, *Pointe-aux-Trembles*.  
 Narcisse Dodier, *Saint-Gervais*.  
 Edmond-James Flynn, *Percé*.  
 Joseph-Octave Fontaine, *Québec*.  
 Louis-Solyme Forgues, *Saint-Michel*.  
 Jean-Baptiste-Edouard Fortin, *Baie Saint-Paul*.  
 Jean-Godefroi Gourdeau, LL. B., *Québec*.  
 Tancrède Grondin, *Québec*.  
 Cyprien Labrègue, *Québec*.  
 Achille Larue, *Saint-Jean, Isle d'Orléans*.  
 Wenceslas-Vildebou Larue, *Saint-Pierre, Rivière du Sud*.  
 François Lemieux, *Lévis*.  
 Joseph-Eugène Lépine, *Montmagny*.  
 Joseph Maltais, *Chicoutimi*.  
 James-Wilbrod Miller, LL. B., *Québec*.  
 Thomas-Thaddée Nesbitt, *Québec*.  
 Étienne-Théodore Pâquet, *Saint-Nicholas*.  
 Onulphe Peltier, *Epiphanié*.  
 Joseph-Alphonse Rouleau, *Sainte-Claire*.  
 Edmond Rousseau, *Château-Richer*.  
 Thomas-Linière Taschereau, *Saint-Joseph de la Beauce*.  
 Roch-Pamphile Vallée, *Saint-Thomas*.  
 Robert-St.-Barbe Young, *Montréal*.

3<sup>o</sup> FACULTÉ DE MÉDECINE.

- MM. Charles-Nérée Beauchemin, A. B., *Yamachiche*.  
 Benjamin Blouin, M. B., *Saint-Jean, Ile d'Orléans*.  
 Charles-Herménégilde-Alphonse Clément, L. B., *Eboulements*.  
 Ernest Delisle, L. B., M. B., *Pointe-aux-Trembles*.  
 Basile Desrochers, L. B., M. B., *Saint-Nicholas*.  
 Eutrope Dionne, S. B., *Saint-Venis*.  
 Thomas-Ferdinand Doherty, M. D., *Montréal*.  
 Emile-Félix Dubé, M. B., *Rivière-du-Loup, en bas*.  
 Marie-Richard-Alphonse-Tancrède Fortier, *Sainte-Marie de la Beauce*.  
 Louis-Napoléon Fortin, *Cap Saint-Ignace*.  
 Jules-Nelson Fraser, *Cap Saint-Ignace*.



- MM Joseph-Phidime Giguère, A. B., *Québec*.  
 Zéphirin Gravel, M. B., *Saint-Martin, Ile Jésus*.  
 Pierre-Malcolm Guay, A. B., M. B., *Saint-Romuald*.  
 Honore Labreque, *Saint-Laurent, Ile d'Orléans*.  
 Joseph-Edouard Ladrière, *Notre-Dame de Lévis*.  
 Pierre-Joseph-Odilon Lauriault, *Saint-Antoine de Tilly*.  
 Pierre-Edouard Lemieux, *Saint-Romuald*.  
 Joseph-Hubert-Ambroise Matte, *Somerset*.  
 Evariste Pelletier, *Nicolet*.  
 Samuel Pouliot, *Saint-Laurent, Ile d'Orléans*.  
 Damase Rossignol, *Saint-Denis*.  
 Théodore-Alexandre Talbot, *Québec*.  
 Ovide-Amédée Tousignant, *Saint-Pierre-les-Becquets*.  
 Thomas Tremblay, *Saint-Roch des Aulnès*.  
 Richard-Philip Alleen, *Québec*.  
 Ludovic Bécot, *Québec*.  
 Louis-Philippe Bouchard, *Québec*.  
 Philippe Charest, *Beauport*.  
 Pierre-Achille-Anaclel Collet, M. D., *Saint-Henri*.  
 Michael Coote, M. L., *Québec*.  
 Michel Fiset, M. B., *Ancienne-Lorelle*.  
 Louis Gauvreau, M. B., *Québec*.  
 Joseph-Eusébe Grondin, *Québec*.  
 John-Henry Henchey, *Québec*.  
 F.-X.-Louis-Horace Hudon, *Rivière-du-Loup, en bas*.  
 Joseph-Edouard-Adolphe Lanouette, *Champlain*.  
 Adolphe Lemire, M. L., *Saint-Maurice*.  
 William Maguire, *Québec*.  
 George-Daniel McGauran, *Québec*.  
 Jean-Maximilien McKay, *Saint-Eustache*.  
 Louis-Ephrem Olivier, *Saint-Nicholas*.  
 Moïse Rheault, *Bécancour*.  
 Evans Rochette, M. B., *Québec*.  
 Auguste Ross, *Cacouna*.  
 Edwin Turcot, *Québec*.  
 Gustave-Adolphe Turcotte, M. B., *Les Trois-Rivières*.  
 Cyrille-Emile Vaillancourt, M. L., *Québec*.  
 Arthur-Thomas Vallée, M. B., *Québec*.  
 Victor-John-Azildas Venner, *Québec*.  
 Louis Verner, *Châteauguay*.  
 George-Daniel-Barthélemi Watters, *Saint-Augustin*.

## ÉTUDIANTS EN PHARMACIE.

- MM Hubert Carrier, *Notre-Dame de Lévis*.  
 Pierre-Olivier Giroux, *Québec*.  
 Louis-Joseph Huot, *Québec*.  
 Edouard-Arthur-Narcisse Poitevin, *Québec*.  
 François Rinfret, *Québec*.  
 W.-H. Wood, *Québec*.

4<sup>e</sup> FACULTÉ DES ARTS.

- MM.** Joseph Allair, *Québec*.  
 Pierre Annet, *Québec*.  
 Louis Asselin, *Saint-François, Isle d'Orléans*.  
 Eric Audette, *Québec*.  
 Eusèbe Beaudry, *Pointe-aux-Trembles*.  
 François Bélanger, *Ottawa*.  
 François-Xavier Bellay, *Saint-Alexis, Saguenay*.  
 Albert-Joseph-Taché Bender, *Saint-Thomas*.  
 Napoléon Bernier, *Saint-Charles*.  
 Adelbert Blanchet, *Saint-Edouard*.  
 Edouard Boily, *Québec*.  
 George Bolduc, *Saint-Joachim*.  
 Philéas Boulet, *Québec*.  
 Arthur Bourget, *Saint-Joseph de Lévis*.  
 Laurent Cannon, *Québec*.  
 Edouard Carrier, *Notre-Dame de Lévis*.  
 Zéphirin Chandonnet, *Saint-Pierre-les-Becquets*.  
 Zéphirin Charest, *Beauport*.  
 Alphonse d'Auteuil, *Saint-Denis*.  
 Edmond Duchesnay, *Sainte-Marie de la Beauce*.  
 Cyrille Esnouf, *Beaumont*.  
 Cyrille Fortier, *Saint-Gervais*.  
 Cléophas Gagnon, *Saint-Michel*.  
 Jacques Gauthier, *Québec*.  
 Antoine Gobeil, *Saint-Jean, Isle d'Orléans*.  
 Ovide Godin, *Cap-Santé*.  
 Théophile Gonthier, *Saint-Raphaël*.  
 Alphonse Goulet, *Rivière-du-Loup, en bas*.  
 Victor Huard, *Québec*.  
 Pierre Jobidon, *Château-Richer*.  
 Cyrille Labrecque, *Saint-Gervais*.  
 Michel Labrecque, *Saint-Anselme*.  
 Onésiphore Labrie, *Saint-Charles*.  
 Swibert Larue, *Saint-Charles*.  
 Arthur Legaré, *Québec*.  
 Théophile Lévasseur, *Québec*.  
 Lionel Lindsay, *Ottawa*.  
 Téléspore Marcoux, *Beauport*.  
 Omer Martineau, *Québec*.  
 Philippe Masson, *Québec*.  
 Ernest Nadeau, *Rivière-du-Loup, en bas*.  
 Alfred Paquin, *Portneuf*.  
 Narcisse Parant, *Québec*.  
 Edouard Parent, *Beauport*.  
 Ludger Pérusse, *Lotbinière*.  
 Edouard Philbert, *Québec*.  
 Joseph Poliquin, *Québec*.  
 Alphonse Pouliot, *Rivière-du-Loup, en bas*.  
 Louis Quézé, *Saint-Augustin*.  
 Anselme Rheaume, *Saint-Gervais*.  
 Eugène Rouillard, *Québec*.

- MM. Arthur Roy, *Québec*.  
 Pierre Ruel, *Saint-Charles*.  
 Richard Alleyn, *Québec*.  
 Nérée Beauchemin, A. B., *Iamachiche*.  
 Ludovic Bécot, *Québec*.  
 Philippe Bouchard, *Québec*.  
 Philippe Charest, *Beauport*.  
 Charles Clément, L. B., *Eboulements*.  
 Ernest Delisle, L. B., *Pointe-aux-Trembles*.  
 Eutrope Dionne, S. B., *Saint-Denis*.  
 Michel Fiset, *Ancienne-Lorelle*.  
 Tancrede Fortier, *Sainte-Marie de la Beauce*.  
 Louis-N. Fortin, *Cap Saint-Ignace*.  
 Jules-N. Fraser, *Cap Saint-Ignace*.  
 Louis Gauvreau, *Québec*.  
 J.-Phidime Giguère, A. B., *Québec*.  
 John-H. Henchey, *Québec*.  
 Honoré Labrègue, *Saint-Laurent, Isle d'Orléans*.  
 Odilon Lauriault, *Saint-Antoine de Tilly*.  
 Pierre Lemieux, *Saint-Romuald*.  
 William Maguire, *Québec*.  
 Joseph Matte, *Somerset*.  
 George-D. McGauran, *Québec*.  
 Jean-M. McKay, *Saint-Eustache*.  
 Louis-E. Olivier, *Saint-Nicholas*.  
 Evariste Pelletier, *Nicolet*.  
 Samuel Pouliot, *Saint-Laurent, Isle d'Orléans*.  
 Auguste Ross, *Cacouna*.  
 Damase Rossignol, *Saint-Denis*.  
 Théodore Talbot, *Québec*.  
 Amédée Tousignant, *Saint-Pierre-les-Becquets*.  
 Thomas Tremblay, *Saint-Roch des Aulnets*.  
 Edwin Turcot, *Québec*.  
 Arthur Vallee, *Québec*.  
 Victor-J. Venner, *Québec*.  
 Louis Verner, *Châteauguay*.  
 George Watters, *Saint-Augustin*.  
 Alfred Dion, *Québec*.  
 Jules Tessier, *Québec*.  
 Hubert Carrier, *Notre-Dame de Lévis*.  
 Olivier Giroux, *Québec*.  
 Louis Huot, *Québec*.  
 François Rinfret, *Québec*.

## GRADUÉS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'À JUILLET 1871.

## BACHELIERS.

1<sup>o</sup> BACHELIERS ÈS SCIENCES \*

- 1856— MM. Jean Delâge.  
Hammond Gowen.
- 1859— Hubert Beaudet.  
Charles-A. Delâge.  
Narcisse Fortier.  
François Gagné.
- 1861— Auguste Laverdière.  
Hilaire Marceau.  
Raphaël Danis.
- 1862— Honoré Constantin.  
O.-C. Godin.
- 1863— Wilbrod Couture.  
Louis-David Larose.  
Conrad Gill.
- 1864— Zéphirin Lorrain.
- 1865— Pierre Boily.  
Paul Larocque.  
Antoine Ouellet.
- 1866— Ernest Audette.  
Elzéar Couture.  
Philéas Lessard.  
Herménégilde Dubé.  
J.-O. Dubois.  
Arthur Duval.
- 1867— Etienne Grondin.  
William Sheehy.  
François Cinq-Mars.  
Joseph Marquis.
- 1868— Réal Guénard.  
Nazaire Pâquet.
- 1869— Zoël Lambert.
- 1870— Eutrope Dionne.  
James Ballantyne.  
Joseph Dumas.  
Louis Hebert.  
Zéphirin Caron.  
Pierre Genest.  
Honoré Julien.  
Napoléon Lemoine.

\* Pour être BACHELIER ÈS SCIENCES, il faut avoir conservé au moins les deux tiers des points alloués à l'examen des *Sciences*, et au moins le tiers à celui des *Lettres*.

1871— MM. Avila Cherrier.  
 Arthur Desjardins.  
 Charles-Phil. Richard.  
 Lionel Lindsay.  
 Frédéric Thétreault.  
 Pierre Ruel.  
 Arsène Picher.  
 Arthur St. Louis.

## 2° BACHELIERS ÈS LETTRES. \*

1856— MM. Richard Alleyn.  
 Charles Dallaire.  
 1857— Isaïe Jodoin.  
 1859— Joseph Nadeau.  
 1861— Mathias Huot.  
 Pierre Mackay.  
 Marcel Chabot.  
 Patrick Doherty.  
 Napoléon Laliberté.  
 Henri-Thomas Taschereau.  
 1864— Henri Pâquet.  
 1865— Théodore Jobin.  
 1866— Crawford Lindsay.  
 Philippe Sylvain.  
 1867— Henri Delagrave.  
 1868— Isidore-Noël Belleau.  
 Basile Desrochers.  
 Anselme Déziel.  
 Edouard Labrecque.  
 Alyre Collet.  
 Charles Darveau.  
 1869— Henri Tétu.  
 Apollinaire Gingras.  
 Narcisse Proulx.  
 Onésiphore Turgeon.  
 Théodule Delagrave.  
 Adjutor Turcotte.  
 Frédéric Gautier.  
 1870— Jean-Baptiste-Honoré Chouinard.  
 Charles Clément.  
 Ernest Delisle.  
 Félix Gendron.  
 1871— Louis Asselin.  
 Théophile Gonthier.  
 Philéas Boulet.  
 Adelbert Blanchet.  
 Cléophas Gagnon.

\* Pour être BACHELIER ÈS LETTRES, il faut avoir conservé au moins les deux tiers des points alloués à l'examen des Lettres, et au moins le tiers à l'examen des Sciences.

3<sup>o</sup> BACHELIERS ÈS ARTS. \*

- 1854— MM. Benjamin Pâquet.  
Pierre Roussel.
- 1855— Thomas-Aimé Chandonnet.  
John O'Brien.
- 1856— Pierre Audet.  
George Dormer.  
Honoré Lecours.  
Jean Matte.  
Côme Morisset.  
Hugh-Gates Murray.
- 1857— Napoléon Maingui.  
George Desbarats.
- 1858— Gaspard Bourdages.  
Regis Gosselin.  
Charles-Narcisse Hamel.  
Charles Lindsay.  
Eugène Renault.  
Charles-François-Stanislas Langelier.  
Basile Routier.
- 1859— Laurent Catellier.  
Louis-Honoré Pâquet.  
Alexis Pelletier.  
Antonin Nantel.
- 1860— Napoléon Cinq-Mars.
- 1861— François Thérien.
- 1862— Louis-Nazaire Bégin, (avec prix du P. de Galles.)
- 1863— Auguste Gosselin, (avec prix du P. de Galles.)  
Cyrias Pelletier.
- 1864— François Audet.  
Joseph Bédard.  
Louis Gauthier.
- 1865— Joseph-Eudore Cauchon.  
Louis Langis, (avec prix du P. de Galles.)  
Léon Vidal.  
James-George Colston.  
Joseph-Herménégilde Lecourt.
- 1866— George Côté.  
François-Xavier Gosselin.  
Philippe Landry.  
Adrien Papineau, (avec prix du P. de Galles.)  
Louis Sanfaçon.  
Felix Kavanagh.  
Ed. Leclerc.
- 1868— Elzéar Bellemare.  
Edouard Ling.  
Joseph Dumont.  
Clovis Laflamme.

\* Pour être BACHELIER ÈS ARTS, il faut avoir conservé au moins les deux tiers des points alloués, tant à l'examen des *Lettres* qu'à celui des *Sciences*.

- 1868— MM. Malcolm Guay.  
Philéas Fortier.  
1869— Charles Bourque.  
Edmond Marcoux.  
1870— Benjamin Demers (avec prix du P. de Galles.)  
Cyrille-Alfred Marois.  
Phidime Giguère.  
John O'Farrell.  
Anastase Bernard.  
Thomas Bérubé.  
Nérée Beauchemin.  
1871— Alphonse Pouliot.  
Anselme Rhéaume.  
Salluste Duval.

#### 4° BACHELIERS EN MÉDECINE. \*

- 1857— MM. Magloire Turcot.  
B. Goulet.  
1858— Romuald Gariépy.  
Elzéar Desjardins.  
John Fitzpatrick.  
1859— Louis-J.-Alfred Simard.  
1860— Alfred Lachaine.  
1861— Apollinaire-E. Grenier.  
1862— Laurent Catellier.  
Charles-Antoine Delège.  
Napoléon Dion.  
Charles Verge.  
1863— Utric Arcand.  
1864— Olivier-Alphonse Hébert.  
1865— Conrad Gill.  
Edmond Héroux.  
Charles Lesage.  
1866— W.-Solfrid Larue.  
Henri-Josué Martin.  
1867— Jean-Baptiste Bolduc.  
Romuald Fiset.  
Paul-Etienne Grandbois.  
Jules Guernon-Lussier.  
George Matte.  
Albert Philion.  
1868— L.-J.-Lactance Archambault.  
Louis-Élie Beauchamp.  
Charles Gingras.  
1869— Ferdinand Doherty.  
Gustave Turcotte.  
Pierre-Achille-Anaclet Collet.  
Michael Coote.

\* Pour être BACHELIER EN MÉDECINE, il faut avoir subi avec succès le premier examen de la Licence en Médecine, ou avoir mérité au moins la note assez bien à tous les examens de terme pendant les neuf premiers termes.

- 1870— MM. Wilbrod Mayrand.  
Malcolm Guay.  
Basile Desrochers.  
Benjamin Blouin.  
Emile Dubé.  
Adolphe Lemire.
- 1871— Evans Rochette.  
Cyrille-Emile Vaillancourt.  
Ernest Delisle.  
Zéphirin Gravel.  
Michel Fiset.  
Arthur Vallée.  
Louis Gauvreau.

5° BACHELIERS EN DROIT. \*

- 1856— MM. Richard Alleyn.  
Charles-Etienne Dallaire.  
Hammond Gowen.
- 1857— George Desbarats.
- 1858— Côme Morisset.  
Alexandre Fraser.  
Guillaume Bossé.  
Arthur Casgrain.  
Pantaléon Pelletier.
- 1859— Jean-Baptiste Hébert.
- 1860— A. Blais.  
Gaspard Bourdages.  
Jean-Baptiste Delège.  
Charles-François-Stanislas Langelier.  
A.-Basile Routier.
- 1861— L.-A. Seers.  
Charles-Narcisse Hamel.  
F.-Régis Gosselin.  
Charles-P. Lindsay.  
Félix Rainville.
- 1862— Henri-Thomas Taschereau.  
Joseph Etu.  
Jean Blanchet.  
Edouard Gauthier.  
René Casgrain.
- 1863— Ludger Hould.  
Marcel-Hubert Chabot.
- 1864— Pierre McKay.  
Ivan-Tolkien Wotherspoon.  
Zéphirin Mayrand.
- 1865— James-George Colston.  
Raphaël Danis.  
Louis-Honoré Huot.  
Cyrias Pelletier.  
Alfred Prndergast.  
Jules-Ernest Larue.

\* Pour être BACHELIER EN DROIT, il faut avoir mérité au moins la note assez bien à tous les examens de terme pendant tout le cours.



- 1866— MM. François-Xavier Audet.  
Jean-Alfred Charlebois.  
Tréflé Ouimet.
- 1867— Lucien-Amédee Turcotte.  
Joseph Bédard.  
Charles-Ignace Gill.  
Guillaume Languedoc.  
Léon Vidal.
- 1868— Joseph-Eudore Cauchon.  
Elzéar-A. Déry.  
James-N. Humphrey.  
Théodore Jobin.  
Gaspard LeMoine.  
Crawford-W.-A. Lindsay.  
Ferdinand Roy.
- 1869— Hector Marchildon.
- 1870— Henri Delagrave.  
Stanislas Perrault.  
René Dupont.  
Thomas Molony.
- 1871— François-Fortunat Rouleau.  
Wilbrod Miller.  
Isidore-Noël Belleau.  
Godefroi Gourdeau.

### 6° BACHELIERS EN THÉOLOGIE. \*

- 1870— MM. George-Pierre Côté.  
Adrien Papineau.
- 1871— Joseph-Clovis Laflamme.  
David Gosselin.  
René Casgrain.

### MAITRES OÙ LICENCIÉS.

#### 1° MAITRES ÈS ARTS.

- 1857— MM. Thos.-E. Hamel, *ad eundem*.  
Cyrille-E. Legaré, *ad eundem*.
- 1858— Louis Beaudet, *ad eundem*.
- 1859— Edouard-Michel Méthot.  
Charles-Honoré Laverdière.
- 1863— François Desaulniers.  
Louis Dagenais.  
Pierre Lagacé.  
François-Ignace Paradis.  
Antoine-Narcisse Bellemare.
- 1866— Octave Audet.  
André Pelletier.
- 1867— Irénée Douville.  
Antonin Nantel.  
François-A.-Hubert LaRue.

\* Pour être BACHELIER EN THÉOLOGIE, il faut avoir mérité au moins la note assez bien à six examens de terme, comprenant au moins la moitié des manuels de dogme et de morale adoptés dans l'établissement affilié où l'on étudie.

- 1868— MM. J.-Elie Panneton.  
 1869— Isaïe Gélinas.  
 Bruno Leclerc.  
 Achille Vallée.  
 1871— Charles Bacon.

## 2° LICENCIÉS EN MÉDECINE.

- 1856— MM. Napoléon Lavoie, *avec distinction*.  
 François-A.-Hubert LaRue, *avec distinction*.  
 1860— Romuald Gariépy, *avec distinction*.  
 Louis-J.-Alfred Simard, *avec grande distinction*.  
 1861— Alfred Lachaine, *avec distinction*.  
 1863— Charles-Antoine Delège, *avec distinction*.  
 Napoléon Dion, *avec distinction*.  
 Charles Verge, *avec distinction*.  
 Laurent Catellier.  
 1866— Damase Archambault.  
 Charles-Alexandre Lesage.  
 1867— F.-X.-Edmond Héroux, *avec distinction*.  
 Camille Lafontaine.  
 Thomas-Godfrey McGrath, *avec distinction*.  
 Lucien Moraud.  
 1868— Solfrid-Wilbrod Larue.  
 Romuald Fiset, *avec distinction*.  
 Michael Ahern, *avec distinction*.  
 Henri-Josué Martin.  
 J.-Edouard Badeaux, *avec distinction*.  
 1869— Jules Guernon-Lussier, *avec distinction*.  
 A.-George Matte, *avec distinction*.  
 Paul-Etienne Grandbois, *avec grande distinction*.  
 Cyrille Lacombe, *avec distinction*.  
 Jean-Baptiste Bolduc, *avec distinction*.  
 A.-Albert Phillon, *avec distinction*.  
 Zotique Rousseau.  
 Hubert Neilson.  
 1870— Edmond Gauvreau.  
 Charles Gingras.  
 Louis-J.-Lactance Archambault, *avec gr. distinction*.  
 Alfred Miville-Déchène, *avec grande distinction*.  
 Charles Delagrave, *avec distinction*.  
 Edouard Rouleau, *avec distinction*.  
 Wilbrod Mayrand.  
 Louis-Elie Beauchamp.  
 Napoléon Fiset.  
 Antoine Larue.  
 Edmond de Sales Laterrière.  
 George Garon.  
 Horace Crépault.  
 1871— Michael Coote.  
 Adolphe Lemire.  
 Cyrille-Emile Vaillancourt.

3<sup>o</sup> LICENCIÉS EN DROIT.

- 1860— MM. Côme-A. Morisset, *avec distinction.*  
 1861— Charles-François-Stanislas Langelier, *avec grande distinction.*  
 1862— Charles-Narcisse Hamel, *avec distinction.*  
 1865— James-George Colston, *avec grande distinction.*  
 1868— Joseph Bédard, *avec distinction.*  
 Lucien Turcotte, *avec grande distinction.*  
 1871— Charles Darveau.  
 Ernest Cimon.

4<sup>o</sup> LICENCIÉS EN THÉOLOGIE.

- 1870— MM. Rémi Faure, *avec grande distinction.*  
 1871— Louis Gauthier, *avec grande distinction.*

## DOCTEURS.

1<sup>o</sup> DOCTEUR ÈS SCIENCES.

- 1857— M. Thomas-Sterry Hunt.

2<sup>o</sup> DOCTEURS ÈS LETTRES.

- 1857— M. Jean-Baptiste-Antoine Ferland.  
 1867— L'Hon. Pierre-J.-O. Chauveau.

3<sup>o</sup> DOCTEURS EN MÉDECINE.

- 1854— MM. Jean Blanchet.  
 Charles Frémont.  
 James-Arthur Sewell.  
 Jean-Zéphirin Nault.  
 Jean-Etienne Landry.  
 Alfred Jackson.  
 1858— Charles-Eusèbe Lemieux.  
 1859— François-A.-Hubert Larue.  
 1865— Napoléon Lavoie.  
 Romuald Gariépy.  
 Louis.-J.-Alfred Simard.  
 Alfred Lachaine.  
 Laurent Catellier.  
 Charles-Antoine Delâge.  
 Napoléon Dion.  
 Charles Verge.  
 Olivier-Alphonse Hébert.  
 1866— L.-Conrad Gill.  
 1867— David-Louis Larose.  
 L.-T.-Eugène Rousseau.  
 1870— Edmond Héroux.  
 Edouard Badaeux.  
 Paul-Etienne Grandbois.  
 Louis-Joseph-Lactance Archambault.  
 Alfred Miville-Déchêne.  
 Alfred Beauchemin.  
 1871— Ferdinand Doherty.  
 Pierre-Achille-Anaclet Collet.

## 4° DOCTEURS EN DROIT.

- 1854— L'Hon. Augustin-Norbert Morin.  
M. Jacques Crémazie.
- 1855— L'Hon. William Badgley.  
L'Hon. Jean-Thomas Taschereau.  
L'Hon. Joseph-Utric Tessier.
- 1857— MM. Auguste-Eugène Aubry, *ad eundem*.
- 1864— George-D. Gibbs, *honoraire*.
- 1865— L'Hon. René-Edouard Caron.  
L'Hon. John-Dewey Day.  
L'Hon. Napoléon Casault.  
MM. Jean Langlois.
- 1870— James-George Colston.

## 5° DOCTEURS EN THÉOLOGIE.

- 1852— MM. Léon Gingras, *ad eundem*.
- 1853— Louis-Jacques Casault, *ad eundem*.
- 1856— Mgr. Elzéar-Alexandre Taschereau, en droit canonique,  
*ad eundem*.
- 1865— MM. Benjamin Pâquet, *ad eundem*.  
Louis-Honoré Pâquet, *ad eundem*.  
Louis-Nazaire Bégin, *ad eundem*.
- 1871— Rémi Faure.  
Louis Gauthier.

## Prix Morrin.—(Médecine.)

## 1870.

— PREMIÈRE ET SECONDE ANNÉE.

- I Prix. M. David Bradley.
- II , M. Emile Dubé.

— TROISIÈME ET QUATRIÈME ANNÉE.

- I Prix. M. Anaclet Collet.
- II , M. Joseph-Lactance Archambault.

## 1871.

— PREMIÈRE ET SECONDE ANNÉE.

- I Prix. *Ex æquo*. MM. Ernest Delisle et Louis Gauvreau.
- II , M. Zéphirin Gravel.

— TROISIÈME ET QUATRIÈME ANNÉE.

- I Prix. M. Adolphe Lemire.
- II , M. Michael Coote.

## Prix Sewell.

## 1871.

- I Prix. M. Malcolm Guay.
- II , M. Basile Desrochers.
- Acces. M. C.-E. Vaillancourt.

## COLLÈGES AFFILIÉS.

Pour être affilié à l'Université Laval, un collège doit 1° enseigner *au moins* les matières nécessaires pour mettre les élèves en état de se présenter aux épreuves du Baccalauréat et de l'Inscription dans la faculté des Arts ; 2° exiger, comme sanction générale, que ses élèves subissent l'examen des Lettres après la Rhetorique, et l'examen des Sciences et de la Philosophie, après les deux années de Philosophie.

LE PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, *Québec*.—Supérieur, Révérend M. Thomas-Etienne Hamel, A. M.

LE SÉMINAIRE DE NICOLET, *Nicolet*.—Supérieur, Révérend M. Antoine-Narcisse Bellemare, A. M.

LE COLLÈGE DE SAINTE-ANNE, *Sainte-Anne Lapocatière*.—Supérieur, Révérend M. Félix Buteau.

LE PETIT SÉMINAIRE DE SAINTE-THÉRÈSE, *Sainte-Thérèse de Blainville*.—Supérieur, Révérend M. Antonin Nantel, A. B.

LE COLLÈGE SAINT-JOSEPH. *Les Trois-Rivières*.—Directeur, Révérend M. Louis Richard.

## GRAND SÉMINAIRE AFFILIÉ.

L'affiliation des Grands Séminaires à l'Université Laval consiste dans l'acceptation de certains points fondamentaux qui servent de base à l'obtention des-degrés en Théologie. Les élèves des Grands Séminaires affiliés peuvent obtenir le titre de Bacheliers en Théologie en subissant avec succès un certain nombre d'examens trimestriels dans leur propre Grand Séminaire.

LE GRAND SÉMINAIRE DE QUÉBEC, comprenant tous les étudiants en Théologie qui sont sous sa juridiction ou qui en suivent les cours.—*Québec*.

LE GRAND SÉMINAIRE DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI.—*Rimouski*.

## Cours des facultés durant l'année 1871-72.

## COURS DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE (1871-72).

## PREMIER TERME.

- M. B. PAQUET.—*De Actibus humanis, de Conscientia, de Peccatis*.—5 h. P. M., Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi.
- M. L.-H. PAQUET.—*De Vera Religione*.—10 $\frac{1}{2}$  h. A. M. Lundi, Mardi, Vendredi; 5 h. P. M. Samedi.
- M. L.-N. BÉGIN.—*De Ecclesia*.—8 $\frac{1}{2}$  h. P. M. Lundi; 10 $\frac{1}{2}$  h. A. M. Mercredi, Samedi.
- M. M.-E. MÉTHOT.—*Generalis ad Sacram Scripturam introductio*.—8 $\frac{1}{2}$  h. P. M. Dimanche, Mercredi.
- M. L.-N. BÉGIN.—Histoire ecclésiastique: *A pontificatu S. Gregorii Septimi usque ad initia pseudo-reformationis*.—8 $\frac{1}{2}$  h. P. M. Mardi, Vendredi.
- N. B. Le Dimanche, à 5 h. P. M., Conférence spirituelle.  
Le Jeudi, à 10 $\frac{1}{2}$  h. A. M., Conférence sur le Rituel ou Leçon de déclamation.

## SECOND TERME.

- M. B. PAQUET.—*De Virtutibus et de Præceptis Decalogi*.—5 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi.
- M. L.-H. PAQUET.—*De Vera Religione*.—10 $\frac{1}{2}$  h. A. M. Lundi, Mardi, Vendredi; 5 h. P. M. Samedi.
- M. L.-N. BÉGIN.—*De Ecclesia*.—8 $\frac{1}{2}$  h. P. M. Lundi; 10 $\frac{1}{2}$  h. A. M. Mercredi, Samedi.
- M. M.-E. MÉTHOT.—*Explicatio Iſte Pauli ad Corinthios Epistole*.—8 $\frac{1}{2}$  h. P. M. Dimanche, Mercredi.
- M. L.-N. BÉGIN.—Histoire ecclésiastique: *A pontificatu S. Gregorii Septimi usque ad initia pseudo-reformationis*.—8 $\frac{1}{2}$  h. P. M. Mardi, Vendredi.
- N. B. Le Dimanche, à 5 h. P. M. Conférence spirituelle.  
Le Jeudi, à 10 $\frac{1}{2}$  h. A. M. Conférence sur le Rituel ou Leçon de déclamation.

## TROISIÈME TERME.

- M. B. PAQUET.—*De præceptis Decalogi*.—5 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi.  
 M. L.-H. PAQUET.—*De Virtutibus*.—10¼ h. A. M. Lundi, Mardi, Vendredi; 5 h. P. M. Samedi.  
 M. L.-N. BÉGIN.—*De Summo Pontifice*.—8¼ h. P. M. Lundi; 10¼ h. A. M. Mercredi, Samedi.  
 M. M.-E. MÉTHOT.—*Explicatio IIæ Pauli ad Corinthios Epistolæ*.—8¼ h. P. M. Dimanche, Mercredi.  
 M. L.-N. BÉGIN.—Histoire ecclésiastique: *A pontificatu S. Gregorii Septimi usque ad initia pseudo-reformationis*.—8¼ h. P. M. Mardi, Vendredi.  
 N. B. Le Dimanche, à 5 h. P. M. Conférence spirituelle.

## COURS DE LA FACULTÉ DE DROIT (1871-72.)

## PREMIER TERME.

- M. CRÉMAZIE. —Droit civil - - - 8 h. A. M. tous les jours.  
 M. LANGELIER. —Droit romain - - 9 h. A. M. » »  
 M. TESSIER. —Procédure, - - 3½ h. P. M. » »  
 M. TURCOTTE. —Introduction au  
 Droit civil, - - 4½ h. P. M. » »  
 M. CASAULT. —Droit commercial - 4½ h. P. M. depuis le 1er  
 Décembre.

## SECOND TERME.

- M. CRÉMAZIE. —Droit civil, - - 8 h. A. M. tous les jours.  
 M. LANGELIER. —Droit romain - - 9 h. A. M. » »  
 M. CASAULT, —Droit commercial - 9 h. A. M., et 4½ h. P. M.,  
 jusqu'au 6 Février.

## TROISIÈME TERME.

- M. CRÉMAZIE, —Droit civil, - - 8 h. A. M. tous les jours.  
 M. LANGELIER. —Droit romain - - 9 h. A. M. » »  
 M. CASAULT. —Droit maritime, - 9 h. A. M., et 4½ h. P. M.

## COURS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1871-72.)

## PREMIER TERME.

- M. LANDRY.—Pathologie externe et médecine opératoire.—8 h.  
A. M. Tous les jours.
- M. LEMIEUX.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9½ h. A. M.  
Mardi, Vendredi. (Sept. et Oct.)
- M. JACKSON.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9½ h. A. M.  
Mardi, Vendredi. (Nov. et Déc.)
- M. SEWELL.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9½ h. A. M.  
Lundi, Mercredi, Jeudi, Samedi; 10½ h.  
A. M. Mardi, Vendredi. (Sept.)
- M. LARUE.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9½ h. A. M. Lun-  
di, Mercredi, Jeudi, Samedi; 10½ h. A.  
M. Mardi, Vendredi. (Oct.)
- M. SIMARD.—Pathologie générale.—10 h. A. M. Tous les jours.
- M. LEMIEUX.—Anatomie descriptive.—11 h. A. M. Tous les  
jours.
- M. CATELLIER.—Anatomie pratique.—1½ h. à 3½ h. P. M.  
Tous les jours depuis le 1<sup>er</sup> novembre.
- M. SIMARD.—Clinique ophthalmologique et otologique. (Dispen-  
saire).—2 h. P. M. Tous les Jendis.
- M. SIMARD.—Pathologie générale.—4 h. P. M. Tous les Mer-  
credis.
- M. LARUE.—Médecine légale.—4 h. P. M. Tous les jours ex-  
cepté le Mercredi.
- M. SEWELL.—Pathologie interne.—5 h. P. M. Tous les jours.
- M. JACKSON.—Clinique de Tocologie (Hôpital de la Marine).—  
Avertissement spécial à chaque fois.
- N. B. Il y a Clinique au Dispensaire tous les jours, à 1 h.  
P. M.—Pour la Chimie et la Botanique, voir  
*Faculté des Arts.*

## SECOND TERME.

- M. LANDRY.—Pathologie externe et médecine opératoire.—8 h.  
A. M. Mardi, Jeudi, Samedi.
- M. SIMARD.—Physiologie.—9 h. à 10½ h. A. M. Tous les jours.
- M. LEMIEUX.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9½ h. A. M.  
Mardi, Vendredi. (Janvier et Février.)



- M. JACKSON.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9 $\frac{1}{2}$  h. A. M. Mardi, Vendredi. (Mars.)
- M. SEWELL.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9 $\frac{1}{2}$  h. A. M. Lundi, Mercredi, Jeudi, Samedi; 10 $\frac{1}{2}$  h. A. M. Mardi, Vendredi. (Janvier.)
- M. LARUE.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9 $\frac{1}{2}$  h. A. M. Lundi, Mercredi, Jeudi, Samedi; 10 $\frac{1}{2}$  h. A. M. Mardi, Vendredi. (Février.)
- M. LEMIEUX.—Anatomie descriptive.—11 h. A. M. Mardi, Jeudi, Samedi.
- M. CATELLIER.—Anatomie pratique.—1 $\frac{1}{2}$  h. à 3 $\frac{1}{2}$  h. P. M. Tous les jours, jusqu'au 20 mars.
- M. SIMARD.—Clinique ophthalmologique, et otol. (dispensaire).—2 h. P. M. Tous les Jedis.
- M. LARUE.—Toxicologie.—3 h. P. M. Mardi, Jeudi, Samedi.
- M. JACKSON.—Tocologie.—4 h. P. M. Tous les jours.
- M. SEWELL.—Pathologie interne.—5 h. P. M. Lundi, Mercredi, Vendredi.
- M. VERGE.—Matière médicale.—5. h. P. M. Mardi, Jeudi, Samedi, depuis le 1<sup>er</sup> Février
- M. JACKSON.—Clinique de Tocologie (Hôpital de la Marine).—Avertissement special à chaque fois.
- N. B. Clinique au Dispensaire tous les jours à 4 h P. M.—Pour Chimie organique, voir *Faculté des Arts*.

## TROISIÈME TERME.

- M. LANDRY.—Clinique externe (Hôpital de la Marine).—8 h. A. M. Tous les jours depuis le mois de Mai.
- M. JACKSON.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9 $\frac{1}{2}$  h. A. M. Mardi, Vendredi (Avril).
- M. LARUE.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9 $\frac{1}{2}$  h. A. M. Tous les jours. (Mai).
- M. LARUE.—Histologie pathologique.—11 h. A. M. Tous les jours excepté le Jeudi.
- M. SIMARD.—Clinique ophthalmologique et otol. (Disp.) 2 h. P. M. Tous les Jedis.
- M. LARUE.—Hygiène.—3 h. P. M. Mardi, Jeudi, Samedi.
- M. VERGE.—Matière médicale.—4 h. P. M. Tous les jours.
- M. JACKSON.—Tocologie.—5 h. P. M. Tous les jours excepté le Jeudi.

- M. JACKSON.—Clinique de Tocologie (Hôpital de la Marine).  
—Avertissement spécial à chaque fois.  
N. B. Clinique au Dispensaire, tous les jours à 1 h. P. M.  
Pour le Cours de Botanique, voir *Faculté des Arts*.

COURS DE LA FACULTÉ DES ARTS (1871-72).

PREMIER TERME.

- M. HAMEL.—Physique.—8 h. A. M. Tous les jours jusqu'au  
1<sup>er</sup> Novembre ; 2 h. P. M. Tous les jours,  
après le 1<sup>er</sup> Novembre.  
M. SANFAÇON.—Arithmétique et Algèbre.—8 h. A. M. Tous  
les jours.  
M. BRUNET.—\*Botanique.—9 h. A. M. Tous les jours jusqu'au  
1<sup>er</sup> Novembre.  
M. LARUE.—Chimie inorganique.—2 h. P. M. Tous les jours  
excepté le Jeudi, jusqu'au 1<sup>er</sup> Novembre ;  
9 h. A. M. Tous les jours excepté le Jeudi,  
après le 1<sup>er</sup> Novembre.  
M. PAPINEAU.—Philosophie : Logique.—2 h. P. M. Tous les  
jours excepté le Jeudi.  
M. LARUE.—‡Chimie appliquée à l'Agriculture.—8 h. P. M.  
Tous les Lundis.  
M. LANGELIER.—‡Economie politique.—8 h. P. M. Tous les  
Mercredis jusqu'au 1<sup>er</sup> Décembre.  
M. LARUE.—‡Chimie appliquée à la Métallurgie.—8 h. P. M.  
Tous les Jeudis jusqu'au 1<sup>er</sup> Décembre.  
M. B. PAQUET.—‡Droit naturel.—8 h. P. M. Tous les Jeudis,  
après le 1<sup>er</sup> Décembre.  
M. HAMEL.—‡Physique et Mécanique appliquées.—8 h. P. M.  
Tous les Vendredis.  
M. LARUE.—‡Chimie appliquée à l'Industrie.—8 h. P. M. Tous  
les Mercredis, après le 1<sup>er</sup> Décembre.

SECOND TERME.

- M. LARUE.—Chimie organique.—8 h. A. M. Mardi, Jeudi, Sa-  
medi.  
M. PAPINEAU.—Métaphysique.—8 h. A. M. Tous les jours.

\* Ce Cours n'est que pour les élèves en Médecine de 2<sup>de</sup> et de 3<sup>me</sup> année qui n'ont pas encore suivi le cours.

‡ Les Cours précédés de ce signe ‡ sont publics pour les hommes.

- M. LAFLAMME. — Minéralogie et Géologie. — 8 h. A. M. Lundi, Mercredi, Vendredi.
- M. HAMEL. — \*\*Génie civil (Mathématiques appliquées). — 2 h. P. M. Lundi, Mercredi.
- M. SANFAÇON. — Géométrie. — 2 h. P. M. Tous les jours, excepté le Jeudi.
- M. PAPINEAU. — Philosophie morale. — 2 h. P. M. Tous les jours excepté le Jeudi.
- M. LARUE. — † Chimie agricole et Chimie industrielle. — 8 h. P. M. Lundi et Mercredi jusqu'au 11 Février.
- M. B. PAQUET. — † Droit naturel. — 8 h. P. M. Tous les Jedis jusqu'au 11 Février.
- M. HAMEL. — † Mécanique et Physique appliquées. — 8 h. P. M. Tous les Vendredis jusqu'au 11 Février.
- M. BEAUDET. — † Littérature grecque. — 8 h. P. M. Tous les Mercredis après le 11 Février.
- M. LANGELIER. — † Economie politique. — 8 h. P. M. Tous les Vendredis, après le 11 Février.

THOISIÈME TERME.

- M. BRUNET. — Botanique. — 8 h. A. M. Tous les jours excepté le Jeudi.
- M. SANFAÇON. — Géométrie et Trigonométrie. — 8 h. A. M. Tous les jours excepté le Jeudi.
- M. PAPINEAU. — Métaphysique et Morale. — 2 h. P. M. Tous les jours excepté le Jeudi.
- M. SANFAÇON. — Astronomie. — 2 h. P. M. Tous les jours excepté le Jeudi.

*Nota.* — Quelques-unes des matières ci-dessus mentionnées feront partie du Cours spécial de Sciences appliquées aux Arts que l'Université Laval se propose de donner à la demande et avec l'aide du Gouvernement Provincial. Le programme complet de ce cours et les conditions d'admission seront publiés plus tard.

\*\* Ce Cours ne se donnera que s'il y a un nombre suffisant d'élèves.  
 † Les Cours précédés de ce signe † sont publics pour les hommes.

**Cours que les Elèves doivent suivre pendant l'année 1871-72.**

FACULTÉ DE DROIT.

*Première année.*—Droit romain ; Introduction au Droit civil, durant le premier terme ; Droit civil, durant les deux derniers termes.

*Seconde et Troisième année.*—Droit civil ; Procédure ; Droit maritime ; Droit commercial.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

*Première année.*—Chimie ; Botanique ; Anatomie descriptive et pratique ; Histologie ; Physiologie et Hygiène—N. B. Les élèves admis à l'étude au printemps doivent de plus suivre la Matière médicale.

*Seconde année.*—Chimie ; Botanique ; Anatomie descriptive et pratique ; Histologie ; Physiologie ; Hygiène ; Pathologie générale ; Matière médicale et opérations pharmaceutiques.—N. B. Les élèves admis à l'étude au printemps doivent de plus suivre la Tocologie, et autant que possible les Cliniques du troisième terme.

*Troisième année.*—Anatomie pratique ; Matière médicale et opérations pharmaceutiques ; Pathologie interne et externe ; Tocologie ; Toxicologie ; Médecine légale ; Clinique interne et externe ; Clinique ophthalmologique et otologique.

*Quatrième année.*—Matière médicale et opérations pharmaceutiques ; Pathologie interne et externe ; Tocologie ; Toxicologie ; Médecine légale ; Clinique interne, externe, ophthalmologique et des accouchements.

REMARQUES.—1° Les cours sont obligatoires, dans l'ordre indiqué, pour tous les étudiants, élèves ou non élèves ; cet ordre ne peut être enfreint sans une permission expresse du Recteur. 2° Tous les étudiants sont obligés de subir les examens trimestriels sur ces cours. 3° Les élèves en Droit et en Médecine suivent au moins une fois en leur entier les cours publics de la faculté des Arts.

## ÉLOGE

DE

Mgr. C.-F. BAILLARGEON,

VISITEUR DE L'UNIVERSITÉ,

LUN EN SÉANCE SOLENNELLE A LA FIN DE L'ANNÉE 1870-71, PAR M. C.-E. LEGARÉ,  
PROFESSEUR DE LITTÉRATURE A LA FACULTÉ DES ARTS.

M. le Recteur,

Messieurs,

De l'Ancienne Lorette, où la maladie l'avait relégué, M. Holmes écrivait le 17 juin 1851, une lettre de félicitation à Mgr. Baillargeon, récemment arrivé de Rome avec le titre d'Evêque de Tioa.

« Le bon Henri II d'Allemagne, lui disait-il, effrayé des embarras et des dangers du trône, résolut d'abdiquer et de se faire moine. Depouillant toutes les marques de sa grandeur, il alla se présenter à la porte d'un cloître. Les larmes aux yeux, il demanda à être reçu au rang des novices. Sa prière est exaucée. La porte s'ouvre et l'empereur s'avancant vers l'autel pour être tonsuré disait : *hec requies mea in sæculum sæculi : hic habiabo quoniam elegi eam*. L'abbé du monastère lui demande s'il est prêt à obéir, s'il fera tout ce qui lui sera ordonné. — Je n'ai plus de volonté que celle de mon supérieur. — Vous ferez donc, dès ce moment, tout ce que je vous dirai de faire? — Tout, ordonnez. — Eh bien! je vous commande, en vertu de la sainte obéissance, d'aller gouverner vos états. » Et le prince, en gémissant, retourna à l'empire. »

Ce prince, si plein d'humilité, c'était le Prélat dont nous pleurons, il y a quelques mois, la perte douloureuse. M. Holmes lui prédisait un règne heureux et lui laissait entrevoir les traces profondes de son passage au milieu de nous. L'admiration publique a mille fois consacré ces sages prévisions. Aujourd'hui, pour donner à sa mémoire notre faible part d'éloge, il suffira de nous poser une seule question : Quel rôle Mgr. Charles-François Baillargeon a-t-il joué dans l'éducation, en Canada ?

Avant de répondre, il est naturel de se demander quelles qualités lui avaient été départies, pour lui permettre de s'introduire dans le vaste domaine de l'Instruction publique. Eh bien! disons-le hautement, il avait reçu du ciel les dons les plus heureux : une intelligence pratique où il allait puiser une juste défiance contre la nouveauté de tout système hasardeux ; une grande rectitude de jugement, qui faisait dire au fondateur de l'Université Laval : « Je ne connais personne qui ait plus de bon sens que l'Evêque de Tioa » ; un esprit si pénétrant qu'il devinait d'instinct la solution des problèmes où le temps et l'étude ne lui avaient pas permis de pénétrer ; une hauteur de vues qui le faisait facilement planer au-dessus de toutes les petitesse des partis. On parlait, un jour, devant lui, de la satisfaction qu'éprouvaient à contrarier ses opinions les auteurs de cer-

tains écrits : « Oh ! pour cela, interrompit-il, qu'ils se détrompent : je ne connais personne de plus stoïque que moi contre ces piqures. » Ajoutons encore à ces qualités, une sensibilité qui s'éveillait devant toute manifestation du beau, capable, même au milieu des glaces de l'âge, d'apprécier, avec une vive admiration, les harmonies de la poésie et de la musique. Aux noces d'or de Pie IX, il se croyait comme ravi, en écoutant l'Hymne à la Nuit de Felicien David, si bien rendu par la voix sympathique d'un de nos meilleurs artistes. Souvent, à l'église, à l'office de l'après-midi, après avoir récité une partie de ses heures canoniales, il s'arrêtait pour suivre le chant des psaumes de David, afin, disait-il, de savourer à son aise, les beautés de cette poésie divine et inimitable. Son goût littéraire et artistique se laissait surtout guider par les traditions du grand siècle de Louis XIV. Bossuet était son homme de prédilection : nous l'avons entendu s'indigner contre un abbé français, qui avait osé, en sa présence, appeler déclamatoires les oraisons funèbres du grand orateur français. Ses souvenirs classiques conservèrent, malgré tout, une fraîcheur que rien ne put flétrir : dans ses allocutions aux élèves de nos collèges, comme aussi, et là, dans sa correspondance, un vers de Virgile, d'Horace ou de Racine, indique bien qu'il n'a pas dessein de rompre avec ces vieux amis, que Nicolet a fait affectionner à sa première jeunesse. Nul moins que lui n'ambitionna la gloire d'écrivain : cependant qui n'a aimé à entendre ses 125 mandements et circulaires ? Par une faveur singulière, il m'a été permis de lire plusieurs milliers de ses lettres ; j'y ai rencontré, à un haut degré, la connaissance des secrets de notre langue : point de mise en scène, mais une belle simplicité et comme un rellet de sa personne ; point de longueur, toujours le tact le plus délicat, et lorsque le sujet le permet, une aimable gaieté ou bien une douce onction qui pénètre l'âme. Le public aimera peut-être un jour à lire plusieurs extraits de ces pages où le cœur et l'intelligence de Mgr. Baillargeon se révèlent si merveilleusement.

Doué des qualités que nous venons d'énumérer, notre prélat était donc bien préparé à promouvoir la sainte cause de l'éducation. Aussi trouverons-nous son nom mêlé à tout ce qu'elle a suscité d'utile ou de grand, dans notre immense diocèse, depuis quarante ans : enseignement primaire et secondaire, enseignement supérieur, rien n'a échappé à son action bien-faisante.

A peine la Législature de notre pays venait-elle, en 1829, de passer une mesure favorable à la création des écoles dans nos campagnes, que le clergé s'empressa de la faire exécuter. L'un des premiers, Mgr. Baillargeon, alors curé du Château-Richer, donna l'exemple. Les contrariétés, il est vrai, essayèrent d'entraver son zèle ; autrefois, paraît-il, au Château-Richer, rarement le bien s'opérait sans rencontrer quelque opposition. Vouloir établir une école ! n'était-ce pas, aux yeux de quelques notables et francs-tenanciers, éteindre l'un de leurs privilèges de gentils hommes, celui de ne savoir ni lire ni écrire ? M. Baillargeon laissa protester, et l'école s'ouvrit ; elle s'ouvrit quelques mois après que le gouvernement en favorisait l'établissement par ses allocations. Ce fait semble aujourd'hui avoir perdu de son importance : nous le voyons se répéter, comme par enchantement, sur tant de points divers. C'est ainsi, par exemple, que dans les 30 paroisses et les 40 missions nouvelles, formées par Mgr. Baillargeon, 110 écoles ont surgi à l'ombre du clocher du village ou à quelque distance de la modeste chapelle de ces établissements. Mais ce développement de l'éducation élémentaire, de nos jours si facile, il a fallu lui donner un pro-



mieressor : c'est la gloire de Monseigneur d'y avoir prêté sa main puissante ; c'est sa gloire encore d'y avoir travaillé toute sa vie. Dans les rapports annuels que chaque curé devait lui remettre sur l'état de sa paroisse, se trouve comprise la question de l'éducation ; et parmi les avis qu'il donnait à un jeune prêtre placé à un poste important, nous lisons ces mots : « Vous ferez exactement, avec les commissaires, la visite et l'examen des écoles. »

Grâce à l'initiative de Mgr. Baillargeon, trois éléments nouveaux sont venus alimenter, à des degrés différents, l'enseignement primaire, dans le diocèse de Québec : éléments pleins de vigueur, puisqu'ils émanent de la religion elle-même ; éléments pleins de promesses, puisqu'ils allaient embrasser la population de nos villes et de nos campagnes. Je veux parler de l'Institut des Frères de la Doctrine Chrétienne, des Servantes du Cœur Immaculé de Marie et des Dames Religieuses de Jésus-Marie.

Enfant du peuple, instruit par la générosité d'un protecteur, Mgr. Baillargeon avisa aux moyens de répandre sur les rangs d'où il était sorti, les bienfaits qui avaient environné ses premières années. Il voulut employer au service de l'intelligence des enfants pauvres de la ville les membres de la famille du vénérable La Sales ; il les fit venir de Montréal, en 1843, salua leur arrivée au milieu de nous par une solennité religieuse, proclama sou-vent du haut de la chaire l'éloge de leur dévouement, reçut leur premier directeur au rang de ses amis de cœur, leur procura un logement convenable, et, au lendemain de notre désastreux incendie de 1845, releva leur maison des cendres encore fumantes. Nous sommes autorisés à affirmer qu'il consacra à cette œuvre une somme de \$8,000, prise sur sa cassette particulière. Vous le voyez, Messieurs, cet homme, placé à la tête du premier bénéfice du pays et néanmoins si sévère dans ses habitudes, si simple et si modeste dans son train de vie, cet homme qui faisait admirer à ses hôtes la frugalité de sa table, cet homme qui thésaurisait, oui ! mais il thésaurisait au profit des enfants du peuple ! Ses largesses payaient la nourriture que les Frères distribuaient à leur intelligence. Ils ont continué, ces hommes de sacrifice, à mériter sa protection, en persévérant à faire silencieusement le bien au milieu de nous, sans même avoir quelquefois la légitime consolation de recueillir la reconnaissance due à leur mérite. Napoléon disait un jour, en présence des membres de son conseil : « Je ne conçois pas l'esprit de fanatisme dont quelques personnes sont animées contre les Frères ; c'est un véritable préjugé : partout on me demande leur rétablissement : ce cri général démontre assez leur utilité. » Le curé de Québec partageait cette haute opinion, il la conserva toute sa vie : « Je suis l'ami des chers Frères, écrivait-il à leur Supérieur, je les estime sincèrement et ils le méritent. » Aujourd'hui, Messieurs, 2,740 enfants leur sont confiés dans le diocèse de Québec : six maisons sont soumises à leur direction dans notre ville, et par une heureuse contagion du bien, 3 paroisses les ont appelés à occuper leur école principale.

A peine Mgr. Baillargeon était-il nommé Supérieur des Communautés de Québec, en 1852, qu'il travaillait à organiser, d'une manière définitive, l'œuvre du Bon Pasteur. Il donna le nom de « Servantes du Cœur Immaculé de Marie » aux nouvelles Religieuses et leur assigna comme un des objets de leur zèle l'éducation des enfants. Avant de mourir, le glorieux fondateur pouvait voir combien ses espérances avaient été comblées. Sur les 91 Religieuses qui composent en ce moment la florissante Institution dont il a jeté les bases, 40 se livrent à l'enseignement et à la ville et à la campagne, et leur 7 maisons comptent aujourd'hui 1089 élèves.

A trois années d'intervalle, en 1855, Mgr. Baillargeon appelait de Lyon une petite colonie de l'excellente communauté des Dames de Jésus-Marie. « Les bonnes sœurs sont arrivées, écrivait-il avec joie à Mgr. Bourget, qui avait mis beaucoup de zèle à les demander pour notre diocèse. Elles ont été accueillies, ajoutait-il, comme des anges venus du ciel par vos excellents co-paroissiens de Saint-Joseph de Lévis qui, comme moi, vous conserveront une éternelle reconnaissance de nous les avoir procurées. » Certes, la reconnaissance de Monseigneur était bien légitime et elle allait bientôt s'accroître à mesure que se multiplierait au milieu de nous le bien accompli par les nouvelles servantes de Dieu en Canada. Il leur a suffi de 15 années pour fonder dans notre diocèse 6 établissements confiés à 96 religieuses de leur ordre, et donnant l'éducation annuellement à 781 enfants.

N'est-elle pas merveilleuse la facilité avec laquelle la religion convie sous ses ailes ces nombreux essaims de personnes qui, à sa voix, disent adieu à tout ce qu'elles ont de plus cher pour se dévouer à une vie pleine de labeurs ? Et ce spectacle qui vient de se renouveler deux fois à nos regards et qui nous édifie, n'est-ce pas à notre prélat que nous le devons, puisque c'est sous sa main bienfaisante que ces deux communautés se sont développées ici pour le bien de nos familles ?

C'était le premier acte de Mgr. de Tloa et comme évêque et comme administrateur de l'Archidiocèse de Québec. Deux années après, en 1857, il assistait à l'inauguration de l'École Normale Laval. Il fit l'éloge de cette institution, appelée déjà par les vœux du premier Concile provincial, et déclara qu'il la regardait comme un bienfait pour le peuple, puisque c'étaient les enfants du peuple qui devaient en recueillir les premiers fruits. Mais le service inappréciable qu'il lui a rendu, le voici : il assura la véritable utilité de son existence, en l'associant, d'une manière définitive, à l'action du clergé. Ce n'était pas, MM., notre prélat qui aurait craint de voir l'Eglise prêter un appui cordial à la société civile. Il savait trop bien qu'en offrant une main amie à l'Etat, la religion s'assure sa juste part d'influence sur la marche des événements. La nomination d'un Principal, tiré du sein même du clergé, la direction des élèves institutrices confiée aux dames Ursulines de Québec, voilà, ne l'oublions pas, deux actes importants de l'administration de Mgr. Baillargeon. Par là, il a réussi à prémunir le gouvernement lui-même contre les écarts auxquels les malheurs des temps pourraient peut-être l'amener un jour. Que nos familles bénissent donc sa mémoire ! Pour former des précepteurs dignes de leur mission, il ne craignit pas de priver le ministère des paroisses, des sujets les plus distingués : deux d'entre eux occupent déjà un rang parmi les princes de l'Eglise. Pour inculquer aux institutrices les idées du devoir et de la vertu, il voulut les mettre en rapports intimes avec ces religieuses qui, depuis 200 ans, font l'admiration de notre ville et de l'étranger. Aujourd'hui 578 instituteurs et institutrices ont subi cette double influence de la religion et sont allés, pour la presque totalité, répandre, à leur tour, sur tous les points du pays, les bienfaits de l'éducation qu'ils ont eux-mêmes reçue.

Si nous changeons de théâtre, et si nous pénétrons dans l'enseignement secondaire, là encore nous retrouvons des traces du passage de Mgr. Baillargeon. Elève du séminaire de Nicolet, qui comptait peu d'années d'existence lorsqu'il y fit ses études, professeur du jeune collège de Saint-Roch, où il put encore mieux juger des difficultés d'un établissement qui commence, il donna tout son appui à la fondation du collège de Sainte-



Anne. C'est lui qui, dans le conseil épiscopal, se faisait l'interprète ardent des sentiments de M. Painchaud, épousait la plupart de ses vœux, les faisait valoir et accepter, obtenait par ses instances des prêtres pour l'œuvre naissante où il entrevoyait une nombreuse pépinière de lévites. Par ses visites et par ses lettres, il encourageait et soutenait le zèle du fondateur. De son côté, M. Painchaud versait dans le cœur de son ami ses craintes et ses angoisses, lui exposait ses difficultés, les découragements où il aurait quelquefois été tenté de se laisser choir ; et à peine avait-il fini de parler qu'il recevait, en retour, des paroles pleines d'avenir et d'espérances. Et lorsque l'œuvre est consolidée : « Enfin essayez vos sueurs, lui dit M. Baillargeon dans une de ses dernières lettres, et goûtez le repos du cœur, le repos de la paix et du triomphe. »

N'est-ce pas encore l'intérêt qu'il portait aux jeunes établissements qui lui fit encourager si puissamment les débuts du collège de Rimouski et tourner ses regards sur le séminaire de Québec pour le prier de prendre la direction du collège de Lévis ? Il lui semblait naturel, disait-il, que les jeunes arbres prissent leur développement à l'ombre des vétérans de la forêt.

Ces vétérans de la forêt, Mgr. Baillargeon était loin d'être indifférent à leur existence. N'a-t-il pas favorisé, de toutes ses forces, l'extension des Ursulines de Québec, en leur conseillant d'augmenter leurs édifices et en leur permettant ainsi de doubler le nombre de leurs élèves ? Ne l'entendons-nous pas, dans ses lettres, encourager les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, et leur exprimer, à plusieurs reprises, la reconnaissance de notre ville et de notre diocèse pour leurs deux siècles d'importants services ? Le pensionnat de l'Hôpital-Général de Québec ne l'a-t-il pas vu, lorsqu'il était curé de Québec, venir donner lui-même quelques notions sur la sphère et sur l'astronomie ? Chez les Sœurs de la Charité, il visitait les classes avec bonté, encourageait les enfants, et, pendant 13 ans, il a fourni à ces religieuses un local où les enfants pauvres du Cap-Diamant reçoivent un enseignement gratuit. Et notre Petit Séminaire, combien de fois il lui a donné des preuves de son affection ! Deux jours avant sa mort, il s'informait encore du nombre de ses élèves, de l'esprit qui régnait au milieu d'eux, et, après avoir écouté les détails que nous lui donnions : « Evidemment, nous disait-il, la bénédiction de Dieu est sur votre maison ; je l'en remercie de tout mon cœur. »

Nous arrivons, en ce moment, aux services que Mgr. Baillargeon a rendus à l'Université Laval. Le premier et le plus méritoire, si je ne me trompe, c'est d'avoir été le ferme appui du plus illustre de ses fondateurs, de M. Louis-Jacques Casault, d'avoir été son *grande columen*, ainsi que parle un ancien.

Qui pourrait dire, MM., les écueils semés sur la route de tous les grands fondateurs ? Pourquoi rappeler les aspirations des localités, les craintes des uns, la bonne foi surprise chez les autres, ici les défiances qui naissent comme naturellement, là les exigences d'un mérite qui se voit laissé dans l'ombre ? Le courage est alors exposé à de fatales défaillances, s'il ne rencontre des amis pour le soutenir et le fortifier. Ce fut l'immense bonheur de M. Casault de voir avec ses confrères, toujours à ses côtés, toujours prêt à le secourir, notre second Visiteur, Mgr. Charles-François Baillargeon.

Il y avait entre ces deux hommes plusieurs traits de ressemblance. J'ai déjà dit l'appréciation que faisait M. Casault de l'intelligence de Monseigneur : celui-ci nourrissait une opinion aussi élevée sur notre

premier recteur. Tous deux étaient animés d'un grand zèle pour la gloire de l'Église et le progrès de leur pays ; tous deux, d'une persévérance admirable qui ne comptait avec les difficultés que pour les vaincre. L'un et l'autre soumis, toute leur vie, à la loi rigoureuse du travail, tellement qu'à les voir agir et le jour et une partie de leurs nuits, nul n'aurait soupçonné que leur santé était frêle, délicate et toujours chancelante. Tous deux encore d'une humilité sincère : l'un, à moins d'un ordre formel, n'aurait jamais voulu quitter la cure la plus ignorée du diocèse, et l'autrait volontiers, à plusieurs reprises, échangée contre l'épiscopat ; l'autre, entouré de tout le prestige que lui donnaient ses titres et ses qualités, aurait accepté sans hésiter, l'emploi le plus humble dans notre séminaire. Que dire de leur désintéressement ? M. Casault pour tout héritage a laissé à son illustre frère, le soin d'acquitter une obligation que la délicatesse de sa conscience croyait lui avoir fait contracter ; Mounseigneur, à part les petits objets offerts en souvenir à quelques membres de sa famille, léguaux aux pauvres de Jésus-Christ les articles délabrés de son mince trousseau. Enfin ces deux hommes illustres, que nous confondons dans notre estime, disparurent de ce monde, au milieu des mêmes regrets universels, au milieu des mêmes éloges, qui s'élevèrent de toutes les parties de notre pays.

Mgr. Baillargeon sentit vivement lui-même le malheur qui tomba sur l'Université, lorsque la mort lui ravit M. Casault. Il était alors à Rome, et il écrivait en date du 27 mai 1862 : « Je partage toutes vos douleurs. Quel coup et quelle perte ! Elle m'accable et me jetterait dans le découragement, sans la pensée que rien n'arrive que par la volonté de Dieu, et qu'il faut s'y soumettre sans murmurer et toujours avec confiance. »

La confiance n'abandonna pas les successeurs de M. Casault : elle leur revenait surtout lorsqu'ils voyaient se continuer, à leur égard, le dévouement de l'autorité ecclésiastique. Avec quelle satisfaction, ils entendaient de la bouche même de Mgr. Baillargeon, comme un historique de ce qu'il avait fait pour l'Université : « Comme Mgr. Turgeon, disait-il, et avec lui, j'ai assisté à la fondation et à l'installation de l'Université Laval ; j'ai été témoin, comme lui, de ses progrès, de ses travaux, de ses combats et de ses triomphes ; et aujourd'hui, en prenant place auprès de vous, Messieurs, je déclare que je me ferai toujours un honneur et un devoir de marcher sur ses traces. C'est vous dire que je m'efforcerai d'être ce qu'il a été pour vous et que j'aurai toujours le même amour que lui, la même sollicitude pour cette *Alma Mater* ! »

Mgr. Baillargeon parle des triomphes de l'Université. Nous savons à quel prix il les a évalués et ce qu'il fit pour les lui garantir. Lorsqu'en 1862, les droits de notre Institution à son unité d'existence étaient menacés, notre dévoué prêtre fut invité à se rendre à Rome pour les soutenir, et il écrivait à Mgr. de Kingston, ces paroles où respire son admirable zèle : « Un voyage à Rome, à mon âge et avec ma pauvre santé, me paraîtrait une cause de mort certaine. J'aimerais à mourir ici. Cependant, je consentirais volontiers à aller mourir à Rome, si je pouvais me persuader que ma présence y fût nécessaire pour empêcher ce que je regarde comme un grand préjudice pour notre Université Laval, ou qu'en y allant, je pusse certainement réussir à les détourner. » Et il alla à Rome, et le triomphe fut assuré.

Mgr. Baillargeon parle des travaux de l'Université : il s'y est associé lui-même, chaque fois qu'il l'a pu, ou il les a approuvés et encouragés de sa présence. Ses degrés, il a imposé l'obligation d'y tendre, en n'admet-

tant à l'état ecclésiastique que les élèves qui auraient obtenu l'Inscription : ses cours, il en a suivi assidument plusieurs, et nous l'avons entendu faire l'éloge de ce qu'il appelait cette admirable invention qui permet de s'approprier, après une heure d'attention, les richesses acquises par un professeur, au prix de longues semaines d'études ; ses facultés, il en a vu augmenter le nombre avec bonheur, et en 1867, il louait et approuvait en tout point l'organisation définitive de la faculté de Théologie. Et si nous jetons nos regards sur les murs eux-mêmes de l'Université, là encore nous trouverons inscrit le nom de Mgr. Baillargeon : le second document qui émana de son administration, en 1855, ce fut un appel aux fabriques et aux personnes fortunées de notre pays pour les engager à prêter au Séminaire une partie des fonds nécessaires, comme il le dit, à l'entreprise gigantesque, dont il s'est chargé ; appel qui fut généreusement entendu et qui aida puissamment la construction de nos édifices.

Il est un succès qui réjouissait avant tout le cœur de notre saint Archevêque : c'est celui qu'obtenaient les élèves de nos facultés de Droit et de Médecine, lorsqu'ils allaient, en quittant l'Université, obtenir une situation honorable dans notre société. Le 15 septembre 1865, il écrivait à S. E. le Cardinal Barnabo : « Notre Université est en progrès : elle voit, cette année, le nombre de ses étudiants considérablement augmenté ; ses cours produisent les plus heureux fruits de science, de morale et de religion dans la jeunesse qui les fréquente, et dans toutes les classes de la société que cette jeunesse va remplir à la ville et dans la campagne. A Dieu gloire en soit rendue ! A notre prélat aussi, honneur et reconnaissance pour ces bonnes paroles d'encouragement : c'est qu'il portait à notre jeunesse un intérêt si sincère ! Pourquoi ne pas rappeler ici un nom entre tous, qui lui fut particulièrement cher ? Nous avons pleuré amèrement notre Edouard Labrecque, ravi si inopinément à notre affection et à notre estime. Mgr. Baillargeon aurait lui-même versé des larmes sur sa tombe : car il l'aimait tendrement : « C'est un jeune homme de cœur, nous disait-il, qui deviendra plus tard une de nos gloires. » Dieu ne l'a pas permis. Bienfaiteur et protégé se sont suivis, à peu de distance, dans la mort : tous deux sans doute murs pour une meilleure vie ; l'un, après une longue carrière toute remplie de mérite ; l'autre, ravi à la fleur de l'âge, mais avec une réputation sans tache et le sacrifice des plus belles espérances.

Maintenant, Messieurs, si nous jetons nos regards vers le passé ; si nous invitons tous ceux à l'éducation desquels Monseigneur Baillargeon a eu quelque part depuis quarante ans, à venir lui témoigner leur reconnaissance, bientôt nous verrons sortir, de tous les rangs de la société, une longue suite d'enfants, de jeunes gens, de lévites, qui proclameront à l'envi ses bienfaits. Et nous, Messieurs, Professeurs et Elèves de cette Institution, nous nous empresserons de mêler nos voix à celle de cette multitude : il nous a aimés, jusqu'à la fin, et pour accomplir ses devoirs vis-à-vis nous, nous disait-il, il n'avait qu'à céder au penchant de son cœur. En retour de tant de bonté, conservons chèrement son souvenir. C'est notre consolation de rendre justice à ceux qui nous couvrent de gloire en nous comblant de bienfaits.

## MGR. CHARLES-FRANÇOIS BAILLARGEON

*Ses premières années. Son éducation.*

« L'Église de Québec est aujourd'hui accablée d'une grande douleur, écrivaient MM. les Administrateurs à S. E. le Cardinal Barnabo, le 14 octobre 1870 : « hier, est parti de ce monde notre très-digne et très-cher Archevêque, Monseigneur Charles-François Baillargeon. » Bientôt une lettre collective des Evêques de la Province de Québec et de Toronto informait directement Sa Sainteté Pie IX de cette perte douloureuse. Le Pape leur répondait le 17 décembre 1870 : « Vénérables Frères et Chers Fils, les louanges que vous donnez au très-digne Archevêque de Québec, à qui vous avez rendu les derniers devoirs, sont bien dignes de la noblesse de vos sentiments et des mérites de ce prélat. Nous-même en lisant dans votre lettre du 18 octobre les magnifiques éloges que vous faites de lui, avons senti se renouveler en nous la douleur que nous avait causée la nouvelle de sa mort. »

Pleuré par ses ouailles et par le Canada tout entier, pleuré par ses collègues et par le Chef Suprême de l'Église, Mgr. Baillargeon a laissé un souvenir impérissable. Nous sommes heureux qu'on nous ait permis de lui consacrer quelques pages dans l'Annuaire de l'Université, et nous appelons de nos vœux le jour où un historien viendra mettre le dernier sceau à sa mémoire, en lui élevant un monument complet.

Les ancêtres de Mgr. Baillargeon étaient de Londigny, en Angoumois. Nous devons sur cette paroisse d'intéressants détails à Mgr. Cousseau, Evêque d'Angoulême : « il s'y trouve encore, nous dit-il, de vieux registres où est porté dans l'une des premières pages et au dernier jour du mois d'août 1619, le baptême de Jean Baillargeon, fils de Jean Baillargeon, premier habitant de ce nom en Canada. »

« Le souvenir le mieux conservé à Londigny de cette vieille famille des Baillargeon, continue Mgr. Cousseau, c'est un petit village de 15 feux, qui est fidèlement marqué sur la grande carte de France, dite de l'Etat-Major, et même en plus grandes lettres que les autres hameaux. On l'appelle toujours Chez-Baillargeon. Cette appellation est très-commune en Angoumois, où le mot *Chais* (casa) ne signifie plus qu'un bâtiment affecté à conserver les provisions de vin ou d'eau-de-vie. Il désignait autrefois les villages par le nom de la principale famille. Aujourd'hui toutes les maisons de Chez-Baillargeon sont très-modernes, sauf une seule qui porte le cachet du seizième siècle. J'ai prié le curé de Londigny de m'en procurer un dessin. Il y a tout lieu de croire que c'est le berceau des Baillargeon en Canada. »

C'est le 26 avril 1798, qu'est né, à l'Île aux Grues, Mgr. Charles-François Baillargeon : son père était le Sieur François Baillargeon et sa mère Dame Marie-Louise Langlois, de Saint-Laurent.

Monseigneur aimait sa paroisse natale, la simplicité de ses mœurs, la piété qui s'y conserve et l'excellent esprit de ses paisibles habitants. Parmi les modestes ornements de son petit salon à l'Archevêché, se trouvait suspendu au mur un plan topographique de son île chérie : il le transmitt comme souvenir d'affection, à son frère, M. P. Baillargeon, médecin. Le 13<sup>e</sup> article de son testament est ainsi conçu : « Je donne et lègue à mon frère Pierre Baillargeon, médecin, un plan topographique de l'île aux

Grues, berceau de ma famille, encadré et couvert d'une vitre qui se trouve suspendu dans mon petit salon.

Son affection pour ses parents se trahissait souvent dans ses paroles et dans ses lettres : il remerciait Dieu de lui avoir donné un père et une mère si remplis de vertus. Il écrivait, le 19 décembre 1843, à l'un de ses protégés qui venait d'être fait sous-diacre : « Que cette nouvelle va réjouir ta bonne et chère mère et ton respectable père ! Ils sont pauvres comme mes parents étaient pauvres : mais ils sont respectables, comme mes père et mère étaient respectables aussi. Ils sont dignes de ton amour et de toute mon estime. Si ta bonne et pieuse mère peut assister à ta première messe, les larmes qu'elle y répandra lui feront oublier toutes les peines de sa vie. » Plus tard, en apprenant que ce bon ami avait perdu sa mère, il traçait ces lignes pour le consoler : « Je sais ce que c'est que de perdre une mère comme la tienne, j'ai perdu la mienne ! Comme moi, tu as eu l'avantage de connaître et d'apprécier ces deux pieuses femmes. Il y avait en elles une grande similitude de caractère. Toutes deux possédaient une charité, une douceur et une humilité remarquables. Qu'elle était bonne et estimable ta chère mère ! Son départ laisse un grand vide dans ta maison. La pensée, la certitude qu'elle est au ciel doit bien te consoler. Tu as, toi, pour ta maman, comme moi pour la mienne, cette certitude. » Dans une lettre précédente, il avait dit à son ami : « Salue bien ta bonne maman de ma part. C'est une femme que j'ai bien estimée, parce que j'ai su apprécier son mérite. Et les bonnes mamans ont de bons enfants. » Cette dernière réflexion n'est-elle pas pleine de charmes ? Douze ans après la mort de sa mère, il disait encore pour elle la messe le jour où Dieu la ravit à son affection. Nous lisons en effet l'éphéméride suivante de son journal à Rome : « 5 août 1850. Lundi. Je vais dire la messe à Notre-Dame des Anges, Ste. Marie Majeure, pour le repos de l'âme de ma chère mère décédée ce jour en 1838. » Dans un entretien avec Notre-Seigneur, après la communion, écrit de sa main, il demande d'augmenter en lui, la foi, l'espérance et son saint amour : il adresse la même prière pour son père, qui vivait encore à ce moment, pour ses frères et sœurs et pour leur famille. Lorsque ce bon père mourut, le 25 décembre 1860, un de ses prêtres lui écrivit une lettre de condoléance : « Merci, lui répond Monseigneur, de l'aimable sympathie que vous avez bien voulu me témoigner à l'occasion de la mort de mon cher père. J'en ai été sensiblement touché. A ce propos, je suis heureux de vous dire que je me suis pressé de bénir Dieu des grâces qu'il a daigné faire à ce cher père, et pendant sa vie et à l'heure de sa mort, qui nous a paru précieuse devant Dieu, surtout à cause des grands sentiments de confiance en la miséricorde de Dieu, jusqu'à son dernier soupir. Daignez vous souvenir de lui au Saint Autel. »

A l'âge de 6 ou 7 ans, le bon petit François, pris en affection par une de ses tantes de Saint-Laurent de l'Île d'Orléans, vint passer quelques mois chez elle. L'excellente tante avait de l'instruction ; elle l'avait puisée au Couvent de la Sainte-Famille : elle crut qu'elle n'avait pas de meilleur service à rendre à son neveu que de lui apprendre à lire : ce qu'elle fit, disait plus tard Monseigneur, dans un gros livre de prières. Il montrait aussi à l'un des curés de Saint-Laurent l'endroit de l'ancienne église de cette paroisse où il se hâtait à cet âge, de se rendre avant les offices : c'était à la balustrade même du chœur, pour mieux voir les cérémonies. Savoir lire à cette époque était un titre de recommandation auprès des nos habitants de la campagne : Monseigneur le rappelait aux bonnes gens

de l'Île aux Grues, à la première visite qu'il leur fit, devenu Evêque de Tloa : « il y a quarante ans, leur dit-il, j'étais le seul ici parmi les enfants qui sût lire : vous êtes bien heureux aujourd'hui d'en avoir tant au milieu de vous qui ont cet avantage. » L'Île aux Grues n'avait pas même, en 1804, année où Monseigneur s'initiait aux premiers éléments du savoir, de ces maîtres d'école ambulants qui allaient de maison en maison, distribuer leur petit savoir littéraire : ces troubadours, si utiles à tant d'autres paroisses, n'auraient pu trouver là assez d'encouragements pour les récompenser de leurs pénibles labeurs.

Revenu dans son île, auprès de ses parents, le jeune enfant eut pour premier emploi, celui qu'exerça un grand nombre de saints avant lui, celui de pasteur. Là, dans la commune de la paroisse, il gardait les troupeaux. Son commencement d'instruction, sa bonne tenue, sa complaisance pour tous, lui acquirent un certain ascendant au milieu de ses petits compagnons. Les anciens de l'Île aux Grues en ont conservé le souvenir, et l'un des curés de cette paroisse nous disait qu'ils lui ont souvent montré la place où dans l'église Monseigneur, au début de sa vie, se faisait remarquer de tous : « là, près de la grande porte, disent-ils, il se tenait toujours recueilli. »

Monseigneur avait l'âge de 11 ans quand il s'approcha pour la première fois de la sainte table, avec une piété qu'il nous est facile d'admettre, puisque 60 ans après il se rappelait le jour de cette grande action, la joie dans l'âme. « Me voilà au Cap Saint-Ignace, écrit-il le 25 juin 1869, à M. le G. V. Cazeau : j'ai dit à la paroisse réunie en masse à mon arrivée, que j'éprouvais un vrai bonheur à me retrouver dans leur église, parce que je n'avais pas oublié que c'était dans cette église que j'avais fait ma première communion, il y a 60 ans ! et que j'avais été confirmé, il y a 59 ans ! C'est Mgr. Plessis qui lui conféra le sacrement de confirmation, et M. Pierre-Nicolas LeDuc, alors curé du Cap, qui lui fit faire sa première communion.

Le 12 avril 1812, M. Pierre Viau devait succéder à M. P.-N. LeDuc, comme curé du Cap Saint-Ignace et de l'Île aux Grues. La Providence s'est servi de ce vénérable prêtre pour protéger l'éducation de Mgr. Baillargeon et lui faire faire ses études collégiales. Quelle affection il conserva toute sa vie à la mémoire de M. Viau ! Elle respirait surtout dans ses conversations. Il écrivait à l'un des prêtres qu'il a protégé lui-même et auquel il a rendu les mêmes services qu'il avait reçus de son bon curé du Cap : « Quelle reconnaissance ne dois-je pas à mon Dieu, il a fait pour moi ce qu'il a fait pour toi ! Je souhaite que ceux que tu protèges, lui dit-il un autre jour, puissent te donner autant de consolation et de joie que tu en as donné à ceux que la Providence avait chargés de l'aider à correspondre à ta vocation. C'est un beau souhait que celui-là. Mais une telle chance est bien rare. » Cette chance, Monseigneur la ménagea à son bienfaiteur : c'est au presbytère, chez lui, qu'il exigeait qu'il vint se retirer, lorsque ce bon curé faisait visite à Québec : il lui rappelait alors ce qu'il lui devait, faisait son éloge devant ses vicaires ; il en parlait toujours comme de l'un des représentants les plus dignes, les plus vénérables de l'ancien clergé.

Juste tribut de reconnaissance : car Mgr. Baillargeon était redevable de plusieurs bienfaits à M. le G. V. Viau : c'est lui qui avait su discerner son mérite au milieu de ses compagnons de l'Île aux Grues ; lui qui le plaça d'abord au collège de Saint-Pierre, Rivière du Sud, où il apprit les premiers éléments du latin ; lui qui le dirigea au séminaire de Nicolet ;



lui qui lui fournit la plupart des objets dont son modeste trousseau avait besoin ; lui enfin qui lui légua l'exemple d'un genre de bienfaisance qui lui fut si familier dans la suite, celui de prodiguer une protection efficace à un nombre considérable des élèves de nos collèges. Car ce n'est pas un fait isolé, dans la vie de M. Viau, que celui qui concerne notre prélat : nous voyons que lorsque Mgr. Plessis l'engagea, en 1818, à quitter la cure du Cap Saint-Ignace pour se vouer à l'œuvre du séminaire de Québec, le bon curé y mit une condition, c'est que l'évêque se chargeât de l'éducation d'un enfant de 12 ans qu'il avait commencé à instruire : et il trahit son secret par ces dernières paroles : « Ce sera peut-être le dernier à qui je ferai du bien de cette manière. »

Préparé par ses études du collège de Saint-Pierre, Mgr. Baillargeon fit son cours très rapidement au séminaire de Nicolet ; il y arrivait au mois d'octobre 1814, il le quittait en 1818. Ces quatre années suffirent cependant pour créer dans le cœur de Monsieur un de ces attachements qui ne disparaissent qu'avec la vie. Il avait dans son salon à l'archevêché, un dessin de la vieille église de Nicolet et un autre de son beau séminaire. Il se trouva le 24 mai 1866, à cette délicieuse fête de famille qui réunissait dans cette maison le nombreux essaim de ses anciens élèves. Il crut retrouver au milieu d'eux l'ombre chérie de ses anciens directeurs, MM. Raimbault et Leprohon : la pensée des bons anges qui nous accompagnent partout se confondait avec le souvenir de ces prêtres zélés qui veillèrent sur les années de sa jeunesse et lui inspirèrent un si vif amour pour la vertu et le devoir.

Nous avons été vraiment heureux de rencontrer dans une lettre à M. Cazeau, en date du 21 juin 1865, le magnifique témoignage suivant sur l'éducation religieuse que Monseigneur Baillargeon avait reçue à Nicolet : « Moi, dit-il, à la fin de mes études, j'avais dans la tête et dans le cœur tous les grands principes de la religion et de la morale et de la philosophie chrétienne ; sur ce point, je n'ai rien appris depuis. Ce qui est exactement vrai. »

Heureuses les maisons qui réussissent à inculquer à leurs élèves, de si bonne heure, les principales vérités de la foi ! plus heureuses encore, peut-être, celles qui inspirent à ces mêmes élèves assez de reconnaissance pour ne pas renier le patrimoine qu'ils y ont acquis !

Monseigneur n'était pas moins juste quand il parlait des connaissances d'un autre ordre qu'il avait puisées à Nicolet. Il admettait bien volontiers, peut-être pour encourager la génération actuelle, que les études avaient fait, depuis son temps, de grands progrès ; mais le français et le latin et la philosophie, il prétendait bien que ses professeurs lui en avaient appris tout autant qu'il s'en enseigne de nos jours. Nous avons lu dans une lettre de M. Leprohon à Mgr. Plessis, quelques détails sur la classe de rhétorique qui nous intéressait plus particulièrement : les élèves d'alors n'auraient pas craint d'entrer en lice avec les nôtres pour l'étude des modèles : ils apprenaient Horace par cœur ; ils confiaient aussi à leur mémoire un grand nombre des pages de nos chefs-d'œuvre français. M. Leprohon se félicite cordialement de l'entrain qui règne parmi ses enfants et ne croit pas se tromper en pensant qu'ils pourraient rivaliser avec ceux des autres maisons du pays.

*Mgr. Baillargeon Prêtre, Curé, Evêque de Tloa.*

Ses études terminées, Mgr. Baillargeon ne balançait pas sur le choix qu'il avait à faire. Ses goûts comme ses habitudes le conduisaient à l'état ecclésiastique. Mgr. Plessis lui donna la tonsure en 1818. Les quatre années, qui s'écoulèrent entre son entrée dans la vie ecclésiastique et la prêtrise, furent laborieuses comme toutes celles du reste de sa vie. Professeur au collège de Saint-Roch, puis du Séminaire de Québec, à la fois surveillant des élèves, et obligé d'allier avec ce double devoir l'étude de la théologie, il ne lui restait aucun loisir. Le plus ancien prêtre du Séminaire, M. F.-X. Baillarge, était son collègue dans cette rude tâche, à notre Petit Séminaire : il nous a dit quel ascendant Monseigneur avait sur les élèves, de quel respect on l'entourait, le zèle et l'activité qu'il déployait dans l'accomplissement de tous ses devoirs.

Mgr. Plessis lui conféra l'ordre de la prêtrise le 1er juin 1822. Nous pouvons juger des sentiments qui l'animent dans ce grand jour par ce qu'il écrit à l'un de ses enfants, comme il l'appelait, au mois de décembre 1843 : « Mon cher fils, le vingt-trois de décembre sera désormais un des plus beaux jours de ma vie, puisqu'il me rappellera que j'ai donné un prêtre à l'Eglise, que j'ai fait un heureux avec plusieurs autres. C'est une grande faveur que Dieu nous fait de nous appeler au Saint Ministère. C'est un bonheur d'être prêtre ! d'habiter dans la maison de Dieu ! un bonheur, oui un grand bonheur d'approcher plus près de Dieu ! d'offrir le Saint Sacrifice ! d'administrer les sacrements ! de contribuer au salut des âmes ! Regarde donc le jour de ta prêtrise comme le plus beau de tes jours. Comme j'ai du bonheur à me rappeler le mien ! »

Le souvenir de sa première messe n'était pas moins vivace dans son cœur. Le 2 juin 1858, il était à Matane, en tournée pastorale : les préoccupations et les fatigues qu'entraîne toujours l'accomplissement des devoirs de la visite, ne l'empêchent pas de se rappeler que c'est à pareil jour qu'il a célébré pour la première fois. « A 9½ heures, dit-il, j'ai pu ouvrir la visite, en faisant mon entrée solennelle et en disant la sainte messe, pour célébrer le 36e anniversaire de ma première messe et implorer le secours de Dieu pour ma visite. C'est pour raviver ces sentiments que Monseigneur, alors Archevêque de Québec, voulut assister son neveu à sa première messe, dite le 7 juin 1868 à notre cathédrale. Ne lisons-nous pas, dans la vie de Saint-François de Sales, que ce bienheureux rendit le même devoir à André Frémyot, devenu Archevêque de Bourges ? Ne le vit-on pas, comme notre pieux Archevêque, s'agenouiller modestement aux pieds du nouveau célébrant pour recevoir sa bénédiction ? J'ai voulu tout lui donner, disait avec bonté Mgr. Baillargeon, après cette fête de famille qui avait attiré un grand nombre de personnes de la ville : j'ai baptisé mon neveu, j'ai été son parrain, je lui ai fait faire sa première communion, je l'ai confirmé, je lui ai conféré tous les ordres ; que pouvais-je faire de moins que de l'aider à dire sa première messe ? »

Les quatre premières années de son ministère, Mgr. Baillargeon les consacra au service de la paroisse Saint-Roch ; il y fut simultanément chapelain et directeur du Collège. « Sa vie y fut tellement humble, écrit un vieillard qui le connut à cette époque, sa vie fut tellement retirée qu'on eut dit qu'il voulait réaliser cette belle sentence de l'imitation : *ama nesciri et pro nihilo reputari*. » J'ai remplacé Mgr. Baillargeon à son départ de Saint-Roch, dans l'automne de 1826, nous dit à son tour M. le G. V. Mailloux ;



sa mémoire y était en singulière vénération, on ne cessait de parler de lui, de sa bonté, de sa charité, de sa capacité.

A son arrivée à Saint-Roch, le bon chapelain se trouva en présence d'un désordre qui se renouvelait chaque fois que quelque personne convolait à de secondes noces : il fallait que le bas peuple fit un charivari. Nous avons heureusement perdu de vue aujourd'hui les mascarades hideuses qui s'organisaient dans ce moment de délire : ce cercueil porté sur les épaules de quatre hommes et où se balançait tristement la tête du manequin représentant le défunt ou la défunte ; ces torches funèbres qui s'agitaient au milieu des ténèbres ; ces cris et ces vociférations à la porte des nouveaux époux ; ce chant lugubre du *Libera*, entonné comme un reproche aux vivants de la part des morts oubliés et délaissés ; puis, enfin, cette exigence injuste de la part de cet attroupement qui s'élevait quelquefois à plusieurs centaines et qui ne consentait à cesser ses démonstrations successives que lorsqu'on lui avait payé une certaine somme. M. le Chapelain de Saint-Roch gémissait de ces désordres ; il voyait avec douleur ces rixes, qui finissaient parfois par des blessures très-graves. Il exhorta longtemps avec douceur ; puis, à la fin, il prit un langage plein de véhémence, nous dit un des auditeurs ; il tonna contre ces mœurs à demi barbares, invoqua les anciennes ordonnances de Mgr. de Laval contre le charivari, et depuis ce moment, le charivari est disparu de notre société.

Mgr. Panet, voyant que la santé de son excellent prêtre s'affaiblissait à Saint-Roch, où le travail dépassait ses forces, le nomma, le 26 septembre 1826, à la cure de Saint-François, Ile d'Orléans : M. Baillargeon demeura attaché, toute sa vie, à ce poste si bien en harmonie avec ses goûts. On se rappelle qu'en 1860 pendant les vacances, il apprit, un samedi, que le vénérable curé, M. Picard, serait empêché par maladie de faire son office le lendemain. Aucun prêtre n'était disponible à Québec. « Et pourquoi n'irai-je pas moi-même faire le curé ? » se dit aussitôt Mgr. Baillargeon. Il part, incognito, portant lui-même son petit sac de voyage. En quittant le vaisseau, il se rend à pied au presbytère de Saint-Jean, où il était si peu attendu, se fait conduire à Saint-François, où le bon curé est tout confus de la bonté de son premier pasteur. Le dimanche, il entend les confessions, chante la grand'messe et les vêpres, fait le catéchisme, demande avec sa simplicité ordinaire aux petits enfants qui l'avaient écouté avec avidité, « s'ils trouvaient qu'il avait oublié le tour ; » et le vénérable prêtre s'en retournait le lundi, à Québec, tout heureux d'être redevenu curé de Saint-François au moins pour une journée.

Il ne devait pas jouir longtemps de sa vie paisible à Saint-François, où il aimait tant, nous dit un de ses amis, et les livres et sa chambre et la vie ignorée. Mgr. Panet le préposa à la paroisse de Château-Richer et de l'Ange Gardien, le 18 janvier 1827 ; il y demeura jusqu'au 1er octobre 1831.

Il serait bien difficile de suivre les traces de son zèle durant son séjour dans cette double paroisse : le bien s'opère, mais le souvenir s'en efface facilement, surtout quand l'auteur a pris tant de soin à le faire oublier lui-même. Nous sommes obligés de ne rappeler que quelques traits épars qui prouveront avec quelle fidélité il accomplissait ses devoirs.

Nous nous souvenons lui avoir entendu raconter le fait suivant, à une retraite ecclésiastique : lorsqu'il était curé à la campagne, on vint, un samedi soir, le chercher pour un malade qu'il avait vu confesse et administré la journée même. Le temps était mauvais ; il fallait passer une grande partie de la nuit sans sommeil, et le lendemain chanter la messe et

prêcher. Point d'hésitation. Il part, se rend auprès du moribond, écoute les derniers secrets de son âme et revient consolé d'avoir lui-même porté une dernière fois une parole de paix et de charité à une âme qui, peut-être, n'avait que quelque inquiétude peu sérieuse à lui communiquer.

Pour empêcher les désordres du carnaval qui précède le carême, il écrit à Mgr. Panet, le 10 novembre 1829, et le supplie de vouloir bien accorder à la paroisse de Château-Richer les pieux exercices des Quarante-Heures : il sollicite aussi les indulgences qui ont coutume d'y être attachées. Il y voyait un moyen puissant d'attirer sur ses paroissiens, par les prières des bonnes âmes, les grâces suffisantes pour diminuer le nombre des fautes qui se commettent ordinairement dans ces temps de réjouissances mal réglées.

La même année 1829, il rédigea un grand nombre de propositions et les fit accepter par ses paroissiens, afin de leur assurer une excellente école : c'était un bienfait réel à cette époque qui comptait encore peu de personnes instruites dans nos campagnes.

Une grave question occupa le clergé en 1830 et 31. Fallait-il accepter l'opinion de quelques membres de notre parlement qui voulait introduire les Notables dans les assemblées de Fabriques ? En d'autres termes, l'élément populaire devait-il décider tout ce qui concerne les affaires de paroisse ? Douze questions, rédigées par un comité spécial, furent envoyées à tous les curés et desservants de la Province pour avoir leur avis sur ce sujet. Leurs réponses ont été recueillies et publiées en un volume : nous y retrouvons et nous y relisons avec intérêt celle de M. le curé de l'Ange-Gardien et du Château-Richer : elle fut très remarquée dans le temps et fut jugée la meilleure. M. Baillargeon s'oppose à l'introduction des Notables dans les assemblées de Fabriques, excepté dans les cas d'une répartition et de l'élection d'un nouveau marguillier. Quel poids, quel nouveau degré de prudence et d'autorité, se demande-t-il, pourrait ajouter aux délibérations du corps respectable des marguilliers, la voix de quelques individus, étrangers, peut-être, aux affaires de la Fabrique ? Les marguilliers, anciens et nouveaux, sont à la population de chaque paroisse ce que les représentants de la chambre d'assemblée sont à la population du pays : avec cette différence, en faveur des premiers, que le nombre des représentants de la paroisse est plus grand, proportionnellement, que celui des représentants du peuple. La présence des Notables ne serait propre qu'à augmenter l'embarras, la confusion et la division. Eh ! le moyen de n'avoir affaire qu'à des gens raisonnables quand on a affaire à tout le monde ? Un individu d'un caractère turbulent et ambitieux, qu'une paroisse, peut-être pour cette raison, juge indigne de la charge de marguillier, viendrait s'asseoir dans une assemblée de fabrique en qualité de *Notable*. Il s'emparerait avec impudence de la parole ; il contredirait effrontément les gens paisibles et sensés ; il se ferait un mérite et une gloire de s'opposer opiniâtrement à toutes les résolutions, à toutes les mesures qu'il n'aurait pas suggérées. Il ne faut qu'un tel homme pour porter le trouble dans les assemblées. Et quelle paroisse peut se vanter de n'en compter aucun de cette espèce ? Ces idées prévalurent, et les notables ne furent pas admis aux assemblées ordinaires des paroisses : ce fut au mécontentement de plusieurs.

Pour mieux le préparer à ses desseins, la Providence ménagea à M. Baillargeon d'autres difficultés avec quelques-uns de ses paroissiens, relativement aux réparations qu'il fallait faire à l'une de ses églises : c'était afin que l'ex-

périence lui apprit comment, à l'aide de patience, de sagesse et de modération, l'on peut sortir victorieux. Cependant, la vie de curé de campagne était poir lui, ici-bas, son idéal du bonheur. Que de fois dans ses lettres, nous le voyons revenir à ce sentiment ! « Hélas ! que je me trouverais bien à Saint-Férol, » s'écriait-il, le 22 juin 1856. Et plus tard : « La Petite Rivière a toujours mes amours. Pendant que j'y étais, il m'est venu en pensée de demander au Pape de changer de curé avec M. N\*\*\*, qui, lui, n'est pas si charmé de son bijou de paroisse. » Et plus tard encore : « Les tristes nouvelles que vous me donnez me causent des moments d'une bien profonde mélancolie. Oh ! pourquoi m'a-t-on fait évêque ? Oh ! que ne suis-je encore au nombre de ces pauvres curés isolés à la campagne, qui n'ont à s'occuper que du soin de leurs âmes et de celles de leurs bons paroissiens, qui peuvent ignorer les misères et les scandales du monde ! »

Ce qui explique son attachement à cette vie retirée, c'est sans doute son amour pour les âmes et son aversion pour tous les hauts emplois ; mais c'est aussi, croyons-nous, le zèle qu'il mettait à l'accomplissement de ses devoirs, même les plus humbles en apparence. « Quand j'étais curé à la campagne, » écrit-il à l'un de ses prêtres en 1858, c'étaient les gens de la maison qui étaient chargés du soin d'entretenir la lampe, de sonner l'angelus dans les deux paroisses que je desservais, et je le faisais souvent moi-même. Le son de la cloche, ajoute-t-il, annonce aux fidèles la présence de leur pasteur, et leur rappelle la présence de Dieu. » A un autre prêtre, il écrivait en 1866 : « J'ai été curé autrefois de paroisses où il n'y avait point d'écoles, et j'ai réussi à montrer le catéchisme et les prières aux enfants. Il faut du temps et du travail pour cela. Mais le curé est chargé d'instruire les enfants : c'est son affaire et son devoir. » Quelque temps après, nous trouvons dans une autre de ses lettres : « Quand j'étais curé à la campagne comme vous, j'avais une excellente méthode de faire le catéchisme préparatoire à la première communion, et je réussissais bien. » La prédication, la confession, le catéchisme, la fondation des écoles, l'établissement des confréries pieuses, tous ces détails qu'il aimait, absorbaient son temps et ses exercices de piété et il était heureux.

« Vint cependant le jour où il fallut rompre des liens qu'il regardait comme si forts et si précieux : il fut nommé curé de Québec, le 1er octobre 1831. « On ne se fera jamais, m'écrivit un de ses amis, une idée de la désolation qu'il lui causa cette nomination. Il ne l'accepta que par un acte héroïque d'obéissance. Après même qu'il fût devenu curé de Québec, il ne se rappelait cette nomination que les larmes aux yeux. »

Il faudra donc se sacrifier : mais le curé de Saint-François de l'Île ne changera pas ses habitudes, en devenant le pasteur de la première cure du diocèse : même simplicité dans son train de vie ; il le dit naïvement dans une lettre, il n'a jamais su assortir six assiettes ensemble ; même amour de la vie privée : durant de longues années, il a imaginé un prétexte pour ne pas aller au Château, assister au dîner du gouverneur, qui l'en faisait gracieusement prier ; même amour de ses livres et de ses études : il trouve moyen de publier une première édition de sa traduction du *Nouveau-Testament* ; même régularité rigoureuse dans ses exercices de piété : un jour, arrivé à minuit aux Trois-Rivières, où il se rendait pour la réunion du Bureau de la Société Saint-Michel, il invita son compagnon de voyage à se reposer, et lui-même à genoux faisait d'abord sa demi-heure de méditation et récitait, à genoux encore, ses petites heures : il se préparait ainsi à dire la messe le premier après trois heures de sommeil.

Nous voudrions rendre de nouveau justice à sa prédication, à sa bien-faisance, à son zèle pour le bien des âmes : nous n'avons qu'à prêter l'oreille à ceux qui, avant nous, ont parlé de ces sujets.

C'est Mgr. Baillargeon qui écrivait un jour à un ami, ces remarquables paroles : « Le bon sens n'est pas seulement une bien belle chose, c'est encore une grande et puissante chose qui finit toujours par l'emporter dans le monde. » Là est tout le secret de la prédication de M. Baillargeon, curé de Québec. Homme de raison, avant tout, il dominait par le choix judicieux de ses preuves, par la justesse de ses réflexions ; quand il avait fini d'exposer les principes, s'il se faisait quelques objections, c'était pour les renverser aussitôt par une réponse tellement claire qu'elle vous semblait avoir la lumière de l'évidence. Nous avons bien souvent entendu dire à plusieurs de nos anciens prêtres du Séminaire qu'ils écoutaient toujours M. le Curé avec plaisir parce que c'était toujours le bon sens qui siégeait sur ses lèvres. La première fois qu'il se révéla, ce fut le jour de l'an de 1831 : jusque là quelques esprits étaient prévenus contre cet humble prêtre de campagne qui cherchait si peu l'éclat et les applaudissements ; mais ce jour, il fut tellement heureux dans ses souhaits, tellement pénétré du désir de voir ses paroissiens se livrer à la pratique d'une vie qui seule peut assurer la félicité sur cette terre, que les préjugés tombèrent et il commença dès ce moment à jouir par la parole d'un grand ascendant sur toute la population de notre ville.

Quoique le langage de la raison soit naturellement froid et peu susceptible des grands-mouvements de l'éloquence, M. le Curé Baillargeon arrivait quelquefois à une émotion profonde et la communiquait à son auditoire. « J'ai fait un sermon terrible, hier, » écrivait-il à un ami : et il venait de lui dire dans la même lettre : « bel hiver, beau temps, long carnaval, force bals et autres divertissements de cette espèce et grande pauvreté et misère. Ainsi va le monde, des ris et des jeux d'un côté, des souffrances et des pleurs de l'autre. » Une personne a conservé une impression très-vive de ce sermon ; elle nous assure que l'effet fut extraordinaire et le désordre qui s'était introduit dans les réunions de notre ville disparut, au moins pour plusieurs années.

Un triomphe plus éclatant de sa parole fut la chute d'une feuille anti-religieuse, fondée le 20 juin 1837, le *Libéral*, qui ne vécut que quelques mois grâce au coup de mort que lui porta un sermon du 20 octobre de la même année. Cet organe du parti révolutionnaire de cette époque avait osé dénoncer le clergé à la haine des populations. M. Baillargeon monta en chaire ; il tenait à la main un numéro de la malheureuse publication et protesta contre sa doctrine, avec un zèle, dit la chronique du temps, avec une vigueur et un talent oratoire dont l'effet fut électrique.

« L'émotion de notre bon curé, continue le chroniqueur, lorsqu'il commença son sermon, était visible : on voyait qu'il sortait de son caractère et de ses dispositions habituelles qui sont la douceur et la charité évangélique, de même que le Sauveur fut une fois obligé de chasser du temple à coup de fouet des gens qui profanaient la maison de Dieu. Il peut être assuré que tous les gens de bien lui rendront la justice de reconnaître qu'il n'est entré rien de personnel dans la sévérité dont il a usé et qu'il n'a été mu que par une sainte indignation contre des gens qui cherchent à démoraliser le peuple dont le salut lui est spécialement confié. »

Peu de jours après l'éloquent discours dont le chroniqueur vient de

rendre compte, le *Libéral* tombait et il n'y avait qu'une voix pour louer M. le Curé de cette heureuse disparition.

Nous terminerons cette petite esquisse sur sa prédication par les lignes que nous trouvons inscrites dans un journal intime à la date du 4 septembre 1868 : « La fin de la retraite ecclésiastique. Mgr. l'Archevêque, avant de nous bénir, nous a adressé quelques mots sur ce texte : *esto fidelis usque ad mortem*. Il m'a semblé que les Saints devaient parler comme il l'a fait. Simplicité dans l'expression, mais une simplicité relevée par la dignité que donne la conviction ; figure illuminée par un rayon du ciel ; bonté paternelle répandue sur toute sa personne ; grandeur rehaussée par l'éclat du costume pontifical : tout nous a été à l'âme. Les regards étaient fixés sur lui : nous l'écoutions avec bonheur et nous l'aurions écouté longtemps encore. Telle était la prédication de M. Baillargeon : elle lui créa un légitime ascendant sur tous. La bienfaisance contribua aussi à son heureuse influence sur ses paroissiens, elle était proverbiale. Il est vrai que jamais peut-être la ville de Québec n'offrit plus d'occasion de se montrer à un cœur généreux : de 1831 à 1850 que de calamités de tous genres vinrent fondre sur elle ! Trois fois le choléra s'acharne à décimer sa population, en 1832, 1834 et 1849. Deux incendies épouvantables détruisent des faubourgs entiers en 1845 ; puis en 1847, le typhus qui ravage les émigrants et le clergé de la ville et des campagnes. Nous retrouvons quelques allusions à ces désastres dans deux de ses lettres. Le 16 juin 1845, il écrivait : « Tu connais nos malheurs, il est inutile de t'en parler. Je puis pourtant t'assurer qu'il faut avoir vu pour bien connaître la grandeur de notre affliction. » Au même ami, le 5 juillet 1847 : « Tu m'invites à aller me reposer avec toi. J'aurais du bonheur à le faire ! Mais dans quelle désolation nous sommes ici à Québec ! Nous avons 9 prêtres atteints du typhus ; et trois autres qui vont arriver après demain, avec la même maladie. Ils reviennent de la Grosse-Île. Aucun de ceux qui y ont été, jusqu'à ce jour, n'y a échappé. Deux de mes vicaires sont de ce nombre. Le premier entre à peine en convalescence et le second est tombé gravement malade hier soir. De toutes les victimes du zèle, un seul a succombé, jusqu'à ce jour, c'est le pauvre M. Robson, que tu as connu. Prie pour nous. Il ne faut pas songer un instant à s'éloigner de son poste dans ce temps de crise et d'alarme. Adieu, faisons le bien pendant que Dieu nous en donne le temps et les moyens. »

Pour faire face à tant de malheurs, M. le curé de Québec se multipliait. Au chevet des malades, à toute heure du jour et de la nuit, pendant nos épidémies ; à tous les comités organisés pour secourir nos malheureux incendies ; à toutes les réunions où l'on adoptait les moyens de placer les pauvres orphelins de nos émigrés, il déploya une activité extraordinaire. Avec quelle joie il apprenait que les enfants, privés de leurs parents par les épidémies de 1832 ou de 1833, avaient trouvé des cœurs généreux pour en prendre soin ! On en jugera par une lettre qu'il écrivit à M. Painchaud, de Sainte-Anne, qui avait bien voulu se charger d'en placer plusieurs dans sa paroisse. « Eh bien ! dit-il, voilà encore une de ces bizarreries de caractère : je pleure quand il faudrait se réjouir. Je sentais mes maigres entrailles fortement émues quand je donnais le baiser d'adieu à vos petits enfants, mais mes larmes n'ont coulé que lorsque j'ai vu dans votre lettre que ces chers petits étaient bien. »

« Votre lettre m'est remise au commencement de la seule demi-heure que j'avais le lundi saint pour arranger dans ma tête étourdie ce que j'avais à

dire ce jour-là sur la vie éternelle. Quand je sentis que mon cœur faisait pleurer mes yeux, j'étais de mauvaise humeur, il faut pleurer, je ne pourrai préparer ma prière. Voilà que mon cœur encore tout gonflé quitte mes yeux pour s'emparer de ma bouche et à mon grand étonnement, je parle comme un homme, mieux que de coutume, et je vois couler des larmes des yeux de mes auditeurs. »

Il ne se contentait pas de les voir bien placés, ses chers petits enfants, il les suivait et s'informait d'eux chaque fois qu'il en avait l'occasion. On nous a raconté qu'à l'île aux Grues, deux de ces infortunés qu'il avait adoptés au lit de mort de leur mère, ont été élevés avec un soin infini par une dame charitable de cette paroisse. En 1852, devenu évêque de Tioa, il voulut les voir : c'étaient alors deux excellents jeunes gens, l'un de 20, l'autre de 22 ans. Il rappela au curé de la paroisse comment il avait été appelé auprès de leur mère, Mde. Roy, qui allait mourir du choléra, après avoir perdu son mari, enlevé par le même fléau quelques jours auparavant. Elle aurait quitté la terre avec résignation, mais la vue de ses deux enfants, l'un de deux mois, l'autre de deux ans, la navrait de douleur et la jetait dans une sorte de désespoir. « Je lui promis de les prendre sous ma protection, » dit Mgr. Baillargeon. Et la mère mourut consolée. Monseigneur félicita, en 1852, ces deux jeunes gens de la bonne éducation qu'ils avaient reçue de la part de leur mère adoptive, Mde. Lachène : il alla rendre visite à celle-ci pour la bénir avec ses deux fils que le malheur lui avait donnés et lui adressa des paroles pleines de bonté et de reconnaissance.

M. le curé de Québec laissa, pour perpétuer sa bienfaisance après lui, deux institutions et une société importantes : l'école des Frères de la Doctrine Chrétienne, l'asile du Bon Pasteur et la société Saint-Vincent de Paul. Nous disons ce qu'il a fait pour les deux premières dans un autre endroit de notre travail : disons quelques mots de la Saint-Vincent de Paul.

Nous avons entre les mains les premiers procès-verbaux de cette société, établie à Québec le 12 novembre 1846. En présence de quelques hommes charitables, réunis sur l'invitation de M. Baillargeon, lecture est faite par lui des règlements ; il donne aussi les origines de l'association et les exhorte à mettre du zèle à la propager dans la ville ; il est élu premier vice-président honoraire : le premier président actif fut M. Jean Chabot, plus tard un des juges de la cour supérieure ; M. Defoy, vice-président, M. Gillard, trésorier et M. F. Bélanger, secrétaire. Nous croyons devoir aussi donner les noms des premiers membres actifs : ce sont MM. F.-X. Drolet, J. Jobin, O. Pelisson, J. Byrne, F.-X. Allard, J. Lavoie, A. Plamondon, A. Dura, d, P.-N. Rinfret, A. Gauthier, Junr., et D.-H. Murray. Depuis les commencements de son existence jusqu'à ce qu'il soit lui-même disparu de ce monde, Mgr. Baillargeon lui a toujours montré un intérêt particulier ; il assistait à ses conférences chaque fois qu'il le pouvait ; il a rarement manqué à ses réunions publiques ; souvent il y a adressé la parole. Comme dernier gage de son affection, lorsqu'il a sollicité pour M. G.-M. Muir, auprès de Pie IX, le titre de chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire, il faisait valoir son titre de président du conseil supérieur de la société de Saint-Vincent de Paul.

A sa mort, Mgr. Baillargeon eut la consolation de voir que l'œuvre à la naissance de laquelle il avait présidé s'était déployée comme un grand arbre et qu'elle avait de nombreuses ramifications par tout le pays. Elle a aujourd'hui un conseil supérieur siégeant à Québec : dans cette même ville elle compte 20 conférences ; elle y protège l'œuvre du patro-



nage, l'œuvre des écoles gratuites du soir, secourt un nombre considérable de familles, a été chargée, pendant plusieurs années, de recueillir le denier de Saint-Pierre. Montréal, Trois-Rivières, Lévis, Ottawa, Pembroke, Hamilton, London et Toronto ont marché sur les traces de Québec, et comptent aujourd'hui 28 conférences avec leurs conseils particuliers qui communiquent avec le conseil supérieur de Québec et s'entendent avec lui sur les moyens généraux de promouvoir les œuvres de la charité chrétienne.

Le curé de Québec avait trouvé dans cette société un moyen de faire répandre ses propres aumônes : avant qu'elle existât, il en avait souvent chargé quelques personnes charitables de la ville, leur recommandant bien le secret, surtout lorsqu'il s'agissait de porter secours à des familles tombées dans la gêne par suite de quelques malheurs incontrôlables : il n'y avait pas de moyens ingénieux auxquels sa délicatesse n'eût recours pour ménager leur susceptibilité : lettres anonymes, renfermant quelques billets de banque, effets de tout genre soigneusement enveloppés et déposés furtivement chez elles par des messagers inconnus. Il avait dans son presbytère un appartement qu'il appelait le magasin des pauvres : il y tenait, prête à être donnée, une quantité considérable de haries, de linge, d'objets de toute sorte, et il en faisait lui-même la distribution.

Les besoins temporels de son peuple l'occupaient-ils ? on aurait dit qu'ils l'absorbaient tout entier : vous l'eussiez vu livré à l'exercice de son ministère et vous auriez cru qu'il laissait de côté tout le reste. « Le curé Signay, écrivait-il de Rome, le 28 octobre 1850, et son successeur jusqu'à l'année 1850, confessaient 1400 personnes et ne faisaient pas que cela. » C'était surtout à la veille des grandes fêtes que l'on affluait autour de son confessionnal : dès le petit matin jusqu'au soir et tard dans la veillée, il écoutait ceux qui s'adressaient à lui. Du tribunal de la pénitence au chevet des malades, la route est toute tracée et est nécessairement suivie : celui qui confesse beaucoup va souvent aux malades. M. le curé aimait l'accomplissement de ce devoir. Nous nous entretenions avec plusieurs personnes qui ont perdu quelques membres de leurs familles, pénitents de M. Baillargeon : tout le temps que durait leur maladie il se rendait auprès d'eux, jusqu'à trois fois la semaine, fortifiait leur courage contre les terreurs de la mort et les préparait, avec un soin paternel, à rendre leur compte au Dieu juste mais toujours miséricordieux. « J'ai réussi à ramener le calme dans bien des âmes, disait-il, en leur adressant, avec bonté, cette seule parole : « A quoi sert de vous troubler ? N'êtes-vous pas entre les mains de Dieu, le maître de la vie et de la mort ? lui seul sait ce qui vous convient le mieux. »

Le temple des âmes, ainsi qu'il le disait, voilà surtout celui à l'embellissement duquel il travaillait avec ardeur. Il a fait exécuter aussi dans la cathédrale de Québec quelques travaux qu'il serait injuste de passer sous silence. Le 20 nov 1842, il exposait à MM. les marguilliers la convenance qu'il y aurait à remplacer le vieux portail, qui demandait depuis longtemps des réparations, par un autre plus digne de notre antique église ; le 14 mars 1843 sur sa proposition, il fut résolu à l'unanimité : « Qu'attendu le bas prix de la main-d'œuvre, cette année, et le mauvais état où se trouve la façade de l'église paroissiale, il convient et il est expédient de faire faire à la dite église un nouveau portail en pierre de taille de la Pointe-aux-Trembles, le tout suivant le plan-modèle préparé à cet effet par M. Thomas Baillargé, architecte, et dont le coût probable est estimé à la somme de cinq mille livres courant. »

Les amateurs de l'antiquité virent disparaître, avec chagrin, la vieille

physionomie de leur église sous les revêtements nouveaux, plus grandioses, plus riches, il est vrai, mais un peu lourds peut-être et surtout trop surchargés par la tour qu'on y ajouta plus tard. M. Baillargeon aurait bien voulu ne pas donner ce pendant disparate au clocher de la cathédrale : la majorité de son conseil crut avoir meilleur goût et le fit exécuter.

La cathédrale doit encore à M. Baillargeon un ornement d'un ordre plus modeste, mais qui prouve l'attachement qu'il portait à l'une de nos gloires, Mgr. Plessis. En 1833, il fit placer dans le chœur, du côté de l'évangile, un marbre tumulaire où se lit l'éloge du célèbre évêque. A cette occasion, le 2 décembre, fut célébré avec toute la pompe possible le service funéraire : Mgr. Signay officia ; M. Baillargeon prononça le discours de circonstance. Cette cérémonie attira un grand nombre de prêtres des paroisses environnantes et une foule immense de monde, témoignage non équivoque, dit la chronique, rendu à la mémoire de l'illustre défunt.

Jusqu'à l'année 1839, la cathédrale demeura, comme du reste la plupart des églises de ce temps, sans moyen de se garantir contre les rigueurs de nos hivers : cette année-là, on cessa de souffrir du froid, aux offices de notre église. Nous voyons, par une délibération des marguilliers, qu'il fut décidé qu'on y ferait placer des poêles russes. Nous avons cru que ce détail n'était pas indigne d'être consigné ici : bien des pauvres, durant nos mois si sévères, viennent prier dans notre cathédrale : ils y cherchent un peu de bien-être temporel, ils y trouvent, en même temps, l'occasion d'exposer leur misère à Jésus-Christ et reçoivent de cette communication un encouragement à la supporter avec plus de résignation.

M. Baillargeon reconnaissait, depuis plusieurs années, la nécessité de bâtir une nouvelle église au faubourg St. Jean : dès le 9 avril 1843, une requête lui avait été présentée à cet effet ; il en admettait toutes les raisons. Ce ne fut cependant que trois ans plus tard, en 1846, qu'il put y faire justice et qu'il s'en occupa activement. Sur son invitation, le 4 juillet 1847, Mgr. P.-F. Turgeon, accompagné d'un nombreux clergé et au milieu d'un grand concours de peuple, dit M. A. Racine, bénit la place et plante la croix au lieu où doit être l'autel du nouveau temple. Enfin, le 28 juin 1849, le vénérable curé de Québec, au comble de la joie, célébrait la première grand-messe dans cette église, sortie majestueuse des cendres encore fumantes du faubourg St. Jean.

Erection d'une nouvelle église, améliorations à l'antique cathédrale, bienfaits répandus à profusion parmi le peuple, amour des âmes, pain de la parole distribué fréquemment, exemple des vertus les plus héroïques, n'était-ce pas assez pour créer entre M. Baillargeon et sa paroisse de Québec, une affection bien puissante ? elle exista à l'honneur de celle-ci et pour la consolation du premier. Lorsqu'il fallut se séparer, il fit ses adieux le 26 mai 1850, avec une émotion bien vive, partagée par son auditoire. Au moment où il commença à parler, sans doute pour lui témoigner le respect et l'intérêt qu'on lui portait. Les larmes coulaient sur plus d'un visage et celui qui en était l'objet a montré plus d'une fois qu'il n'était pas au-dessus du sentiment de tristesse qui dominait tout l'auditoire.

Une adresse d'adieu lui fut présentée le 1er juin 1850, par MM. les marguilliers, accompagnés de 300 citoyens, l'élite de notre société. M. le curé regarda comme un vrai bonheur d'emporter avec lui l'estime de ses concitoyens. Il quitta Québec pour Rome, le 3 juin 1850, une foule immense l'accompagna jusqu'au vaisseau ; nous nous rappelons encore les



regrets qu'excitait son éloignement ; ils se lisaient sur les traits de chacun. Lorsqu'il fallut échanger son titre de curé contre celui de Grand Vicaire et d'agent des évêques à Rome, il manifesta souvent ses regrets et le remerciait ceux de ses amis qui l'appelaient encore de ce premier nom. « Que j'aime encore, écrit-il de Rome, le 25 septembre 1850, à M. Cazeau, que j'aime mon vieux nom de curé et que vous me faites plaisir en me le donnant ! M. Sax en a fait autant et je lui en suis reconnaissant. Il y a ici un brave et excellent ecclésiastique français dont je suis heureux d'avoir fait la connaissance, qui me donne aussi ce nom, et je prends un singulier plaisir à l'entendre. »

Dieu ne lui ménagea pas longtemps cette consolation. Dès le 30 décembre 1850 il écrit à Monseigneur l'archevêque Turgeon : « Monseigneur, le secrétaire de la Propagande m'a fait dire hier que votre coadjuteur était nommé et qu'il ne pourrait reculer, parce que le Pape lui faisait mander qu'il y allait de l'obéissance. Pauvre Eglise de Québec ! Pauvre archevêque de Québec, qui a tant besoin d'être soulagé et à qui on donne pour coadjuteur un tel homme ! C'est le 23 février 1851 qu'il fut sacré évêque par les mains de S. E. le Cardinal Fransoni, préfet de la Propagande, assisté de l'archevêque de New-York, Mgr. Hughes, et de l'évêque de Marseilles, Mgr. Mazenod.

De nouveau à Rome en 1870, il écrivait à l'un de ses prêtres, à la date du 23 février : « J'ai célébré, ce matin, le 19<sup>e</sup> anniversaire de ma consécration, en allant dire la sainte messe dans l'église des prêtres des missions étrangères où je l'ai reçue des mains du vénérable et saint cardinal P. Fransoni, assisté de Mgr. Mazenod, Ev. de Marseille, et Mgr. Hughes, Arch. de New-York. Je m'y suis rendu vêtu du rochet romain et de la mosette que je portais ce jour-là, et je n'ai pas manqué de prier pour les trois illustres personnages qui étaient réunis pour m'imposer les mains et qui ne sont plus. Vous voyez que ç'a été une fête toute de dévotion pour moi. »

Jusqu'ici le zèle de Mgr. de Tloa n'avait pu s'exercer que sur un théâtre restreint : avec son titre d'évêque, avec sa qualité d'administrateur de l'archidiocèse qu'il eut à accepter le 11 avril 1855, avec sa qualité d'archevêque à laquelle il fut élevé le 28 août 1867, ses devoirs s'agrandissent : ils s'étendent à tout le pays et à ses institutions religieuses, à son diocèse, à ses prêtres, à ses collègues dans l'épiscopat, au chef suprême de l'Eglise : nous allons examiner comment il s'en est acquitté.

#### *Mgr. Baillargeon et son Pays.*

Mgr. Baillargeon aimait son pays et tout ce qui peut contribuer à son bonheur.

Il aimait la France, patrie de nos aïeux : trois fois il eut le bonheur de la visiter, et chacun de ses voyages resserrait les liens qui l'unissaient déjà à cette belle contrée, aujourd'hui si infortunée. Son titre de protectrice de la Papauté le touchait avant tous les autres. Mgr. Dupanloup venait de lui adresser sa brochure sur la Convention du 15 sept. et l'Encyclique du 8 décembre ; il l'en remercie et termine sa lettre par ces paroles : « En ma qualité de descendant de Français, placé à la tête d'un diocèse composé en grande majorité de descendants de Français, je suis jaloux de la gloire et de l'honneur de la patrie de nos aïeux. J'adresse donc au ciel les vœux les plus ardents pour qu'elle soit fidèle à la mission

que Dieu lui a confiée depuis tant de siècles, d'être toujours et partout la protectrice de l'Église et le principal appui de son chef vénéré.

En 1850, il était à Rome où il était témoin du beau rôle que jouait l'armée française auprès de Pie IX, et il écrivait à M. Plante : « Qu'est-ce qui soutient donc le Pape ? Vous le savez, la main de Dieu et l'armée française : ou plutôt Dieu par le bras des Français. Ces Français sont sans reproche ici : leur discipline est parfaite. Sous le costume militaire, ils conservent le caractère et les manières simples d'enfants de village : bons enfants, polis, francs, ouverts, habillards autant que vifs et braves, et, ce qui est consolant, religieux pour la plupart. Plus de 6,000 se sont approchés des sacrements depuis leur arrivée ici. Un grand nombre ont reçu la confirmation. L'évêque de Bytown, pendant les 15 jours qu'il a passés à Rome, a fait deux confirmations ; à la dernière, il en a confirmé 14, dont j'ai été le parrain. »

En écrivant à M. le G. V. Edmond Langevin, le 30 déc. 1867, il disait : « La grande nouvelle du côté de l'Europe, c'est la noble résolution du gouvernement français de défendre le Pape. Dieu protège le Pape ! et vive la France ! vive la France ! » Les derniers mois qu'il a passés sur la terre ont été attristés par les désastres de cette chère France : il en suivait, le cœur navré, les diverses péripéties, demandait qu'on vint lui lire les derniers bulletins, espérant toujours y trouver la nouvelle de quelques victoires éclatantes sur les Prussiens.

Il aimait le Canada et croyait que la race française n'y avait pas dégénéré : on se rappelle le mot injurieux lancé contre nous, par un de nos plus hauts dignitaires et cette odieuse distinction entre la race supérieure et la race inférieure : Mgr. Baillargeon s'en moqua finement dans une lettre du 18 novembre 1859, à M. Cazeau ; elle est datée de Kingston : « Me voici en bonne santé, en bonne humeur. Le trajet de Montréal à Kingston s'est fait en 7 heures bien comptées. Le temps a été magnifique, un vrai jour d'été. J'ai ouvert de grands yeux tout le long du chemin pour découvrir la ligne de séparation entre la race supérieure et la race inférieure ; et, à ma grande confusion, je n'ai pu la découvrir. Il faut que mon œil soit ou plus faible ou moins exercé que celui de certain personnage qui l'a bien vu lui, sans tant de peine.—Si vous n'aviez pas vous-même parcouru la même route, je vous dirais un mot de l'apparence du pays et des établissements, et vous pourriez juger si cette apparence est en faveur de la race supérieure. »

Il aimait le Canada, surtout lorsqu'il en parcourait les riches campagnes et voyait le bonheur que leurs heureux habitants peuvent y goûter. Il venait de visiter une mission et il écrivait : « Je trouve ici un curé qui n'est pas si grandement logé que les princes, mais qui est plus heureux qu'eux tous. »

« Le long de ma route, j'ai vu des habitations qui ne valent pas les palais de Rome, mais je suis bien sûr qu'il y a plus de bonheur à l'abri de ces chaumières que sous les lambris dorés ; et cette pensée me réjouit le cœur et me fait aimer mon pays. »

« Nos bons habitants de campagne ont la crainte et l'amour de Dieu : c'est le principe du seul vrai et du seul solide bonheur. Quand, avec cela, ils ont leur pain quotidien, ils sont contents et heureux. Et Dieu donne ce pain quotidien à ceux qui le lui demandent et qui le servent. »

Ce bonheur de nos colons il le trouvait si grand qu'il désirait l'étendre et le faire goûter à un plus grand nombre de ses compatriotes. Il a eu oc-

casion d'exprimer son opinion sur l'action que le clergé devait avoir sur la colonisation. Consulté à ce sujet par Mgr. Bourget, il lui expose les idées suivantes, qui nous semblent si pleines de sagesse : « L'action du clergé doit se borner à bien connaître les localités dans lesquelles il convient de diriger les colons, d'user de son influence auprès du gouvernement pour obtenir l'ouverture des chemins qui y conduisent ; de faciliter avec l'aide de l'œuvre de la Propagation de la Foi, la construction d'une chapelle dans les endroits où se sont fixés un certain nombre de colons et de leur procurer la fréquente visite de quelque prêtre zélé, en attendant qu'on puisse y en établir un en permanence. Que l'on obtienne les avantages énumérés ci-dessus et la colonisation marchera d'elle-même : car un grand nombre de pères de famille qui ont quelques moyens s'en prévauvent pour procurer un établissement à leurs enfants. »

Cette théorie, il a travaillé à la réaliser, durant les quinze années qu'il a été à la tête de l'administration de l'archidiocèse de Québec. Le croirait-on ? cette période a vu l'établissement de 30 paroisses et de 40 missions nouvelles ! Que de familles il a engagées à fixer leur demeure dans le pays plutôt que d'aller demander à l'étranger leur pain quotidien. Monseigneur le savait : du moment qu'un prêtre arrive dans une mission pour y fixer sa résidence, les choses changent de face, et une amélioration sensible se produit dans l'esprit moral et matériel du canton. La religion, dit M. Ferland, vient poser un cachet de stabilité sur l'existence de l'établissement : les anciens habitants reprennent courage et de nouveaux colons sont attirés par l'espérance de pouvoir élever chrétiennement leurs enfants et de participer en même temps aux secours de la religion. En favorisant les nouvelles missions et les nouvelles paroisses, Mgr. Baillargeon a donc contribué pour sa large part à attacher plus fermement au sol la population canadienne, à diminuer considérablement l'émigration, à garder au milieu de leurs frères des jeunes gens qui auraient été aux Etats-Unis perdre peut-être leur langue, leurs mœurs et leur foi.

Et quel bien irions-nous chercher à l'étranger que nous n'ayons ici ? C'était l'opinion de Mgr. Baillargeon que notre peuple possède des lois qui doivent le rendre heureux : lois non pas aussi parfaites qu'il serait désirable, mais au demeurant lois formant un code enviable à bien des pays catholiques de la vieille Europe. Il émettait ce jugement dès le mois de février 1865, plusieurs années avant qu'un savant de Rome, consulté par les évêques de la province de Québec, le Dr. de Angelis, eût formulé son opinion. Nous avons cru à propos de recueillir çà et là ce que notre prêtre a pensé de notre code : peut-être lira-t-on avec intérêt les quelques lignes qui vont suivre.

Il part de ce fait : que les codificateurs ont été chargés de préparer le code de nos lois telles qu'elles existent et non pas telles qu'elles devraient être. Le texte leur paraissait-il obscur ? ils pouvaient faire leurs observations. Mais pouvaient-ils changer la loi pour la rendre plus parfaite ? Nullement. L'archevêché de Québec a-t-il été consulté sur les modifications désirables ? Jamais. Le soin de communiquer le travail des codificateurs ne regardait que le gouvernement.

Mgr. Baillargeon rend une parfaite justice aux intentions des codificateurs : « les honorables juges catholiques, dit-il, qui formaient partie de la commission chargée de cette rédaction ont fait ce qu'ils ont pu. Ils ont voulu laisser et ont réussi à conserver à chacun ses droits acquis. Ils avaient à légiférer pour les catholiques et pour les protestants, à conser-

ver les droits des premiers et à ménager les exigences et les préjugés des seconds. C'était une tâche difficile. Je crois qu'ils s'en sont bien acquittés. Monseigneur se hâta de déplorer ce que notre code laisse à désirer, lorsqu'il traite des empêchements de mariage : mais il voulait que, sans bruit, on obtint une réforme sur ce sujet. En attendant, je me rassure, disait-il, sur ce que la loi de Dieu et de l'Eglise nous reste toujours : cette loi est au-dessus de toutes les lois humaines : elle sera toujours la règle des vrais catholiques et par conséquent la nôtre. Au moyen de cette loi divine et suprême, nous pourrons sans peine corriger tout ce qu'il y aurait de defectueux dans ce code que nous mettrons de côté toutes les fois qu'il nous paraîtra en contradiction avec le code divin. »

La bienveillance qu'il mettait dans ses appréciations sur l'œuvre des codificateurs, il l'accordait aux législateurs, eux-mêmes. C'est ainsi qu'il accepta, de confiance, parce qu'elle était élaborée par des hommes jouissant de sa haute estime, la nouvelle constitution qui régit le pays depuis le 1er juillet 1867. Il publia, la même année, le 12 juin, un mandement pour recommander respect et appui au nouvel ordre de choses.

Il s'était élevé des doutes sur la question suivante : Un député catholique peut-il voter pour l'ensemble d'une constitution, bonne en elle-même, mais qui renferme cependant un article opposé à la doctrine de l'Eglise, celui qui reconnaît le divorce ? Monseigneur Baillargeon envisagea cette grave question et répondit par ces paroles : « Je ne vois pas quel péché auraient commis les auteurs du projet de confédération, dépouillant, comme ils l'ont fait, les Chambres Provinciales du droit de divorce, pour en revêtir les Chambres Fédérales ; ni quel mal il y aurait pour les membres catholiques de notre Parlement de sanctionner, par leurs suffrages, cet arrangement : non, pas plus que je ne puis voir de quoi serait coupable le curé qui, ayant une prostituée dans sa paroisse, voterait pour qu'elle fut reléguée dans le faubourg d'une ville éloignée. »

Sans doute, Mgr. Baillargeon regarde cet article du divorce comme anti-chrétien ; c'est un outrage à l'Évangile, dit-il, à la morale et à la famille, une infamie ; mais c'est la honte, c'est l'infamie du protestantisme. Ce n'est cependant qu'un déplacement, un transport de l'iniquité de notre Législature à la Législature générale. Nous n'en serons donc pas plus mal, nous Canadiens-catholiques : la source du mal et du scandale sera portée plus loin. La tentation et le danger pour les catholiques de demander divorce sera portée plus loin, à cause de l'éloignement du tribunal et de la difficulté d'y arriver.

Au reste, ne fallait-il pas se réjouir de voir le prétendu droit de divorce enlevé aux législatures locales ? La nôtre, en particulier, se serait trouvée dans la nécessité de rejeter toute demande de cette nature et elle aurait soulevé contre les catholiques tous les préjugés protestants. C'était une cause de discorde que l'on épargnait au Bas-Canada.

Tout autorisait donc Monseigneur Baillargeon à se prononcer dans un sens dont les théologiens romains vinrent ensuite reconnaître la prudence et la justesse.

Il serait injuste de croire que dans cette circonstance il y eut faiblesse de sa part vis-à-vis nos hommes d'Etat. Non, nous trouverions dans sa vie plusieurs actes qui prouvent qu'il savait, quand il le fallait, leur parler avec la noble liberté qui convient à l'évêque ; et ce qu'il y a de consolant pour nous, c'est que nos hommes d'Etat catholiques sont prêts à obéir à la voix de leurs pasteurs.

Reportons nos souvenirs à la session du Parlement de 1856. Un des

membres du ministère proposa au Bill des Incorporations Religieuses un amendement tendant à statuer : qu'un legs testamentaire fait à une institution charitable ne serait valide qu'autant qu'il se serait écoulé six mois entre le jour où le testament avait été fait et celui de la mort du testateur.

Au nom des évêques, Monseigneur Baillargeon écrivit une protestation énergique contre cet article.

Voici quelques-unes des paroles adressées à l'hon. E.-P. Taché, orateur du Conseil Législatif : « Rien de plus arbitraire, dit l'évêque de Tloa, qu'une telle disposition, qui prive tout homme, sur le point de mourir et jouissant de ses facultés mentales, de la liberté de disposer de son bien en la manière qu'il juge le plus convenable.

Vous savez qu'un grand nombre d'hommes arrivent à leur dernière heure, sans avoir pensé à régler de quelle manière se fera la distribution de leurs biens après leur mort. Les uns comprennent alors qu'ayant été favorisés des biens de la fortune, ils doivent en employer une partie en bonnes œuvres, surtout s'ils ne se sont pas beaucoup occupés de ce soin jusque-là. D'autres qui ont mené une vie agitée et qui n'ont pas toujours été scrupuleux sur les moyens de s'enrichir, sentent la nécessité de faire des réparations afin de ne pas partir pour l'autre monde, avec le bien d'autrui. Eh bien ! avec l'amendement en question, on les empêche de faire un bien, devenu dans bien des cas d'une urgente nécessité, parce qu'il ne plaît pas à Dieu de prolonger leur vie d'au moins six mois !

Ces réclamations furent écoutées. Mgr. de Tloa l'apprit avec bonheur ; le 14 juin 1856, de Saint-Laurent de l'Île, où il était en visite pastorale, il écrivait à M. Cazeau : « Je suis édifié des regards que le ministère a eus à nos représentations et touché des attentions de M. Taché, surtout. Je lui en garderai reconnaissance. »

L'année suivante, en 1857, un fait analogue, quoique moins important, se présente de nouveau. Un membre de la chambre réunie à Toronto, M. Felton, propose que tout ministre ou prêtre voulant tenir registre des mariages, sépultures et baptêmes, devra d'abord prêter serment d'allégeance et s'engager ensuite par un cautionnement de £100 devant un juge de la Cour Supérieure, ou devant un juge à paix, à garder et conserver les registres et à remplir tous les devoirs déterminés par ce même acte. Aussitôt le projet connu à l'Archevêché, Monseigneur, par son Grand Vicaire, demande que ce projet soit abandonné, comme mettant de nouveaux embarras à l'accomplissement d'un devoir déjà pénible à remplir. On fit justice à la réclamation. Cette disposition bienveillante de la part des autorités civiles envers le pouvoir religieux était hautement appréciée par Monseigneur Baillargeon. Une publication de Montréal attaquait souvent à une certaine époque nos ministres. Notre prélat croit devoir s'en plaindre à l'un de ses collègues : « Je ne puis voir sans peine, disait-il, qu'on ne laisse passer aucune occasion sans dire quelque chose d'injurieux à nos ministres haut et bas-canadiens. Je ne crois pas que la religion gagne à couvrir de mépris les hommes qui nous gouvernent, quelles que soient leurs erreurs, surtout quand ces hommes sont les mieux disposés en notre faveur. »

Il aurait aussi voulu voir les catholiques de tous les diocèses du Canada unis entre eux pour travailler au bien commun du pays. Au 30 déc. 1858, il écrivait à M. le G. V. Mailloux : « Nos journaux canadiens et catholiques continuent à se manger à belle dent ; mais cela n'est pas nouveau. C'est un vrai scandale qui amuse les âmes légères et imprudentes ; mais qui,

afflige profondément les hommes graves et amis de la religion et de l'honneur de leurs compatriotes.

Ne dirait-on pas que ces lignes sont datées d'hier ?

Quelque chagrin qu'il ressentit quelquefois à la vue de nos dissensions, il n'en restait pas moins très-affectionné aux hommes qui se donnaient au bien de leur patrie : tous recevaient de sa part un accueil plein d'affabilité. Il a même sollicité et obtenu pour plusieurs d'entre eux une distinction honorifique de la part du Saint Père. N'est-ce pas à sa gracieuse intervention que MM. les Consuls Boilleau et Gautier, que l'hon. H.-L. Langevin, doivent leur titre de Commandeur de l'Ordre de saint Grégoire-le-Grand ? MM. Frémont et Muir, celui de Chevalier du même Ordre ? Il était heureux de pouvoir couronner le mérite en appelant sur lui les bénédictions mêmes du Souverain Pontife.

On le voit, Monseigneur consacrait à son cher Canada une bonne partie de ses affections. Mais, nous le croirons sans peine, la ville de Québec attirait surtout son cœur. N'y avait-il pas habité durant quarante années ? Ne l'avait-il pas vue bien des fois, hélas ! comme consacrée par les désastres sans nombre qui sont venus fondre sur elle ? On s'attache aux endroits mêmes qui ont coûté des larmes. Québec ne lui avait-il pas prodigué plusieurs ovations ? Aussi Monseigneur désirait-il le voir devenir pour toujours la capitale du pays, et à cause de son ancienneté et à cause de ses fortifications et surtout à cause de son titre de catholique. Enfin, il le savait, dans sa bonne ville devaient reposer ses cendres, là, auprès des cendres des évêques qu'il avait vénérés, à côté même de Mgr. Plessis qu'il avait tant admiré.

#### *Mgr. Baillargeon et les Institutions Religieuses.*

C'a été le bonheur de Mgr. Baillargeon d'introduire dans le diocèse de Québec quatre Institutions Religieuses : celles des Frères de la Doctrine Chrétienne et des Sœurs de Jésus-Marie ; celles du Bon Pasteur et des Trappistes. Il multipliait par là, au milieu de nous, deux des moyens les plus puissants de moraliser le peuple : l'éducation pour les garçons et les filles, la pénitence, soit qu'on se l'impose volontairement ou qu'elle devienne d'une impérieuse nécessité.

Au mois d'août 1843, se célébrait à la Cathédrale de Québec une grande-messe solennelle : c'était pour attirer les bénédictions de Dieu sur ces hommes de dévouement qui venaient de la maison des Frères de Montréal se consacrer à l'enseignement des enfants pauvres de notre ville. M. Baillargeon était dans la joie, il avait réussi dans un projet qu'il nourrissait depuis longtemps. Le bon frère Zozime lui paraissait posséder toutes les qualités qui étaient nécessaires pour faire accepter le nouvel Institut : prudence, douceur, affabilité dans les manières, figure franche et ouverte qui gagnait facilement l'amitié des enfants et la confiance des parents. Le bon frère avait vu s'éloigner avec peine son excellent curé qui se rendait à Rome en 1850 : il lui écrivit une lettre charmante. Mgr. Baillargeon, avant de lui répondre directement, lui adressait ces paroles par M. Plante, le 11 novembre de la même année : « Dites au cher frère Zozime que je l'embrasse en reconnaissance de son épistole ; et, qu'après le Pape, ce sont les Frères de la Doctrine Chrétienne qui sont les plus aimables de ce côté-ci de l'Atlantique. »



Devenu évêque, il continua à visiter ses bons Frères et à les encourager par ses paroles. Il nous demanda, un jour, un petit service à leur rendre, et pour nous y engager plus facilement, il se mit à faire leur éloge : « Je ne connais pas d'hommes, nous dit-il, qui aient plus de mérite qu'eux à Québec : ils mènent une vie bien pénible et souvent pour être bien mal récompensés, par l'ingratitude. »

Témoin du bien qu'ils répandaient au milieu de notre population, il se réjouissait de voir leurs établissements se multiplier. A deux reprises il écrivit au frère provincial de Montréal pour qu'il accorde des sujets au faucon important service à la ville de Québec.

Mgr. Baillargeon avait introduit chez le peuple un élément nouveau pour élever et instruire les petits garçons : il était content du résultat. A peine était-il administrateur, au mois de mars 1855, une requête lui fut présentée : elle était signée de M. le Grand Vicairé Gauvreau, d'un certain nombre de curés et de pères de familles de différentes paroisses, et demandait que l'on fit venir des Religieuses de France afin de leur confier l'éducation des jeunes personnes de nos campagnes. Les Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, malgré leur bonne volonté, ne pouvaient pas répondre aux nombreux désirs des paroisses qui voulaient les avoir au milieu d'elles. Il devenait nécessaire de recourir à l'étranger. Mgr. Baillargeon s'empressa d'accéder au vœu de la population et il écrivit le 4 mai 1855 à Mgr. Bourget, alors en Europe : « Vous pouvez rendre un grand service à l'Archidiocèse de Québec : c'est de nous amener de France une petite colonie de Religieuses dévouées principalement à l'instruction des enfants dans les campagnes, comme il en existe plusieurs communautés dans les diocèses de Lyon, d'Angers, etc. Il nous en faudrait 6 ou 8, s'il était possible, pour fonder une maison ici. Les communautés du pays ne peuvent plus en donner. »

Mgr. Bourget, avec sa charité ordinaire, s'occupa activement de la demande de son collègue : il réussit à obtenir un précieux détachement des Sœurs de Jésus-Marie de la communauté de Lyon. Les bonnes Sœurs étaient reçues à New-York par M. Henry de Courcy, l'auteur des « Servantes de Dieu, » auquel Mgr. Baillargeon écrivit le 17 décembre 1855. « Mon cher Monsieur, les bonnes Religieuses, dont vous nous avez annoncé l'arrivée à New-York par le télégraphe se sont rendues à leur destination, le 14 au soir. Elles se louent beaucoup de l'empressement et de la complaisance que vous avez mis à leur venir en aide. Je me hâte de vous remercier de ce nouveau service rendu au diocèse de Québec. Je ne doute pas que ces Nouvelles Servantes de Dieu ne marchent sur les traces de leurs devancières, qui, parties comme elles de France, sont venues fonder en Canada ces communautés religieuses dont notre Eglise a tant de raison de s'honorer. »

Douze ans après leur établissement dans le pays, les Sœurs de Jésus-Marie avaient vu leur communauté grandir et prospérer. Mgr. Baillargeon leur fit une visite pastorale : c'est celle où chacune des Religieuses se présente à lui en particulier et lui expose soit les besoins de son âme, soit ce qu'elle croit être pour le bien général de la maison. Souvent l'évêque, après cette entrevue avec les membres de la maison, leur adresse, en les réunissant tous, les avis qu'il croit opportuns. La joie qu'il éprouva après sa visite à Jésus-Marie, le 19 mars 1867, fut bien douce : il l'exprime par ces premières paroles de son exhortation, écrite de sa main et que l'on

conserve comme un précieux souvenir dans les archives de la communauté : *Multa mihi fiducia apud vos, repletus sum consolatiōne, superabundo gaudio.* J'ai une grande confiance en vous : je suis rempli de consolation ; je suis comblé de joie. 2 Cor. 7, 4. Mes très-chères Sœurs, j'ose vous adresser aujourd'hui ces belles paroles du grand Apôtre aux fidèles de Corinthe : et je crois en avoir le droit, à la fin de cette visite. Car, je me sens presse de vous le dire, cette visite a été pour moi la source d'une grande confiance, d'une consolation bien sensible et d'une joie bien douce dans le Seigneur.

Oui, M. T. C. S., et la cause de cette confiance, de cette consolation et de cette joie surabondante, c'est que j'ai pu m'assurer que vous êtes fidèles à votre vocation, que l'esprit de Dieu, l'esprit de charité, l'esprit de ferveur et de piété règne dans votre communauté. Là où est l'esprit de Dieu, là aussi se trouvent la liberté d'esprit, la paix de l'âme, le repos du cœur, le bonheur. Aussi, chacune de vous a-t-elle pu me déclarer en toute humilité et sincérité qu'elle s'estimait heureuse dans sa sainte vocation et qu'elle l'était en effet, autant que les enfants de Dieu peuvent l'être en ce monde.

C'est aux hommes de bonne volonté que Notre Seigneur a promis sa paix et qu'il la donne. Il est fidèle en ses promesses. Vous êtes ses servantes : vous accomplissez sa volonté : il vous donne sa paix : dans cette paix, vous trouvez votre bonheur et vous le trouverez toujours tant que vous ferez sa volonté.

Ces paroles, nous avons hésité avant de les livrer à la publicité : la modestie s'effraie si facilement des éloges ; mais n'est-il pas avantageux que l'on connaisse les douceurs de la vie religieuse ? et n'est-ce pas une joie pour nous de savoir que Mgr. Baillargeon recevait, même en ce monde, la récompense due à une bonne œuvre, la satisfaction de voir qu'elle s'est heureusement accomplie. De leur côté, les sœurs de Jésus-Marie ont voué une reconnaissance sans borne à l'Evêque qui les a appelées dans le pays. Son souvenir est au-si en bénédiction à Lyon où, à deux reprises en 1869 et 1870, Monseigneur a dû accepter les offres empressées des dames de la même communauté : il nous rappelait souvent les soins délicats dont il avait été l'objet de leur part.

La satisfaction qu'il éprouvait en voyant la nouvelle communauté solidement établie dans le pays, il la ressentait encore en jetant les yeux sur le monastère des Trappistes, commencé en 1862 et achevé les années suivantes, dans le canton Langevin.

Déjà, en 1836, les religieux de cet ordre avaient désiré venir se fixer en Canada : une correspondance s'établit entre le P. Vincent de Tracadie et Mgr. Turgeon : il s'agissait de transporter le personnel du monastère de cette petite ville de la Nouvelle-Ecosse, dans l'une des concessions de St. Joachim, où le Séminaire de Québec aurait volontiers donné des terres aux bons pères. Le projet ne put être réalisé, à cause du petit nombre des religieux qui n'auraient pas suffi aux défrichements de la nouvelle propriété. On attendit de meilleures circonstances. Le 26 décembre 1861, le P. Jacques, prieur de Tracadie, demanda à Mgr. Baillargeon si le temps n'était pas venu de réaliser, au moins en partie, les desirs d'un de ses prédécesseurs, de sainte mémoire, le P. Vincent : tout en maintenant la maison de Tracadie, il voulait procurer au Canada les avantages de son ordre. Monseigneur lui répondit le 16 janvier 1862 : « Je m'empresse de vous dire que je serais heureux de voir votre petite communauté s'établir dans le



diocèse : je crois qu'avec l'aide de Dieu, elle y ferait beaucoup de bien, qu'elle y serait bien accueillie par le clergé et par le peuple, enfin qu'il serait facile de lui procurer un bon coin de nos forêts pour s'y fixer.

« Je prie Dieu de vous éclairer sur ce projet et de le faire réussir pour sa plus grande gloire. »

Ce vœu a été exaucé : Dieu bénit les Trappistes qui se mirent à l'œuvre avec un courage héroïque, au milieu des forêts du canton Langevin. Dès le 1er février 1863, Mgr. Baillargeon se félicitait de les avoir accueillis. Le P. Benoit de Gethsémani lui demandait son avis sur l'opportunité d'avoir un supérieur général pour l'ordre en Amérique : Monseigneur lui en exprima le désir et il ajoutait : « Ce que je puis vous dire de nos bons Trappistes du Canada, moi, c'est que je les ai vu arriver avec plaisir ; qu'ils sont aimés et estimés du clergé comme des fidèles de ce diocèse, et que les gens des campagnes voisines de leur maison se sont empressés de leur procurer toutes sortes de secours. »

La maison prit le nom de « Monastère du Saint-Esprit ». En 1864, chacun des religieux écrivit une lettre à Mgr. Baillargeon pour lui exprimer ses sentiments de reconnaissance, sur le bonheur qu'il avait contribué à lui procurer, en l'amenant à vivre sous une règle si salutaire. Monseigneur leur adressa une pastorale, datée du 1er mars de la même année : on y lit les paroles suivantes : « Nous ne saurions vous exprimer, Nos Très Chers Frères, la consolation que nous avons éprouvée dans le Seigneur en lisant les pieuses lettres que vous venez de nous envoyer.

« Toutes ces lettres, en effet, respirent l'esprit religieux qui vous anime. Car toutes expriment vos sentiments de respect, d'amour et de soumission pour votre digne prier.

« L'esprit de Dieu nous dit que l'homme obéissant chantera victoire. »

« Par l'esprit d'obéissance, vous remporterez la victoire sur tous les ennemis de votre salut ; vous triompherez de vous-mêmes ; vous vivrez à Dieu et pour Dieu seul, dans le silence, dans la prière, dans la ferveur, dans les louanges de Dieu, dans les veilles et les jeûnes, dans la charité fraternelle, dans l'union, dans la paix de l'âme. »

En 1869, malgré les fatigues d'une visite pastorale déjà longue, malgré le mauvais état de sa santé, aux prix de souffrances telles qu'il en éprouva rarement, Mgr. Baillargeon voulut se rendre au Monastère du Saint-Esprit. Il le visita dans tous ses détails ; parcourut les appartements de son grand quadrilatère, la salle du chapitre, ornée si modestement de mille petites images des saints, la salle de travail, celle des étrangers où l'on peut convenablement recevoir une douzaine d'hôtes, le réfectoire, les cellules des religieux, si peu spacieuses, le cimetière où déjà reposent trois d'entre eux, la chapelle, le seul endroit où la rigoureuse simplicité fait place à un peu d'ornementation, car c'est la maison de Dieu. Monseigneur admira la propreté et l'ordre qui règnent partout ; mais il fut surtout édifié de la piété des bons Pères : il les vit chacun en particulier et, avant de se séparer d'eux, il les bénit avec effusion de cœur.

Le monastère comptait en 1870 23 religieux, dont cinq prêtres ; un espace de 300 acres avait été défriché et en partie cultivé. Le P. François-Xavier, prier actuel de cette maison, pouvait contempler l'œuvre de huit années et remercier Dieu de ce qu'il eût béni leurs travaux fécondés par leurs sueurs et aidés par la bienfaisance des fidèles du diocèse de Québec et de quelques autres diocèses.

Les Frères de la Doctrine Chrétienne, les Sœurs de Jésus-Marie, les Trappistes arrivaient dans le diocèse avec leurs règles et les usages de leur Institut; il suffisait à Mgr. Baillargeon d'appeler et de favoriser leur établissement; il n'avait pas à s'occuper de leur organisation intérieure. Son rôle est bien plus actif, lorsqu'il s'agit de l'œuvre du Bon Pasteur. Ici Monseigneur sera réellement fondateur: il déploiera tout le zèle, toutes les qualités et les vertus inséparables de ce titre.

Il a été puissamment aidé il est vrai par la société Saint-Vincent de Paul, pour assurer à cette communauté une première demeure convenable. Mais ne l'oublions pas; lorsque le 11 janvier 1850, une dame pieuse accepte la direction de l'établissement dans une maison louée à cet effet, dans la rue Richelieu, c'est M. Baillargeon, curé de Québec, qui se rend caution du paiement du loyer. C'est encore lui qui, quelques mois plus tard, négocie l'acquisition d'une partie de la propriété actuelle. Lorsque l'œuvre augmente, sur sa demande, Mgr. Turgeon fait un mandement en date du 12 février 1852, pour la recommander à la charité des fidèles de tout le diocèse: il était alors supérieur des communautés de Québec. Lui-même, devenu Administrateur, à deux reprises, le 20 mai 1859 et le 30 avril 1866, il fait appel par une circulaire à la même générosité. Il s'adresse à la plus brillante de nos fortunes qui écoute son invitation et donne à elle seule la belle somme de \$8,000; il se met à la tête de toutes les souscriptions, encourage tous les bazars. Les plans de la nouvelle chapelle et des agrandissements successifs de l'édifice, il les revoit avec soin, suit de très-près l'exécution des travaux.

Voilà les bienfaits temporels que les Religieuses du Bon Pasteur doivent à Mgr. Baillargeon. Mais faut-il le dire? Ce n'est pas le titre qui rendra sa mémoire en bénédiction éternelle au milieu d'elles. Il y avait six ans qu'elles vivaient sans avoir d'existence en quelque sorte canonique. C'était une association de pieuses personnes, unies par un sentiment de charité chrétienne qui travaillaient à ramener au bercail du Sauveur de pauvres brebis égarées par le vice. Dieu avait visiblement béni les commencements de leur œuvre de miséricorde; mais elles désiraient s'y consacrer d'une manière permanente par des vœux de religion, afin de donner plus de stabilité et d'efficacité à l'établissement qu'elles avaient formé. Cette aspiration était trop légitime pour ne pas trouver d'écho dans le cœur de Mgr. Baillargeon. Le 2 février 1856, jour mémorable pour la communauté naissante, il adressa à celle-ci un mandement où nous lisons les lignes suivantes: «Voulant récompenser autant qu'il est en nous le dévouement de ces personnes charitables et encourager en même temps l'œuvre excellente qu'elles ont entreprise, le saint Nom de Dieu invoqué, 1<sup>o</sup> Nous érigeons en société et communauté religieuse la pieuse association des personnes ci-dessus mentionnées, déjà connues sous le nom de Sœurs du Bon Pasteur; 2<sup>o</sup> Les nouvelles Religieuses ainsi que celles qui seront admises par la suite à faire partie de leur société prendront le nom de Seryantes du Cœur Immaculé de Marie, Refuge des pécheurs».

Les Règles et Constitutions qui les régissent ont été définitivement adoptées le 17 juin 1861: elles sont le fruit de la sagesse de Mgr. Baillargeon. Pour les rédiger, il prit une connaissance sérieuse des constitutions de plusieurs maisons, et fit un heureux choix de ce que chacune offrait de meilleur. Pendant deux mois, plusieurs fois la semaine, il se rendit au Bon Pasteur. Il y passait plusieurs heures à expliquer aux nouvelles religieuses, chacun des articles du code futur, leur demandait

leur opinion, leur laissant pleine liberté d'exposer leurs vues. Revenu à son bureau, il écrivait, de sa propre main, une dernière rédaction. Il mit le même soin à revoir le « Coutumier » double travail de plus de 150 pages in-quarto, qui lui coûta bien des veilles : souvent, avant de donner connaissance de quelques unes de ses parties, il disait : « Mes Sœurs, j'ai passé presque toute la nuit blanche à travailler pour vous. »

Les dames qui commencèrent l'œuvre du Bon Pasteur venaient de quitter le monde où elles avaient sans doute pratiqué la vertu : mais autre est la vertu désirable dans une communauté religieuse, autre celle du monde : celle-ci est insuffisante aux âmes éprises de l'idéal d'une perfection plus élevée. Mgr. Baillargeon le comprit, et s'appliqua, soit par ses avis fréquents ou ses visites nombreuses, soit par ses pastorales ou par ses lettres, à former chez ces dames, du reste si bien préparées, le véritable esprit religieux. Il alla même plusieurs fois leur enseigner la pratique de l'oraison mentale, leur exposant avec clarté une méthode facile, celle de St. Sulpice. La ferveur gagna tous les cœurs : il en éprouva une joie qu'il manifesta à plusieurs reprises. Après avoir invité les Sœurs à remercier Dieu de ce bienfait, dans la pastorale qu'il leur adressa le 27 décembre 1856, il put s'écrier : « Vous n'êtes que d'hier. Voyez cependant quel nombre de novices le Seigneur vous a déjà données ! Voyez quelle charité, quelle ferveur il a allumées dans leurs jeunes cœurs ! Cette flamme, avant d'aller embraser ces bonnes novices, elle avait d'abord passé par l'âme de leurs sœurs aînées, et elle était partie de l'âme même de leur bien aimé Fondateur. »

Et les pénitentes, oh ! comme Mgr. Baillargeon portait d'intérêt au bien de leur salut éternel. Dans ses visites, il permettait qu'elles vissent lui exposer leurs difficultés, et il y en a tant pour ces âmes qui reviennent quelquefois de si loin ! Elles s'en retournaient fortifiées. Une fois par année, elles lui demandaient et obtenaient un grand congé ; et, qui n'admirerait la condescendance de notre excellent Archevêque ! il leur faisait acheter quelques douceurs qu'il se faisait un plaisir de leur faire parvenir, avec des paroles pleines d'encouragement.

Monseigneur, en terminant le mandement qui érigeait cette communauté, disait : « Enfin, nous bénissons de tout notre cœur la société naissante et nous la recommandons spécialement à la protection de la glorieuse Vierge Marie, conçue sans péché, qui en est la patronne, comme elle est aussi celle de l'Archidiocèse, afin que toutes les Religieuses qui en font partie ou qui y seront incorporées par la suite, animées de l'esprit de dévouement et de charité qui a donné naissance à leur pieux Institut, travaillent avec une sainte ardeur à l'œuvre du Bon Pasteur, ainsi qu'à toutes les autres œuvres qui pourront leur être confiées par leurs supérieurs ecclésiastiques, et contribuent de la sorte au salut des âmes et à la gloire de la religion. »

Certes, cette bénédiction a porté ses fruits abondants. Aujourd'hui le Bon Pasteur compte 8 maisons, 78 Religieuses Professes, 13 Novices et 81 pénitentes. Le Bon Pasteur donne, à Québec seul, l'éducation à 450 petites filles, et prend soin de 32 enfants dans l'école de Réforme que le gouvernement lui a confiée. Depuis sa fondation, 797 pénitentes ont subi dans son sein l'heureuse influence de la religion qui les accueille avec bonté pour les réhabiliter par la pratique des vertus : l'immense majorité de ces personnes, revenues à Dieu, ont heureusement persévéré dans le bien : plusieurs sont mortes dans les sentiments d'une ferveur extraordinaire.

Le lendemain du jour où Mgr. Baillargeon reçut l'extrême-onction, le

13 août 1870, croyant que sa fin était proche, il fit venir auprès de lui la Supérieure du Bon Pasteur et la Mère fondatrice : il les bénit affectueusement, leur fit l'éloge de celui qui l'avait aidé si puissamment à établir leur œuvre, M. leur Chapelain actuel, et leur dit d'un ton grave et solennel : « Ecoutez bien mes dernières recommandations et dites-les bien à toute la communauté. Continuez, mes petites sœurs, à être bien ferventes et le bon Dieu vous bénira et la communauté prospérera. Il n'y a que la ferveur qui donne le bonheur et la paix du cœur. Soyez bonnes, charitables, pour faire plaisir au bon Dieu. Quand on aime le bon Dieu, cela seul reste à l'heure de la mort. »

Ce fut comme son testament ; les annales de la communauté l'ont religieusement inscrit ; elles renferment aussi de bien belles pages sur les sentiments qui animèrent Mgr. Baillargeon dans sa dernière maladie.

Si maintenant nous tournons nos regards vers les anciennes Institutions Religieuses du diocèse, nous trouvons des preuves évidentes de l'intérêt que Mgr. Baillargeon leur a toujours porté.

Les Ursulines de Québec voyaient, depuis quelques années, affluer auprès d'elles un nombre considérable d'élèves ; ni les classes de l'externat rebâties en 1836 pour contenir 300 enfants, ni l'aile dite Sainte-Angèle, élevée la même année, à l'usage du pensionnat, sur une diminution de 80 pieds sur 40, ne pouvaient suffire aux nombreuses demandes qui leur arrivaient de toute part. Mgr. Baillargeon, supérieur de la communauté, s'occupa activement d'un plan d'agrandissement considérable. Le 1er Septembre 1854, il voyait terminer, sous son impulsion, l'aile dite Notre-Dame de Grâce, de 120 pieds sur 50, à trois étages, avec mansardes, et fournie de toutes les améliorations modernes. Monseigneur, aidé de Mgr. Horan, alors à Québec, visita souvent les travaux et y mit l'intérêt que nous avons déjà rencontré aux constructions des édifices du Bon Pasteur.

Cet agrandissement fut bientôt reconnu nécessaire. Au lieu de 180 élèves pensionnaires et demi-pensionnaires, il y en eut de suite 230 et bientôt après au delà de 300.

En 1856, nouvelle œuvre pour les Dames Ursulines : Mgr. Baillargeon les engage et les détermine à se charger de l'éducation des Elèves institutrices de l'Ecole Normale Laval. A cette occasion, il modifie les règles de la clôture du monastère, et des arrangements soit avec le gouvernement, soit avec les autres autorités, sont si bien muris et si bien pesés, qu'ils ont conservé jusqu'à ce jour leur force primitive.

Ce n'est pas tout, ajoute M. le Chapelain, qui m'a communiqué les détails précédents : Monseigneur approuva la résolution des Dames Religieuses Ursulines de procurer tous les ans, au mois d'août les avantages d'une retraite aux anciennes élèves. Comme il se réjouissait d'avoir modifié les règles de la clôture pour permettre à ces jeunes demoiselles de redevenir pensionnaires pendant leur retraite ! En 1870, il y en eut 107 qui allèrent retremper leur âme dans le silence et la prière et s'approprier à de nouvelles luttes sur la scène du monde.

Si un jour, ce que nous appelons de nos vœux ardents, le Canada voit les reliques d'une Sainte monter sur les autels, si nos monastères comptent une Protectrice à laquelle leur cœur puisse vouer un culte public, le nom de Mgr. Baillargeon se répètera de bouche en bouche, à cette grande solennité. Le 8 avril 1867, il écrit à S. E. le Cardinal Barnabo : « Je commence aujourd'hui la procédure requise pour faire entrer en cour de Rome la cause de la Béatification et de la Canonisation d'une grande ser-

vante de Dieu, la Vénérable Mère Marie Guyart, dite en Religion, Marie de l'Incarnation, fondatrice du monastère des Ursulines de Québec, femme vraiment extraordinaire, appelée la Thérèse de l'Amérique, morte en odeur de sainteté en 1672. Plus tard, il approuve la Révd. Mère Supérieure de l'intention qu'elle a de choisir comme postulateur de la cause, Mgr. V. Persichelli, Chapelain privé de Sa Sainteté, très-capable de la promouvoir. A Rome, il fait connaissance avec ce Prélat, lui communique les ouvrages de la Mère de l'Incarnation que tous deux admirent ensemble. C'est de Rome qu'il écrit à la Révd. Mère Supérieure pour l'engager à presser l'impression des œuvres complètes de leur bienheureuse fondatrice; il avait de même précédemment encouragé la publication de l'Histoire des Ursulines de Québec, pendant les six années que dura ce travail.

Enfin, sous la sage administration de Mgr. Baillargeon, nous dit en terminant M. le Chapelain, la communauté qui, en 1853, ne comprenait que 59 membres, tant professes que novices, avait en 1870, atteint le nombre de 87. Ici se présente une réflexion que les Dames Religieuses Ursulines ont faite bien des fois et que le public aimera à connaître; c'est que la main bienveillante de la douce Providence a toujours amené au monastère un nombre de Religieuses proportionnel aux travaux dont elles étaient chargées.

Comment Monseigneur sait reconnaître les services rendus au diocèse par les Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, il nous est facile de le montrer par des extraits de plusieurs de ses lettres. Contentons-nous de quelques-uns seulement. Ces bonnes Religieuses venaient de rendre un service à celles de Jésus-Marie: elles s'étaient départies, en leur faveur, de leur maison des Trois-Pistoles. Monseigneur se hâte de leur en témoigner sa reconnaissance, en écrivant à la Révd. Sœur Supérieure, en date du 10 mars 1863. « Je regarde cet acte de bienveillance comme fait à moi-même. Pour moi, rien ne peut ajouter à ma gratitude pour les services inappréciables que votre sainte communauté a rendus et continue de rendre à ce diocèse; mais je sens et je déclare que ce que vous voulez bien faire à ma demande, pour nos Sœurs de Jésus-Marie, vous donne un nouveau titre à mon respect et à ma reconnaissance et je vous prie de vouloir bien en agréer ici l'expression la plus affectueuse, avec mes sincères remerciements. » Au moment où le personnel du Couvent de la paroisse de Sainte-Famille est obligé de s'éloigner pour laisser faire des réparations considérables à cet établissement, Monseigneur écrit à la Supérieure: « Ce serait une grande peine pour moi, de voir quelques-unes de vos missions supprimées dans notre diocèse; mais il n'en est aucune dont la suppression m'affligerait plus que celle de Sainte-Famille, fondée par votre Vénérable Sœur Bourgeois, où la manière primitive d'enseigner et d'élever les enfants s'est le mieux conservée, qui enfin a rendu de si grands services et qui est destinée à en rendre de plus grands encore à une population que sa position isolée empêche d'envoyer ses enfants aux autres couvents. »

Un bon évêque, disait un jour Monseigneur, doit aimer toutes les communautés, et il les aime toutes en effet. L'Hôtel-Dieu, l'Hôpital-Général, les Sœurs de la Charité ont reçu bien des fois des preuves de cette affection. Comme elle respirait dans toutes ses paroles, m'écrivit à ce sujet un vénérable chapelain! Les instructions, ajouta-t-il, laissées par écrit à la suite de ses visites pastorales, témoignent que Sa Grandeur regardait les religieuses comme la portion chérie du troupeau de Jésus-Christ. Que de fois Monseigneur a dit dans ces dernières années: « Oh! si je parviens à me

faire donner un successeur, je tâcherai de conserver la direction des Communautés religieuses, afin de venir m'édifier de leurs vertus !

Entouré du respect de toutes ces maisons, Monseigneur trouvait de plus un admirable appui dans les religieux qu'il avait vus successivement arriver à Québec pour aider notre clergé.

Nous avons souvent rencontré dans ses lettres le nom du P. de Villefort qui devint, dit-il, un de ses vieux amis, aussitôt qu'il l'a connu à Rome ; il se lève de ses bontés et retire de ses rapports avec lui ainsi que de ceux qu'il forme avec le P. Roothan, une nouvelle admiration pour l'ordre des Jésuites. Que de fois il leur a confié nos retraites ecclésiastiques à prêcher ! que de fois il a voulu se faire accompagner de l'un d'entre eux, dans ses visites pastorales ! Le 5 mars 1863, en faisant un appel à tout le diocèse, il assurait, par la générosité des fidèles, leur établissement à Québec et leur permettait d'y vivre, un peu plus exempts d'inquiétude pour l'avenir.

Au mois d'août 1865, le P. Vandenbergho, visiteur des Oblats, était à Québec. Monseigneur alors était absent ; il se hâta d'écrire à cet excellent Religieux pour lui témoigner sa peine de n'avoir pu le rencontrer. Il l'aurait chargé d'exprimer sa vive reconnaissance au Supérieur Général pour les services inappréciables rendus au diocèse par les Oblats, ces hommes vraiment apostoliques. « Il est immense, continue Monseigneur, le bien opéré par vos dignes religieux et dans nos missions les plus pénibles et les plus délaissées, et dans nos paroisses de campagne et dans notre ville de Québec. En vérité, je regarde leur mission comme un trait de la miséricorde et de la bonté de Dieu parmi nous. » Monseigneur écrivit au Père Supérieur Général lui-même, quelques temps après, le 23 février 1866. « A pareil jour, lui dit-il, en 1851, votre vénérable fondateur officiait comme l'un des évêques assistants du très-pieux Cardinal Franzoni, à ma consécration dans l'église des Pères des Missions Etrangères, à Rome.

« Cette circonstance que je regarde, certes, comme un bonheur pour moi, je prends la liberté de vous la faire connaître, pour vous montrer que la divine Providence a voulu que je fusse uni par le lien d'une alliance spirituelle à celui que vous reconnaissez pour le Père de votre sainte congrégation et dont vous tenez la place aujourd'hui : ce qui me donne certainement le droit de me considérer comme allié aussi devant Dieu avec tous les membres de cette grande famille d'apôtres. »

On nous permettra bien d'ajouter un mot à l'adresse de la vénérable maison de St. Sulpice : plusieurs fois Monseigneur a invité quelques-uns de ses membres à prêcher la retraite des prêtres de son diocèse : il avait pour eux une estime si sincère ! Le 21 avril 1851, il était à Lyon, et il écrivait : « Hier j'ai dit avec consolation la messe de communauté du séminaire St. Sulpice. 230 ecclésiastiques ont communiqué de ma main : belle communauté de jeunes lévites, dont la modestie, le recueillement m'ont beaucoup édifié durant toute la Semaine Sainte : au point que je me serais cru dans une maison de religieux fervents, plutôt que dans un pensionnat de jeunes étudiants en théologie. Et il n'y a que sept prêtres sulpiciens pour diriger et former cette nombreuse communauté. Si le Pape demandait mon avis, je lui conseillerais de les faire venir à Rome et de leur confier l'éducation de ses aspirants à l'état ecclésiastique. »

Ce qui nous resterait à dire des rapports de Mgr. Baillargeon avec les institutions du pays que nous n'avons pas nommées, a trouvé plus naturellement sa place dans une autre partie de notre travail.



Avant de nous séparer de ce sujet, nous croyons devoir reproduire ici ce que Monseigneur écrivait à S. E. le Cardinal Barnabo, le 15 septembre 1865 : ce dernier extrait résume tous ses sentiments vis-à-vis nos communautés : « Pour ajouter un mot sur ce qui nous concerne dans le diocèse, tout va bien, grâce à Dieu : le clergé et les fidèles me donnent des consolations dans le Seigneur. Nos communautés religieuses se multiplient, grandissent et se conservent dans la ferveur ; l'éducation morale et religieuse de nos enfants, qui est presque exclusivement entre leurs mains, se répand et se développe de plus en plus : nos collèges et nos séminaires sont encombrés d'élèves et font merveille : notre Université est en progrès ; elle voit, cette année, le nombre de ses étudiants considérablement augmenté : ses cours, sous la haute direction de l'Archevêque et de son Séminaire, produisent les plus heureux fruits de science, de morale et de religion dans la jeunesse qui les fréquente et dans toutes les classes de la société que cette jeunesse s'en va remplir à la ville et dans nos campagnes. A Dieu gloire en soit rendue ! »

—

*Mgr. Baillargeon et ses Prêtres.*

La bonté faisait le fond du caractère de Mgr. Baillargeon : il en déploya tous les secrets surtout à l'égard de ses prêtres. Il aurait bien pu répéter, à leur sujet, après St. Paul : *quis infirmatur et ego non infirmor* ? Qui au milieu d'eux a ressenti quelque difficulté sans trouver auprès de sa personne consolation et rafraîchissement ? Il savait même aller au devant de leurs besoins pour les soulager. « Votre courage, dit-il à l'un d'eux, vous a fait supporter seul et sans vous plaindre tous les travaux du Saint Ministère de votre immense paroisse, depuis plusieurs années ; il est bien temps de vous donner un aide que vous avez eu jusqu'ici la délicatesse de ne pas demander : je serai donc heureux de vous le procurer cette année. »

Un curé travaillait ardemment au bien de sa paroisse, il trouvait bien des cœurs insensibles et endurcis. Il s'en alarme et se plaint à son évêque : « Patience ! petit frère, lui écrit aussitôt celui-ci ; patience dans les contradictions, les dégoûts, les chagrins que vous éprouvez. Songez que vous êtes le serviteur de celui qui dit : *Tota die expandi manus meas ad populum contradicentem*. Le serviteur n'est pas meilleur que le maître et ne doit pas demander à être mieux traité que lui. Le maître supporte ce peuple, supportez-le vous aussi pour l'amour de ce bon maître. » Mais Monseigneur, lui disait un autre curé, mieux vaudrait pour moi être éloigné de mon poste, je n'y trouve que des âmes récalcitrantes. Et Monseigneur lui répondait : « Si tous les hommes étaient bons et parfaits vous n'auriez rien à faire dans votre paroisse : ils n'auraient pas besoin de vous. Notre Seigneur a consenti à rencontrer de l'opposition dans sa divine mission. *Positum est in signum eius contradicetur*. Vous êtes son ministre, à sa place, pour continuer son œuvre, attendez-vous donc à des contradictions. *Non est servus super dominum suum*. Notre Seigneur n'a pas converti tout le monde, il y a travail : il ne vous demande pas de faire tout le bien et d'empêcher tout le mal, mais de travailler comme le bon serviteur à faire l'un et à empêcher l'autre. » Mais, Monseigneur, continue un troisième, il y a des années que je patiente, n'ai-je pas le droit de me décourager ? « Le temps amène tout, mon cher curé, lui dit le bon évêque, il arrange tout. Il amènera vos opposants, et arrangera vos affaires. Le Bon Dieu



ne va pas vite en affaire, il attend, il patiente, il prend son temps, il ne précipite rien, quoiqu'il soit le maître de toute chose. Imités sa longanimité, sa bonté, sa charité; attendez tout de lui, priez bien et tout vous réussira pour sa gloire. Et si les plaintes continuaient: «Courage! s'écriait-il, prêtre du Seigneur, c'est pour lui que vous souffrez. Portez votre croix à la suite de votre divin maître. *Nunc oportuit Christum pati? Et nos oportet per multam tribulationem intrare in regnum celorum.* Le divin Jésus marche devant vous. Il vous tend la main. Réjouissez-vous comme les apôtres d'avoir quelque chose à souffrir pour son nom et pour les âmes qu'il a rachetées de son sang. Enfin, lorsque l'excellent curé, après avoir épuisé tous les moyens, obtient de s'éloigner d'une paroisse indigne de son zèle, Monseigneur lui adresse ces paroles consolantes: «Votre départ est honorable pour vous; la honte est à ces ingrats qui n'ont jamais répondu à votre charité que par des actes d'ingratitude. En cela, vous avez part au calice d'amertume dont Notre Seigneur a voulu être abreuvé pour nous donner l'exemple. Et il vous est glorieux de lui être associé dans ses afflictions.»

On le voit, c'est Jésus-Christ qu'il donne pour modèle à ses prêtres, c'est toujours vers lui qu'il attire leurs regards. Veut-il encourager l'un d'entre eux à souffrir la pauvreté? C'est une excellente école, lui dit-il, que celle de la pauvreté, c'est l'école de Jésus-Christ, l'école des Apôtres, l'école du vrai zèle. On y apprend à travailler pour la seule gloire de Dieu et non pour la rémunération temporelle. *Querunt quæ sunt Christi, non quæ sua sunt.* N'allons pas croire cependant que Monseigneur voulait condamner ses prêtres à la gêne, à une pauvreté absolue. On a pu tromper sa bonne foi sur les revenus de quelques paroisses ou missions nouvelles; mais c'était sa détermination bien arrêtée de ne pas envoyer de prêtres dans des établissements où ils ne pourraient vivre convenablement, c'est lui-même qui l'a affirmé à plusieurs reprises. Combien de fois, aussi, ne s'est-il pas intéressé au sort de quelques-uns d'entre eux, en leur faisant allouer des secours de la part de la Propagation de la Foi! N'était-il pas le président très-actif d'une association, fondée en 1861 et dont l'unique but était de subvenir à des confrères qui auraient eu en partage quelques paroisses encore un peu à la gêne? Durant les cinq années de son existence, cette bienfaisante association a pu répartir la somme de 10,920 francs et diminuer les embarras d'un grand nombre.

Avouons-le cependant sans crainte: pour Mgr. Baillargeon, qu'est-ce que le prêtre? Avant tout, c'est l'homme placé au milieu de ses semblables pour les gagner à Dieu: c'est le pasteur des âmes. C'est le père qui ne vient pas chercher la richesse au milieu de ses enfants, mais le bonheur de ceux qui le regardent comme un ange envoyé de Dieu. Que le prêtre n'aille pas lui parler de ses paroissiens en termes courroucés ou méprisants: «Mais, mon cher curé, ces hommes dont vous parlez si durement, ce sont vos enfants selon Dieu, et le père doit toujours avoir une grande charité pour ses enfants. S'ils sont pervers et rebelles, il ne doit pas oublier pour cela qu'il est leur père, et le père ne peut cesser d'aimer ses enfants et de travailler par tous les moyens à les rappeler à Dieu. Qu'on ne se plaigne pas de la vie retirée qui est une des plus rudes épreuves du curé de campagne: «On me parle de votre isolement, dira-t-il. Votre isolement! Est-il donc isolé le père qui est au milieu de ses enfants? Le pasteur qui est entouré de son troupeau?» Et si le travail paraît rude et accablant: «Mais, mon cher, quelle est la vocation du prêtre? *Vocatus est ad*

*laborandum, non ad oliandum.* Il faut qu'il donne sa vie à cette grande œuvre du salut des âmes. Heureux s'il s'y épuise ! encore plus heureux s'il y succombe ! J'aime les prêtres courageux qui s'oublient eux-mêmes, qui songent peu à conserver leur vie, mais bien à l'employer à faire la volonté du bon Dieu ! Enfin, lorsque la nature poussera un dernier cri avant de se soumettre à la grâce, elle recevra pour toute réponse ces paroles qui porteront le dernier coup aux répugnances humaines : « Je vous ai écrit pour vous informer que j'avais résolu de vous transférer à une autre cure. En réponse vous m'avez envoyé des lamentations, des cris de détresse, de désolation, de découragement et quasi de désespoir. Hélas ! hélas ! ô Jésus, où sont donc vos serviteurs, puisque vos prêtres mêmes, *omnes querunt quæ sua sunt, non quæ sunt Christi !* »

Pour aider à réaliser cet idéal du vrai prêtre, cet *alter Christus*, que de peines et de fatigues il s'impose ! Des milliers de lettres adressées aux membres de son clergé, nous n'exagérons rien ; des conseils pleins d'affabilité donnés soit dans sa visite, soit à l'Archevêché ; des circulaires nombreuses, des avis prodigués aux retraites ecclésiastiques, et sur tous les sujets qui peuvent contribuer au bien de leurs âmes. Prédication, conduite au confessionnal, régie des paroisses, administration, tenue des presbytères, rien n'échappe à son zèle, à son désir d'avoir de saints ministres. — Cultivez avant tout la piété, soyez fidèles à tous les exercices recommandés aux prêtres et sans lesquels ils ne sauraient se soutenir dans la ferveur : l'oraison, la lecture spirituelle, la visite au Saint Sacrement, le chapelet, la messe, l'examen. — C'est au nom de Dieu que vous parlez dans la chaire : c'est Jésus-Christ que vous y représentez. Parlez donc comme Jésus-Christ. Imitiez la douceur, la modestie et la charité de Jésus-Christ. — Je vous en conjure, rappelez-vous la parole du grand Apôtre, qui vous avertit que l'esprit du sacerdoce est un esprit de force. — Il faut rester au poste que la Providence nous a assigné. Nous ne sommes à notre place que là où Dieu nous veut. — Ne vous troublez pas de l'audace de vos ennemis : le silence les abattra. Ne faites pas plus de cas de leurs discours et ne parlez pas plus d'eux que s'ils étaient au fond de la Baie d'Hudson. — Courage, travaillez comme un bon soldat pour les âmes rachetées du sang de N. S. Jésus-Christ. — Le curé ne doit point avoir de parti : s'il en a un, c'est celui de la vérité, de la justice et de la charité : la cause de Dieu qu'il défend. — Rien n'est plus propre à faire perdre au prêtre la confiance de son peuple que les allusions ou appels blessants aux sentiments si vifs et si profonds d'origine et de nationalité. Le pasteur doit éviter de toucher ce point délicat même dans ses éloges, parce que ce serait substituer le sentiment de l'orgueil national aux motifs religieux qu'il doit s'efforcer de leur inspirer en toute chose *In Christo enim non est distinctio Judæi et Græci.* — Inclinez plutôt pour la clémence que pour la rigueur. — La persuasion vaut toujours mieux que les procédures et on ne doit avoir recours à celles-ci qu'au défaut de la première.

Nous pourrions continuer bien longtemps à rappeler les paroles de Mgr. Baillargeon par lesquelles il travaillait à former des prêtres suivant le cœur de Dieu : le cadre qui nous est tracé nous empêche de le faire. Il est cependant une œuvre de zèle qu'il recommandait souvent et sur laquelle nous devons dire quelque chose : les retraites données aux paroisses.

Moyen de salut pour les âmes, moyen de les ramener à Dieu ou de les affermir dans son amitié, moyen même d'applanir les difficultés tempo-

relles, telle la retraite apparaît au prélat ; et pour conférer ce bienfait aux paroisses, il ne faut reculer ni devant le travail, ni devant la fatigue, ni devant les dépenses. Le résultat dédommagera amplement des sacrifices que l'on se sera imposés. « Faites donc une retraite à vos gens, dit-il à un curé qui ne peut pas les décider à bâtir une église convenable ; ils se sentiront mieux disposés à faire quelques sacrifices pour élever un temple matériel au Seigneur, après lui avoir dressé un temple spirituel dans leurs cœurs. La charité les prépare à la concorde et à l'union sans lesquelles ils ne peuvent rien faire, ou ils feront tout mal. » Lorsque le bien a été opéré, comme il s'en rejouit ! Il croit même que le cardinal préfet de la Propagande se réjouira comme lui des heureux fruits d'une retraite. Nos lect-urs aimeront à trouver ici les détails qu'il transmettait à Son Eminence le C. Barnabo, le 26 mars 1859 : « Votre Eminence, lui dit-il, apprendra sans doute avec plaisir que le P. Hecker, qui lui est bien connu, est ici depuis quelques jours avec ses trois dignes associés, (les PP. Hewit, Deshon et Baker), dont deux sont d'anciens ministres protestants convertis comme lui. Ce sont des hommes vraiment distingués par leur science, leur haute piété et leur zèle. Je les ai appelés pour donner une mission aux 10,000 catholiques de la langue anglaise de cette ville. Impossible de dire avec quel enthousiasme ces braves catholiques se rendent à tous les exercices. On peut donc espérer de ces missions, comme de celles que tous ces bons pères ont déjà données en diverses villes des Etats-Unis, des fruits abondants de salut. J'en bénis le Seigneur de tout mon cœur et je bénis aussi Votre Eminence à qui nous sommes redevables d'avoir ces pieux missionnaires. Car le digne P. Hecker m'a appris que c'est par la protection que vous avez bien voulu lui accorder qu'il a obtenu du Saint-Père la permission de former une société dévouée exclusivement à l'œuvre des missions. Il n'est pas de pays au monde qui ait tant besoin de ces missions et où les peuples soient aussi bien préparés à en profiter que les Etats-Unis d'Amérique et notre Canada. Votre Eminence, en encourageant ce bon Père dans son œuvre, a donc rendu un service immense à la religion dans ces contrées. » Lorsque la retraite donnée à Saint-Patrice par les Paulistes est terminée, c'est-à-dire le 2 avril 1859, il écrit une lettre de remerciement à Mgr. Hughes, Archevêque de New-York, l'informe du bien qu'ils ont fait et lui annonce que 8,000 catholiques se sont approchés de la sainte Table dans cette mission bénie.

Le bien opéré, il se réjouissait ; lorsque le zèle se ralentissait, il l'excitait par de bonnes paroles. Faisait-on quelque faute, il reprenait le plus souvent avec douceur, quelque fois avec force, jamais avec aigreur. « Veuillez bien croire, écrivait-il, que c'est dans le sentiment d'une vraie charité que je vous adresse ces remontrances. J'obéis à ma conscience qui m'y oblige. Il m'est pénible d'être obligé de vous dire ces choses. Je prie Dieu de vous les adoucir. » Lorsque le curé, qui s'était peut-être oublié un peu, revenait à un sentiment de complète soumission, comme le bon évêque se hâta de lui en montrer sa satisfaction ! « Votre lettre, dit-il à l'un de ses prêtres, m'a attendri jusqu'aux larmes. En la lisant, j'ai senti le besoin de vous dire comme le grand Apôtre : *Nunc gaudeo : non quia contristati estis, sed quia contristati estis ad penitentiam.* Et cette tristesse selon Dieu sera suivie d'une grande consolation. Oui, mon cher curé, je vous ai toujours estimé ; mais à compter de ce jour, je vous connaîtrai mieux et vous aimerai et vous estimerai davantage. Comptez bien là-dessus ; et cette assurance, j'en ai la douce espérance, ajoutera à la joie

et à la consolation que le Seigneur vous a préparées, comme une récompense de votre humilité et de votre obéissance.

« Donc je vous embrasse en esprit de charité ; et, en prenant la résolution de vous donner une plus large part dans mes prières à l'avenir, je vous bénis, avec effusion de cœur en Notre Seigneur : *Benedictio Dei Omnipotentis, Patris et Filii et Spiritus Sancti, descendat super te et maneat semper. Amen. Amen, Amn.* »

Le parfum de la charité la plus exquise respire dans ces paroles : c'est que cette vertu débordait de son cœur. Elle était tellement l'une de ses qualités distinctives que les détails mêmes les plus minutieux devenaient des objets dignes de l'occuper. Il s'intéresse à la santé de ses prêtres, et les engage à prendre des mesures pour la conserver. Il reproche à un bon missionnaire du Labrador, le vénérable M. Ternet, de ne pas avoir assez de pitié pour le compagnon attaché à son âme, c'est-à-dire pour son corps. On connaît ses attentions à prémunir les presbytres contre les atteintes de notre rigoureux climat : « Votre prédécesseur, dit-il à un curé, ne craignait ni chaud ni froid et trouvait la maison fort bonne. Vous, qui avez besoin de ménager votre santé délicate, vous ne devez rien épargner pour rendre votre demeure *confortable*. C'est la première chose à faire, la première dépense à imposer à la paroisse. Je vous prie de ne pas négliger ces réparations, par l'amour que je vous porte. » Dans plusieurs de ses lettres, il s'apitoie sur la maladie de ses prêtres, il les nomme avec un mot d'éloge qui montre la peine qu'il aurait à les voir disparaître. Le 23 mai 1862, il écrivait de Rome : « Reçu votre lettre du 2 mai. Mon Dieu ! quelle triste nouvelle vous me donnez de ce cher M. Casault ! Dans quelle inquiétude elle me plonge et dans quelle peine ! S'il ne se rétablissait pas, quelle perte pour le Séminaire, pour l'Université, pour tout le diocèse ! Je conçois les alarmes et la peine de tous les membres du Séminaire et la vôtre. Je prie avec M. Taschereau pour son rétablissement. » Lorsque la mort semble vouloir s'attacher à de jeunes victimes, sa sympathie se trahit par des soupirs. Les noms de MM. Langlois, Eugène Méthot, H. Lecours, reviennent souvent sous sa plume. Il disait, un jour, devant nous, qu'après avoir vu ces trois jeunes prêtres qui se sont succédés dans la tombe avec tant de rapidité, il s'était senti saisi d'une de ces pitiés, c'était son expression, d'une de ces pitiés qu'il éprouvait lorsqu'il était jeune et qui lui arrachaient des larmes du cœur. Le 7 juillet 1867, il s'écriait : « Ce cher M. Lecours ! Oh ! que Dieu m'a affligé en m'enlevant ce cher enfant ! Je n'y pense jamais sans que les larmes me viennent aux yeux. » Aussitôt qu'il était convaincu que le vieillard, qui avait blanchi dans le sanctuaire, avait droit au repos, il le lui accordait volontiers : « La sentinelle ne peut quitter son poste sans la permission du capitaine, c'est vrai ; mais je vous le permets, à vous, vétéran du sanctuaire, qui avez si bien mérité de l'Eglise par vos travaux : vous avez droit à venir vous préparer dans la retraite à rendre compte de votre administration au Souverain Pasteur des âmes. » C'est par ces paroles qu'il invitait le vénérable M. Chauvin à venir finir ses jours à l'Archevêché. Le dernier devoir auprès de ses prêtres, celui d'aller prier sur leur tombe, il l'accomplissait fidèlement, chaque fois que les circonstances le lui permettaient. Il faisait aussi leur éloge en présence de la paroisse, et trouvait dans son cœur de ces paroles qui se gravient dans la mémoire de tous. Sa correspondance renferme plusieurs allusions à l'adresse de ceux qui ont disparu ; qu'on nous permette de citer la phrase suivante écrite le 14 mars 1866 : « Ce cher M. Louis Gingras

nous a laissés, pour aller au ciel. Sa mort a été celle d'un saint, qui laisse après lui un souvenir plein de consolation. Plusieurs fois, il était venu reciter son bréviaire auprès du corps de ce prêtre vénéré, qu'il affectionnait particulièrement, et il ne pouvait se lasser de contempler la placidité quiregnait sur tous ses traits : n'est-ce pas là, disait-il, le sommeil du juste ?

Tant d'amour, tant de déférence de la part de Monseigneur Baillairgé en vis-à-vis ses prêtres, trouva heureusement un juste retour. Personne n'osa jamais contester ni la bonté de son cœur, ni la pureté de ses intentions, ni la douceur paternelle qu'il mettait dans tous ses rapports. Il fallut un jour s'imposer, sur son invitation, quelques sacrifices pour subvenir aux embarras de la mense épiscopale : chacun s'empessa de secourir un père si bon et si dévoué. Dans l'espace de trois années, cette contribution volontaire s'éleva à la somme de \$12,540 : elle aurait augmenté de la générosité d'une autre année, si Mgr. l'Archevêque ne l'eût trouvée suffisante pour permettre à l'avenir à son avoir le soin de défrayer les dépenses de sa maison.

Monseigneur fut fort sensible à l'affection qu'on lui montra en cette circonstance. C'est qu'il aimait tant son cher clergé ! Écoutons les paroles qu'il adressait au Cardinal Barnabo, le 2 juin 1864 : « Je prie Votre Eminence d'informer Sa Sainteté, pour laquelle nous prions tous les jours avec tant d'amour et de ferveur, que le clergé de ce diocèse me parait animé d'un bon esprit, rempli de zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut de son peuple : d'où il suit par la miséricorde de ce grand Dieu, que la Religion va toujours s'étendant, faisant de grands et rapides progrès dans cette partie du monde nouveau. »

Il nous reste à parler de la dernière entrevue qu'il eut avec ses prêtres, entrevue touchante qui se passait le 28 août 1870, troisième anniversaire de sa translation au trône archiepiscopal de Québec. Malgré sa faiblesse extrême il avait voulu revoir encore une fois son clergé autour de lui pour le bénir, avant de s'en séparer, et lui faire ses adieux solennels. Nous n'oublierons jamais la scène dont nous avons été alors les témoins : la voix émue du prélat exténué par une longue maladie ; les paroles lucides et bienveillantes qui s'échappaient de ses lèvres ; la sérénité de ses sentiments qui ne pouvaient animer que le cœur du juste s'appêtant à paraître devant Dieu ; sa joie même d'aller bientôt jouir de sa présence ; les dernières recommandations à des enfants en deuil : « Aimez-vous les uns les autres ; — Soyez attachés à votre chef spirituel ; — J'ai toujours agi pour le mieux envers vous ; — Je n'ai jamais rien fait pour mortifier qui que ce soit ; et enfin ces paroles, dernier reflet de son excellent cœur : « Mon successeur possédera plus de science, plus de qualités, plus de vertus que moi ; mais vous aimer davantage, c'est impossible ! » Un attendrissement général s'était emparé de tout l'auditoire et des larmes coulaient de tous les yeux. Oui, nous le pleurons amèrement ce bon père que nous allions perdre : il avait gagné toutes nos âmes par une longue vie qui nous avait été dévouée. Le 20 février 1870, il nous avait déjà laissé son testament d'amour, dans la prévision peut-être qu'il ne pourrait plus nous revoir : il écrivait à l'un des membres de sa maison : « Mes prêtres ne trouveront point d'Archevêque qui les aime plus que je ne les ai aimés et que je les aime encore : vous pourrez leur dire cela quand je ne serai plus. »



*Mgr. Baillargeon et les Missions.*

Une des œuvres de zèle, la plus chaleureusement recommandée à ses prêtres par Mgr. Baillargeon, c'est celle de la Propagation de la Foi : il revient très-souvent sur ce sujet, presse, exhorte, sollicite même : là pour lui est la pierre de touche de la bonne volonté. Il adressa le 17 août 1868 une circulaire au clergé, invitant tous les curés à multiplier dans leur paroisse les dizaines des associés, et fit distribuer à profusion un imprimé où l'on voit en résumé ce que peut faire l'Association de la Propagation de la Foi, son but, son histoire, son organisation et ses indulgences. Grâce à ces exhortations, des sommes considérables ont été recueillies, dans les quinze dernières années : depuis 1855 jusqu'à 1869, l'œuvre a fourni, dans le diocèse de Québec, \$104,711.72 ou 523,558 francs.

À la suite d'un de ses appels à la générosité des fidèles en faveur d'une association bénie par l'Église, bénie par le Pape, la paroisse de St. Augustin s'était de nouveau organisée en dizaines et avait recueilli pour l'année 1867-68, la belle somme de \$235. Monseigneur s'empressa de féliciter le vénérable curé de cette paroisse M. Aug. Milette, qui a laissé après lui une si belle mémoire. La lettre de Monseigneur est du 6 sept. 1868 : « Mon cher curé, lui dit-il, je ne saurais vous dire avec quel plaisir j'ai lu votre lettre du premier jour de ce mois, dans laquelle vous m'informez du zèle vraiment admirable que vos pieux paroissiens font paraître pour l'Œuvre de la Propagation de la Foi, et du grand nombre de dizaines qu'ils viennent de former entre eux à votre invitation. Quel exemple pour les autres paroisses ! St. Augustin va marcher à la tête de toutes les paroisses du diocèse par ses contributions, en faveur de cette œuvre bénie de Dieu, bénie de l'Église, bénie du St. Père. Par là aussi, vos paroissiens se sont assurés la première et la plus large part dans les bénédictions du vicare de J. C., dans les bénédictions de l'Église, dans les bénédictions de Dieu : bénédictions que je demande et que j'appelle de tout mon cœur sur chacun d'eux, sur leurs familles et sur chacun de leurs enfants et sur tout ce qu'ils possèdent. Veuillez bien leur dire ces choses de ma part et leur faire connaître les vœux de mon cœur. »

Les moyens pécuniaires une fois trouvés d'aider les missions, rien ne paraissait plus louable à Monseigneur que de travailler de sa personne, soit dans le diocèse, soit même dans les diocèses étrangers. « Dieu aime les missionnaires » disait-il. Écoutons la lettre qu'il écrivit à l'un d'entre eux à Nataskouan du Labrador : « Je ne vous donnerai pas de nouvelles : c'est l'affaire de vos amis qui en savent beaucoup plus que moi.

« Il en est une cependant que nul autre que moi ne peut vous donner et que vous n'aurez pas de peine à croire, tant la chose est juste et raisonnable : c'est que je vous aime bien sincèrement en Notre-Seigneur. Je puis vous assurer que je pense plus de trois fois par jour à vous, puisque je prie pour vous trois fois par jour, à la messe, à mon action de grâces et à mon adoration du St. Sacrement. Vous êtes certainement plus près de Dieu, depuis que vous êtes dans cette mission isolée : les saints nous en assurent. Eh bien ! je trouve que vous êtes aussi plus près de mon cœur, depuis que vous êtes à 200 lieues de moi. C'est la charité qui fait cela, par la prière. »

Une autre fois, il pressera le missionnaire de questions pour avoir au plus tôt de ses nouvelles : « Eh bien ! comment vous êtes-vous rendu ? où êtes-vous ? A Carleton ou à Ristigouche ? Si vous êtes à Ristigouche,

comment vous y trouvez-vous ? En quel état est votre logement ? Comment y avez-vous été reçu ? Avez-vous l'espérance de faire quelque bien parmi les pauvres sauvages ?

« Comment supportez-vous la solitude ? Où en est votre santé ? Car j'ai la confiance que votre courage se soutient et que vous avez déjà éprouvé ce que tant de saints nous enseignent, que c'est dans la solitude que l'on trouve Dieu ; qu'il s'approche de nous, à mesure qu'on s'éloigne des hommes, pour l'amour de lui. Vous pouvez donc compter sur son assistance toute spéciale, et avec Dieu qu'y a-t-il à craindre ? *Dominus illuminatio mea, quem timebo* ? »

Monseigneur ne se contentait pas de ses bonnes paroles et de ses prières, il y joignait aide et secours. Il se faisait l'avocat des missionnaires auprès de l'œuvre de la Propagation de la Foi, leur annonçait les heureux résultats de ses négociations, les engageait à demander davantage si les sommes obtenues n'étaient pas suffisantes. Bien plus, il plaidait leur cause auprès du gouvernement pour obtenir une allocation pour leurs écoles, ou pour leur assurer sa protection dans leurs longues courses à la Baie d'Hudson ou à la Baie des Esquimaux.

Au nom et aux frais de l'Archevêché, s'est faite en 1868, la longue et périlleuse mission chez les Naskapis, dans la Baie des Esquimaux. Le R. P. Babel, des Oblats de Marie, a porté la lumière de l'Evangile à des peuplades infidèles. Il nous apprend, dans son rapport, en date du 3 novembre 1868, qu'il a parcouru en canot neuf cent treize milles, et qu'il a dû remonter les courants pendant sept cents milles. Mgr. Baillargeon remercie le R. P. Vandenberghe de lui avoir envoyé le rapport du P. Babel, et il ajoute : « Dieu soit béni de l'heureux succès de cette mission, et bénédictions sur celui à qui il a été donné de l'accomplir et sur le vénérable institut qui l'a envoyé ! »

« L'Evangile a été annoncé enfin au sein de ces forêts lointaines et jusqu'ici impenetrables à nos missionnaires, à ces pauvres tribus qui appelaient depuis si longtemps les envoyés de Dieu. Espérons que le Seigneur achèvera cette œuvre et qu'il nous donnera les moyens de continuer cette œuvre de salut. »

Mgr. Baillargeon manifesta, dans plusieurs occasions, l'intérêt qu'il portait aux canadiens dispersés sur le vaste territoire des États-Unis. En 1857, dans deux diocèses différents, celui d'Albany et celui de Chicago, des prêtres zélés, sur la demande de Monseigneur, allaient se vouer au bien de nos compatriotes.

Deux années, du 21 mars 1857 au 20 septembre 1859, M. J. Sasseville a desservi la mission de St. Joseph du Corbeau, située à l'ouest du Lac Champlain et relevant du diocèse d'Albany. Là, sur un territoire de 6 à 7 lieues carrées, se trouvent disséminées au-delà de 1,000 familles canadiennes. M. Sasseville, dans son rapport publié en 1861, résume ainsi le bien qu'il a accompli au milieu d'elles :

1857 1858 1859.

Nombre de communions pascales 500 800 1200.

Nombre de premières communions 100 150 124.

Mgr. Baillargeon lut avec joie le rapport que lui avait adressé M. Sasseville ; il l'en remercia par une lettre du 28 janvier 1860, et le fit inscrire dans les Annales de la Propagation de la Foi, particulières au diocèse de Québec.



Sur un autre point des Etats-Unis, se trouvait à cette époque une autre agglomération de Canadiens, en proie non plus seulement comme à Saint-Joseph du Corbeau, à l'indifférentisme et à l'action des prédicants de l'erreur, mais abusée, mais entraînée au schisme par un malheureux prêtre. Tout le monde connaît la chute de cet homme, doué de si heureux dons de la nature ; il réussit à aveugler un grand nombre de nos compatriotes, accourus la plupart d'entre eux, pour former autour de lui des paroisses canadiennes. Dans dix missions différentes, Bourbonnais, Kankakee, Sainte-Anne, Sainte-Marie, Middleport, Gilmain, l'Erable, la Band, Petites Iles, Manteno, se trouvaient des familles canadiennes, exposées à subir l'influence du malheureux apostat. Sainte-Anne était son château fort ; Bourbonnais et Kankakee avaient aussi subi son action délétère. L'évêque de Chicago fut alarmé du mal qui s'étendait et menaçait de tout envahir ; il fit appel à la charité de Mgr. Baillargeon. A son tour Monseigneur fit appel à plusieurs prêtres de son diocèse, et depuis 1857, sept membres de son clergé ont secondé ses desirs et ont réussi à ramener à l'Eglise l'immense majorité des personnes qui en avaient été éloignées par leur pasteur déchu.

M. le Grand Vicaire A. Mailloux est le premier auquel s'adressa Monseigneur ; il lui écrivait le 11 février 1857 : « Vous connaissez les excès de M. C... Il persiste dans sa révolte. Malheureusement, 2,000 à 3,000 de nos compatriotes l'ont suivi dans son schisme.

« Ces pauvres âmes égarées vont périr, si personne ne va à leur secours. L'évêque de Chicago nous prie d'envoyer des prêtres pour les ramener.

« Tous les membres du conseil de l'Archevêché vous ont désigné, avec moi, comme l'homme propre à cette grande mission de charité. Dieu le veut.

« Au nom de la charité de Notre-Seigneur, partez donc pour voler au secours de ces âmes qui périssent.

« Ecrivez-moi par la première poste, pour me dire si vous acceptez cette mission du Bon Dieu. *Fiat, fiat, ad majorem Dei gloriam.* »

Cette lettre n'eut pas de peine à déterminer M. le Grand Vicaire. Le 26 mars 1857 il était à Bourbonnais ; il demeura à ce poste de lutte et de mérite cinq années durant. D'autres prêtres, MM. Ep. Lapointe, N. Gingras allèrent le rejoindre pour s'associer à ses travaux, puis MM. J. Côté et P. Paradis. Monseigneur entretint une fréquente correspondance avec eux tous et plus particulièrement avec M. le Grand Vicaire Mailloux : il leur expédia, à deux reprises, une foule d'objets pour servir au culte, objets qu'il avait obtenus de plusieurs âmes généreuses ou fournis sur sa cassette particulière.

Depuis près de trois ans M. N. Gingras travaillait à cette rude mission ; Monseigneur l'avait invité à revenir, mais le missionnaire, en voyant les vides qu'il allait laisser derrière lui, hésitait à quitter les Illinois et demandait un avis avant de se décider. Monseigneur lui écrivit : « Cher Monsieur, vous voulez absolument avoir mon conseil pour vous décider, soit à rester encore un temps à Bourbonnais, soit à vous en revenir.

« Pour donner un conseil, il faut être désintéressé. Et je suis loin de l'être dans cette circonstance. Je désire autant votre retour que vous le désirez vous-même. Il faut pourtant répondre à votre confiance. Que faire ? M'oublier, pour ne considérer que le bien des autres. Eh bien ! voici ce qui me paraît évident dans cette grande affaire. D'un côté, l'amour de la patrie, de vos parents, de vos amis, vous sollicite de quitter

la place ; d'un autre côté, un grand peuple vous conjure de ne pas l'abandonner : l'intérêt du salut éternel de ces âmes, la charité, le zèle de la gloire de Dieu vous crient de rester.

Vous avez donc, d'un côté, la voix des affections humaines, et de l'autre, les inspirations de la grâce ; d'un côté, vos intérêts temporels et de l'autre des intérêts éternels ; enfin d'un côté, la voix de l'homme et de l'autre la voix de Dieu.

« S'il en est ainsi, le conseil est donné, le choix est fait et votre cœur l'a déjà approuvé. »

Le conseil fut suivi et le zèle missionnaire ne quitta que lorsqu'un autre eut pris sa place pour continuer l'œuvre.

La mission des Illinois restera donc comme un monument du zèle de Mgr. Baillargeon : l'un de ces apôtres put la féliciter d'avoir conservé au diocèse de Québec la gloire d'une de ses vieilles traditions, celle de fonder et de soutenir des missions nouvelles, à la grande consolation de l'Église.

Nous le voyons encore, en 1868, s'associer aux efforts de Mgr. de Gossel, de Burlington, qui désirait fonder dans son diocèse une société de prêtres qui travaillât au salut des Canadiens-Français. Il lui écrit le 27 novembre : « Je suis profondément touché de votre charité pour nos pauvres canadiens qui émigrent en si grand nombre aux États-Unis où ils courent tant de risque de se perdre, faute de prêtres de leur langue qui puissent leur distribuer la parole divine et les autres secours religieux dont ils ont tant besoin dans cette terre étrangère. Je me joins d'esprit et de cœur aux vœux que vous faites devant Dieu pour la formation d'une société de missionnaires voués à l'œuvre du salut de ces pauvres brebis qui sont comme sans pasteur : et c'est bien du fond de mon âme que je répète avec Votre Grandeur : *Mitte quem missurus es*. Seigneur, suscitez dans votre infinie miséricorde l'homme de votre droite, l'homme apostolique que vous avez prédestiné pour l'établissement de cette société d'apôtres. »

Monseigneur proposa même à l'un de ses prêtres les plus distingués de se mettre à la tête de cette société de missionnaires : des raisons impérieuses empêchèrent celui-ci de se rendre à ses vœux, mais nos lecteurs aimeront à lire quelques lignes de la lettre qui lui fut adressée dans cette circonstance : elles sont à la fois une preuve du zèle de notre prélat pour les missions et de l'estime qu'il portait au prêtre qu'il invitait à s'y consacrer : « Je viens vous proposer, lui dit-il, une œuvre bien grande et bien sainte : l'œuvre de la régénération et du salut de cette multitude de nos pauvres compatriotes qui se perdent aux États-Unis, où ils ont émigré et où ils émigrent encore tous les jours en grand nombre.

« Pour accomplir cette œuvre de Dieu, il faudrait une association de missionnaires canadiens animés de l'esprit apostolique.

« Ces hommes au cœur d'apôtres, le digne évêque de Burlington, qui brûle de zèle pour le salut des pauvres émigrants canadiens, les demande à leur mère-patrie, au Canada, seul capable en effet de les fournir. Il a fait un voyage, cet hiver, dans le but d'en obtenir.

« Tout le clergé de Québec, comme moi, a applaudi au projet de ce digne prélat.

« Mais il fallait trouver un prêtre qui consentit à se mettre à la tête de cette mission vraiment apostolique et qui fut capable de fermer cette association de missionnaires. Mgr. Gossel me parla de vous et je convins avec lui que vous seriez bien l'homme *quem missurus es*, que nous cherchions pour la grande œuvre de cette mission.

« Cher Monsieur, si quelque chose peut vous montrer le désir que j'ai de voir réussir la sainte entreprise que je viens de vous proposer, c'est le sacrifice que je consens à faire de votre personne et de vos services qui me sont si éminemment utiles et précieux. Vous le comprenez. Mais le salut imminent de nos pauvres compatriotes que vous arracheriez à une perte milieu de nous. »

Ce projet d'évangéliser les Canadiens aux Etats-Unis par des prêtres de leur pays se réalisera peut-être un jour. Mgr. Baillargeon aura le mérite d'y avoir travaillé pour sa part : il avait déjà prouvé son intérêt en accordant à Mgr. de Burlington les services d'un de ses prêtres, qui réside dans ce diocèse déjà depuis plusieurs années.

La reconnaissance des évêques d'Albany, de Chicago et de Burlington envers leur charitable collègue de Québec se manifeste dans un grand nombre de lettres qu'ils lui ont écrites. Tous ces documents montrent aussi la vénération profonde qu'ils avaient pour notre digne Archevêque dans le petit chapitre que l'on va lire prouve que leurs sentiments étaient partagés par un grand nombre d'autres prélats.

*Mgr. Baillargeon et ses Collègues.*

Dans sa dernière entrevue avec ses prêtres, Mgr. Baillargeon parla, avec admiration, du respect profond de l'ancien clergé de Québec pour ses chefs spirituels : « Nous aimions nos évêques, disait-il, et nous nous pressions autour de leur personne pour les aider et leur adoucir les difficultés inséparables de leur charge. » Nous avons été assez heureux de trouver un témoignage de ces paroles dans une lettre qu'il écrivait à M. Painchaud, fondateur du Collège de Ste. Anne, le 15 Déc. 1825, sur la mort de Mgr. Plessis : « Vous savez, dit-il, quel coup inattendu est venu nous frapper et nous consterner. Vous qui avez su apprécier le mérite et les qualités du grand prélat dont nous déplorons la perte, vous avez sans doute versé des larmes en apprenant sa mort.

« Mais si cette mort vous a été si sensible à vous, qui étiez accoutumé à vivre loin de lui, jugez qu'elle dut être la douleur de ceux qui vivaient sous ses yeux, dans sa compagnie, dans sa maison. Semblables à de faibles plantes qui croissent à l'ombre d'un grand arbre, nous jouissions de sa protection immense, sans savoir l'apprécier. C'est au moment que ce cèdre puissant qui couvrait la montagne sainte a été renversé, que ce nous avons senti notre faiblesse et que nos cœurs ont été flétris.

« Comment vous peindre le saisissement du clergé et la consternation du peuple à cette triste annonce : *Monseigneur est mort !* Un cri insondable de douleur se prolonge dans l'église, *Monseigneur est mort !* Depuis ce moment, jusqu'à celui de sa sépulture, la ville et les faubourgs ont paru dans cet état de stupeur et de deuil, où l'on se représente le peuple de Dieu, quand il se demandait : *Quomodo cecidit vir fortissimus ?* Alors la postérité a commencé à porter son jugement sur Mgr. Jos.-O. Plessis, et elle a dit : c'est un grand homme ; et la religion a prononcé : c'est un saint Evêque. Il n'a jamais connu le degré d'estime ou plutôt d'admiration dans lequel il était au milieu de son peuple. Et nous, nous-mêmes, nous n'avons compris le respect et l'admiration que nous avions pour lui, qu'au moment où il nous a abandonnés. Je n'ai point de paroles pour exprimer la douleur de M. Demers. »

Nous voyons dans la même lettre que l'auteur a pleine confiance que le coadjuteur futur, Mgr. Signay, aidera efficacement le vénérable Mgr. Panet et continuera l'œuvre du grand Prélat qui venait de descendre à la tombe.

Plus tard, devenu coadjuteur lui-même, il a entouré, pendant plus de douze années, des soins les plus effectueux Mgr. Turgeon, que Dieu éprouvait par une si longue et si pénible maladie : dans plusieurs de ses lettres, surtout au Card. Barnabo, il donne des nouvelles du malade, craint de le voir disparaître de la scène du monde, et quand Dieu l'a appelé à lui, il annonce sa mort au Cardinal par les paroles suivantes : « L'Église de Québec est en deuil Elle a perdu son vénérable Archevêque. Monseigneur Pierre Flavien Turgeon est mort dimanche au matin, muni des sacrements de l'Église. Il était âgé de 80 ans.

« Toute notre bonne ville de Québec n'a cessé de témoigner son respect au vénérable défunt depuis l'instant de son décès. Presque toute la population, catholique et protestante, s'est empressée de venir auprès de son corps exposé dans la Chapelle de l'Archevêché : les uns pour prier et les autres pour le contempler dans un religieux silence. »

Ce respect, cette vénération qu'il prodigue à ses collègues dans l'épiscopat, nous en trouvons l'expression très-fréquente dans sa correspondance. Aussi, disons-le, l'épiscopat lui a bien rendu l'affection qu'il lui portait.

A l'unanimité les évêques de la Province, en 1850, le créèrent leur Grand Vicaire et leur agent à Rome auprès du Saint-Siège. Plusieurs questions demandaient une solution à laquelle les lenteurs d'une correspondance écrite laissaient à désirer. Permettrait-on au coadjuteur, l'évêque de Sidyme, déjà affaibli par l'âge et la maladie, d'avoir un coadjuteur ? Quelle cause avait amené tant de retard à la nomination d'un nouvel évêque à Toronto ? L'annexion à la province de Québec des diocèses de Terre-Neuve, Halifax, Arichat et Charlottetown ne devait-elle pas être résolue dans un sens négatif ? Les difficultés de créer un chapitre pour la métropole sont-elles insolubles ? Quel jugement porter sur certaines sociétés secrètes ? Telle était la série des questions, et plusieurs autres encore, que l'agent des évêques de la Province devait faire examiner et décider.

Il y travailla activement : mais bientôt la même unanimité qui l'avait envoyé à Rome, la même unanimité le demanda comme coadjuteur de Mgr. Turgeon, devenu Archevêque de Québec, par le décès de Mgr. Signay, le 3 Oct. 1850. Les titres que les prélats font valoir en faveur du nouveau candidat sont les suivants : Il est engagé depuis 28 ans dans le sacerdoce, ayant été curé de la principale paroisse de l'archidiocèse de Québec, pendant 19 ans, dans les circonstances les plus difficiles ; il y a montré une prudence, une habileté jointes à toutes les vertus qui constituent le prêtre accompli et qui lui ont acquis l'estime et la vénération non-seulement du clergé et du peuple de l'archidiocèse, mais encore de ceux des autres diocèses qui composent la province ecclésiastique de Québec. En le choisissant comme leur agent à Rome, les évêques avaient aussi l'intention, en l'envoyant à cette source de lumières, de le préparer plus efficacement à la dignité archiepiscopale et de le rendre plus digne du choix du Saint Père. Les prélats demandent enfin au Saint Père d'user au besoin de son autorité apostolique pour forcer le candidat de leur choix, en vertu de la sainte obéissance, à accepter le fardeau que sa modestie voudra sans doute lui faire rejeter sur un autre.

Les vœux de tous furent exaucés, et Mgr. Baillargeon nous revint évê-

que. De ce moment, ses collègues placent en ses lumières une très-grande confiance : ils le consultent sur beaucoup de questions importantes et acceptent généralement ses avis. Rapports de l'Eglise avec l'Etat, conduite à tenir vis-à-vis tel parti politique, établissement des écoles séparées, lois contre l'usure, défauts et qualités de notre Code Civil, rapports avec le clergé, avec les communautés religieuses, biens ecclésiastiques, corporations religieuses, certains points de doctrine, célébrations des fêtes, détails mêmes de rubrique, voilà quelques-uns des sujets sur lesquels on demande son opinion. Ses réponses sont lucides, méthodiques et ont toujours paru marquées du cachet de ce grand bon sens que tous se plaisaient à lui reconnaître.

Un bon nombre de nos prélats se sont fait un bonheur de l'inviter à leur donner la consécration épiscopale. Il en conservait un souvenir agréable. Au mois de juillet 1869, la rumeur courut que bientôt seraient expédiées les bulles d'un coadjuteur qui lui serait accordé : la rumeur sait quelque fois prévoir et ne se trompe pas toujours. Il écrivait à ce propos, le 6 de ce mois, à M. Cazeau : « L'arrivée des bulles de M. Taschereau ne m'a pas peu surpris : mais c'a été une agréable surprise. J'espère vivre jusqu'au mois de septembre et être encore capable de le consacrer évêque. Ce sera le 6e évêque que j'aurai consacré ! Jamais évêque dans le pays n'en a fait autant. Les vénérables prélats qui regardent comme un bonheur d'avoir reçu l'onction sainte des mains de Mgr. Baillargeon, sont les suivants : NN. SS. Horan, Lafleche, Laroque, Walsh et Langevin. »

A Rome, pendant le Concile, Mgr. Baillargeon reçut de la part de ses collègues beaucoup de marques de leur estime : la plus insigne, c'est sans doute le choix qu'ils firent de sa personne comme membre de la Congrégation de la Discipline. Elle en comptait 24 : classée par ordre de suffrages, Mgr. Baillargeon y occupe le 8e rang. Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici les noms de tous ceux au milieu desquels Monseigneur occupait un rang distingué, quoiqu'en ait fait et dit sa modestie : ce sont NN. SS. J. McCloskey, Arch. de New-York ; G.-B. Ullathorne, Ev. de Birmingham ; J. McHale, Arch. de Tuam ; P.-A. de la Bastida, Arch. de Mexico ; P. Montserrat y Navarro, Ev. de Barcelone ; A.-R. Yusto, Arch. de Burgos ; J. Arrigoni, Arch. de Lucques ; C.-F. Baillargeon, Arch. de Québec ; P. Ballarini, Patriarche du Rit Latin d'Alexandrie ; C.-H. Plantier, Ev. de Nîmes ; T.-J. de Montpellier, Ev. de Liège ; E. Marilley, Ev. de Lausanne et Genève ; F.-X. Wierzchleski, Arch. de Léopold, du Rit Latin, Pologne ; G.-A. Stahl, Ev. de Wurtzbourg ; J.-A. Huerta, Ev. de Puno ; C. Fillion, Ev. du Mans ; J.-Bte. Zwerger, Ev. de Ségovie ; N.-R. Sergent, Ev. de Quimper ; M. Heiss, Ev. de Sancta Cruz ; M. Riccardi, Arch. de Reggio ; L. Meurin, Ev. d'Ascalon ; J. Guttadamo, Ev. de Caltanissetta ; M. Marini, Ev. d'Orvieto ; J. Aggarbati, Ev. de Sinigaglia.

Aux congrégations générales, ainsi qu'il nous l'apprend par une lettre du 28 janvier 1870, Mgr. Baillargeon avait sa place entre les Archevêques d'Alger et de Guatimala ; à côté de l'Arch. d'Alger était celui de Milan, avec lequel il s'entretenait souvent. Mgr. Lavigerie, d'Alger, l'avait pris en singulière estime : il ne pouvait surtout se lasser de le remercier de la bienveillance avec laquelle il avait reçu les deux prêtres qui vinrent requérir notre aide en faveur des malheureux habitants de l'Algérie. Monseigneur nous raconte avec quelle douce familiarité il fit la connaissance de Mgr. Valerga, Patriarche de Jérusalem : « J'ai commencé avant-hier, dit-il, à me promener. Ma première course a

été dans la Villa Borghèse, parc immense, admirable, en dehors des murs, rendez-vous de tout ce qu'il y a de beau monde (de Rome et des quatre parties du monde). Je m'en suis bien trouvé, et je me propose d'y retourner tantôt là, tantôt au Mont Pincio, à la façon des autres évêques. J'y ai fait rencontre d'un évêque, orné d'une barbe magnifique. En m'abordant, il m'a adressé la parole en bon français. Monseigneur, lui ai-je dit, je vous croyais oriental : car vous portez une barbe digne d'Abraham. Je suis bien aussi de son pays, a-t-il répondu, car je suis le Patriarche de Jérusalem. Quel homme superbe ! Et la conversation s'engagea entre les deux bons vieillards, nous a dit un témoin, et ils se séparèrent pleins de vénération l'un pour l'autre.

Mgr. Cousseau, évêque d'Angoulême, eut de très-fréquents rapports avec notre Archevêque ; il l'avait créé Chanoine d'honneur de sa cathédrale, et aussitôt après l'apaisement des troubles de la France, il fera chanter un service solennel pour le repos de son âme. Il n'eut pas plus tôt appris sa mort, qu'il se hâta d'écrire à Mgr. Taschereau, alors Supérieur du Séminaire, le 7 déc. 1870. Il s'excuse d'abord de ne lui avoir pas écrit plus tôt, puis il ajoute : « J'aurais dû vous dire tout de suite combien je me suis uni à votre douleur dans la perte de votre vénérable Archevêque. Il m'avait inspiré tout d'abord le plus tendre respect par l'air de bonté, de dignité simple et de haute piété qui reluisait dans toute sa personne. Ajoutez-y les bontés du saint prélat pour celui qu'il appelait agréablement son évêque, en souvenir des origines de sa famille : vous comprenez sans peine, Monsieur le Supérieur, quel haut prix j'attachais à son amitié. » Mgr. d'Angoulême fit annoncer la mort de Mgr. Baillargeon au clergé et aux fidèles de son diocèse. Il termine sa lettre par ces paroles : « Dans d'autres temps, nous aurions célébré à la cathédrale un service solennel pour Mgr. Baillargeon, bien qu'à vrai dire nous soyons plus portés à le prier pour nous qu'à prier pour lui. Mais dans la triste situation actuelle, avec un Séminaire dispersé, lorsque les réunions d'ecclésiastiques semblent aux malveillants un tort fait à la défense nationale et à l'armée qui marche contre l'ennemi, il a mieux valu se contenter de prières moins solennelles. Nous les continuons encore aujourd'hui, surtout pour obtenir de Dieu un digne successeur du digne prélat. »

On nous dit que l'affection que Mgr. d'Angoulême portait à Mgr. Baillargeon était partagée par Mgr. Pie, de Poitiers ; après lui avoir rendu visite, il faisait son éloge en présence de son théologien et de quelques autres prêtres qui l'entouraient, et au milieu desquels se trouvait un des prêtres les plus distingués de Montréal.

A cette couronne qui entoure notre Prélat d'un si grand nombre d'admirateurs, nous pourrions adjoindre S. E. le Cardinal Barnabo : dès sa première entrevue avec lui, le 23 juillet 1850, jusqu'à ses derniers adieux, S. Eminence lui témoigna toujours une estime qui s'élevait jusqu'à la vénération : confiance en ses lumières et dans la droiture et l'élevation de son intelligence, éloge pour la noblesse de son caractère ; bien des fois, dans ses conversations, Son Eminence eut l'occasion de manifester que tels étaient ses sentiments sur Mgr. Baillargeon.

#### *Mgr. Baillargeon et le Pape.*

Au début de sa carrière ecclésiastique, en 1825, Mgr. Baillargeon, alors chapelain de Saint-Roch, avait le bonheur de diriger au collège de cette



paroisse, une discussion sur la plus belle prérogative du Souverain Pontife, l'Infaillibilité. Aidé de M. Mailloux, il avait revu les thèses et fourni les arguments : deux séminaristes représentaient la vraie doctrine et soutenaient par là même l'opinion de Mgr. Baillargeon ; deux autres étaient chargés des objections, qui aussitôt étaient victorieusement combattues. L'argumentation fut vive et animée et dura plus d'une heure. Les Infaillibilistes remportèrent une victoire éclatante. Mgr. Plessis était présent au débat et y prêtait une attention singulière. Lorsque tout fut fini, l'illustre prélat félicita les champions du dogme aujourd'hui proclamé et dit cette parole : « Je suis heureux que mes prêtres de Saint-Roch aient fait soutenir cette thèse en ma présence ; je pense comme eux que le Pape est infaillible et je crois que c'est la vérité. »

N'était-ce pas pour Mgr. Baillargeon un vrai bonheur de voir pr clamer par un Concile OEcuménique cette vérité que son intelligence, la droiture de son jugement et sa foi éclairée admettaient déjà comme certaine quarante-cinq ans auparavant ? Il ne s'était jamais fait dans son esprit la moindre hésitation sur cette prérogative. « Pour moi, disait-il un jour devant nous, l'Infaillibilité du Pape est tellement évidente, que je ne puis concevoir qu'on ne l'aperçoive avec moi. » Il aurait voulu, malgré le pauvre état de sa santé, demeurer à Rome pour pouvoir donner son vote, et le 26 mars 1870 il écrit à M. Cazeau : « Il faut que la grande question de l'Infaillibilité du Pape soit définie et passe à l'état de dogme de la foi catholique ; elle le sera certainement et sans grand trouble : presque tous les évêques étant pour cette définition. Oh ! que je regrette de ne pouvoir rester jusqu'au jour où cette vérité sera proclamée, afin d'y donner mon grand Placet. » Il a eu la consolation de voir ce dogme défini avant de mourir, et il trouvait dans cette définition un terme à bien des difficultés.

Avec quel respect, quelle vénération il approcha pour la première fois auprès de la personne sacrée de Pie IX ! C'était, comme il nous l'apprend par une lettre à M. Plante, le 12 août 1850 : « Vers les 11<sup>h</sup> heures du matin, dit-il, paré de mon costume de Québec, j'étais à ses genoux, lui offrant en qualité de député, l'hommage de respect, d'amour et de soumission des Evêques, du Clergé, des Communautés, de tous les Catholiques du Canada et en particulier des fidèles de Québec ; je lui demandais, dans le même ordre sa bénédiction apostolique, qu'il accordait affectueusement. Puis, en signe de communion et de bon accord, je récitais l'*Angelus* avec lui, à la Canadienne et de la meilleure grâce du monde. Le surlendemain, j'assistais à la messe qu'il disait pour la communion générale des gardes nobles et des principaux officiers de sa cour. Le jour de l'Assomption, je le contempiais à mon aise, faisant son entrée à Sainte-Marie Majeure dans toute la gloire de sa dignité suprême, environné des officiers et des gardes de son palais, porté sur son trône, couronné de sa tiare ; puis siégeant, avec majesté, dans la chaire pontificale, environné des splendours du sacré collège ; enfin du haut du balcon sacré, étendant ses mains paternelles vers la terre et donnant solennellement sa bénédiction apostolique à la ville et au monde.

« Je l'ai donc bien vu, bien examiné, bien regardé. Maintenant voici : taille moyenne, corpulence moyenne ; cheveux blanchis avant le temps, dans la persécution ; noble figure dont tous les traits respirent la simplicité, la douceur, la bonté ; front auguste et rayonnant, où la douleur a laissé une profonde empreinte ; regard d'une âme affligée, mais pleine de résignation, d'espérance et d'amour dans ses souffrances. C'est le plus



doux, le plus humble, le plus patient, le plus généreux, le plus bienfaisant des hommes : un ange de bonte, la plus parfaite image de celui dont il tient la place sur la terre, et comme lui aussi, en butte à la contradiction et homme de douleurs. Les douleurs de l'Eglise, comme une mer immense, ont inondé son cœur, les torrents d'iniquité l'ont environné de toutes parts, et non est qui adjuvet aut qui consoletur. Son peuple a cessé de l'aimer et de le bénir, *Amici quoque et proximi recesserunt et contra steterunt*. Pie IX sait toutes ces choses et bien d'autres encore. Il voit le désordre et il se sent impuissant à le réprimer. Il est condamné à étouffer dans son cœur les gémissements de l'Eglise et ceux de sa grande âme, à laisser faire le mal et à négliger le bien. Déjà cette douleur profonde, sans altérer la sérénité de son âme, donne une douce et saisissante expression de tristesse à sa figure si belle, naturellement rayonnante et née pour le bonheur. Voilà le Pape ! Oh ! prions pour lui ! Il disait avec simplicité à Mgr. Guigues : Oh ! je vois bien que vous avez prié pour moi, car la force qui m'est nécessaire pour supporter tant de maux, n'est pas de moi.

L'idée des souffrances de Pie IX affecta toute sa vie : lorsqu'il était à Rome en 1862, il était témoin des magnificences que l'on préparait pour la canonisation des martyrs du Japon : mais ses regards ne pouvaient en être éblouis au point de perdre le souvenir du Christ de la Papauté. « Tant de grandeur, tant de beauté, tant de joie au ciel, s'écrie-t-il, au milieu de tant de tristesse et tant d'amertume sur la terre ! Parfois, je me sens ému jusqu'aux larmes. C'est le sentiment que j'ai éprouvé en voyant le S. Père, et surtout lorsque j'ai reçu son message de bienvenue et de remerciement. Mon Dieu ! faut-il que votre Christ soit ainsi tourmenté et crucifié ! que votre Eglise, qui est si pure et si belle, soit ainsi persécutée et affligée ! que ce peuple de la ville sainte, qui est si heureux et qui pourrait l'être davantage, ne comprenne pas son bonheur et ne cherche pas *quæ ad pacem sunt sibi* ! »

La même année, s'il se réjouit de la nombreuse affluence des évêques à Rome, c'est qu'elle apportera une consolation à Pie IX : « Les évêques et les prêtres arrivent, arrivent, arrivent toujours, dit-il à M. Cazeau, en date du 6 juin 1862. Ils sont aussi nombreux aujourd'hui à Rome que les troupes du Pape. Le S. Père jubile de ce grand concours : il semble rajouir et prendre une vigueur nouvelle. Il accueille chacun de ces prélats avec une bonté, une tendresse qui ravit tous les cœurs. Puissent les vœux de tant de cœurs purs qui environnent son trône en ce moment lui obtenir enfin la paix et le bonheur ! »

« Je viens de signer une adresse que les évêques sont convenus de lui présenter. C'est une expression de leur respect, de leur admiration, de leur amour et de leur dévouement. Elle sera un baume pour son cœur de père. Après demain le grand jour qui donne à l'Eglise de nouveaux protecteurs. »

Les citoyens de Québec, le 21 oct. 1869, par l'organe de l'hon. M. Cauchon, présentaient à Mgr. Baillargeon une magnifique adresse, noble expression de leur foi et de leur attachement à l'Eglise, à son pontife et à la personne même de Mgr. l'Archevêque. « Ce qui met le comble à mon bonheur, dit le pieux prélat dans une partie de sa réponse, c'est la douce espérance qu'il va m'être donné d'aller déposer moi-même votre adresse aux pieds de l'Immortel Pie IX ; qu'elle va lui procurer quelque consolation dans son affliction, qu'elle adoucira l'amertume dont son cœur de père est sans cesse abreuvé par la malice et les blasphèmes de tant de fils dé-

naturés, ingrats et impies, qui sont devenus ses ennemis jurés et qui lui font une guerre acharnée.»

En effet, Mgr. Baillargeon déposait aux pieds de Sa Sainteté l'expression de l'affection de son peuple, le 19 déc. 1869. Il en rend compte à M. Cazeau en ces termes : «Tous ceux qui étaient avec moi à l'audience demandaient des bénédictions sur chapelets, médailles et autres objets et moi je lui ai offert des bénédictions : je me suis avancé et lui ai expliqué ces bénédictions, 1<sup>o</sup> un porte-feuille, renfermant 40,000 fr. en billets ; 2<sup>o</sup> le discours de M. Chauveau, prononcé à l'Université, à la fête du 50<sup>e</sup> anniversaire du sacerdoce du St. Père ; 3<sup>o</sup> enfin l'adresse des citoyens de Québec à mon départ ; toutes choses pour la consolation de son cœur paternel qu'il a paru recevoir avec plaisir.»

De bonnes paroles portent la consolation aux cœurs affligés ; des prières les aident à supporter leurs malheurs. Mgr. Baillargeon voulut donc secourir le Pape par ses prières et celles des fidèles du diocèse de Québec. Il y a un récit charmant d'une entrevue entre Pie IX et lui le 17 mars 1851 ; hier au soir, à 6½ hr., comme aujourd'hui, en grand costume de prélat romain, tout violet depuis les pieds jusqu'au cou, garni du petit collet à la romaine, magnifique tricorne en tête, je me suis transporté au Vatican, et là, dans une audience intime, j'ai dit à Sa Sainteté, entre plusieurs autres choses qu'Elle a daigné écouter avec bonté et qu'Elle a bien voulu agréer : Saint Père, il est un prêtre à Québec profondément touché des maux que Votre Sainteté a soufferts et qu'Elle souffre encore, qui désire ardemment l'aider dans ses souffrances par ses prières. Dans cette intention, il m'a chargé de prier Votre Sainteté de lui accorder une grâce, c'est la permission de dire tous les jours, à la messe, l'oraison *pro Papa*. Un sourire de bonheur a brillé sur sa belle et noble figure. Son cœur de père avait accueilli avec amour et complaisance cette naïve prière d'un fils dévoué et plein de tendresse. — Je lui donne cette permission de bon cœur. Vous voilà donc, ami, favori du Pape, son aide, son défenseur auprès de Dieu. *Tales defensores ambii et ombio.*»

Mgr. Baillargeon eut à cœur de multiplier, en faveur du St. Père, des défenseurs de ce genre. Un mandement, en date du 30 novembre 1859, ordonne déjà aux prêtres de dire l'oraison *pro Papa*, à chacune de leur messe, et les litanies de la Sainte-Vierge après la grand-messe des dimanches et fêtes. Quelques mois plus tard, le 1<sup>er</sup> mars 1860, nouveau mandement pour inviter les fidèles à redoubler de ferveur et leur faire connaître les nouveaux maux de l'Eglise en leur communiquant l'admirable encyclique de N. S. Père le Pape Pie IX sur l'inviolabilité du pouvoir temporel du Saint-Siège. Enfin le 8 décembre 1867, il transmet à ses fidèles les volontés du S. Père exprimées dans son encyclique du 17 octobre, et institue des prières publiques pour la cessation des maux qui entourent le vénérable et saint pontife. Dans toutes les églises et chapelles paroissiales il y eut un *Triduum* solennel, durant lequel il y eut exposition du Saint-Sacrement, grand-messe, suivie des litanies de la Sainte-Vierge, salut et bénédiction du Saint-Sacrement ; on y chanta le trait *Domine, non secundum* avec l'oraison qui correspond. A partir de ce jour les prêtres furent tenus de réciter tous les jours à la fin de leur messe les litanies de la Sainte-Vierge.

Ces diverses ordonnances amenèrent dans le diocèse un admirable concert de prières pour le Souverain Pontife ; Mgr. Baillargeon en était ému

de bonheur et il se hâta d'en informer S. E. le C. Barnabo pour la consolation de Pie IX : « Eminence, il y a longtemps que je désire de vous écrire pour vous exprimer mes ardentes sympathies et celles de tout le clergé et de tout le peuple du diocèse de Québec pour le Saint-Père, et pour vous prier de lui faire connaître quelle part nous prenons à l'affliction de son cœur et avec quelle ferveur nous prions pour lui et pour le Saint-Siège contre lesquels l'enfer a soulevé une si furieuse tempête. Aussitôt que l'encyclique du 19 janvier a été reçue, les évêques de la province se sont empressés de la publier et d'exhorter le peuple à redoubler ses prières pour le Souverain Pontife. »

C'est aussi à cette occasion qu'eut lieu à Québec, le 4 mars 1860, une grande assemblée dans la salle des promotions de l'Université Laval et dans plusieurs autres paroisses, pour protester contre les attentats dont le Souverain Pontife était l'objet. Monseigneur présida avec dignité la réunion à l'Université et y fit un discours vraiment à la hauteur de la circonstance. Il se garde bien de parler de lui dans le compte-rendu qu'il fait de cette démonstration à S. E. le Cardinal Barnabo ; mais nos lecteurs aimeront à connaître ce qu'il en dit : « Profondément ému au récit des douleurs du Saint-Père et de la cruelle persécution qu'il endure de la part des ennemis de l'Église, tous nos catholiques se sont levés comme un seul homme pour lui exprimer leur amour et leur dévouement, et pour protester hautement contre la malice et l'injustice de ses persécuteurs. Des assemblées immenses se sont tenues dans toutes nos villes, des adresses au Saint-Père ont été votées et signées avec enthousiasme. Ces expressions des sentiments religieux des catholiques du Canada seront déposées aux pieds du Saint-Père. » Ce fut le Doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval, M. le Dr. Frémont, qui eut le bonheur d'être chargé de l'heureuse mission de faire connaître nos sentiments à Pie IX.

Témoin de ce zèle de tous les fidèles de son diocèse pour la cause du Saint-Père, Mgr. Baillargeon crut qu'il ne devait pas se borner à leur demander de l'aider de leurs prières ; il les invita par un mandement du 16 mars 1860, à une souscription ou quête générale dans toutes les paroisses. Il avait la confiance que tous donneraient de bon cœur, « car tous, disait-il à S. E. le Cardinal Barnabo, tous paraissent persuadés comme notre clergé, que c'est un devoir pour eux de venir en aide au Saint-Père dans sa détresse et ils s'estimeront heureux de payer ce tribut de leur respect et de leur dévouement au Saint-Siège. » La demande de Mgr. Baillargeon dépassa toute espérance. La somme de \$20,000 ou de 102,275 francs fut l'offrande d'un diocèse qui ne compte pas plus de 250,000 âmes et où les grandes fortunes sont, pour ainsi dire, inconnues. Elle fut formée par les contributions des fidèles même les plus pauvres dans chaque paroisse ou mission. A l'appel de leur premier pasteur, paroissiens, curés et communautés, tous avaient été remplies d'une sainte emulation. Ce zèle causa encore une douce joie à Mgr. Baillargeon et lui inspira d'établir une organisation annuelle de secours pour le Pape.

En effet, par un mandement du 19 mars 1862, Monseigneur établit, pour l'Archidiocèse de Québec, l'œuvre du Denier de Saint-Pierre ; œuvre admirable qui a été accueillie par tous comme par des enfants qui allaient trouver un moyen facile de subvenir, dans la mesure de leurs ressources, au soulagement d'un excellent Père ; œuvre qui s'est soutenue et qui a produit jusqu'à ce jour, y compris la collecte dont il a été question plus haut et celle des zouaves, la somme de \$72,911 ou 323,053 francs. Quoi-

qu'il nous soit interdit de nous réjouir de nos bonnes œuvres dans la crainte de les gâter un peu par la vanité, cependant, ne nous est-il pas permis de remercier Dieu d'avoir donné à l'Église de Québec un pasteur qui ait su, par ses invitations et ses touchants entretiens, nous fournir l'occasion de montrer notre bon cœur au Souverain Pontife? et ne devons-nous pas lui témoigner ici notre reconnaissance pour les bénédictions abondantes que ce faible témoignage d'intérêt de notre part nous a attirées du Père commun des fidèles?

On se rappelle comme un souvenir récent, la fête du 10 avril 1869, anniversaire de la 50e année de prêtrise de Pie IX. Quelle pieuse allégresse! Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en mettant sous leurs yeux le récit qu'en fait Mgr. Baillargeon à S. E. le Cardinal Barnabo. C'était le jour même de la fête qu'il lui écrivait les lignes suivantes: « Eminence, je vois par les journaux d'Europe que plusieurs diocèses ont adressé leurs félicitations au Saint-Père à l'occasion du 50e anniversaire de son sacerdoce.

« Pour nous, qui tenons une si petite place dans sa grande famille, nous n'avons pas osé lui offrir les nôtres, mais nous nous sommes fait un devoir de nous joindre avec un saint empressement à tous nos frères dans la foi, afin d'adresser des vœux solennels au Seigneur pour sa Sainteté, en ce jour mémorable.

« C'est aujourd'hui que nous avons célébré cet anniversaire, en cette bonne ville, avec un pieux enthousiasme, comme une grande fête; fête annoncée et commandée depuis longtemps par un mandement; fête inspirée par notre profonde vénération et notre amour pour notre Père commun, et dont le souvenir restera gravé dans tous les cœurs, comme la mémoire d'un beau jour, d'un jour de bénédiction pour nous.

« A la grand'messe, qui a été chantée avec une pompe et une solennité extraordinaires, une foule immense encombrait la vaste nef, et s'unissant d'esprit et de cœur au nombreux clergé qui environnait l'Archevêque dans le sanctuaire, formait avec lui un admirable concert d'actions de grâces et de prières: concert de ferventes actions de grâces au Dieu de toute consolation, afin de le remercier de la protection visible et véritablement miraculeuse qu'il a daigné accorder jusqu'ici au vénérable Pontife; concert de prières ardentes, pour conjurer ce Dieu de bonté et de miséricorde de nous le conserver encore bien des années; de continuer de le bénir, de l'éclairer et de l'assister dans toutes ses entreprises, de le garder et de le défendre contre tous ses ennemis; de lui donner enfin de voir l'heureuse conclusion du grand Concile qu'il vient de convoquer, et le glorieux triomphe de l'Église, qu'il gouverne avec tant de sagesse et pour la défense de laquelle il combat avec tant de zèle et de magnanimité.

« La même fête aura lieu demain dans tout l'archidiocèse.

« Si V. E. pense que ces choses puissent donner quelque consolation à Sa Sainteté, je vous prie humblement de les porter à sa connaissance.»

On le voit, les éloges qui partent du cœur de Mgr. Baillargeon augmentaient avec ses années; avant de mourir, il voulut encore témoigner son attachement au Souverain Pontife. Le 12 août 1870, après avoir reçu l'extrême-onction, il fit approcher M. le G. V. Cazeau et lui demanda de prier S. E. le Card. Barnabo d'offrir à sa Sainteté l'hommage de son respect filial et de lui exprimer combien il éprouvait de consolation, en mourant, d'avoir pu témoigner sa soumission au Vicaire de Jésus-Christ, en allant au Concile. Il demanda aussi à M. Cazeau de remercier Son Emi-

nence pour toutes les bontés qu'elle avait eues à son égard, et pour la confiance qu'elle lui avait montrée en toute occasion ; et la dernière grâce qu'il avait à souhaiter, c'était que son successeur fût nommé le plus tôt possible après sa mort.

Tant d'amour, tant de tendresse filiale avait vivement gagné le cœur de Pie IX. Le Souverain Pontife aimait Mgr. Baillargeon : il le lui a prouvé en le faisant évêque, malgré sa profonde humilité, et après avoir acquis une connaissance personnelle qu'il était l'élu de Dieu ; il le lui a prouvé, en lui accordant avec une si prodigieuse facilité, toutes les faveurs et les grâces qu'il lui a demandées. Temoin encore de l'amour de Pie IX, ce refus péremptoire d'agréer la supplique où Mgr. Baillargeon sollicite si instamment sa démission. Sa Sainteté signa de sa main son refus qui renferme en peu de mots l'estime qu'Elle portait à notre Archevêque : « Vénéral Frère, lui dit le Pape, votre demande Nous a causé quelque chagrin ; car Nous savons avec quelle religion, quelle piété, avec quel zèle pastoral vous vous acquitez de vos devoirs : *probe noscentes qua religione, pietate et quo pastoralis zelo sis ornatus*. Nous vous exhortons donc amoureusement, mais avec force, à continuer à régir l'Eglise de Québec, qui vous est confiée. Le Pape lui promet ensuite le secours de ses prières et il ajoute : « Veuillez bien vous persuader que Nous avons pour vous une singulière affection, *Tibi autem persuade, præcipuam esse quâ Te prosequimur benevolentiam*. Lorsque le Pape et notre Archevêque se séparèrent, le 27-mars 1870, pour ne plus se revoir en ce monde, ces deux vieillards vénérables pleuraient : le Souverain Pontife voyait s'éloigner pour toujours un de ses enfants les plus dévoués, les plus aimants ; l'Archevêque s'éloignait pour toujours d'un Père qui avait été pour lui, depuis vingt ans, plein d'une délicate affection : c'était le pressentiment qui les attendrissait au point de leur faire verser d'abondantes larmes.

Nous ne serons pas surpris de voir l'estime que s'est acquise Mgr. Baillargeon et de la part du souverain Pontife et de la part de tous ses collègues, lorsque nous aurons jeté les regards sur ses vertus. Nous ne pourrions les étudier toutes : le cadre où nous devons nous restreindre et que nous avons déjà dépassé, nous en empêche ; ce que nous dirons cependant suffira pour justifier l'affectueuse popularité qui a, de tout temps, accueilli notre cher Archevêque.

*Mgr. Baillargeon : son amour pour Jésus, Marie, Joseph.*

Mgr. Bourget, étant à Rome en 1865, voulut faire approuver formellement la fête et l'office de la Ste. Famille : il demanda là-dessus l'avis de Mgr. Baillargeon. Celui-ci s'empressa de répondre. Il fit d'abord observer à Sa Grandeur qu'une approbation implicite avait déjà été donnée. Le Préfet de la Propagande admit le calendrier de nos fêtes, présenté par Mgr. Hubert, en 1791 ; et la Ste. Famille y est mentionnée. Puis, en 1822, le Cardinal Gonsalvi ordonnait à Mgr. Plessis de ne rien innover sur cette fête. Le Souverain Pontife lui-même a enrichi d'indulgences la Confrérie de la Ste. Famille établie à Québec. Mgr. Baillargeon espère donc que Pie IX ratifiera facilement ce qui déjà a été fait. Et, ajoute-t-il, comment ne pas aimer cette fête célébrée en France longtemps avant la fondation de l'Eglise du Canada ; cette fête apportée par les premiers apôtres qui y furent envoyés pour annoncer l'Évangile aux barbares ; cette fête toujours

chômée et avec la plus tendre dévotion depuis l'origine de la colonie ; cette fête honorée, glorifiée par son premier évêque, Mgr. de Laval Montmorency, de sainte mémoire : cette fête qui est célébrée comme titulaire par la paroisse de Québec et par plusieurs autres du même diocèse et des autres diocèses de la province ; cette fête enfin si chère à tout le clergé et à tous les fidèles de la partie française de la province ecclésiastique de Québec !

La réponse du Saint Père fut favorable et remplit de joie le cœur de Mgr. Baillargeon. Jésus, Marie, Joseph, il avait pour chacune des personnes de cette divine famille une tendresse que nous allons essayer de faire connaître.

L'amour de Jésus-Christ présent dans nos tabernacles ou s'immolant sur nos autels, voilà un des plus beaux ornements du cœur de celui dont nous essayons de peindre les vertus.

Un cure arrivait dans une paroisse nouvelle ; il n'y trouvait rien de ce qui pût permettre de faire, avec décence, la procession de la Fête-Dieu. Le prêtre admet ses excuses, mais il se hâte d'ajouter : « Il ne faut rien négliger pour se pourvoir de tout ce qui est prescrit pour faire dignement cette procession, à laquelle les fidèles attachent beaucoup d'importance et qui leur fournit l'occasion de manifester beaucoup d'importance et qui leur fournit l'occasion de manifester solennellement leur foi. » Lui-même se faisait un honneur de porter l'ostensoir, à la procession de Québec, et un jour que nous étions à ses côtés, nous avons pu être témoin de sa tendre piété envers Jésus : sa prière était constante, et quelquefois il nous arrivait de saisir quelques-unes des paroles qu'il prononçait avec cet accent qui ne peut partir que d'une ferveur. A plusieurs reprises, des personnes, bien intentionnées sans doute, émirent l'opinion que la procession, à cause de nos frères séparés, devrait être abolie : il s'élevait avec force contre cette proposition, et affirmait que rien n'ébranlerait ses convictions sur le bien produit, même dans nos villes, par cette solennité religieuse.

C'est dans le cœur de Jésus qu'il versait ses peines : c'est aussi dans ce divin cœur qu'il invite les autres à chercher la consolation. Un prêtre venait de voir s'éloigner de son presbytère le seul membre de sa famille qu'il eût avec lui : l'isolement, déjà si grand au milieu d'une mission lointaine, allait être complet. Il fait part de son chagrin à Monseigneur, qui se hâte de lui écrire : « Oui, mon ami, ce sera une grande perte pour vous, j'en serai affligé avec vous. Mais, mon cher, vous avez un meilleur ami, un support plus sûr et plus fidèle, qui ne vous sera pas ôté, qui restera auprès de vous, avec vous : c'est Notre-Seigneur, qui habite à votre porte, qui fait sa demeure dans le sanctuaire de votre pauvre chapelle. C'est dans son cœur que vous épanchez le vôtre ; c'est là que vous trouvez vraie consolation, lumière et force. »

Il ne laissait passer aucun jour sans faire sa visite au Saint-Sacrement, ordinairement sur les 6 heures du soir : « C'est une grande consolation, disait-il dans une demande adressée à S. E. le Cardinal Barnabo pour l'oratoire de l'Archevêché, c'est une grande consolation et pour moi et pour les prêtres de ma maison d'avoir Jésus auprès de nous ; c'est là que nous allons le visiter tous les jours ; c'est là que nous nous réunissons, avec les autres personnes de notre pauvre entourage, pour faire la prière en commun tous les soirs. »

Chaque fois qu'il s'établissait une nouvelle communauté dans une paroisse, il se hâtait de lui obtenir de Rome la permission de conserver dans le tabernacle l'hôte divin. Le motif de la demande est généralement



ainsi conçu : « Les bonnes Sœurs Religieuses regardent comme un grand bonheur pour elles-mêmes d'avoir le Saint-Sacrement dans leur oratoire, où elles se réunissent plusieurs fois le jour avec leurs enfants pour prier et pour adorer Jésus-Christ présent dans le tabernacle ; ce qui est un puissant moyen d'exciter la piété au milieu d'elles. »

Il engageait souvent ses prêtres à développer dans leurs ouailles l'amour de la communion. Dans une lettre du 17 décembre 1861, à l'un d'eux : « Vous m'affligez, lui dit-il, en me disant que vos paroissiens montrent si peu d'empressement à s'approcher des sacrements aux grandes fêtes. C'est à vous d'exciter leur dévotion et de travailler à les réformer sur ce point. » Plus tard, le 3 septembre 1864, à un autre : « Faites effort, dit-il, pour engager les jeunes gens à s'approcher souvent des sacrements ; c'est un des grands moyens de les préserver de la corruption et de ranimer l'esprit de foi et de piété dans la paroisse. »

La même invitation, il l'adresse d'une manière plus pressante encore aux membres des communautés. Il venait de terminer sa visite aux Sœurs de Jésus-Marie à Saint-Joseph de Lévis, le 19 mars 1867 ; il leur fait plusieurs recommandations, parmi lesquelles nous retrouvons celle-ci : « Soyez exactes surtout à l'observance de la confession et de la sainte communion. L'observance de la communion ! Ah ! ce n'est plus seulement une prescription de vos règles, c'est une invitation pleine de tendresse de votre céleste époux ; c'est son banquet, son festin, auquel il daigne vous convier. La sainte communion ! c'est la source de toutes grâces et de tout bien ; c'est l'objet des désirs de toutes les âmes ferventes ; c'est la consolation, le bonheur des élus sur la terre ; et cette consolation, et ce bonheur, et ces délices des âmes saintes, Notre Seigneur daigne vous les offrir à vous, ses servantes et ses amies, qui avez renoncé aux joies du monde et aux vains plaisirs du siècle, pour le suivre et vous attacher à lui seul ! Oh ! il est bien juste que vous jouissiez de ce bonheur ! Et vous avez besoin des douceurs et de la force de cette mange divine, pour vous soutenir dans ce désert de la vie et pour vous avancer dans le chemin si difficile de la perfection. Quel malheur si vous ne répondiez pas à la tendre invitation de votre Sauveur, et si, par un vain scrupule ou par une crainte qui l'offense, vous vous priviez volontairement de ce pain des anges ! Quel préjudice vous causeriez à vos âmes ! »

Il prêchait d'exemple : la célébration de la messe était pour lui un devoir que ni la fatigue, ni les voyages, ni la maladie ne pouvaient l'empêcher d'accomplir. Que d'ardeur il fallait à son amour pour pouvoir soutenir son corps défaillant, lorsqu'il montait à l'autel, au milieu même des douleurs les plus intolérables ! Au retour de son dernier voyage à Rome, où sa santé s'est si grandement affaiblie, il avait candidement que pour se donner du courage, il devait renouveler souvent pendant le Saint-Sacrifice, l'espérance qu'il pourrait le terminer. La dernière fois qu'il eut le bonheur de célébrer, il éprouva des fatigues telles qu'il dut à son grand regret renoncer à le faire de nouveau. Il s'en consola par une communion fréquente qu'il reçut, à genoux, tant que ses forces le lui permirent ; c'était ordinairement le samedi qu'il avait ce bonheur ; en choisissant ce jour de préférence à tout autre, il satisfaisait sa double dévotion et envers Jésus et envers Marie.

La pieuse solennité des Quarante-Heures, qu'il a si souvent recommandée aux curés, attirait aussi son cœur. Agenouillé aux pieds de l'autel, comme à la bénédiction du Saint-Sacrement, il entra dans un profond recueillement.



ment. Tous ont pu l'observer et l'admirer. Il nous est arrivé d'entendre dire à plusieurs personnes du monde que sa vue les attendrissait vivement et qu'elles croyaient voir Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. N'est-ce pas la réflexion que les fidèles faisaient en contemplant la figure de Saint-François de Sales ?

Lorsque l'office des complies fut supprimé à la Cathédrale de Québec, il mit pour condition que tous les dimanches et fêtes, il y aurait salut du Saint-Sacrement. Il voulait par là, ainsi qu'il en avertit les paroissiens de la ville, leur fournir une occasion plus fréquente de présenter leurs adorations à Jésus-Christ, de lui exposer avec confiance les besoins de leur âme, d'attirer sur eux et sur toutes les personnes de leur famille de nouvelles grâces.

Du tabernacle à la croix la route est toute tracée : Mgr. Baillargeon aimait à la suivre. Le crucifix était sur son bureau de travail, sur la table de son salon, à la tête de son lit. Combien de fois ses regards se portèrent-ils sur lui, c'est ce que nous ne pouvons constater ; mais il nous est bien permis de conjecturer qu'il suivait la pratique qu'il conseillait aux autres. Un prêtre lui fait part de ses chagrins causés par de mauvais traitements : « Vous vous plaignez, lui écrit-il, vous vous plaignez des paroles injurieuses que quelques-uns de vos habitants ont proférées contre vous. N'en soyez pas surpris. Gardez-vous de répondre aux injures par des injures. Si vous voulez exhaler vos plaintes, que ce soit aux pieds du crucifix. » Il entra un jour dans la chapelle de l'Archevêché : il s'y croyait seul, mais dans l'un des coins obscurs se tenait une personne de la maison qui l'observait : il pénétra jusqu'à l'autel, prend le crucifix et le baise avec respect et vient ensuite à son prie-dieu pour faire son adoration. Un de ses serviteurs nous affirme que plusieurs fois, étant entré dans sa chambre, il l'a trouvé agenouillé, les bras en croix, et tellement absorbé dans sa prière, qu'il ne s'apercevait pas qu'on venait de pénétrer auprès de sa personne. Quelques semaines avant sa fin dernière, le lendemain du jour où il avait reçu l'extrême-onction, il dit à deux sœurs du Bon Pasteur qu'il avait fait mander : « J'ai une grande reconnaissance à Dieu ; j'ai fourni une longue carrière ; j'ai été assez heureux pour pouvoir toujours exercer le ministère ; maintenant je pourrais me faire illusion et croire que j'ai bien travaillé, mais il y a une chose qui ne trompe jamais, c'est la miséricorde de Dieu, je la trouve au pied de mon crucifix : là le juste et le pécheur trouvent leur consolation. »

Nous avons assisté à sa mort : quelques instants avant d'expirer, lorsqu'on croyait qu'il avait perdu connaissance, il demanda le crucifix qui venait de disparaître de ses regards, et c'est les yeux fixés sur ce signe de salut qu'il passa à une vie meilleure.

C'est sur les genoux de sa mère, lorsqu'il était tout petit enfant, qu'il apprit à tourner ses regards vers le ciel pour y contempler et chérir la Sainte Vierge. Depuis le moment où il prononça son nom pour la première fois jusqu'à sa mort, il lui voua une affection tendre et toute filiale, qui ne se ralentit jamais.

Il est facile de saisir bien des fois, dans ses lettres, des traits de sa confiance illimitée en Marie : il lui attribue une influence immédiate sur les faits dont il est le témoin, ou dont il se regarde comme l'indigne coopérateur.

M. le curé actuel de Saint-Césaire, auquel il avait voué une si grande amitié, venait de recevoir le sous-diaconat : aussitôt, le 1er Déc. 1843, il lui écri-

vit ces lignes : « Mon cher enfant, la nouvelle de ton entrée dans les ordres sacrés m'a réjoui et consolé. Le jour était bien choisi. Il convenait que tu fisses ton sacrifice au Seigneur, un jour de fête de la très-Sainte Vierge, puisque c'est à Elle que tu dois ta vocation au Sacerdoce.

« Maintenant, je vois que c'est vraiment cette bonne mère qui m'a inspiré, pendant que je disais la messe avec beaucoup de ferveur, un jour de fête de l'Assomption : car je me sentis déterminé à te faire commencer tes études, avec la conviction que cette détermination me venait de Dieu par l'entremise de la Sainte Vierge. Seulement, mon cher et bien-aimé Fils, il te reste à correspondre fidèlement à une vocation si bien marquée, à te montrer reconnaissant envers la Providence qui a tout fait pour toi, et sincèrement dévoué au culte de Marie qui t'a servi de mère, afin de te rendre toujours digne de sa protection et de son assistance, dans la carrière périlleuse où tu vas bientôt entrer. »

On venait de casser une sentence inique qui retenait, depuis plusieurs mois, dans une des prisons des Etats-Unis, un digne religieux des Oblats de Marie. Mgr. Baillargeon s'en réjouit grandement et il attribua aussitôt le succès de cette grave affaire à la Sainte Vierge. « Oui, je le reconnais avec vous, écrit-il à M. le G. V. Mailloux, oui Marie était là. L'évêque de Chicago a été son procureur. »

Le pieux prélat ne craint pas d'associer l'action de Marie à la conservation de la foi au milieu de son peuple. « Quelle confiance ne doit pas vous inspirer, à vous surtout, enfants de l'Eglise de Québec, cette définition de l'Immaculée Conception de Marie, s'écrit-il dans son mandement pour la proclamation de ce dogme. C'est bien Marie, comme conçue sans péché, qui est la patronne de la cathédrale de Québec, et par conséquent de tous les fidèles du diocèse. C'est bien sous la protection de Marie, comme conçue sans péché, que vous avez été placés dès le commencement, d'une manière toute spéciale; que vous avez grandi, que vous avez conservé votre foi, au milieu d'épreuves et de dangers sans nombre. Oh! quel triomphe et quelle douce consolation pour vous que d'entendre aujourd'hui l'oracle venu du ciel qui lui assure à jamais ce beau titre. »

Oui, ce fut une joie bien grande pour Mgr. Baillargeon que cette proclamation du dogme de l'Immaculée Conception par le glorieux pontife Pie IX. Ce sentiment déborde à chaque ligne du mandement que nous venons de citer; il devait encore trouver son expression sur ses lèvres, au Tricium célébré, les premiers jours du mois de mai 1855, dans la cathédrale de Québec. Trois fois les fidèles de cette paroisse se pressèrent autour de la chaire de leur église pour y entendre tour à tour Mgr. de Charbonnel, M. l'abbé A. Racine et Mgr. Baillargeon, exalter les louanges de la Sainte Vierge. Quand celui-ci monta en chaire pour parler de la prérogative nouvellement définie, la foi, dit le chroniqueur du temps, prit des ailes et monta vers les hautes régions du ciel. Son langage s'harmonisa avec la grandeur du sujet. Les trois orateurs laissèrent dans l'esprit et le cœur de leurs auditeurs un souvenir qui dure encore.

Il y a à Québec, près du port, une église ancienne et vénérée, dédiée à la Sainte Vierge, sous le vocable de Notre-Dame des Victoires, en mémoire des grandes victoires remportées par sa protection sur les ennemis de cette colonie. Ce pieux sanctuaire est redevable de plusieurs bienfaits à Mgr. Baillargeon. Il le désigna, par un mandement de 1855, à tous ses diocésains, mais plus spécialement à tous les voyageurs et à tous les gens de la campagne qui viennent à la ville, comme un lieu de pèlerinage, où ils im-

plorèrent la protection de cette divine Mère. Depuis cette époque, une multitude de citoyens et d'étrangers s'y agenouillèrent à toutes les heures du jour. Il est bien difficile d'y venir adresser à Marie une prière solitaire : car elle y attire, par ses grâces, les supplications de la multitude. On s'en retourne consolé ou prêt à faire quelque généreux sacrifice : on s'en retourne, après avoir gagné, si l'on veut, une indulgence de 100 jours. Sur une demande adressée au Card. Barnabo, le 26 mars 1859, par Mgr. Bailargeon, cette faveur fut accordée « à tous ceux qui visitent N.-D. des Victoires et qui y récitent dévotement et avec un cœur contrit, trois *Ave Maria*, en l'honneur de l'Immaculée Conception de Marie et pour implorer sa protection. » Enfin le dévot serviteur de la Sainte Vierge voulut qu'une fois le mois il y eût dans le même sanctuaire bénédiction du Saint-Sacrement avec sermon, et c'était avec bonheur qu'il se rendait lui-même, une fois l'année, à ce pieux office du soir.

Il aimait encore à visiter les autres églises où Marie était spécialement honorée. Le 4 septembre 1848, il écrivait à un de ses amis du diocèse de Montréal : « Je pars, ce soir, pour votre grande ville, en compagnie de M. Bédard et de M. Sax. Nous allons à peu près exprès pour saluer une brave dame de ta connaissance, Notre-Dame de Bon-Secours, et son digne ami qui ne l'est pas inconnu, Mgr. Bourget. »

« S'éloignait-il de sa ville épiscopale, dit M. l'abbé A. Racine, pour faire la visite des paroisses de son vaste diocèse, faisait-il le voyage de Rome pour assister aux grandes fêtes de la canonisation des martyrs du Japon, ou prendre part au Concile Œcuménique du Vatican, entreprenait-il quelque grande œuvre pour la gloire de Dieu, il venait assister à l'office de l'Archiconfrérie, il adressait la parole au peuple recueilli, et se recommandait aux prières de ses enfants. Au retour il s'empressait de venir s'agenouiller aux pieds de Marie pour lui exprimer sa reconnaissance.

« Je viens, disait-il, la dernière fois que nous avons eu le bonheur de l'entendre, je viens, selon ma coutume, remercier avec vous la Sainte Vierge, la bonne mère de Dieu, des grâces qu'elle m'a obtenues par son intercession puissante. Oui, la Sainte Vierge, ma mère, m'a protégé : c'est elle qui m'a ramené au milieu de mon peuple. Ah ! que je suis heureux, mes très-chers frères, de me retrouver au milieu de mes enfants, dans cette église Saint-Jean, où Marie, notre mère, est honorée ! Que je vous remercie des prières que vous avez adressées tous les jours à Marie pour votre pasteur, pour votre évêque. »

Dans ses conversations, dans ses écrits, il aimait à recommander la dévotion de la Sainte Vierge.

Un jour, étant curé de Québec, il faisait, en compagnie d'un séminariste, une petite excursion à la campagne. Après avoir causé quelque temps, il demanda à dire son bréviaire et engage son compagnon de route à s'occuper de son côté comme il le pourra. Les heures une fois dites : « Qu'avez-vous lu pendant tout ce temps, demande-t-il à l'élève ? Celui-ci fut forcé d'avouer qu'il avait récité son office de la Sainte Vierge. C'est excellent, reprend aussitôt le curé édifié ; puis il continue à inculquer au jeune lévite l'amour de Marie : « Jamais, lui dit-il d'un ton pénétré, un prêtre ne peut déchoir s'il est fidèle au culte de la Sainte Vierge. »

Une des recommandations qui se rencontre le plus fréquemment dans ses lettres à ses curés, c'est celle-ci : pour exciter la piété du peuple, il serait bon d'établir l'exercice de quelque confrérie, v. g., du Scapulaire, du Rosaire ou de l'Archiconfrérie. Il avait lui-même devancé ses enseignements.

ments par la pratique. Le 11 janvier 1847, il écrivait à M. Provençal : « Mon cher, puisque tes gens savent marmotter le chapelet, il faut choisir pour ta paroisse, la confrérie du S. Rosaire. C'est bien là la dévotion du peuple, la confrérie la plus accommodée à sa capacité, et la moins onéreuse. Il suffit de se rappeler son origine, son ancienneté pour convier de ce que je dis. Je l'ai ressuscitée ici. Le premier dimanche de chaque mois, on en fait les exercices, et je profite de la réunion pour faire une exhortation. Or cela fait un bien immense et on accourt en foule pour s'y enrôler. Par ce moyen, tes gens apprendront à dire leur chapelet avec plus de dévotion et de mérite. Ce serait une excellente chose que de leur apprendre à le dire en français. Tu devrais ne pas manquer d'accoutumer tes enfants à le dire ainsi. »

Mgr. Baillargeon était heureux de voir tant de paroisses de son diocèse consacrées par leurs titres à honorer ceux de la Sainte Vierge. Il contribua à en augmenter le nombre : plusieurs de celles qu'il a érigées furent consacrées à Marie. M. le cure d'Hébertville lui avait demandé quel nom donner à l'établissement commencé à l'endroit appelé la Pointe-Bleue, sur les bords du Lac Saint-Jean. « Je décide, lui dit l'évêque le 10 avril 1860, que la nouvelle paroisse sera appelée Notre-Dame du Lac Saint-Jean et qu'elle sera placée sous l'invocation de l'Immaculée Conception, afin que la Reine du Ciel soit ainsi la Reine de la vaste vallée du Lac Saint-Jean et qu'elle ait son trône dans le lieu même où l'on commence à l'ouvrir à la colonisation. » N'est-il pas plein de grandeur le motif qui détermine ici le choix du vénérable prélat ? Il veut qu'au milieu de ce vaste territoire, si plein d'avenir, s'élève et plane la radieuse figure de Marie ; il veut que sous ses regards, se développe et se multiplie l'émigration de nos colons. Ses espérances n'ont pas été trompées, parce qu'elles reposaient sur Celle à laquelle on ne recourt jamais en vain.

Un des titres que Monseigneur affectionnait le plus, c'était celui de Congréganiste : c'est en 1820 qu'il se consacra en cette qualité à la Sainte Vierge, dans l'appartement transformé en sanctuaire, où les élèves du Petit Séminaire se réunissaient pour réciter leur office. Il n'y avait point alors de chapelle pour ce pieux objet ; seulement, le samedi soir, la classe de *Trente-sixième* renonçait à ses droits profanes : un autel, jusque là dérobé aux regards par des panneaux, apparaissait pour le lendemain, avec la statuette de la Sainte Vierge, en bois doré, avec son unique gradin aux liseres jaunes, ses quatre bouquets de fleurs et ses six chandeliers en bois argenté. Là le bon séminariste C.-F. Baillargeon contracta envers Marie des devoirs particuliers qu'il accomplit fidèlement pendant cinquante années. Il était déjà au nombre des plus anciens membres, lorsque le 6 décembre 1867, la Congrégation du Petit Séminaire célébra avec pompe le centième anniversaire de sa fondation. Il prit part à cette fête, célébra la messe de communion, distribua le pain des anges à tous les congréganistes et à plusieurs laïques, qui avaient eu autrefois ce beau titre, assista pare au trône à la grand-messe chantée par Monseigneur Horan, évêque de Kingston, et donna la bénédiction pontificale, avec indulgence plénière. Ce fut un beau jour pour tous et Monseigneur Baillargeon partagea la joie commune, joie douce et pure comme toutes celles que l'on goûte en la compagnie de Marie.

La sensibilité exquise du cœur du bon Archevêque était éveillée par le souvenir des souffrances de Notre-Dame des Douleurs. A la messe où se lit le *Stabat Mater Dolorosa*, il se sentit, un jour, tellement pénétré des

paroles de cet hymne où le moine Jacopone fait gémir la Vierge désolée, qu'il se mit à verser d'abondantes larmes. Les deux séminaristes qui l'assistèrent en furent singulièrement émus : l'un d'eux était M. Olivier Thiбаudeau, un autre ange de piété, bien capable de comprendre tout ce qu'il y avait de tendresse dans le cœur d'un fils pleurant sur les abandons et les délaissements d'une mère. Ozanam a dit du *Stabat* : « la liturgie catholique n'a rien de plus touchant que cette complainte si triste, dont les strophes monotones tombent comme des larmes ; si douce qu'on y reconnaît bien une douleur toute divine et consolée par les anges ; si simple enfin dans son latin populaire que les femmes et les enfants en comprennent la moitié par les mots, l'autre moitié par le chant et par le cœur. Cette œuvre incomparable suffirait à la gloire de Jacopone. » Cet éloge est mérité, et Mgr. Baillargeon l'eût souscrit de grand cœur en le signant de ses larmes.

Il n'est donc pas surprenant que dans les derniers jours de sa vie, le souvenir de Marie se présentât si souvent à son âme et que son amour pour Elle s'exhalât dans des paroles si touchantes.

Son testament lui-même, écrit à la date du 26 octobre 1867, respire toute son affection pour la Sainte Vierge. Il l'écrit : après avoir imploré l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, la priant de se souvenir, à l'heure de sa mort, qu'elle est aussi sa mère. Deux articles sont ainsi conçus :

« Je donne et lègue, comme un gage de mon affection et comme un doux souvenir de piété, à mon frère Etienne Baillargeon, curé de Saint-Nicolas, une petite statue de la Sainte Vierge, contenue dans une petite niche d'ébène vitrée, qui se trouve suspendue à côté de mon lit. »

« Je donne et lègue à mon neveu et filleul, P.-J.-Charles Baillargeon, Acolyte, une montre d'or, à laquelle j'attache un grand prix à cause de l'image de la Sainte Vierge avec l'Enfant Jésus gravée sur le boîtier. »

Après avoir lu ces lignes, qui serait surpris de la mort douce et paisible de notre bon pasteur ? Celle qu'il avait invoquée tous les jours de sa vie pour l'heure redoutable du jugement, lui aura aplani les voies et sera venue au-devant de son âme.

Saint Joseph avait aussi une part bien grande à l'affection de Mgr. Baillargeon. Il sollicita auprès du saint Père, et obtint la ratification du choix que les premiers colons avaient fait de ce saint pour *Patron* du pays. « Tout dernièrement, écrit-il le 2 mars 1859 au Cardinal Barnabo, des recherches historiques sur les commencements de cette colonie ont amené la découverte de documents qui prouvent que le grand saint Joseph, époux de la sainte Vierge, est vraiment le Patron du pays, dans le sens canonique, puisqu'il a été choisi solennellement par les premiers missionnaires d'un commun accord avec les premiers colons dès l'année 1624. Néanmoins, je demande que Sa Sainteté sanctionne de son autorité ce titre de patron. » Plus tard, il signa la supplique adressée à Pie IX, par un nombre considérable des PP. du Concile du Vatican, pour obtenir que saint Joseph fut choisi comme Patron de l'Eglise Catholique.

Il avait de même obtenu du Saint-Siège un indult en date du 6 février 1870, par lequel il est permis aux fidèles du diocèse qui font publiquement ou privately, tous les jours du mois de mars, des exercices en l'honneur de saint Joseph, de gagner toutes les indulgences accordées aux personnes qui font les exercices du mois de mai, en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie, pourvu qu'ils observent toutes les conditions et prescriptions auxquelles sont attachées les mêmes indulgences.



Mgr. Baillargeon ne manquait pas de consacrer à ce saint le mois de mars tout entier. Nous lisons dans une lettre du 3 de ce mois 1862, adressée à un curé gravement malade : « Que ne puis-je hâter votre rétablissement dans une santé parfaite ! Cette guérison, c'est de Dieu que je l'attends et je la lui demande de tout mon cœur par l'intercession du bienheureux saint Joseph, que nous honorons tout particulièrement dans ce mois. Priez aussi ce grand saint dans cette intention et faites prier les bonnes âmes de votre paroisse. »

Un autre curé avait réussi à applanir les difficultés qui surgissent assez souvent dans une paroisse, lorsqu'il s'agit de construire une nouvelle église. Monseigneur s'en réjouit et lui écrit : « Je vous félicite bien cordialement et de votre persévérance à poursuivre l'œuvre de votre répartition, et du succès qui a couronné vos efforts. On voit que vous avez réussi à ramener un grand nombre d'opposants. *A Domino factum est istud.* Et je crois aussi avec vous que le bon saint Joseph vous est venu en aide. On n'invoque jamais en vain ce grand Saint. »

Les bonnes Sœurs de la Congrégation du Couvent de Sainte-Croix désiraient obtenir la grâce d'avoir le Saint-Sacrement dans leur oratoire. Avant d'en demander la permission à Monseigneur, elles avaient prié saint Joseph de se mettre dans leurs intérêts ; puis, M. le curé adressa la pétition. Monseigneur n'avait pu découvrir encore d'indult qui lui donnât le pouvoir d'accorder cette faveur ; cependant, il répond, le 27 septembre 1857, à M. le curé par la charmante légende qu'on va lire : « Mon cher curé, on dit que les citoyens de la céleste cité, trouvant parmi eux quantité de gens inconnus, mal vêtus et d'assez mauvaise apparence, allèrent un jour trouver saint Pierre, pour s'en plaindre et lui demander si c'était lui qui avait ouvert la porte à de tels gens : il s'en défendit. Là on ne murmure pas, mais on aime à connaître la vérité. Il fut donc résolu que l'on ferait visiter les murs de la cité, pour s'assurer qu'il n'y avait point quelque brèche qui donnât entrée aux gens à qui l'apôtre refusait d'ouvrir la porte. On ne trouva aucune ouverture : mais on s'aperçut que le bon saint Joseph se tenait ordinairement assis sur les ramparts près de la porte et que, touché de pitié pour les malheureux que saint Pierre ne voulait pas laisser entrer, il leur tendait la main et les faisait passer par dessus le mur. »

« Vous n'aurez pas de peine à le croire, quand vous recevrez la permission ci-jointe : car vous me dites que vos bonnes Sœurs se sont adressées à saint Joseph pour l'obtenir. Ai-je le droit de l'accorder ? C'est douteux. La permission est donc tirée ou passée par dessus le mur. »

« Au reste, j'ai la confiance que Notre Seigneur sera si bien honoré dans ce nouveau tabernacle, qu'il me pardonnera la faute, si faite il y a, et que nos bonnes Sœurs feront des prières si ferventes au bon saint Joseph qu'elles l'engageront à me faire passer par dessus le mur de la sainte cité, si saint Pierre refuse de m'en ouvrir les portes. »

Dans toutes nos communautés religieuses, on s'adresse à saint Joseph pour toute espèce de faveurs : c'est lui qui est chargé d'amener des novices ; lui qui veille au temporel de la maison ; lui qui obtient les guérisons ; lui qui éloigne les fléaux. Sa statue se rencontre en beaucoup d'endroits, ou bien son image, dans les parloirs, dans les corridors, au cloître, à la chapelle. Monseigneur Baillargeon approuvait cette confiance illimitée qui s'étudiait sans cesse à rendre présent le souvenir du bon saint, à l'invoquer en toute occurrence.

Telle était la dévotion de Monseigneur envers Jésus, Marie et Joseph : des



centaines de fois, il prononça leur nom béni, dans sa dernière maladie. Jésus, Marie, Joseph l'auront reçu à l'heure de sa mort pour le récompenser de l'amitié qu'il leur témoigna si tendrement.

*Mgr. Baillargeon: son humilité.*

Nous lisons dans la vie de saint Vincent de Paul qu'il aimait à rappeler souvent son origine: il s'étonnait qu'un simple pâtre eût été élevé à la dignité du sacerdoce. Ne savons-nous pas que Mgr. Baillargeon faisait aussi ses conversations de nombreuses allusions à l'état de gêne où vécurent ses bons parents? Comme il aimait à raconter que dans sa première enfance il avait fait l'office de berger! Les compagnons qu'il eut à cette époque de sa vie, il ne les dédaigna jamais: à sa première visite à l'île aux Grues, après avoir reçu la consécration épiscopale, il alla voir presque tous les habitants de cette bonne paroisse: il leur parlait avec affabilité, leur rappelant les souvenirs de leur jeune âge et les remplissait d'une admiration sincère par sa grande bonhomie.

Il y a un éloge naïf qui part des lèvres du peuple de nos campagnes et de nos villes pour peindre l'homme humble: « Comme il n'est pas fier! » se dit-on l'un à l'autre. Personne ne mérita, plus que notre prélat qu'on lui appliquât ce mot touchant. Il se laissait aborder par tous. Au parlir de l'Archevêché, comme dans ses visites pastorales, à la cure de Québec comme au Château-Richer, il se montra d'un accès vraiment extraordinaire: le petit enfant pouvait arriver jusqu'à lui comme l'homme d'Etat; la veuve affligée et le pauvre comme la grande dame qui voulait le consulter sur quelque œuvre importante de charité. Il appelait ses serviteurs ses enfants, et à son départ de Québec pour le Concile du Vatican on le vit, non sans émotion, se détacher quelques instants du cortège brillant qui allait se mettre en route pour l'accompagner, puis aller donner sa bénédiction à deux bonnes employées de sa maison, agenouillées devant lui; il leur présenta affectueusement la main, s'excusant de n'avoir pu leur faire ses adieux avant ce moment.

La modeste opinion qu'il avait de lui-même ne lui a jamais permis de croire qu'il pût être appelé à quelque poste élevé. Nous voyons ce sentiment exprimé dans plusieurs de ses lettres. Il était sur le point de revenir de Rome, en 1851; il craignait de ne pouvoir visiter le Nord de l'Italie et il écrivait à M. Cazeau en date du 10 mars: « Ce n'est pas sans regret que je renoncerais au pèlerinage de Lorette, qui me mèlait sur la route de Venise et de Milan, où j'avais un si grand désir de visiter la merveilleuse cathédrale et le tombeau de mon saint patron et du vôtre; puis de traverser les Alpes, qui offrent un spectacle si sublime à tous les voyageurs capables de sentir les beautés et les grandeurs de la nature et si attrayant pour un homme qui, comme moi, soupire encore après Saint-Féréol et ne désespère pas d'aller y finir mes jours. »

On le voit, il aurait voulu finir sa vie à la campagne, même avec sa qualité d'évêque. Curé de Québec, il entretenait les mêmes aspirations. C'est ce qui lui faisait écrire, au moment même où, à Rome, il occupait l'emploi important d'agent des évêques de la Province, à son ami de cœur M. Cazeau: « Je ne regrette point d'avoir quitté ma cure puisque je l'ai remise dans l'intime conviction où j'étais, et où je suis encore, que je ne faisais pas

le bien que je devais y faire. » Et il ajoutait ces paroles remplies d'une humilité vraiment admirable : « Tous les sacrifices que m'a imposés la mission que je remplis, toutes les souffrances et les peines qui l'accompagnent, je les ai acceptés et je les offre tous les jours à mon Dieu en expiation des fautes que j'ai commises durant ma longue administration de cette cure. De cette sorte, j'espère que le souverain juge aura pitié de moi au jour où il me faudra rendre compte des âmes qu'il avait confiées à mes soins. »

La dignité d'évêque, il s'en regardait tellement comme indigne, qu'aussitôt qu'il apprit sa nomination à la coadjutorerie de Québec, il alla s'en plaindre humblement au Saint-Père ; il se jeta à ses pieds, puis « je lui exposai, à genoux, toutes les raisons de mon refus » : c'est lui-même qui nous le dit dans une lettre à l'un de ses collègues. N'était-ce pas une raison de plus pour Pie IX de lui adresser ces paroles : « Obéissez à la voix de Dieu qui vous parle par la bouche de son vicaire, du successeur de saint Pierre ? »

Il fallut donc accepter ; mais, à dix reprises différentes, il a essayé de regagner la retraite de la vie privée. Six fois il écrit à S. E. le Cardinal Barnabo, Préfet de la Propagande, pour lui faire admettre le projet favori de son humilité, sa démission de l'épiscopat : il alléguait son peu de santé, son incapacité, son âge, son inaptitude aux affaires ; mais malheureusement pour lui, les lettres où se trouve comprise cette supplique, offrent une telle lucidité d'intelligence, elles respirent un zèle si sincère pour le bien du diocèse, elles montrent une droiture si grande, qu'elles étaient à elles seules un plaidoyer éloquent contre ses désirs ardents. Le Cardinal Barnabo écoutait les allégués, puis il arrivait à une conclusion toute contraire à celle que Monseigneur attendait. Cependant sa vertu ne désespérait pas du succès, il voulut mettre deux de ses collègues dans ses intérêts. Par déférence, ceux-ci plaidaient, mais avec répugnance, pour l'humble prélat et étaient les premiers à se réjouir de voir qu'on ne l'écoutait pas. Enfin, il s'adressa directement au Saint-Père ; le 22 janvier 1865, il le conjure dans une lettre de consentir enfin à lui permettre de se retirer d'une fonction pour laquelle il se reconnaît si peu de qualités : *quod non nisi tremens et ex obedientia accepi. Sciebam enim me indignum tali munere ac profusum impari ad tantum officium.* Le Saint-Père resta ferme et Monseigneur mourut avec sa qualité d'Archevêque de Québec, que son humilité avait si puissamment contribué à lui faire conférer.

C'est encore cette qualité qui lui faisait croire à son infériorité quand il se comparait aux autres : « Tous les évêques de la Province, écrit-il en 1860, tous, excepté moi, me paraissent dignes, autant qu'il est donné à un mortel de l'être, de la haute mission qui leur a été confiée, et faire leur possible pour s'acquitter saintement de leur devoir. » Et plus tard, 12 février 1870, il écrivait à M. Cazeau : « Je passe toujours pour orthodoxe à Rome ; mais je m'y trouve bien petit. C'est vraiment ici que se trouve le siège de l'intelligence et de la science, qui brillent en ce moment d'un éclat si extraordinaire. Et d'où vient cette haute intelligence et cette science prodigieuse ? *Omne datum optimum, et omne donum perfectum desursum est, descendens à Patre luminum.* Et le père des lumières a voulu réunir ces dons auprès de celui qu'il a chargé d'enseigner et de gouverner son Eglise et d'éclairer le monde. Oh ! que l'on sent bien son infériorité en présence de ces géants de l'intelligence et de la science ! Ce sont les réflexions que je faisais ce matin, en assistant à la première réunion de la Congrégation de la Discipline dont je fais partie. »

L'humble prélat s'étonne qu'on puisse s'occuper de lui avec quelque empressement. A Rome, en 1850, il eut une grave maladie qu'il fit connaître à l'Archevêché: aussitôt Mgr. l'Archevêque s'entend avec les amis de Mgr. Baillargeon, et M. Sax lui est député pour s'occuper des soins dont il avait besoin. Il manifeste sa surprise de tant d'attentions: «Quelle a été ma confusion, dit-il, de recevoir cette nouvelle! Quoi! on s'occupe tant de moi! tant de trouble et de dépenses pour moi! J'aurais bien fait de faire ici comme à Québec, ne dire mon mal que lorsqu'il aurait été passé. Il est vrai, ajoute-t-il, qu'il n'était pas ordinaire, qu'il était alarmant, même pour un homme accoutumé comme moi à la maladie. Il est vrai encore que je ne pouvais prévoir que l'on porterait jusqu'à ce point la charité et l'intérêt pour moi.»

Que de fois dans ses lettres reparait la même réserve, le même effacement de sa personne! Qu'on nous permette de nous y arrêter encore: «La pompe de la marche de l'Evêque, écrit-il en 1865 à son Grand Vicairé, va toujours augmentant. Je les laisse faire: Ce n'est pas pour moi qu'ils font cela. Je m'en lave les mains pour ce qui me regarde, et j'en loue Dieu, que l'on veut honorer ainsi dans la personne de son chétif ministre.» Et plus tard, désireux d'attacher à son diocèse deux prêtres nouvellement arrivés à Québec, il semble se reprocher ce simple désir et il ajoute: «Que la sainte volonté de Dieu soit faite. C'est à Notre Seigneur à donner de saints prêtres à son peuple. Nous n'y pouvons rien. Nous n'y entendons rien. Toute mon espérance est en lui.»

Nul doute qu'il puisât dans cet abaissement de lui-même, sous le regard de Dieu, ses habitudes si simples, si ennemies du luxe et du faste. On lui avait fait un devoir à Rome, lorsqu'il devint évêque, de visiter les cardinaux, au moins ceux qui composent la Propagande; ce qui lui coûtait beaucoup. «Mais quelle a été ma surprise, dit-il, lorsque j'ai trouvé ces princes de l'Eglise si simples dans leurs manières, si bons, si affables, si charmés de ma visite!» Avant de se rendre au Concile, il s'informait auprès du Cardinal Barnabo, s'il ne serait pas possible d'obtenir un logement dans un couvent de Religieux, où il pût trouver, à un prix modique, la pension pour vivre et l'autel pour célébrer la sainte messe. «Pour moi, dit-il, je me contenterais volontiers de la moindre cellule d'un moine, et je la préférerais au meilleur logement dans un hôtel ou dans une maison particulière. Votre Eminence, ajoute-t-il en terminant, me rendrait un immense service si Elle voulait bien donner des ordres pour nous procurer une telle maison; et les bontés et complaisances que vous avez toujours eues pour moi, m'inspirent la hardiesse de vous en prier.» Heureusement, les désirs de Monseigneur ne furent pas exaucés: la délicatesse du Cardinal et de Sa Sainteté s'y opposait; la générosité des citiens de Québec ne le permit pas. Il put vivre à Rome, sans faste il est vrai, mais avec une dignité qui convenait à son rang et à notre affection.

Ne soyons donc pas surpris de trouver l'éloge de son humilité sur toutes les lèvres: cette vertu surabondait dans son âme. C'est avec beaucoup de justice qu'on a consacré à son souvenir les trois textes suivants: «Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur»; «Là où est l'humilité, là se trouve la sagesse»; «Celui qui console les humbles nous a aussi consolés».

*Mgr. Baillargeon : sa bienfaisance.*

Mgr. Baillargeon nous révèle, d'une manière évidente, l'attendrissement qu'il éprouve à la vue des misères de ses semblables, dans une de ses lettres : il écrit d'une des paroisses nouvelles, où il a rencontré beaucoup de gêne : « Que de misères morales et physiques ! Que de souffrances par la faim et la nudité ! Le cœur saigne à voir ces visages d'enfants haves et émaciés, et véritablement teints en jaune par le sarazin de cette couleur, d'une amertume extrême, qui est à peu près leur seule nourriture. Oh ! si leur misère ne les conduisait pas à une espèce d'abrutissement qui entraîne à sa suite tant de vices grossiers ! Oh ! si l'amour de Dieu et l'espérance d'une meilleure vie se faisaient sentir à ces cœurs ! En faisant ces tristes réflexions, la pensée des deux belles noces dont vous me parlez dans votre dernière, me revient : les profusions de ces deux noccs suffiraient pour soulager la misère de vingt de ces malheureuses familles que j'ai sous les yeux ! Mais c'est ainsi que la douce Providence a voulu répartir les biens de ce monde : sans doute parce qu'ils ne sont rien, et qu'elle réserve à ses enfants d'autres biens qu'elle donnera à chacun selon ses mérites. »

Souffrances qui s'étendaient sur plusieurs points du pays, ou à l'étranger ; souffrances qui s'attaquaient aux individus, il n'y en a aucune que Monseigneur n'ait essayé de soulager.

Ouvrez la collection de ses circulaires : voyez combien d'appels il a fait à tout le diocèse dans nos calamités publiques, ou pour des œuvres d'un intérêt général. Le 10 décembre 1855, il recommande la Sainte Enfance et conseille d'organiser cette société comme l'OEuvre de la Propagation de la Foi, en établissant des dizaines dans chaque paroisse. Le 16 octobre 1866, il conjure ses fidèles de ne pas laisser sans un prompt secours les habitants de Saint-Sauveur, qui ont vu leurs demeures détruites par un incendie. Le 23 juin 1868, autre appel en faveur de la colonie française d'Algérie. A peine a-t-il annoncé que cet appel a été entendu et qu'une somme de \$2004 a été envoyée à Mgr. Lavigerie, qu'il recommande nos frères de la Rivière-Rouge, visités eux aussi par une suite de calamités. Enfin, en 1870 la terrible conflagration du Saguenay vient le jeter dans une nouvelle désolation et il ne craint pas de réitérer ses demandes. Nous avons peut-être omis quelques-unes de ces contributions auxquelles il prenait toujours une si large part ; nous ne pouvons oublier celle qu'il sollicita pour les catholiques de Portland, en 1866. Il écrivit en ces termes à M. Cazeau, le 10 juillet de cette année : « Une circulaire pour solliciter une nouvelle contribution en faveur de la pauvre Congrégation de Portland, j'y consens. Que MM. les Curés soient priés d'avoir pitié de ces frères affligés et de faire une quête dans leurs églises, un jour de dimanche, à cette fin. Personne n'aura droit de se plaindre de ce que l'on sollicite quelques secours pour soulager un si grand malheur, et c'est rendre service aux fidèles que de les inviter à faire un si grand bien. »

« Mais, en pareille occasion, l'Archevêché doit donner l'exemple. *Miser miseri succurrere didici*. Je n'ai pas oublié notre désolation de 1845. Le Séminaire a souscrit \$100, c'est beau. Il me semble que nous devrions en donner autant. Mais vu les circonstances où nous sommes, donnons au moins \$50. Le bon Dieu nous le rendra. »

Les misères morales dont parle Monseigneur dans la lettre que nous avons citée en commençant cet article, il contribuait sans doute à les

faire disparaître, en inspirant à ses prêtres un si grand amour de tous leurs devoirs ; il est cependant une œuvre qu'il s'est efforcé de répandre à cette intention, l'œuvre des bons livres, l'œuvre des bibliothèques paroissiales. Il recommande plusieurs ouvrages à MM. les curés : le Conseiller et l'Histoire de l'Eglise aux Etats-Unis par M. C. de la Roche-Héron, les Causeries de Mgr. de Ségur. Il fit même imprimer à des milliers d'exemplaires les Instructions de la Jeunesse, et il invita toutes les familles à avoir un exemplaire de cet ouvrage.

Le 7 juin 1869, Monseigneur apprit le nouveau désastre qui venait de fondre sur l'Hospice des Sœurs de la Charité : il était à Saint-Lazare, en visite pastorale et il écrit à M. le G. V. Cazeau : « Quelle désolation ! Je n'ai point de parole pour vous exprimer ma douleur en apprenant le désastre de notre Hospice de la Charité ! Mon Dieu ! quelle épreuve pour vos servantes, pour nos pauvres, pour nos orphelins dont vous êtes le Père. Ma première pensée, à cette triste nouvelle, a été de me demander si je ne devais pas interrompre ma visite pour voler à votre secours et partager cette sollicitude avec vous. »

Si nous pouvions recueillir tous les traits de bienfaisance particulière qui ornent la carrière de notre charitable prélat, nos lecteurs en seraient vraiment étonnés, tellement ils sont nombreux.

Un jour, il est demandé au parloir de l'Archevêché par une pauvre femme : si se rend auprès d'elle, la trouve dans un état de délaissement complet, mais parfaitement recommandée. Il l'accueille avec bonté, lui fait acheter de nombreux vêtements, et pendant six mois lui fournit le vivre et le couvert et lui assure enfin une existence honnête, en la plaçant dans un de nos hospices de charité.

Un paysan s'adresse à lui, le priant de se mettre à la tête d'une petite souscription qui lui permette de se procurer un objet indispensable : « J'ai trouvé qu'il avait l'air d'être si brave homme, disait Monseigneur, que je lui ai donné à moi seul tout ce qu'il lui fallait : cela lui épargnera le chagrin d'aller exposer sa misère à d'autres. »

Il disait, un jour, son bréviaire au jardin du Séminaire, lorsqu'il voit arriver vers lui un homme assez bien mis qui lui demande sa bénédiction : il eut quelque peine à le reconnaître, puis bientôt il se rappela un de ses anciens serviteurs, qu'il avait protégé et aidé à s'établir. Ce brave homme, au milieu d'une modeste aisance qu'il devait à ces heureux commencements, venait témoigner sa reconnaissance à Monseigneur et le prier de se rappeler que c'était à lui qu'il devait son bonheur et celui de sa jeune famille.

Il est une sorte de bonnes œuvres dont nous avons pu être plus particulièrement le témoin : celle qui protège les enfants de nos maisons d'éducation. Il vint, en 1870, à notre chambre ; c'était le 3 juin : il voulait avoir des nouvelles de ses chers enfants dont il avait inscrit les noms sur une longue liste : comme il était heureux, disait-il, de faire pour les autres ce qu'on avait fait pour lui !

Un jour, il avait été averti par son aumônier et par son procureur de diminuer ses largesses, et la conviction semblait être descendue dans son âme. Le père d'un de nos élèves se présente à lui. C'était un instituteur, rétribué comme la plupart de ses collègues, c'est-à-dire, pauvrement et bien au-dessous de son mérite. Il demande à Monseigneur du secours pour la pension de son jeune fils. Monseigneur se voit obligé de refuser et croit



bien rester inébranlable. L'enfant, à son tour, succède à son père : Monseigneur l'écoute avec bonté, puis refuse d'abord : on lui avait si bien dit de ne rien accorder ! Le petit sixième insiste, plaide chaleureusement sa cause ; et quelle ne fut pas sa joie, quand il entendit cette parole : Eh bien ! c'est bon, vous aurez une demi-bourse ! Et Monseigneur disait ensuite avec candeur : Je n'ai pas pu résister ; cet enfant est plus éloquent que son père !

Ce qu'il y a de plus délicat, c'est que Monseigneur avait pour maxime : « ne jamais faire sentir la protection. » Il avait l'art de donner agréablement et avec cette hauteur d'âme, comme dit Bossuet, avec cette hauteur d'âme qui marque tout ensemble et le mépris du don et l'estime de la personne. Un de ses servants de messe, qu'il savait être à la gêne, fut invité à aller le voir à l'Archevêché, avant les vacances : « Tenez, lui dit-il, achetez quelques friandises avec cette petite somme. » L'écolier se retire en témoignant sa reconnaissance : « Attendez un peu, lui dit Monseigneur, voici du papier sur lequel vous enveloppez vos bonbons, pour ne pas salir vos petites mains d'écrivain ; c'étaient deux billets de \$10 chacun !

Celui qui s'occupera de recueillir tous les traits de ce genre, pourra aller frapper à la porte de beaucoup de nos infortunés, et il ne rencontrera pas une veuve ni un orphelin qui se soit adressé en vain à la charité de notre Archevêque.

—

*Mgr. Baillargeon : son amour pour le travail.*

Lorsque nous avons commencé cette notice sur Mgr. Baillargeon, nous avons été étonné de rencontrer un nombre si prodigieux de documents, écrits de sa main. Quel travail immense pour adresser ces milliers de lettres, et toujours avec ce soin des formes qu'il tenait à y mettre ! Quel travail, pour composer les mandements et les circulaires qu'il a adressés en si grand nombre à son clergé et à son peuple ! Quel travail, pour visiter son diocèse si étendu encore, avant la création de l'évêché de Rimouski, et cela durant les quinze années qu'a duré son administration ! Quel travail pour publier deux éditions des Ordonnances diocésaines, et de la traduction du Nouveau Testament !

Monseigneur avait contracté sur les bancs du collège l'habitude du travail : un vénérable curé nous disait que, parmi ses camarades, il passait pour un élève tellement appliqué et si bien servi dans son application par les facultés intellectuelles, qu'il avait fait ses études sans avoir eu une seule faute dans ses devoirs. Sans doute, l'éloge peut avoir ici son exagération, mais ce dont nous ne pouvons douter, c'est que Mgr. Baillargeon, toute sa vie, a aimé passionnément le travail. Il ne s'épargnait en rien et n'a jamais su se ménager. Nous saisissons ça et là dans ses notes et dans ses lettres des paroles qui indiquent la vérité de ce que nous avançons ici. En 1850, il était à Gènes, arrêté par une grave maladie ; cependant le 16 juillet il consignait ces mots : « Je tâche d'étudier ma grammaire italienne, j'apprends les verbes, — mais si faible, que je ne puis m'appliquer ; je fais donc peu de progrès. » A Rome, la même année, il se dispose à suivre régulièrement les cours du Collège Romain, lorsque la nouvelle lui arrive qu'il faut abandonner ce projet pour accepter l'épiscopat. Au milieu d'une de ses visites, il était si sérieusement indisposé qu'il écrivait : « Ma marche triomphale continue ; on conduit en triomphe un cadavre. Mais je suis resté fidèle à la maxime que j'ai donnée, qu'il faut aller jusqu'à ce qu'on



soit mort. » Il réalisait à la lettre ce qu'il disait à un curé : « Nous sommes faits pour cela : pour travailler jusqu'à l'épuisement au service de Dieu. Heureux ceux qui tombent les armes à la main dans cette sainte et glorieuse milice ! Est-ce que vous n'envieriez pas ce bonheur ? Est-ce que vous craindriez de vous fatiguer et de souffrir quelque chose pour Notre Seigneur ? » Et dans une autre lettre : « Dans un si saint combat, il est toujours bon de mourir les armes à la main ! »

D'une santé toujours chancelante, les voyages étaient toujours pour lui très-pénibles, et il en avait à faire de fort longs. Le diocèse de Québec, avant la dernière division qui en a été faite, avait une étendue considérable. Il comprenait la partie est du Bas-Canada dans toute sa largeur, sur une longueur de 166 lieues au sud du fleuve Saint-Laurent et de plus de 300 lieues au nord du même fleuve, avec une population de 400,000 catholiques, disséminés sur ce vaste territoire. Quelquefois, après l'une de ses fatigues plus le fardeau de l'épiscopat. « Je me sens défaillir rapidement, écrivait-il le 22 mai 1863, à S. E. le Cardinal Barnabo. Ma santé a toujours été mauvaise et très-faible. Si je ne craignais d'aller contre la volonté de Dieu et d'affliger le Saint Père, je le prierais de me décharger du fardeau qui m'a imposé. Il serait facile de trouver dans le diocèse, pour prendre ma place, un autre plus capable que moi de la bien remplir et dans la force de l'âge. Je suis assez gravement malade depuis longtemps, et, après les fatigues du Concile Provincial, me voici obligé de partir pour aller faire la visite des missions lointaines de la Baie des Chaleurs, à 450 milles de Québec, d'un côté, puis de celles de la région du Saguenay, à 280 milles d'un autre côté. N'ai-je donc pas raison de crier miséricorde ? »

Ce cri de la nature est bien légitime ; cependant il se reproche un jour de l'avoir proféré : « Comme si, disait-il, la vie et la santé n'étaient pas entre les mains de Dieu ; comme s'il n'était pas le maître de les donner quand et à qui il lui plaît ; comme s'il avait besoin de nos biens ; comme s'il nous demandait de lui fournir les deux premiers, la vie et la santé, de notre propre fond ; comme s'il était en notre pouvoir « d'ajouter quelque chose à notre taille » ; comme s'il exigeait autre chose de nous que notre bonne volonté, la parfaite soumission à ses ordres adorables et un entier dévouement à son service ; enfin comme s'il n'avait pas promis tous ses biens à ceux qui cherchent son royaume avant tout. »

Pour obéir à la voix de ses supérieurs, trois fois il traversa l'océan et se rendit à Rome ; dans le premier voyage, en 1850, et dans le dernier, 9 ans plus tard, il eut à endurer des souffrances considérables. Il les accepta parce qu'elles lui étaient familières et qu'elles étaient devenues les compagnes habituelles de ses travaux. Le 8 avril 1869, il écrivait à Mgr. Horan : « Est-ce que vous ne vous proposez pas d'aller au Concile Œcuménique ? Puisque je suis sur ce chapitre, je dois vous dire que je ne sais pas encore si je m'y rendrai moi-même. Cela dépendra de l'état de ma santé, à l'époque où il faudra se mettre en chemin. Je ne l'espère guère. Le 26 du présent mois, j'entrerai dans ma soixante-et-douzième année. Voyager à cet âge ! Il est vrai qu'Abraham a voyagé à 75 ans ; mais il avait meilleure santé que moi ! »

Mgr. Baillargeon faisait allusion, dans sa lettre du 22 mai 1863 à S. E. le Card. Barnabo, aux fatigues du Concile Provincial. Nous avons entendu à ce sujet deux de ses vénérables collègues dire devant nous qu'il savait bien épargner du travail aux autres en s'en imposant un si rude

à lui-même. Nous arrivons à Québec, ajoutaient-ils, et nous trouvons presque tout préparé par son activité.

J'ai travaillé, cette année, écrivait-il au même Cardinal le 15 septembre 1865, et je travaille encore énormément. J'achève, en ce moment, la publication d'une traduction du Nouveau Testament, accompagné de notes sur tous les textes qui ont besoin de quelque explication pour être compris des fidèles ; mais principalement sur tous ceux dont les protestants ont abusé et abusent encore : notes dans lesquelles le vrai sens des Écritures est exposé et l'hérésie réfutée. J'ai apporté le plus grand soin à cette version que j'ai tâché de rendre aussi fidèle et aussi littérale que possible. Elle m'a coûté un travail infini. Les évêques de la province m'ont encouragé à la publier ; je n'aurais pas osé le faire sans leur avis. On sent le besoin d'une semblable traduction dans un pays comme le nôtre, où les protestants sont mêlés avec les catholiques, qu'ils s'efforcent continuellement de séduire, en leur offrant leurs bibles falsifiées, et en accusant l'Eglise de leur interdire la lecture de l'Écriture afin de les tenir dans l'ignorance. Il faut avoir une traduction catholique de la divine parole, faite pour les fidèles, et que l'on puisse leur recommander. Telle a été la pensée des évêques de la province et la mienne par rapport à cette publication.

Un bref du Saint Père vint couronner le mérite de cette œuvre importante : il est daté du 22 décembre 1866 et donne à Mgr. Baillargeon des éloges flatteurs sur sa traduction et les biens qu'elle peut opérer au sein de nos populations.

En même temps qu'il s'occupait de ce travail, Monseigneur publiait aussi la nouvelle édition des Ordonnances synodales et épiscopales du diocèse de Québec. Nous avons cru, dit-il dans son *Avertissement* placé en tête de ce recueil, que nos saintes règles couraient le risque d'être bientôt mises en oubli, et qu'il était de notre devoir de travailler à les en préserver et en même temps à procurer au clergé un moyen facile de les étudier. Son but a été atteint, et rien ne peut plus contribuer à maintenir l'unité de vues sur une foule de questions, que cet ouvrage de 346 pages, où se trouvent résolues tant de questions de discipline et de théologie.

Mgr. Baillargeon a donc accompli à la lettre ce conseil qu'il donne si souvent aux autres : *labora sicut bonus miles Christi*.

Monseigneur Baillargeon, à sa mort, qui arriva le 13 octobre 1870, trouva son espérance dans le souvenir des travaux qu'il avait accomplis et des vertus qu'il avait pratiquées. Sa fin fut douce et paisible, comme celle des hommes qui s'endorment dans le Seigneur après l'avoir aimé toute leur vie.

Notre consolation à nous tous, peuple de la campagne et des villes, c'est de lui avoir témoigné, et pendant sa vie et à ses funérailles, le respect et la vénération profonde dont nous nous étions animés pour sa personne. N'est-ce pas lui qui écrivait dans une de ses visites : « Vous seriez étonné de la pompe de ma marche triomphale ! Certains évêques, prêtres du moyen-âge, traînaient, dit-on, à leur suite, une armée de valets, de piétons, de cavaliers : ce n'était rien en comparaison des files de cavaliers brillants, de voitures élégantes qui me précédaient et me suivaient hier. » Il annonçait son retour du Concile à S. E. le cardinal Barnabo en ces termes :

Mon arrivée a été une fête pleine d'enthousiasme pour les citoyens de notre bonne ville de Québec : ce que je mentionne, ajoute-t-il avec humilité, comme une preuve de leur esprit de religion, de leur amour pour le Saint Siège et pour la personne sacrée du Saint Père. Car c'est parce que je leur revenais d'auprès de lui et du Concile par lui convoqué, que l'on me témoignait tant de joie de me recevoir, et que l'on criait avec tant de transport : Vive Pie IX, le Pape infallible !

Aujourd'hui nous aimons à nous rappeler ses belles qualités, ses grandes vertus ; nous aimons à contempler ses traits reproduits, tant de fois, par nos artistes. Lorsque nous allons nous agenouiller auprès de sa tombe, jetons en passant un regard sur la pierre tumulaire qu'il a fait élever à la mémoire de Mgr. Plessis, et disons-nous que pour n'être pas encore gravé sur le marbre, son souvenir vivra avec celui de l'évêque qu'il a tant aimé et admiré.

C.-E. LEGARÉ.

1881

1882

1883

1884

1885

1886

1887

1888

1889

1890

1891

1892

1893

1894

1895

1896

1897

1898

1899

1900

1901

1902

1903

1904

1905

1906

1907

1908

1909

1910

1911

1912

1913

1914

1915

1916

1917

1918

1919

1920

1921

1922

1923

1924

1925

1926

1927

1928

1929

1930

1931

1932

1933

1934

1935

1936

1937

1938

1939

1940

1941

1942

1943

1944

1945

1946

1947

1948

1949

1950

1951

1952

1953

1954

1955

1956

1957

1958

1959

1960

1961

1962

1963

1964

1965

1966

1967

1968

1969

1970

1971

1972

1973

1974

1975

1976

1977

1978

1979

1980

1981

1982

1983

1984

1985

1986

1987

1988

1989

1990

1991

1992

1993

1994

1995

1996

1997

1998

1999

2000

2001

2002

2003

2004

2005

2006

2007

2008

2009

2010

2011

2012

2013

2014

2015

2016

2017

2018

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

p  
le  
fe  
sc  
C  
fa  
l'a  
pe  
M  
il  
à  
Da  
ce  
l  
ten  
per  
A  
ma

## L'UNIVERSITÉ LAVAL.

L'Université Laval a été fondée en 1852 par le Séminaire de Québec. La Charte Royale, qui lui a été accordée par S. M. la Reine Victoria, a été signée à Westminster le 8 décembre 1852. L'année suivante, par un Indult du 6 mars 1853, le Souverain Pontife Pie IX accorda au Visiteur de l'Université l'autorisation de conférer les degrés ordinaires en Théologie.

Le Visiteur de l'Université Laval est toujours l'Archevêque catholique de Québec.

Le Supérieur du Séminaire de Québec est de droit le Recteur de l'Université.

Le Conseil de l'Université se compose des Directeurs du Séminaire de Québec et des trois plus anciens professeurs titulaires de chacune des facultés.

Il y a quatre facultés, qui sont les facultés de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts. Les professeurs de la faculté de Théologie sont nommés par le Visiteur. Tous les autres sont nommés par le Conseil ; ils sont révocables *ad nutum*. Les degrés auxquels peuvent arriver les élèves dans chacune des facultés sont ceux de Bachelier, de Maître ou Licencié, et de Docteur. La bonne conduite est une condition essentielle pour l'obtention des degrés.

### ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

L'année académique comprend dix mois et se divise en trois termes. Le premier commence le mercredi qui suit le 8 de septembre et finit à Noël ; le second finit à Pâques, et le troisième finit au commencement de juillet.

L'enseignement se donne par des professeurs *titulaires*, par des professeurs *agregés* et par des professeurs *chargés de cours*. Les premiers sont seuls professeurs proprement dits, peuvent seuls être membres du Conseil Universitaire et avoir voix délibérative dans les conseils des facultés. Un professeur titulaire dans une faculté ne peut plus, depuis l'année 1871-72, être nommé professeur titulaire dans une autre ; mais il peut y être professeur *agregé* ou *chargé de cours*.

Les cours sont privés dans les facultés de Théologie, de Droit et de Médecine. Cependant tout prêtre peut être admis aux cours de Théologie ; il en est de même à l'égard des hommes de loi, pour les cours de Droit, et à l'égard des médecins et des chirurgiens, pour les cours de Médecine. Dans la faculté des Arts, il y a des cours publics et des cours privés ; ceux-ci ne sont que pour les élèves ou étudiants de la faculté.

Une fois par semaine, dans les cours privés, le professeur consacre le temps d'une leçon à un examen de ses élèves sur les matières étudiées pendant la semaine.

A la fin de chaque terme, tous les élèves sont examinés sur les différentes matières qui leur ont été enseignées durant ce terme. Cet examen, qui est

oral, se fait devant des jurys de trois professeurs. Les résultats, qui sont consignés dans les registres, se traduisent par l'une des six notes *Très-bien, Bien, Assez bien, Médiocre, Mal, Très-mal*, selon le cas. Tout examen partiel qui mérite l'une des trois dernières notes, est entaché d'un vice qui s'oppose à l'obtention des Degrés, jusqu'à ce qu'il soit remplacé, à un terme ultérieur, par un examen suffisant.

Il y a deux classes d'élèves : les *élèves* proprement dits, qui ont subi avec succès les examens de l'Inscription dans la faculté des Arts ; et les *élèves-étudiants* qui n'ont pas subi cet examen. Ces élèves sont absolument sur le même pied, toute la différence consistant en certains avantages pécuniaires faits aux premiers. C'est une triste nécessité à laquelle il a fallu malheureusement se plier, à cause du peu de protection accordée dans ce pays aux jeunes gens qui ont fait de sérieuses études. L'Université Laval a fait ce qu'elle a pu pour lutter contre un tel état de chose. Mais que pouvait-elle *seule* ? Elle a dû reculer, et mettre tous les élèves sur le même rang, se contentant de faire plus de sacrifices, en exigeant moins de compensation pécuniaire de la part de ceux qui ont fait un cours d'étude.

## Faculté de Théologie.

Les professeurs de Théologie sont nommés par l'Archevêque de Québec, Visiteur de l'Université, sur présentation du Conseil Universitaire.

L'enseignement se donne en quatre années et comprend les matières suivantes :

- Morale, 160 leçons par année.
- Dogme, 280 leçons par année.
- Ecriture Sainte, 80 leçons par année.
- Histoire ecclésiastique, 40 leçons par année.
- Eloquence, 20 leçons par année.
- \* Langues sacrées, 40 leçons par année.
- Rites, 20 leçons par année.
- \* Institutions canoniques, 80 leçons par année.
- \* Décrétales, 160 leçons par année.

Aucun élève en Théologie n'est admis à moins qu'il n'ait exhibé au Recteur la permission et les lettres testimoniales de son évêque.

L'inscription comme élève s'obtient en subsistant avec succès les examens requis par la faculté des Arts. Cet examen est de rigueur pour le diocèse de Québec, en vertu d'une décision de l'Archevêque de Québec. Les ecclésiastiques des autres diocèses peuvent, d'ici à septembre 1878, obtenir leur inscription sur un simple certificat d'études complètes faites avec succès.

Pour obtenir le Baccalauréat en Théologie, il faut être élève inscrit, avoir suivi les cours durant six termes à l'Université ou dans un Grand Séminaire affilié, et avoir obtenu au moins la note *Assez bien* pour toutes les matières de ces examens, qui doivent embrasser la moitié des manuels de dogme et de morale adoptée par les établissements où l'on étudie, ainsi

\* Les cours marqués d'un astérisque \* sont facultatifs pour le moment et ne se donnent que s'il se présente un nombre suffisant d'élèves.



que les autres matières obligatoires qui s'enseignent dans cet intervalle de temps.

La licence en Théologie peut s'obtenir à la fin de la troisième année par les Bacheliers en Théologie qui ont eu au moins la note *Assez bien* sur toutes les matières, aux examens des deux premiers termes de cette troisième année, ou qui ont réparé un examen défectueux par un examen subséquent, et qui, à la fin du troisième terme, subissent 1<sup>o</sup> l'examen de terme avec le même succès sur les matières autres que la Théologie dogmatique et morale; 2<sup>o</sup> Une double épreuve spéciale, l'une écrite, l'autre orale, sur la partie de la Théologie dogmatique et morale vue dans cette troisième année.

La langue latine est la seule dont on puisse faire usage dans ces épreuves. L'épreuve orale dure une heure et peut être publique. Il est accordé six heures pour l'épreuve écrite; dans cette dernière, on remet au candidat un exemplaire de la Vulgate sans notes, et le Concile de Trente. L'épreuve écrite peut se faire dans les séminaires affiliés, mais l'examen oral se fait régulièrement à Québec.

Chacune des matières de l'examen, tant écrit qu'oral, est appréciée au moyen de l'une des six notes *Très-bien*, *Bien*, *Assez bien*, *Médiocre*, *Mal*, *Très-mal*. Une quelconque des trois dernières notes est éliminatoire.

Le candidat est licencié *avec grande distinction* s'il n'a que des notes *Bien* et *Très-bien* et que les *Très-bien* dominent. Il est reçu *avec distinction* si, dans le même cas, les *Bien* sont en aussi grand nombre que les *Très-bien*, et même s'il a quelques *Assez bien*, pourvu que ces derniers soient rachetés par un nombre double de *Très-bien*. Dans les autres cas il est simplement admis.

Le Doctorat en Théologie peut s'obtenir par les Licenciés en Théologie au bout de la quatrième année d'étude, par une série d'examens de terme et d'examens spéciaux analogues à ceux qu'il faut subir pour la Licence, en y ajoutant la partie du Droit canonique qui concerne les empêchements de mariage. Seulement l'examen tout entier se fait à l'Université, l'épreuve orale est toujours publique et doit durer au moins une heure et demie.

#### *Droit canonique.*

Le Baccalauréat en Droit canonique s'obtient à la fin des *Institutions*, aux conditions ordinaires. Ceux qui commencent l'étude du Droit canonique après un cours complet de Théologie, sont considérés *ipso facto* comme Bacheliers en Droit canonique.

La Licence et le Doctorat en Droit canonique s'obtiennent à la fin de la troisième année du cours de Droit canonique. Les élèves qui n'ont que les notes *Bien* et *Très-bien* pour toutes les matières sont admis au Doctorat; celui qui a quelque autre note est admis à la Licence ou est renvoyé suivant le cas.

Les rescrits pontificaux n'autorisent pas l'Université Laval à accorder des degrés honorifiques en Théologie ou en Droit canonique. Il faut absolument, pour obtenir les degrés, suivre les cours au moins dans un Grand Séminaire affilié et subir les examens requis.

## Faculté de Droit.

L'enseignement se donne en trois ans et comprend les matières suivantes :

- Droit romain, 228 leçons.
- Droit civil, 600 leçons.
- \* Introduction au Droit civil, 84 leçons.
- Procédure civile, 144 leçons.
- Droit commercial et Droit maritime, 108 leçons.
- Droit criminel, 72 leçons.
- Droit administratif, 150 leçons.
- \* Droit international, 72 leçons.

Pour arriver aux degrés il n'est pas nécessaire d'être élève inscrit, mais il faut avoir suivi les cours avec régularité.

Le Baccalauréat s'obtient à la fin de la troisième année par ceux qui ont subi avec succès tous les examens de termes, ou qui ont réparé les examens défectueux. Comme on le voit, le Baccalauréat en Droit n'est donné, à l'Université Laval, qu'aux étudiants qui ont assisté à 1300 leçons de Droit, et subi avec succès 9 examens sur toutes les branches du Droit. De plus les certificats d'assiduité aux cours qui sont donnés aux étudiants en Droit qui n'ont pas obtenu un degré, doivent contenir les notes détaillées, bonnes ou mauvaises, de leurs examens de termes.

La Licence peut s'obtenir, à la même époque que le Baccalauréat, par ceux qui, ayant droit d'ailleurs au Baccalauréat, remplacent le neuvième examen de terme par un double examen spécial, l'un oral, l'autre écrit, embrassant toutes les matières de l'enseignement.

Les Licenciés en Droit ne peuvent se présenter aux épreuves du Doctorat qu'une année au moins après la Licence. Les épreuves consistent à soutenir publiquement, en présence des Docteurs et des Professeurs titulaires de la faculté, une thèse sur un sujet pris dans la matière de l'enseignement de la faculté, et un certain nombre de propositions appartenant aux principales parties de cet enseignement.

## Faculté de Médecine.

### 1° ENSEIGNEMENT.

L'enseignement de la faculté de Médecine se donne en quatre années. Cependant, en faveur des élèves peu fortunés qui ont passé une année d'étude chez un patron à la campagne, les leçons sont tellement distribuées que, absolument parlant, un élève de grande bonne volonté peut les suivre toutes en trois ans ; mais cet arrangement n'est pas un avantage au point de vue des études, et les élèves ne devraient s'y résigner que lorsqu'ils ne peuvent absolument faire autrement.

Jusqu'à cette année les jeunes gens qui avaient fait une année de Philosophie pouvaient obtenir l'inscription comme élèves réguliers et faire

\* Les cours marqués d'un astérisque \* ne forment pas partie obligée de l'enseignement. Cependant les élèves sont obligés de les suivre, lorsqu'ils se donnent.

coïncider, comme tels, leur première année de Médecine avec leur seconde année de Philosophie. Cette permission, qui n'était pas non plus un avantage, n'existe plus : dorénavant les élèves n'obtiendront l'inscription régulière qu'après avoir subi avec succès les deux examens exigés par la faculté des Arts.

L'enseignement de la faculté de Médecine comprend les matières suivantes, divisées en deux sections, les Primaires et les Finales :

*Primaires.*

Anatomie descriptive et topographique, 240 leçons.  
Anatomie pratique, 200 leçons de deux heures.  
Anatomie microscopique ou Histologie, 72 leçons.  
Physiologie, 220 leçons.  
Pathologie générale, 110 leçons.  
Hygiène, 70 leçons.

Les élèves doivent en outre suivre, à la faculté des Arts, les cours suivants :

Chimie, 240 leçons.  
Botanique, 60 leçons.

*Finales.*

Matière médicale et Thérapeutique général, 240 leçons.  
Pathologie externe et Médecine opératoire, 240 leçons.  
Pathologie interne et Thérapeutique spéciale, 240 leçons.  
Tocologie, 240 leçons.  
Médecine légale, 70 leçons.  
Toxicologie, 60 leçons.  
Maladies des yeux et des oreilles, 60 leçons.  
Clinique externe, 180 leçons.  
Clinique interne, 180 leçons.  
Clinique des maladies des yeux et des oreilles, 30 leçons.  
Clinique des accouchements : chaque élève assiste à au moins six cas.

COURS PRATIQUES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

*Cliniques.*

Convaincue qu'il est d'une nécessité urgente de préparer les jeunes médecins à l'exercice de leur art, non-seulement par des cours théoriques étendus et très-développés, mais encore par des leçons pratiques et l'étude constante des diverses maladies aux lits mêmes des malades, l'Université a cru devoir aller beaucoup au-delà des exigences de la loi pour le nombre de ses Cliniques. Ainsi, outre que le nombre des leçons de Clinique qui se donnent à l'Hôpital de la Marine et à l'Hôtel-Dieu dépasse de moitié celui qui est exigé par la loi Provinciale, (c'est-à-dire, est de 180 par année au lieu de 120,) les élèves de l'Université ont, au Dispensaire, une Clinique interne et externe facultative et une Clinique obligatoire sur les maladies des yeux et des oreilles, et à la Morgue, des leçons de Médecine légale pratique.

*Cliniques du Dispensaire.*

Le Dispensaire de Québec a été ouvert le 19 février 1866. A cet établissement, tous les pauvres de la ville, sans distinction de croyances ou d'ori-

gines, reçoivent gratuitement les soins et remèdes que requiert leur état. Monsieur le curé de Québec et le Recteur de l'Université sont les Directeurs de l'établissement.

Les docteurs Tessier, H. Blanchet, LaRue, Simard, Verge, J.-B. Blanchet, A. Belleau et E. Casgrain sont chargés du service médical ; et les Sœurs de la Charité veillent à l'entretien des salles et reçoivent les malades.

Le Dispensaire est ouvert tous les jours depuis 1 h. P. M., jusqu'à 2 h. ou 3 h., suivant le besoin.

Les élèves assistent à l'examen des malades, reçoivent des médecins de service des explications ou leçons cliniques, et sont chargés de la préparation et distribution des remèdes, et des pansements. Les élèves de quatrième année visitent à domicile, sous la direction des médecins de l'établissement, ceux des malades qui ne peuvent se rendre au Dispensaire.

Le docteur Simard, professeur du cours des Maladies des yeux et des oreilles à l'Université, est chargé *spécialement et exclusivement* du traitement de ces maladies. Le docteur Casgrain est chargé *exclusivement* du traitement des maladies dentaires.

#### *Expertises Médico-Légales.*

Avec la bienveillante permission de monsieur le Coroner Panet, les élèves de l'Université sont admis à assister aux diverses enquêtes qui se font à la Morgue, et peuvent profiter des avantages considérables que leur offre cet établissement pour l'étude de la Médecine légale pratique. Le nombre des enquêtes qui se font chaque année à la Morgue, est considérable et très-varié.

#### MUSÉES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

Ces musées se composent de plusieurs collections, des plus complètes et des plus intéressantes du continent américain. Ils comprennent :

1° Les différentes affections pathologiques du système osseux, les monstruosités et l'anatomie comparée. Cette collection renferme plus de 600 pièces naturelles préparées en France avec le plus grand soin par des médecins et des naturalistes. Plusieurs de ces pièces sont uniques.

2° Un grand nombre de pièces préservées dans l'alcool et présentant les états pathologiques divers des parties molles. Cette collection est due aux professeurs de l'Université et à la générosité d'un certain nombre d'autres médecins qui ont bien voulu faire profiter l'Université des précieux résultats de leur expérience.

3° Des pièces artificielles servant à l'étude des maladies de la peau et des affections syphilitiques. Cette partie se compose de 250 pièces, faites à Paris. La finesse du modelé, le nombre et l'exactitude des détails, font de ces pièces artificielles de pathologie, des spécimens authentiques tellement instructifs, qu'il suffit de les avoir vus une fois pour reconnaître immédiatement, sur la nature, les altérations qu'elles représentent.

4° Une collection d'instruments d'une rare beauté et qui ne le cèdent en rien, pour le nombre, l'utilité et le fini des pièces, aux plus belles collections des grandes institutions européennes. Ces instruments ont été fabriqués à Paris, par M. Mathieu, expressément pour l'Université Laval et sous les yeux de M. le professeur Landry.

5° Une collection très-étendue et très-complète d'échantillons de Matière médicale, préparés avec soin, et servant aux démonstrations du professeur de cette partie des sciences médicales.

2<sup>e</sup> DEGRÉS EN MÉDECINE.

Pour obtenir le Baccalauréat dans la faculté de Médecine, il suffit d'avoir suivi les cours conformément aux réglemens durant neuf termes (trois ans), et d'avoir obtenu, à tous les examens de ces neuf termes l'une des notes *Assez bien*, *Bien* ou *Très-bien* pour toutes les matières, ou d'avoir réparé les mauvaises notes par des examens subséquents suffisants. On peut encore obtenir le Baccalauréat en Médecine après six termes seulement (deux ans), aux conditions exprimées plus haut, pourvu que le sixième examen de terme soit remplacé avec succès par le premier examen de la Licence ou du Doctorat en Médecine.

La Maîtrise ou Licence en Médecine, et à plus forte raison le Doctorat, donne droit de pratiquer la Médecine, la Chirurgie et l'Art obstétrique; seulement le Licencié ou le Docteur en Médecine est tenu de faire reconnaître légalement son diplôme par le Bureau provincial de Médecine.

Pour être admis aux épreuves de la Licence et du Doctorat le candidat doit 1<sup>o</sup> avoir suivi régulièrement l'enseignement complet de la faculté. Cependant les étudiants qui ont suivi des cours dans une autre institution, ou qui ont étudié quelque temps sous un patron, peuvent en exhibant au Recteur des certificats convenables, être admis à compléter leur cours. 2<sup>o</sup> Avoir subi avec succès les examens de termes sur toutes les matières de l'enseignement, ou avoir réparé les examens défectueux.

Les épreuves spéciales de la Licence et du Doctorat sont au nombre de deux et se subissent régulièrement: la première, sur les *Primaires*, à la fin de la seconde année; la seconde, sur les *Finales*, à la fin du cours. Ces épreuves sont orales et par écrit.

Il est accordé six heures pour chaque composition écrite, dont le sujet, tiré au sort, est pris dans une partie quelconque de l'enseignement de la faculté. L'examen oral est d'au moins une heure et demie à chaque épreuve. Il y a en outre un examen clinique, au lit des malades, à l'Hôtel-Dieu ou à l'Hôpital de la Marine, sur la Pathologie interne et sur la Chirurgie.

En résumé l'épreuve spéciale de la Licence et du Doctorat dure environ 16 heures, dont près de quatre heures en examen oral.

Une seule note *Mal* ou *Très-mal* est éliminatoire, et même une note *Médiocre* à l'examen des *Primaires* ne fait pas interrompre la séance; seulement le candidat est tenu, pour être admis, de réparer sa mauvaise note en subissant avec succès un nouvel examen sur la même matière lors de la seconde épreuve.

Si le candidat, aux deux épreuves, n'a que des notes *Bien* ou *Très-bien*, il est admis au grade de Docteur en Médecine. Il l'est encore si, ayant eu quelques notes *Assez bien* à la première épreuve, il répare cet échec relatif en subissant un nouvel examen sur les mêmes matières avec les notes *Bien* ou *Très-bien*, lors de la seconde épreuve.

S'il reste des notes *Assez bien*, non rachetées au second examen, le candidat n'est admis qu'au grade de Licencié en Médecine. Il est Licencié avec distinction, s'il a deux fois plus de *Très-bien* que d'*Assez bien*; sinon il est simplement admis à la Licence.

### 3° PRIX DANS LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

#### PRIX MORRIN.

M. le Dr. Joseph Morrin a légué à l'Université une somme de \$2000 dont la rente doit être employée en prix en faveur des élèves en Médecine. Cette rente est partagée en quatre parts, savoir : 1° deux parts d'un tiers chacune, pour former deux premiers prix ; 2° deux parts d'un sixième chacune, pour former deux seconds prix.

Un premier et un second prix sont mis à la disposition des élèves de seconde année ; deux prix semblables sont offerts aux élèves de dernière année. Les élèves de première année sont admis à concourir avec ceux de seconde ; et les élèves de troisième année, avec ceux qui terminent leur cours.

Le concours se fait par écrit et il est absolument analogue à l'épreuve écrite de la Licence et du Doctorat en Médecine : la séance ne doit pas dépasser six heures. Les concurrents signent leur ouvrage d'un pseudonyme, et mettent leur véritable nom avec leur pseudonyme dans une enveloppe cachetée, qui n'est ouverte qu'après la correction. Les prix sont donnés en argent et au mérite absolu.

#### PRIX SEWELL.

Depuis deux ans, M. le Dr. Sewell, Professeur de Pathologie interne, donne un premier et un second prix en argent aux élèves de son cours qui réussissent le mieux dans une composition écrite conduite comme celle du Prix Morrin, mais sur un sujet de Pathologie interne.

### 4° AFFILIATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL AU COLLÈGE ROYAL DES CHIRURGIENS DE LONDRES.

L'effet de cette affiliation est de donner à l'Université Laval les privilèges suivants :

1° L'examen de l'Inscription est reconnu comme équivalent à l'examen préliminaire du Collège Royal des Chirurgiens de Londres.

2° Les certificats d'assiduité aux cours de Médecine suivis à l'Université Laval par les élèves *inscrits* après leur inscription, sont reconnus pour autant par le même Collège.

3° Les Docteurs en Médecine de l'Université Laval sont admissibles à l'examen pour le diplôme de Membre du Collège Royal des Chirurgiens de Londres.

## Faculté des Arts.

### 1° ENSEIGNEMENT.

L'enseignement complet de la faculté des Arts, conduisant à la Maîtrise des Arts, n'est pas encore organisé, faute d'élèves. Vu le peu de ressources que présente le pays comme encouragement à la recherche de ce grade, il est peu probable que cet enseignement soit organisé de sitôt d'une manière sérieuse.



En attendant, et jusqu'au 1er septembre 1873, les professeurs et officiers des Collèges affiliés à l'Université Laval, peuvent être promus au grade de Maître ès Arts, sans examen, pourvu qu'ils aient été chargés, pendant toute la durée de huit années scolaires, d'un ou de plusieurs des emplois suivants : ceux de Préfet des études, de professeur de Philosophie, de professeur de Rhétorique, de professeur de Belles-Lettres, de professeur de Mathématiques, de professeur de Physique et de professeur de Chimie.

Les cours qui se donnent actuellement sont de deux sortes, les cours privés et les cours publics.

#### COURS PRIVÉS.

Les cours privés comprennent toutes les matières exigées pour le second examen de l'Inscription et du Baccalauréat ès Arts. Cet enseignement dure deux ans et embrasse les matières suivantes :

- Philosophie, 260 leçons.
- Mathématiques, 200 leçons.
- Physique, 160 leçons.
- Chimie, 120 leçons.
- Botanique, 40 leçons.
- Astronomie, 40 leçons.
- Minéralogie, 20 leçons.
- Géologie, 20 leçons.
- Architecture, 10 leçons.

Ces cours sont suivis en entier par les élèves en Philosophie du Petit Séminaire de Québec, qui sont élèves de la faculté des Arts ; et partiellement par les élèves en Médecine de première et de seconde année, qui sont aussi réputés élèves de la faculté des Arts pour la Chimie et la Botanique. Peuvent encore être admis à ces cours les élèves et autres jeunes gens déjà admis à suivre les cours de Droit et de Médecine ; les jeunes gens, non élèves du Séminaire, mais qui ont subi avec succès le premier examen de l'Inscription (ils sont réputés élèves) ; enfin les jeunes gens qui étudient la Pharmacie, le Génie civil, l'Arpentage, l'Architecture, etc.

#### COURS PUBLICS.\*

Ces cours, qui se donnent à 8 heures du soir, pour la commodité du public, n'ont pas de durée limitée et varient d'une année à l'autre, de manière que le même sujet ne revienne pas avant une période d'au moins trois ans, bien que le titre d'un cours puisse rester le même pendant les plus d'années. Les sujets sont variés et choisis parmi ceux qui offrent le plus d'attrait ou d'utilité pour le public.

La partie scientifique de ces cours est surtout expérimentale, bien que les calculs faciles n'en soient pas exclus. Les capitalistes, et en général les hommes instruits qui s'intéressent au développement des ressources du pays, sont spécialement invités à ces cours. Ils y trouveront des détails propres à les diriger dans l'emploi et le placement bien entendus de leurs capitaux.

Les étudiants en Droit et en Médecine, les élèves de l'École Normale et les élèves de dernière année de Philosophie du Petit Séminaire, qui formeront comme l'auditoire obligé de ces cours, y puiseront une foule de notions

\* Les hommes seuls sont admis à ces cours.

pratiques utiles, qu'ils contribueront à disséminer plus tard dans tout le pays, comme prêtres, médecins, avocats, notaires ou instituteurs.

#### COURS DE SCIENCES APPLIQUÉES.

A la demande et avec le concours du Gouvernement provincial, l'Université se propose d'ouvrir prochainement un cours régulier de Sciences appliquées aux Arts et à l'Industrie, afin de permettre aux jeunes gens qui voudraient suivre les carrières industrielles, d'être en état de faire honneur aux positions que ces carrières peuvent présenter.

Cet enseignement durera trois ans, et comprendra, outre plusieurs des cours privés et publics indiqués ci-dessus, les principales branches du génie civil, le dessin, l'arpentage, l'agriculture, les industries chimiques, minières et métallurgiques, l'architecture, la construction des chemins ordinaires, chemins de fer, canaux, etc.

#### MUSÉES DE LA FACULTÉ DES ARTS.

##### *Cabinet de Physique.*

Le cabinet de Physique maintenant à l'usage de la faculté des Arts est un des plus complets de l'Amérique. Il renferme sur toutes les branches de la Physique près de 1,000 instruments, comprenant la plupart des appareils qui servent à démontrer les découvertes les plus récentes.

Il y a en outre les instruments nécessaires à l'enseignement des Mathématiques et de l'Astronomie.

##### *Musées de Minéralogie et de Géologie.*

Les collections de provenances diverses, qui composaient l'ancien cabinet de Minéralogie du Séminaire de Québec, ainsi que des additions considérables renfermant un grand nombre de substances rares, ont été fondues en une seule collection arrangée systématiquement par M. Th. Sterry Hunt. Indépendamment de cette collection générale, plusieurs autres, plus petites mais très-complètes, servent à montrer certaines propriétés spéciales: v. g. l'échelle de dureté; les propriétés optiques, électriques, organoleptiques des minéraux; le clivage, ainsi que les différents modes de composition et de structure. Il y a en tout au delà de 4,000 échantillons.

Le Musée Géologique, composé d'environ 1,500 échantillons, renferme

1° une belle collection de roches représentant toutes les couches qui se distinguent par quelques particularités remarquables de structure ou de composition:

2° Une collection considérable de fossiles de tous les terrains, et surtout des terrains silurien et dévonien du Canada. Ces derniers viennent en grande partie de la Commission Géologique de la Province. Il y a aussi un grand nombre de fossiles donnés par des particuliers, amis de la science.

##### *Musée botanique.*

Ce musée occupe les salles qui se trouvent à la suite des collections minéralogiques. Les deux premières salles renferment les échantillons du règne végétal qui ne peuvent trouver place dans les herbiers. Ces collections se divisent comme suit:

1° Une collection des bois canadiens employés dans l'industrie et ayant une valeur commerciale.

2° Plusieurs collections de bois préparés spécialement pour l'étude. La principale est celle de nos végétaux ligneux indigènes, qui est une des plus complètes de l'Université.

3° Plusieurs collections de bois exotiques; entre autres, une collection très-remarquable des bois de commerce qui se vendent sur les marchés d'Angleterre.

4° Une collection de fruits artificiels d'une rare beauté, auxquels on peut rapporter les nombreuses variétés de pommes, poires, prunes, pêches, etc.

5° Une collection de champignons artificiels, comprenant les champignons comestibles, les champignons suspects et les champignons vénéreux. La dernière salle contient l'herbier, ou plutôt la collection des herbiers de provenances diverses, tous authentiques, qui composent 1° l'herbier américain (plantes du Canada et des Etats-Unis), 2° l'herbier général (plantes d'Europe, d'Asie, etc.) Ces herbiers contiennent environ 10,000 plantes, toutes nommées et classées.

#### *Musée de Zoologie.*

Le Musée Zoologique compte près de 600 oiseaux, dont plus de 300 obtenus et nommés par l'entremise de l'Institution Smithsonian de Washington, proviennent des différentes parties de l'Union Américaine. La collection canadienne, outre les oiseaux, compte de plus une quarantaine de quadrupèdes et autant de poissons.

La collection d'insectes se monte maintenant à près de 4,000 individus, la plupart nommés, et renferme plusieurs échantillons types d'espèces nouvelles, vérifiées par les premiers entomologistes des Etats-Unis.

Nous devons mentionner aussi une collection d'œufs d'oiseaux en voie de progrès, ainsi qu'une collection déjà considérable de coquilles canadiennes et exotiques.

#### *Musée Ethnologique.*

Le Musée Ethnologique, dont la partie principale est le Musée Huron de M. Taché, consiste en antiquités canadiennes et européennes de toutes sortes. Ce musée malheureusement n'est pas beaucoup susceptible d'augmenter à prix d'argent. Il ne peut guères s'accroître qu'avec le temps et tout ce qui rappelle l'industrie ou les mœurs des premiers habitants du Canada et de l'Amérique en général.

## 2° DEGRÉS DANS LA FACULTÉ DES ARTS.

Le seul degré qui offre quelque intérêt actuel dans la faculté des Arts est celui de Bachelier, puisque c'est le seul qui se donne sur examen.

Il y a trois Baccalauréats dans la faculté des Arts : le Baccalauréat ès Arts, le Baccalauréat ès Lettres et le Baccalauréat ès Sciences. Tous trois, ainsi que l'Inscription, sont des certificats de bonnes études secondaires, mais faites avec des succès différents.

Tout candidat à l'Inscription ou au grade de Bachelier dans la faculté des Arts, doit subir deux examens, l'un ordinairement après la Rhétorique, l'autre à la fin du cours de Philosophie. Ces examens se font par écrit, en français ou en anglais, au choix du candidat. Cependant une partie de l'examen, généralement une des questions d'histoire, doit se faire dans

l'autre langue. Le travail est distribué en six séances au premier examen (examen des Lettres), et en quatre au second (examen des Sciences).

Les sujets de l'examen des Lettres, avec les nombres de points à gagner, sont :

- 1° Une Version latine, 18 points ;
  - 2° Une Version grecque, 18 points ;
  - 3° Un Thème latin, 18 points ;
  - 4° L'Histoire universelle, l'Histoire du Canada et la Géographie, 24 points ;
  - 5° Les principes et l'histoire de la Littérature et de la Rhétorique, 24 points ;
  - 6° Une composition littéraire, 36 points.
- Les matières de l'examen des Sciences sont :
- 1° Une dissertation philosophique, 30 points ;
  - 2° Physique et Chimie, 18 points ;
  - 3° Mathématiques et Astronomie, 18 points.
  - 4° Histoire naturelle, 9 points.

Les Mathématiques ne supposent que l'Arithmétique, l'Algèbre jusqu'aux équations du second degré inclusivement, la Géométrie élémentaire et la Trigonométrie rectiligne. En Histoire naturelle on ne demande que la Botanique, la Minéralogie et la Géologie.

La durée de ces divers examens forme un total de *trente-sept heures*. Les candidats n'apportent avec eux ni livres, ni notes, ni même de papier ; on leur fournit ce qui leur est indispensable, et ils trouvent des dictionnaires dans le lieu des séances. Leurs noms ne doivent pas se trouver sur les copies de leur travail ; ils le remplacent par un pseudonyme, qui n'est connu qu'après toute correction faite. Les candidats ne peuvent sortir pendant le temps des séances, que pour des raisons majeures approuvées par celui qui préside. S'ils étaient soupçonnés de s'être procuré en sortant le secours de quelque personne ou de quelque ouvrage, leur travail ne serait pas apprécié.

Les candidats, à chaque examen, sont distribués en trois catégories : la première se compose de ceux qui ont conservé au moins les deux tiers de leurs points en somme, sans avoir été au-dessous du sixième en aucune matière ; la seconde comprend ceux qui, sans avoir les deux tiers, ont au moins le tiers de leurs points en somme, et au moins le neuvième sur chaque matière ; enfin, la troisième catégorie renferme ceux qui n'ont pas conservé le tiers de la somme des points. Ceux qui ne peuvent être classés dans la première ou la seconde catégorie que parce qu'il leur manque le sixième ou le neuvième dans quelques matières, sont tenus de reprendre ces matières avec un succès suffisant, à un examen subséquent, faute de quoi, ils perdent leur droit à être classés.

Les candidats de la première catégorie aux deux examens sont Bacheliers ès Arts.

Ceux de la première catégorie à l'examen des Lettres et de la seconde à celui des Sciences, sont Bacheliers ès Lettres.

Les candidats de la seconde catégorie à l'examen des Lettres et de la première à celui des Sciences, sont Bacheliers ès Sciences.

Enfin, ceux de la seconde catégorie aux deux examens sont *inscrits*.— Cette *Inscription*, qui se trouve acquise, à plus forte raison, par ceux qui sont Bacheliers, équivaut à la *Matriculation* des Universités anglaises.

L'Inscription de l'Université Laval est reconnue comme correspondant à l'examen préliminaire du Collège Royal des Chirurgiens de Londres.

Pour être admis, en dehors des Collèges affiliés, à subir les examens de l'Inscription et du Baccalauréat ès Arts, il faut en faire la demande au Recteur par écrit, quinze jours au moins avant le commencement de l'examen, et lui envoyer en même temps un certificat de bonnes mœurs signé par le Supérieur du Collège où l'on étudie. S'il y a plus de deux mois qu'on a cessé de fréquenter un collège, il faut un second certificat signé par son curé ou ministre.

Les élèves des Collèges affiliés ne sont pas tenus de faire cette demande, ni d'envoyer le certificat ci-dessus ; il suffit que leurs noms soient transmis au Recteur par leurs Supérieurs respectifs.

**MATIÈRES DES ÉPREUVES POUR L'INSCRIPTION ET LE BACCALAURÉAT  
ÈS ARTS, ÈS LETTRES ET ÈS SCIENCES, EN JUIN 1871.**

**PREMIER EXAMEN.**

*Composition littéraire.*— Sur la place Vendôme une colonne de bronze, digne rivale de la colonne Trajane, portait dans les nués la statue de l'Empereur (Napoléon I) et déroulait en spirale l'histoire de la campagne d'Austerlitz, gravée en caractères ineffaçables, écrite en relief avec les canons conquis sur les ennemis de la France.

(Amédée Gabourd—Histoire de France.)

*Faire le discours par lequel un membre de la Commune de Paris se prononce contre l'adoption du décret ordonnant la démolition de la colonne Vendôme.*

*Histoire universelle.*—Rome sous la royauté.—[Programme : Étendue de cette période.—Principaux événements politiques, sociaux, religieux.—Guerres.—Révolutions.—Grands hommes politiques, religieux, littéraires.—(Résumé).]

*Histoire du Canada,* à traiter en ANGLAIS.—Période du gouvernement royal (1663-1760).—[Programme : On ne demande qu'un aperçu général, avec énumération des principaux événements, hommes remarquables, gouverneurs ; des principales découvertes ; des plus importantes fondations.—Progrès et améliorations.]

*Géographie.*—Le Saint-Laurent.—[Programme : Source.—Embouchure.—Longueur approximative du cours.—Pays parcourus.—Villes remarquables arrosées.—Principaux affluents.—Îles.—Cascades.]

*Littérature.*—De la disposition des faits dans la narration : exposition, nœud, dénouement.

*Rhétorique.*—De l'éloquence politique envisagée au point de vue moral ; des conditions essentielles pour qu'elle atteigne son degré de perfection.

*Histoire littéraire.*—Boileau.—[Programme : Quand, où il vécut.—Ses principaux ouvrages.—Qualités ; défauts ; appréciation.—Caractères distinctifs de l'auteur.—Rang qu'il occupe dans la littérature générale, nationale.]

Version grecque.—Oratio contra Androtonem.

Ὅπερ Εὐκτῆμων, ὦ ἄνδρες δικασταί, παθὼν ὑπ' Ἀνδροτίωνος κακῶς ἅμα τῇ τε πλὴι βοηθεῖν οἴεται δεῖν καὶ δίκην ὑπὲρ αὐτοῦ λαβεῖν, τοῦτο καὶ γὰρ πειράσομαι ποιεῖν, ἐὰν ἀρ' οἴός τ' ὦ. συμβέβηκε δὲ πολλὰ καὶ δεινὰ καὶ παρὰ πάντας τοὺς νόμους Εὐκτῆμονος ὑβρισμένου ἐλάττω ταῦτ' εἶναι τῶν ἐμοὶ γεγενημένων δι' Ἀνδροτίωνος πραγμάτων. οὗτος μὲν γ' εἰς χρήματα καὶ τὸ παρ' ὑμῶν ἀδίκως ἐκπεσεῖν ἐπεβουλεύθη, ἐμὲ δ' οὐδ' ἂν ἐδέξατο τῶν ὄντων ἀνθρώπων οὐδὲ εἰς, εἰ τὰ κατασκευασθέν' ὑπὸ τούτου παρ' ὑμῖν ἐπιστεύθη. Αἰτιασάμενος γάρ με, ἃ καὶ λέγειν ἂν ὀκνήσειέ τις, εἰ μὴ τύχοι προσόμοιος ὢν τούτῳ, τὸν πατέρ' ὡς ἀπέκτον' ἐγὼ τὸν ἐμαυτοῦ, καὶ κατασκευάσας ἀσεβείας γραφὴν οὐκ ἐπ' ἐμέ, ἀλλ' ἐπὶ τὸν θεῖόν μου, γράψας ἀσεβεῖν ἐμοὶ συνίόντ' εἰς ταῦτό, ὡς πεποιηκότι ταῦτα, εἰς ἀγῶνα κατέστησεν. ὃν εἰ συνέη τὸθ' ἀλῶναι, τίς ἂν ἀβλιώτερ' ἐμοῦ πεπονηθῶς ἦν ὑπὸ τούτου; τίς γὰρ ἂν ἦ φίλος ἢ ξένος εἰς ταῦτό ποτ' ἐλθεῖν ἠθέλησεν ἐμοί; τίς δ' ἂν εἶσε πόλις ποῦ παρ' ἐαυτῇ γενέσθαι τὸν τῶ τοιοῦτ' ἀσέβημα δοκούντ' εἰργάσθαι; οὐκ ἔστιν οὐδεμία.

Version latine.—Déception de Cicéron au retour de sa questure en Sicile.

Non vereor, ne mihi aliquid, iudices, videar arrogasse, si de quaestura mea dixero. Quamvis enim illa floruerit, tamen eum me postea fuisse in maximis imperiis arbitror, ut non ita mihi multum sit ex quaesturae laude repetendum: sed tamen non vereor, ne quis audeat dicere, ullius in Sicilia quaesturam aut gratiorem, aut clariorem fuisse. Vere mehercules hoc dicam: sic tum existimabam, nihil homines aliud Romae, nisi de quaestura mea, loqui. Frumenti in summa caritate maximum numerum miseram; negotiatoribus comis, mercatoribus justus, municipibus liberalis, sociis abstinens, omnibus eram visus in omni officio diligentissimus. ExcoGITATI quidam erant a Siculis honores inauditi. Itaque hac spe decedebam, ut mihi populum romanum ultro omnia delaturum putarem. At ego, quum casu diebus iis, itineris faciendi causa, decedens e provincia, Puteolos forte venissem, quum plurimi et laudissimi solent esse in iis locis; concidi pane, iudices, quum ex me quidam quaesisset, quo die Roma exissem, et num quid in ea esset novi. Cui quum respondissem, me e provincia decedere: Etiam mehercules, inquit, ut opinor, ex Africa. Huic ego jam stomachans fastidiose, Imo ex Sicilia, inquam. Tum quidam, quasi qui omnia sciret, Quid? tu nescis, inquit, hunc Syracusis quaestorem fuisse? Quid multa? destitisti stomachari, et me unum ex iis feci, qui ad aquas venissem.

Thème latin.—(Tiré de Labruyère.)

Quelques hommes, dans le cours de leur vie, sont si différents d'eux-



mêmes par le cœur et par l'esprit, qu'on est sûr de se méprendre, si on en juge seulement par ce qui a paru d'eux dans leur première jeunesse. Tels étaient pieux, sages, savants, qui, par cette mollesse inseparable d'une trop riante fortune, ne le sont plus. L'on en sait d'autres qui ont commencé leur vie par les plaisirs, et qui ont mis ce qu'ils avaient d'esprit à les connaître, que les disgrâces ensuite ont rendus religieux, sages, tempérants. Ces derniers sont, pour l'ordinaire, de grands sujets, et sur qui l'on peut faire beaucoup de fond : ils ont une probité éprouvée par la patience et par l'adversité ; ils entent sur cette extrême politesse que le commerce des hommes bien nés leur a donnée, et dont ils ne se défont jamais, un esprit de règle, de réflexion, et quelquefois une haute capacité, qu'ils doivent à l'étude et au loisir d'une mauvaise fortune.

Tout notre mal vient de ne pouvoir être seuls : de là le jeu, le luxe, la dissipation, le vin, l'ignorance, la médisance, l'envie, l'oubli de soi-même et de Dieu.

L'homme semble quelquefois ne se suffire pas à soi-même : les ténèbres, la solitude le troublent, le jettent dans des craintes frivoles et dans de vaines terreurs : le moindre mal alors qui puisse lui arriver est de s'ennuyer.

## SECOND EXAMEN.

*Philosophie.*—Définition, existence et sanction de la loi naturelle.

*Physique.*—1° Énoncé du principe d'Archimède—Pourquoi un corps plus léger que l'eau vient-il flotter à la surface de l'eau, tandis qu'un ballon ne s'élève pas au-dessus d'une certaine hauteur dans l'atmosphère ?

2° Densité : Définition—Méthode de la balance hydrostatique pour les corps plus pesants que l'eau—Trouver la densité d'un solide qui pèse 800 grains dans l'air et 600 grains dans l'eau.

3° Qu'est-ce qu'un levier ?—Comment se distinguent les trois genres de levier ?—Dans quels cas la Puissance a-t-elle l'avantage ?

[*Nota.*—Répondre strictement à la question dans le moins de mots possible.—Faire le problème sur la copie même.]

*Chimie.*—Cyanogène—Iodure d'azote—Sulfure de carbone. (Composition ou formules ; état physique ; propriété la plus saillante.)

*Mathématiques.*—1° Trouver la valeur de la fraction

$$\frac{4\frac{1}{5} \times 2\frac{3}{5}}{5\frac{1}{5} - 4\frac{1}{2}}$$

$$\frac{4\frac{1}{5} \times 2\frac{3}{5}}{5\frac{1}{5} - 4\frac{1}{2}}$$

$$\left( a^{\frac{3}{2}} - a^{-\frac{3}{2}} \right) \text{ par } \left( a^{\frac{1}{2}} - a^{-\frac{1}{2}} \right)$$

2° Diviser

3° Il est entre 3 et 4 heures ; l'aiguille des minutes est exactement sur le prolongement de l'aiguille des heures. Quelle heure est-il ?

4° Un nombre, composé de deux chiffres, est égal d'une part au quadruple de la somme de ses chiffres, d'autre part au double de leur produit. Quel est ce nombre ?

5° Un plan coupe une pyramide à la moitié de la hauteur de la pyramide et parallèlement à la base. Quel est le rapport de l'aire de la base à l'aire de la section ? (Énoncer sans démonstration la proposition sur laquelle s'appuie la réponse.)

6° Dans un triangle ABC, on donne les deux côtés AB et AC, ainsi que

l'angle compris A. Que faut-il faire pour avoir les angles B et C ainsi que le côté BC ?

[Nota.—Donner le détail des calculs.]

*Astronomie.*—1° Qu'est-ce que la Lune ?

2° Qu'entend-on par *neuds* de la Lune ?

3° Pourquoi n'y a-t-il pas une éclipse de Lune à chaque pleine Lune ?

[Nota.—Répondre strictement à la question.]

*Botanique.*—Étamines et pistils ; leur structure et leur position relative dans la fleur.

*Mnéralogie.*—Composition *minéralogique* des roches suivantes : granite, gneiss, grès, basalt. (On ne demande pas la composition *chimique*.)

*Géologie.*—Ranger dans l'ordre des terrains, en commençant par les plus récents, les terrains suivants : jurassique, quaternaire, carbonifère, miocène, crétacé, laurentien, trias, dévonien, éocène, silurien, pliocène.

### 3° PRIX DANS LA FACULTÉ DES ARTS.

#### PRIX DU PRINCE DE GALLES.

Son Altesse Royale le Prince de Galles, à l'occasion de sa visite à l'Université Laval, le 22 août 1860, a daigné faire don à cette institution de la somme de \$800 pour fonder un ou des prix en faveur des élèves.

C'est la rente de cette somme qui constitue le prix appelé *Prix du Prince de Galles*. Il est donné chaque année, lors de la rentrée des facultés après les vacances, à l'élève qui a subi avec le plus de succès, depuis la rentrée des facultés de l'année précédente, les épreuves du Baccalauréat ès Arts, pourvu qu'il ait conservé au moins les quatre-cinquièmes de la somme de tous les points.

Comme il s'agit d'un concours, ce prix ne peut pas être gagné par une reprise d'examen ou par un second essai.

Si, quelque année, aucun élève ne conserve les quatre-cinquièmes de ses points, la rente de cette année est ajoutée au capital pour augmenter le prix des années suivantes.

La valeur actuelle du prix du Prince de Galles est de \$64.

#### AVANTAGE FAIT AUX BACHELIERS ÈS ARTS PAR LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

Tout Bachelier ès Arts qui conserve en somme, dans ses deux examens, 170 points ou plus, peut suivre gratuitement les cours d'une des facultés, tant qu'il obtient la note *Très-bien* aux examens de terme.

#### CONCOURS DE POÉSIE ET D'ÉLOQUENCE.

Ces deux concours sont ouverts à tous les compétiteurs de bonne volonté qui ne sont ni membres ni officiers de l'Université Laval, ni élèves des collèges et des écoles.

Chacun de ces concours a lieu de deux ans en deux ans, de manière que l'un des deux ait lieu tous les ans. Ils sont essentiellement en langue française.

Les travaux du concours d'éloquence ne doivent pas exiger moins d'une demi-heure de lecture, ni plus d'une heure, à moins qu'une dérogation à cet égard ne soit permise formellement par la faculté des Arts.

Trois médailles, frappées aux armes de l'Université Laval, avec l'inscription « Prix d'Eloquence » ou « Prix de Poésie », et la date, sont proposées aux Lauréats : l'une en or, la seconde en argent, la troisième en bronze.

Ces prix sont donnés au mérite absolu, et proclamés en séance solennelle de l'Université.

L'œuvre des concurrents doit être adressée en double copie et *franco*, au Secrétaire de la faculté des Arts, avant le 31 mai de l'année du concours, et porter une épigraphe ou devise reproduite dans un pli cacheté contenant le nom et la demeure de l'auteur, avec la déclaration signée que l'ouvrage est inédit.

Toutes les pièces présentées au concours deviennent la propriété de la faculté des Arts, qui, seule, peut permettre de les publier.

Ces pièces sont soumises à l'appréciation d'un jury choisi par cette même faculté.

Les compétiteurs qui se font connaître directement ou indirectement avant la proclamation des Lauréats, sont exclus du concours.

Le concours de poésie qui a été clos le 31 mai dernier, avait pour sujet : *Le Concile Œcuménique et le Monde*.

Le prochain concours d'Eloquence, qui sera clos au 31 mai 1872, a pour sujet : *Eloge historique de Champlain*.

Les pièces doivent être adressées à M. Louis Beaudet, Secrétaire de la faculté des Arts à l'Université Laval.

## Bibliothèque.

La bibliothèque, qui renferme aujourd'hui environ 50,000 volumes sur toutes les branches des Lettres et des Sciences, est ouverte aux professeurs et aux élèves tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 10 h. à 11 h. A. M. ; de 3 h. à 5 h. P. M., et de 8 h. à 9 h. P. M.

Elle est fermée pendant les vacances.

## Discipline.

### 1° DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Nul n'est réputé élève inscrit de l'Université à moins qu'il n'ait obtenu son inscription comme tel. Le Recteur, qui accorde cette inscription, peut exiger de l'aspirant de nouvelles preuves de moralité, s'il s'est écoulé plus de six mois depuis qu'il a subi son dernier examen.

L'inscription ne vaut que pour l'année courante, et doit se renouveler au commencement de chaque année universitaire. Ce renouvellement ne s'accorde cependant qu'à ceux qui s'en sont montrés dignes par leurs talents, leur travail et leur bonne conduite.

Les élèves de tous degrés doivent signer, en entrant, l'engagement d'observer toutes les règles de l'Université.

Tous les élèves doivent remplir avec exactitude les devoirs de la religion. Les catholiques assistent aux offices de leur paroisse les dimanches et les jours de fête. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Le Recteur peut faire donner des conférences religieuses aux élèves catholiques, lorsqu'il le trouve opportun. Tous doivent y assister avec régularité.

L'assiduité au travail, la subordination et le respect à l'égard des officiers et des professeurs de l'Université, des procédés honnêtes envers tout le monde, et enfin l'observation de toutes les règles de l'Université, sont pour les élèves des devoirs dont l'infraction est toujours réprimée.

Les blasphèmes, les paroles obscènes, les actions et les propos qui pourraient faire juger un élève coupable d'irréligion ou d'immoralité, ou compromettre l'honneur de l'Université, exposent à une peine encore plus sévère et même à l'expulsion.

La fréquentation des théâtres, des maisons de jeu et de celles où l'on vend à boire, est rigoureusement interdite, de même que l'entrée de celles dont la réputation serait mauvaise ou équivoque.

Les élèves, ayant à leur disposition, dans la bibliothèque de l'Université, les ouvrages dont ils ont besoin, ne doivent s'abonner à aucune autre. Il leur est défendu de fréquenter les salles de lecture de la ville, où plusieurs trouveraient l'occasion de perdre leur temps et de négliger leurs études. Pour la même raison, ils doivent s'abstenir de prendre une part active dans les affaires politiques et de se charger de la correspondance des journaux.

Ils ne peuvent former d'associations, ni faire de démonstrations collectives, sans en avoir obtenu la permission.

Ils sont tenus de fréquenter les cours avec exactitude. Les professeurs prennent note des absences, et celles-ci sont enregistrées. Outre qu'elles exposent à des peines, lorsqu'elles se font sans raison suffisante, les élèves courent le risque de se voir refuser, à la fin du cours, les certificats d'assiduité dont ils auront besoin.

Les élèves ne peuvent s'absenter des leçons, ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans autorisation, et lorsque, pour cause de maladie, ils sont retenus au logis, ils doivent en informer au plus tôt.

Lorsqu'un élève a eu de longues ou de fréquentes absences, il peut en faire insérer les motifs au registre de l'Inscription, pourvu qu'il les fournisse par écrit et en très-peu de mots.

Les peines autorisées à l'égard des élèves de l'Université, sont :—

- 1° L'admonition particulière ;
- 2° L'admonition devant tous les élèves de la faculté ;
- 3° La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux ;
- 4° Le renvoi temporaire ;
- 5° Le renvoi illimité ;
- 6° L'exclusion ou renvoi définitif.

Les trois dernières peines, lorsqu'elles ont été prononcées par le Conseil d'une faculté ou par le Modérateur, ne s'infligent que du consentement du Recteur. S'il croit devoir le refuser, il est tenu de porter l'affaire devant le Conseil de l'Université, qui maintient ou annule la décision des premiers juges.

L'élève condamné au renvoi illimité ou à l'exclusion, peut appeler lui-même de cette sentence au Conseil de l'Université.

Les élèves simplement inscrits et les étudiants non élèves ont une robe semblable à celle des Bacheliers, sauf les manches, qui sont sans aucune bordure.

Les élèves et les étudiants des facultés de Droit et de Médecine sont tenus de porter le costume universitaire 1° aux cours de leurs facultés respectives; 2° lorsqu'ils assistent en corps aux offices de la cathédrale; 3° dans toutes les autres circonstances où le Recteur le juge convenable. Cependant les élèves et les étudiants en Médecine sont dispensés du costume pour assister aux leçons qui se font dans l'amphithéâtre de démonstration pratique, et lorsqu'ils vont suivre les leçons Cliniques qui se donnent dans les hôpitaux.

## 2° CONDUITE A L'UNIVERSITÉ.

Le vestibule sert de salle d'attente; les élèves ne doivent néanmoins s'y trouver qu'un quart d'heure au plus avant l'heure des leçons ou de l'ouverture de la bibliothèque. Ils peuvent y parler, pourvu qu'ils le fassent de manière à ne déranger personne dans la maison, et à n'être pas entendus dans la rue.

Les élèves et les étudiants non élèves des facultés de Droit et de Médecine doivent être en costume complet pour assister aux leçons des professeurs. L'appariteur peut refuser l'admission à ceux qui se présentent sans costume. Il n'y a d'exceptions que celles mentionnées plus haut pour les étudiants en Médecine.

Les externes prennent et déposent leur costume au vestiaire. C'est là aussi que doivent être déposés, pendant les leçons, leur chapeau, leur canne et les habits qu'ils laissent pour revêtir leur costume. Les internes peuvent avoir leur costume à leur chambre et s'en revêtir là. Les uns et les autres ne doivent avoir sous leur robe que leurs habits ordinaires et non pas ceux qui ne sont destinés qu'à les préserver du froid ou du mauvais temps lorsqu'ils sortent. Dans les occasions solennelles, ces habits ordinaires doivent être noirs, à l'exception de la cravate, qui est blanche.

Les élèves ne sont admis dans la salle des leçons qu'après le signal donné par l'appariteur, et ils doivent en sortir aussitôt que la leçon est terminée. Ils y occupent, pendant tout le terme, la place qu'ils ont prise ou qu'on leur a assignée au commencement du terme. Ils demeurent assis pendant les leçons, et peuvent se couvrir, s'ils sont en costume. Néanmoins, celui à qui le professeur s'adresse nommément, ou qui s'adresse lui-même au professeur, doit demeurer découvert aussi longtemps que le professeur lui parle, ou qu'il parle au professeur. A la rentrée et à la sortie du professeur, toutes les personnes présentes dans la salle se lèvent, et les élèves se découvrent.

Les professeurs ont toute l'autorité nécessaire pour maintenir l'ordre pendant leurs leçons. Ils peuvent même, dans ce but, forcer à se retirer toute personne dont la conduite ne serait pas convenable.

Les élèves et autres étudiants ne doivent ni chanter, ni siffler, ni crier, ni courir, ni fumer dans aucune partie du bâtiment. Ils ne parlent dans les allées, les escaliers ou le vestiaire qu'autant que le demande la politesse envers les officiers et les professeurs de l'Université, ou les personnes du dehors. Ils ne doivent s'arrêter dans ces lieux que pour le même motif.

Il est strictement défendu à tous les élèves et étudiants d'écrire, de faire des figures ou d'en apposer sur quelque partie de la maison ou de l'ameublement que ce soit. Les élèves et autres qui contreviendront à cette défense seront tenus de payer la somme nécessaire pour remettre les choses dans un état convenable, sans être exempts de la peine que méritera leur désobéissance.

Tout dommage fait à la maison ou aux meubles est réparé aux frais de celui qui en est l'auteur, et l'appariteur en est responsable s'il ne le fait pas connaître.

### 3° RÉGLEMENT DES ÉLÈVES INTERNES DE L'UNIVERSITÉ.

ART. I. Le but du Séminaire, en ouvrant un pensionnat pour les élèves de l'Université, a été de les maintenir dans la pratique de leurs devoirs religieux, et de les éloigner des dangers auxquels les jeunes gens sont ordinairement exposés dans les villes. Pour atteindre ce but, on exigera de tous ceux qui habitent la maison, qu'ils se montrent chrétiens en tout et partout, et qu'ils évitent avec soin tout ce qui peut mettre en péril leur vertu ou celle de leurs confrères.

ART. II. Les règlements de l'Université étant obligatoires pour tous les élèves, les internes devront les observer fidèlement, et il est même à désirer que leur exactitude à cet égard puisse servir d'exemple pour les externes.

ART. III. Les élèves internes auront la liberté d'aller en ville, durant le jour. Le Directeur, cependant, aura toujours le droit de suspendre ces sorties, s'il s'aperçoit qu'on en abuse ou qu'elles constituent une perte de temps notable.

ART. IV. Le soir, les élèves ne pourront sortir sans une permission spéciale du Directeur. Une semblable permission sera nécessaire pour s'absenter des repas.

ART. V. Les professeurs de l'Université et les membres du clergé seront admis aux récréations communes chaque fois qu'ils le désireront ; mais il faudra l'agrément du Directeur pour y introduire toute autre personne.

ART. VI. C'est dans les parloirs que les élèves recevront ordinairement les personnes du dehors qui voudront les voir. Ils pourront néanmoins admettre quelquefois dans leur chambre leurs parents et des hommes bien connus et respectables tant par leur âge que par leur conduite. Pour y recevoir des femmes, ils devront obtenir la permission du Directeur, laquelle ne sera jamais accordée à un élève que pour sa mère, sa tante âgée, sa sœur âgée et pour les personnes qui accompagneraient ces parentes.

ART. VII. Lorsque les élèves seront à la maison, c'est dans leurs chambres qu'ils devront passer le temps destiné à l'étude. Ils pourront néanmoins se trouver alors dans la chambre de lecture, pourvu qu'ils n'y conversent pas, s'ils s'y rencontrent plusieurs.

ART. VIII. Au signal d'une leçon, les élèves qui doivent y assister s'y rendront immédiatement et sans bruit, et ils reviendront de même, aussitôt qu'elle sera finie, à moins qu'ils n'en soient empêchés par quelque motif légitime.

ART. IX. Lorsqu'un élève sera dans sa chambre, la porte ne devra jamais être fermée de manière à rendre l'entrée de cette chambre inaccessible au Directeur.



ART. X. Les élèves n'entreront pas dans les chambres les uns des autres, sans la permission du Directeur.

ART. XI. Les récréations se prendront en commun. S'il arrive cependant qu'un élève aime mieux passer à sa chambre le temps destiné à la récréation, il pourra le faire, pourvu qu'il y demeure seul.

ART. XII. Les élèves n'auront dans leurs chambres ni boisson enivrante, ni livres ou journaux dangereux ou même inutiles. Ils ne pourront fumer à la maison que dans la chambre destinée à cet usage, et pendant les heures de récréation. Si quelqu'un désire fumer dans sa chambre, il devra en obtenir la permission.

ART. XIII. Il n'est permis de parler à voix haute, de chanter ou de jouer des instruments de musique dans la maison, qu'aux heures de récréation. Durant le temps des études, les élèves éviteront de converser entre eux; ils ne le feront même avec les personnes du dehors qu'autant que la politesse leur en imposera le devoir, et toujours de manière à ne pas troubler leurs confrères. Depuis la prière du soir jusqu'à celle du matin, le silence devra régner dans la maison.

ART. XIV. Les mouvements journaliers seront comme suit :

A six heures et demie, le lever;

A six heures et trois quarts, la prière du matin ;

A sept heures et quart, le déjeuner;

Après le déjeuner, récréation ;

A huit heures, étude ;

A dix heures, récréation ;

A dix heures et quart, étude ;

A midi, le diner ;

Après le diner, récréation ;

A une heure et demie, étude ;

A trois heures et demie, récréation ;

A quatre heures, étude ;

A six heures, souper ;

Après le souper, récréation ;

A huit heures, la prière du soir ;

Après la prière, étude ;

A dix heures et demie, le coucher.

ART. XV. Les jours de dimanche et de fête d'obligation, il n'y aura d'étude que le matin avant le déjeuner (pour ceux qui n'entendront pas une basse messe), et le soir, après la prière, laquelle se fera, ces jours-là, à neuf heures.

Les élèves catholiques assisteront ces jours-là à tous les offices de la cathédrale, à la place qui leur aura été assignée.

ART. XVI. Pendant les vacances de Noël et de Pâques, ceux qui demeureront au pensionnat observeront, par rapport aux repas et aux sorties en ville, les mêmes règles que pendant le reste de l'année.

ART. XVII. Tout dommage fait par un élève à la maison ou aux meubles sera réparé à ses frais.

N. B.—Le pensionnat n'est plus obligatoire pour ceux dont les parents n'habitent pas la ville de Québec; ils seront tenus seulement de faire approuver par le Recteur la maison où ils se proposent de demeurer, et de ne point changer de domicile sans sa permission.—Les parents sont priés de manifester bien formellement leur intention à cet égard.

## Déboursés que les élèves ont à faire.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1871-72.

### PENSION AU PENSIONNAT.

Les trois termes, du milieu de septembre au milieu de juillet,  
vacances de Noël et de Pâques comprises. .... \$120 00

PAYABLES COMME SUIT :

1<sup>o</sup> Au commencement du premier terme. .... \$ 48 00  
2<sup>o</sup> Au commencement du second terme. .... \$ 37 00  
3<sup>o</sup> Au commencement du troisième terme. .... \$ 35 00

La valeur de vingt demi bourses est mise, par le Séminaire de Québec, à la disposition des élèves et des étudiants à qui les moyens pécuniaires ne permettraient pas de payer pension entière. Ces secours sont accordés, dans l'ordre suivant, aux élèves et aux étudiants qui, munis d'ailleurs des certificats de conduite convenables, justifient de ressources insuffisantes :

- 1<sup>o</sup> Les Bacheliers es Arts, es Lettres, et es Sciences ;
- 2<sup>o</sup> Les élèves simplement inscrits ;
- 3<sup>o</sup> Les étudiants non inscrits

Les demandes pour participer aux bourses doivent être envoyées à M. le Recteur, avant le 15 août de chaque année.

*Remarques.*—1<sup>o</sup> La pension et les cours d'un terme se paient en entier par ceux qui arrivent moins d'un mois après le commencement ou qui partent moins d'un mois avant la fin du terme, ou qui font une ou plusieurs absences durant le terme.

2<sup>o</sup> Les chambres à l'usage de ceux qui viennent loger au pensionnat sont meublées, de manière qu'il n'est nécessaire d'apporter que ses habits et des livres utiles.

- 3<sup>o</sup> Tous les cours se paient d'avance au commencement de chaque terme.

### COURS PRIVÉS DE LA FACULTÉ DES ARTS.

Elèves..... \$10 00 par terme.  
Chaque cours isolé..... \$ 5 00 par terme.  
Etudiants..... \$12 00 par terme.  
Chaque cours isolé..... \$ 6 00 par terme.

N. B. Les élèves de Philosophie du Petit Séminaire, ainsi que les élèves déjà admis à suivre les cours des facultés de Droit et de Médecine ne paient pas pour suivre ces cours.

### COURS DE DROIT.

1<sup>o</sup> *Quand on suit régulièrement le Cours d'étude :*

Elèves inscrits..... \$10 00 par terme.  
Etudiants..... \$12 00 par terme.

2<sup>o</sup> *En dehors de ces conditions :*

Elèves inscrits..... \$ 5 00 par cours et par terme.  
Etudiants..... \$ 6 00 par cours et par terme.

## COURS DE MÉDECINE.

1° Pour ceux qui suivent le Cours régulier de quatre ans :

Elèves inscrits .....	\$15 00 par terme.
Etudiants.....	\$18 00 par terme.

2° Pour ceux qui terminent au printemps :

Elèves inscrits .....	\$16 50 par terme.
Etudiants.....	\$20 00 par terme.

3° Pour ceux qui seraient obligés de suivre tous les cours en trois ans :

Elèves inscrits .....	\$20 00 par terme.
Etudiants.....	\$24 00 par terme.

4° En dehors des conditions précédentes :

Elèves inscrits .....	\$ 5 00 par cours et par terme.
Etudiants .....	\$ 6 00 par cours et par terme.

N. B. Ceux qui suivent les Cliniques à l'Hôpital de la Marine, doivent payer en outre \$3 d'entrée par année à cet établissement.

## PRIX DES DIPLOMES.

D. de Bachelier ès Arts, ou ès Lettres, ou ès Sciences.....	\$ 2 00
D. de Bachelier en Théologie, en Droit, ou en Médecine.....	5 00
N. B. Les Bacheliers ès Arts ne paient rien pour le Diplôme de Bachelier dans les autres facultés.	
D. de Licencié.....	8 00
D. de Docteur.....	20 00

Ces prix doivent être payés avant la délivrance du diplôme.

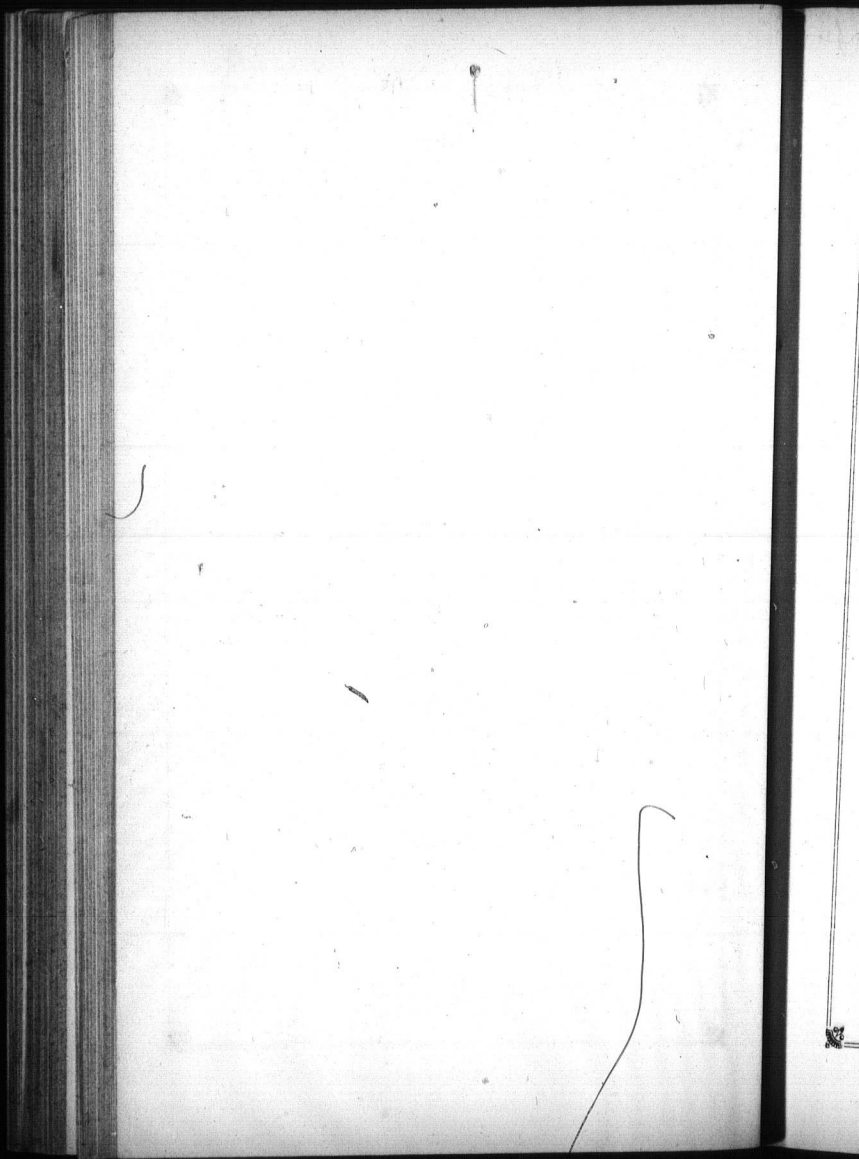
↓

**OFFICIERS, PROFESSEURS ET ÉLÈVES**

DU

**SÉMINAIRE DE QUÉBEC**

DURANT L'ANNÉE 1870-71.





ANNÉE 1870-71.

## SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

Supérieur.

MGR. ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,  
jusqu'à la réception de ses Bulles d'Archevêque de Québec,  
le 24 février 1871.

M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL,

depuis le 24 février 1871.

Directeurs.

M. MICHEL ÉDOUARD MÉTHOT,  
M. CHARLES-HONORÉ LAVERDIÈRE,  
M. OCTAVE AUDET,  
M. ADOLPHE-IGNACE-IRÉNÉE LEGARÉ, *Procureur*.  
M. CYRILLE-ÉTIENNE LEGARÉ,  
M. PIERRE ROUSSEL,  
M. LOUIS-NAPOLÉON MAINGUI, *Assistant-Procureur*.  
M. LOUIS BEAUDET.

Prêtres Agrégés.

M. BENJAMIN PAQUET,  
M. LOUIS-HONORÉ PAQUET,  
M. VICTOR-P. LEGARÉ,  
M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN.

Prêtres Auxiliaires.

M. JEAN-FRANÇOIS BAILLARGÉ,  
M. OVIDE BRUNET,  
M. JOSEPH HOFFMAN, *au collège de Lévis*,  
M. LOUIS-ONEZIME GAUTHIER,  
M. LOUIS-JACQUES LANGIS, *au collège de Lévis*.  
M. ADOLPHE GODBOUT,  
M. ALFRED BERGERON,  
M. ANDRÉ-ALBERT BLAIS,  
M. GEORGE-PIERRE CÔTÉ,  
M. THEOPHILE HOUDE,  
M. LOUIS SANFAÇON,  
M. ADRIEN-J.-A. PAPINEAU.

# GRAND SÉMINAIRE.

Directeur.

M. M.-E. MÉTHOT.

Professeurs.

M. M.-E. MÉTHOT,

M. B. PAQUET,

M. L.-H. PAQUET,

M. L.-N. BÉGIN.

Etudiants en Théologie (1870-71.)

MM. J. F. Audet, *Diocèse de Rimouski.*

James Ballantyne, S. B., *Québec.*

Louis-Philippe Beaulieu, *Notre-Dame de Lévis.*

Anastase Bernard, A. B., *Lotbinière.*

Thomas Bérubé, A. B., *St. Arsène.*

Charles Bourque, A. B., *St. François (Beauce).*

J. Téléphore Carrier, *Notre-Dame de Lévis.*

Flavien-Edouard Casault, *St. Thomas de Montmagny.*

René Casgrain, LL. B., T. B., *Rivière-Ouelle.*

C.-Z. Alyre-L. Collet, L. B., *St. Henri.*

Benjamin Demers, A. B., *St. Romuald.*

Charles Dessaint, *Kamouraska.*

L. Anselme Déziel, L. B., *Ste. Mélanie.*

Rémi Faure, T. D., *Diocèse d'Ottawa.*

George R. Fraser, *Notre-Dame de Lévis.*

Félix Gendron, L. B., *St. Casimir.*

Pierre Genest, S. B., *Québec.*

Apollinaire Gingras, L. B., *St. Antoine.*

David Gosselin, T. B., *St. Laurent, (I. O.)*

J.-Clovis Laflamme dit Kemner, A. B., T. B., *St. Anselme.*

Zoël Lambert, S. B., *St Apollinaire.*



# PETIT SÉMINAIRE.

Directeur

M. CYRILLE-ÉTIENNE LEGARÉ.

Assistant-Directeur.

M. VICTOR-P. LEGARÉ.

Préfet des Études.

M. LOUIS BEAUDET.

Professeurs.

- M. A. PAPINEAU, *de Philosophie.*  
 M. O. BRUNET, *de Botanique.*  
 M. F.-A. H. LARUE, *de Chimie.*  
 M. T.-E. HAMEL, *de Physique.*  
 M. L. SANFAÇON, *de Mathématiques et d'Astronomie.*  
 M. C. LAFLAMME, *de Minéralogie et de Géologie.*  
 M. C.-E. LEGARÉ, *de Rhétorique.*  
 M. L. BEAUDET, *de Seconde.*  
 M. L. GAUTHIER, *d'Histoire.*  
 M. A. GINGRAS, *de Troisième.*  
 M. G. COTÉ, *de Quatrième.*  
 M. N. PAQUET, *de Cinquième.*  
 M. T. G. ROULEAU, *de Sixième.*  
 M. A. DÉZIEL, *de Septième.*  
 M. P. BEAULIEU, *d'Éléments.*  
 M. E. CASAULT, *de Huitième.*

Maîtres de Salle

- |                   |                   |
|-------------------|-------------------|
| M. T. HOUDE, Ptre | M. O. NAUD,       |
| M. D. LEMIEUX,    | M. F. GENDRON,    |
| M. C. LAFLAMME,   | M. B. DEMERS,     |
| M. G. FRASER,     | M. J. BALLANTYNE. |

Professeurs d'Anglais.

- |                 |               |                   |
|-----------------|---------------|-------------------|
| M. A.-A. BLAIS, | M. J. SEXTON, | M. J. BALLANTYNE. |
|-----------------|---------------|-------------------|

Professeurs de Musique Vocale et Instrumentale.

- |                  |                  |
|------------------|------------------|
| M. C. LAVERDIÈRE | M. C. LAVIGUEUR, |
| M. G. FRASER,    | M. E. ROCHETTE,  |

M. E. GAGNON.

Professeur de Dessin.

M. O. BRUNET.

## ÉLÈVES DU PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

1870-71.

### CLASSE SENIOR DE PHILOSOPHIE.

Pierre Annet, *Québec*, P.  
 Louis Asselin, *St. François, (I. O.)*, P.  
 Eusèbe Beaudry, *Pointe-aux-Trembles*, P.  
 F.-X. Bellay, *St. Alexis (Saguenay)*, P.  
 Adalbert Blanchet, *St. Edouard*, P.  
 George Bolduc, *St. Joachim*, P.  
 Philéas Boulet, *Québec*, E.  
 Arthur Bourget, *St. Joseph de Lévis*, P.  
 Cyrille Esnouf, *Beaumont*, P.  
 Cyrille Fortier, *St. Gervais*, P.  
 Cléophas Gagnon, *St. Michel*, P.  
 Antoine Gobeil, *St. Jean, (I. O.)*, P.  
 Ovide Godin, *Cap-Santé*, P.  
 Théophile Gonthier, *St. Raphaël*, P.  
 Lionel Lindsay, *Ottawa*, P.  
 Alfred Paquin, *Portneuf*, P.  
 Edouard Parent, *Beauport*, E.  
 Edouard Philbert, *Québec*, E.  
 Alphonse Pouliot, *Rivière-du-Loup*, P.  
 Anselme Rhéaume, *St. Gervais*, P.  
 Pierre Ruel, *St. Charles*, P.

### CLASSE JUNIOR DE PHILOSOPHIE.

Joseph Allair, *Québec*, E.  
 Eric Audette, *Idem*, E.  
 François Bélanger, *Ottawa*, P.  
 Napoléon Bernier, *St. Charles*, P.  
 Edouard Boily, *Québec*, E.  
 Zéphirin Char-st, *Beauport*, P.  
 Edouard Carrier, *Notre-Dame de Lévis*, P.  
 Alphonse d'Auteuil, *St. Denis*, P.  
 Edmond Duchesnay, *Ste. Marie (Beauce)*, P.  
 Jacques Gauthier, *Québec*, P.  
 Alphonse Goulet, *Rivière-du-Loup*, P.  
 Victor Huard, *Québec*, E.  
 Pierre Jobidon, *Château-Richer*, P.  
 Michel Labrecque, *St. Anselme*, P.  
 Cyrille Labrecque, *St. Gervais*, P.  
 Onésiphore Labrie, *St. Charles*, P.  
 Swibert Larue, *Idem*, P.  
 Arthur Legaré, *Québec*, E.  
 Théophile Levasseur, *Idem*, E.  
 Téléphore Marcoux, *Beauport*, P.  
 Omer Martineau, *Québec*, P.  
 Philippe Masson, *Idem*, E.  
 Ernest Nadeau, *Rivière-du-Loup*, P.

Narcisse Parant, *Québec*, P.  
 Ludger Pérusse, *Lotbinière*, P.  
 Joseph Poliquin, *Québec*, E.  
 Louis Quiézel, *St. Augustin*, P.  
 Eugène Rouillard, *Québec*, E.  
 Arthur Roy, *Idem*, P.

## RHÉTORIQUE.

Alphonse Beaudet, *Lotbinière*, P.  
 Arthur Belleau, *St. Michel*, P.  
 Charles Bernier, *St. Charles*, P.  
 Jean-Bte. Berube, *St. Arsène*, P.  
 Ernest Bourget, *St. Joseph de Lévis*, P.  
 Delphis Brochu, *St. Lazare*, P.  
 Arthur Caron, *Québec*, E.  
 Ferdinand Corrivault, *St. Joseph de Lévis*, P.  
 Joseph Côté, *Québec*, E.  
 William Finnigan, *St. Coloman*, P.  
 Joseph Godbout, *Lambton*, P.  
 Edouard Lamontagne, *Ste. Hénédine*, P.  
 Charles Langelier, *Ste. Ro alie*, E.  
 Jean Langelier, *Idem*, E.  
 William Chaussegros de Léry, *Québec*, E.  
 Théodore Lefebvre, *Ste. Ursule*, P.  
 Charles Lespérance, *Québec*, P.  
 Jean-Baptiste Martel, *Idem*, P.  
 Napoléon Matte, *Somerset*, P.  
 Prosper Meunier, *St. Augustin*, P.  
 Elzéar Moisan, *Québec*, E.  
 Ernest Myrand, *Idem*, E.  
 Arthur Olivier, *Les Trois-Rivières*, P.  
 Alfred Réna, *Québec*, E.  
 Amédée Robitaille, *Idem*, P.  
 George Roy, *Québec*, P.  
 Joseph Roy, *Idem*, E.  
 Placide Roy, *St. Anselme*, P.  
 Ernest Smith, *Québec*, E.  
 Jean-Bte. Taché, *Kamouraska*, P.  
 George-Bernard Tanguay, *Québec*, P.  
 Elzéar Tessier, *Idem*, P.

## SECONDE.

Cyrille Amiot, *Québec*, E.  
 Panet Angers, *Idem*, P.  
 François-Xavier Bélanger, *Pointe-aux-Trembles*, P.  
 Antoine Belleau, *Québec*, P.  
 Wenceslas Bilodeau, *Beaumont*, P.  
 George Boulé, *St. Evariste*, P.  
 Thomas Casgrain, *Windsor (Ontario)*, P.  
 Jean Chaisson, *Tignish (Prince-Edouard)*, P.  
 Méderic Constantin, *St. Augustin*, P.  
 Joseph Couture, *St. Charles*, P.



Gustave DeBlois, *Canardière*, E.  
 Alfred DeLachevrotière, *Lotbinière*, P.  
 Louis Dugal, *Rivière-du-Loup*, P.  
 Alfred Fortier, *St. Gervais*, P.  
 Joseph Frenette, *Québec*, P.  
 Achille Gauvreau, *Idem*, P.  
 Alphonse Gourdeau, *Idem*, P.  
 George Grégoire, *Notre-Dame de Lévis*, P.  
 Louis Guérin, *St. Joachim*, P.  
 Ernest Hamel, *Québec*, E.  
 Edmond Labrie, *St. Charles*, P.  
 Gabriel Lachance, *St. Jean (Ile d'Orléans)*, P.  
 Eloi Laliberté, *Lotbinière*, P.  
 George Marois, *Notre-Dame de Lévis*, P.  
 Fortunat Mathieu, *St. François de la Beauce*, P.  
 Olivier Mathieu, *Québec*, E.  
 John O'Donnell, *Idem*, E.  
 Edouard Pagé, *Bécancour*, P.  
 Alfred Pouliot, *St. Lazare*, P.  
 Adjudant Samson, *Notre-Dame de Lévis*, P.  
 Lawrence Stafford, *Québec*, P.  
 Onésime Tremblay, *Baie St. Paul*, P.  
 Arthur Vincelette, *Canardière*, P.

## TROISIÈME.

Grégoire Auclair, *N.-D. de Lévis*, E.  
 Joseph Bolduc, *Québec*, E.  
 Joseph Brousseau, *Ste. Hérodine*, P.  
 Louis Burroughs, *Québec*, E.  
 Henri Cimon, *Malbaie*, P.  
 Alfred Cloutier, *Québec*, P.  
 Charles Côté, *Idem*, P.  
 Louis Crépault, *Idem*, E.  
 Philippe Dube, *Idem*, P.  
 François Faguy, *Idem*, E.  
 Jean Gosselin, *St. Laurent (Ile d'Orléans)*, P.  
 François-Xavier Gosselin, *St. Charles*, P.  
 Honoré Howison, *Montréal*, P.  
 Paul Lachance, *St. Jean (Ile d'Orléans)*, P.  
 Joseph Langlois, *Lotbinière*, P.  
 Urbain Lapointe, *Québec*, E.  
 Victor Livernois, *Idem*, E.  
 Philippe Malouin, *Idem*, E.  
 Joseph Martel, *Idem*, E.  
 Alphonse Méthot, *Ste. Anne de la Pérade*, P.  
 Aurèle Noël, *Lotbinière*, P.  
 Cyrille Noël, *St. Michel*, P.  
 David Pampalon, *Québec*, E.  
 Alfred Pâquet, *St. Nicolas*, P.  
 Arthur Poliquin, *Québec*, E.  
 Arthur Poulin, *Ste. Famille (Ile d'Orléans)*, P.

Joseph Sylvain, *Québec*, E.  
 Médéric Tremblay, *Baie St. Paul*, P.  
 Louis Turgeon, *Québec*, E.

## QUATRIÈME.

Jules Baillargeon, *Québec*, E.  
 F-X Bégin, *Rivière-Ouelle*, P.  
 Edouard Belleau, *St. Michel*, P.  
 Joseph Bergeron, *St. Antoine*, P.  
 Alfred Boissinot, *Lévis*, P.  
 Napoléon Bolduc, *Québec*, E.  
 Joseph Bourassa, *St. Romuald*, P.  
 François Boutin, *Ste. Marie (Beauce)*, P.  
 Emile Caron, *Québec*, P.  
 Joseph Casgrain, *Québec*, E.  
 Charles Couture, *St. Bernard*, E.  
 Philéas DeBlois, *Québec*, E.  
 Gustave De Léry, *Québec*, E.  
 Benjamin Dionne, *St. Denis*, P.  
 Eugène Drolet, *Québec*, E.  
 Joseph Fecteau, *St. Vital*, E.  
 Narcisse Gauvreau, *Québec*, E.  
 Joseph Girard, *Baie St. Paul*, P.  
 Wilfrid Gravel, *Québec*, E.  
 René Labbé, *Québec*, P.  
 Félix Landry, *Carleton (B. des C.)*, E.  
 Victor Leclerc, *Québec*, P.  
 Thomas Marceau, *St. Henri*, P.  
 Eusèbe Martel, *Québec*, E.  
 Olivier Moisan, *Québec*, E.  
 Edouard Morin, *Québec*, P.  
 Honoré Ouellet, *Québec*, E.  
 Auguste Pageot, *Ste. Marie (Beauce)*, P.  
 Abraham Paradis, *Ancienne Lorette*, E.  
 Wenceslas Plaisance, *St. Jean Deschailons*, P.  
 Odilon Poliquin, *Québec*, E.  
 Eugène Pouliot, *Riv. du Loup*, P.  
 Jules Rouillard, *Québec*, E.  
 Arsène Roy, *St. Michel*, P.  
 Joseph Roy, *St. Charles*, P.  
 Louis Savard, *Malbaie*, P.  
 Onésiphore Talbot, *St. Michel*, P.  
 William Verge, *Carleton*, E.  
 Arthur Watters, *St. Augustin*, E.

## CINQUIÈME.

Eugène Belleau, *Québec*, P.  
 Joseph Bellenger, *Québec*, E.  
 Samuel Benoit, *Québec*, E.  
 Augure Bernier, *Cap St. Ignace*, P.  
 Jos. Blanchet, *Lévis*, P.

Herménégilde Bouffard, *St Laurent (Ile d'Orléans)*, P.  
 Théodore Cantin, *N.-D. de Lévis*, E.  
 John Carey, *Québec*, P.  
 Charles Chouinard, *Québec*, E.  
 Augustin Cloutier, *St. Joseph (Beauce)*, P.  
 Charles Cormier, *Bécancour*, P.  
 Philéas Delisle, *Québec*, E.  
 Jules Dorion, *Québec*, E.  
 Joseph Fortin, *Baie St. Paul*, P.  
 Clément Gamache, *Québec*, E.  
 Alexandre Gauvreau, *Québec*, E.  
 Eugène Gauvreau, *Idem*, E.  
 Alphonse Gingras, *Idem*, E.  
 François-Xavier Gosselin, *St. Laurent (Ile d'Orléans)*, P.  
 Téléphore Grenier, *Québec*, E.  
 Théofrède Hamel, *Idem*, E.  
 Joseph Juneau, *Idem*, E.  
 Philéas Laberge, *Idem*, E.  
 Isidore Labrecque, *St. Laurent (Ile d'Orléans)*, P.  
 George Lemay, *St. Boniface (Manitoba)*, P.  
 Alphonse Lemieux, *Québec*, E.  
 Joseph Lemieux, *Chicoutimi*, P.  
 Louis de Léry, *Québec*, E.  
 Théophile Marceau, *St. Valier*, E.  
 Odilon Marois, *N.-D. de Lévis*, P.  
 Pierre Martineau, *St François (Rivière du Sud)*, F.  
 Alphonse Normand, *Québec*, E.  
 Napoléon Prévost, *Idem*, E.  
 Joseph Rouleau, *St. Laurent (Ile d'Orléans)*, P.  
 Victor Sanfaçon, *Québec*, E.  
 Joseph Savard, *Idem*, E.  
 Joseph Trudel, *Montréal*, P.  
 Edmond Turgeon, *St. Charles*, P.  
 Arthur Vaillancourt, *Québec*, E.

## SIXIÈME.

Arthur Audette, *Québec*, E.  
 Joseph Beaudoin, *Broughton*, P.  
 Joseph Béland, *Québec*, E.  
 Narcisse Bélanger, *Idem*, E.  
 William Bellerive, *Idem*, E.  
 William Blagdon, *Idem*, E.  
 Moïse Blouin, *Idem*, E.  
 Théodore Blouin, *Idem*, E.  
 Edouard Bouffard, *St. Laurent (Ile d'Orléans)*, P.  
 Emile Côté, *Québec*, P.  
 Alfred Côté, *St. Christophe d'Arthabaska*, P.  
 Joseph Chotinaré, *Québec*, E.  
 Arthur DeBlois, *Canardière*, E.  
 Eugène DeBlois, *Idem*, E.  
 Joseph Dugal, *Québec*, E.

Napoléon Dubois, *Idem*, E.  
 Napoléon Faucher, *Idem*, E.  
 Honoré Fréchette, *St. Nicolas*, P.  
 Louis Gagnon, *Chicoutimi*, P.  
 Flazien Garant, *Ste. Victoire d'Arthabaska*, P.  
 Benoit Garant, *Idem*, P.  
 Alphonse Garneau, *Québec*, P.  
 Louis Gosselin, *St. Étienne*, P.  
 Arthur Gouin, *Grondines*, P.  
 Charles Gouin, *Idem*, P.  
 Henri Hamel, *Québec*, E.  
 Alphonse Hamelin, *Idem*, E.  
 Joseph Hudon, *Idem*, E.  
 Joseph Jacques, *Idem*, E.  
 Charles-Eusèbe Lemieux, *Idem*, P.  
 Eustache Maguire, *Idem*, E.  
 Alphonse Marcoux, *St. Charles*, P.  
 Ferdinand Morissette, *Québec*, P.  
 Philippe Panet, *Idem*, P.  
 François-Xavier Paradis, *Idem*, P.  
 Louis Paradis, *Idem*, P.  
 Edouard Petitclerc, *Idem*, E.  
 Joseph Rochette, *Idem*, E.  
 Napoléon Séguin, *Idem*, E.  
 Elzéar Taschereau, *Ste. Marie (Beauce)*, P.  
 Adolphe Tranquille, *Québec*, P.  
 Eugène Turcotte, *Idem*, E.  
 Joseph Vaillancourt, *Idem*, E.  
 Charles Vincelette, *Canardière*, P.

## SEPTIÈME.

Samuel Alain, *Québec*, P.  
 Joseph Bacon, *Idem*, E.  
 Edmond Bernier, *St. Charles*, P.  
 Paul Blouin, *Québec*, E.  
 Pierre Bouchard, *Rivière-du-Loup*, P.  
 Edmond Boulanger, *Québec*, E.  
 Narcisse Côté, *Idem*, E.  
 Edouard Couture, *Notre-Dame de Lévis*, P.  
 Joseph Dallaire, *St. Charles*, P.  
 Pierre-D'Anteuil, *Rivière-Quelle*, P.  
 Alexandre Defoy, *Québec*, E.  
 Elzéar Delamaré, *Hebertville*, E.  
 Gédéon Délisle, *Pointe-aux-Trembles*, P.  
 Henri Faucher, *Québec*, E.  
 Joseph Fecteau, *Idem*, E.  
 Maxime Fillion, *St. Bernard*, E.  
 Adalbert Fontaine, *Québec*, E.  
 Wilbrod Gaboury, *Cap-Rouge*, E.  
 Octave Gagnon, *Québec*, E.  
 Joseph Garneau, *Idem*, E.

Philéas Gauvreau, *Québec, E.*  
 Ernest Giguère, *Idem, E.*  
 Ulric Gingras, *Idem, E.*  
 Valère Gosselin, *St. Laurent (I. O.), P.*  
 Irénée Goulet, *Ange-Gardiën, P.*  
 Arthur Hébert, *Québec, E.*  
 Elzéar Laberge, *Idem, P.*  
 Alexandre Lafrance, *Charlesbourg, P.*  
 Michael Leahy, *Kingston, P.*  
 Etienne Legaré, *Québec, E.*  
 Thomas Lessard, *St. Isidore, P.*  
 Alyre Lizotte, *Québec, E.*  
 Albert Malouin, *Idem, E.*  
 Célestin Marsan, *Idem, E.*  
 Arthur Martineau, *Idem, P.*  
 François-Xavier Parent, *Charlesbourg, P.*  
 Alfred Pelletier, *Québec, E.*  
 Victor Pelletier, *Idem, P.*  
 Alfred Primont, *Idem, E.*  
 Albert Rouleau, *Idem, E.*  
 George Roussel, *Idem, E.*  
 Achille Routhier, *St. Sylvestre, P.*  
 Elzébert Roy, *Québec, E.*  
 Narcisse Roy, *Idem, E.*  
 Rodolphe Roy, *Idem, E.*  
 Euchariste Sirois, *St. Alexandre, E.*  
 Nil Tardif, *Québec, E.*  
 Théophile Trudel, *Idem, E.*  
 Joseph Valin, *St. Augustin, E.*  
 Edouard Vincelette, *Québec, P.*

## ÉLÉMENTS.

Arthur Balzaretti, *Québec, P.*  
 Edmond Bélanger, *Idem, E.*  
 Sévérin Benoit, *Idem, E.*  
 Wilfrid Brunet, *Idem, E.*  
 Honoré Chassé, *Idem, E.*  
 Siméon Cloutier, *Idem, P.*  
 Adolphe DeBlois, *Idem, E.*  
 Joseph Desjardins, *Idem, E.*  
 Antoine Dessane, *Idem, E.*  
 Napoléon Dorion, *Idem, P.*  
 William Flood, *Idem, E.*  
 François-Xavier Gosselin, *St. Etienne, P.*  
 Louis Grégoire, *N.-D. de Lévis, P.*  
 Alfred Guillot, *Québec, E.*  
 Lomer Hamel, *Idem, E.*  
 William Jolicœur, *Idem, E.*  
 Thomas Labrecque, *St. Joseph de Lévis, P.*  
 Joseph Lachance, *Québec, E.*  
 Evariste Langis, *Dic, P.*

Ambroise Leclerc, *St. Ambroise*, E.  
 Alfred Legaré, *Québec*, E.  
 Siméon Lelièvre, *Idem*, P.  
 Victor Lemieux, *Idem*, E.  
 Edmond Lortie, *Idem*, P.  
 Théophile Lortie, *Idem*, P.  
 Edmond Malouin, *Idem*, P.  
 Arthur Marchand, *St. André*, P.  
 Ovide Marceau, *Québec*, E.  
 George Mathieu, *Idem*, E.  
 Alfred Neilson, *Idem*, P.  
 Joseph Pageau, *Idem*, E.  
 Joseph Panet, *Idem*, P.  
 Alfred Pâquet, *Idem*, E.  
 Alfred Pennée, *Idem*, P.  
 Philippe Picard, *Idem*, E.  
 Eugène Rhéaume, *Idem*, E.  
 Joseph Rochette, *Idem*, E.  
 Pierre Roy, *Idem*, F.  
 Alfred Soulard, *Idem*, E.  
 Emile Tardivel, *Idem*, F.

## HUITIÈME.

David Allair, *Québec*, E.  
 Michael Baker, *Kingston*, P.  
 Elzéar Barthe, *Québec*, E.  
 George Beaudoin, *St. Pierre de Broughton*, P.  
 Pamphile Bédard, *Québec*, E.  
 Achille Bégin, *Idem*, E.  
 Adjudor Bergevin, *Idem*, E.  
 Joseph Blanchet, *Idem*, E.  
 Adélar Blouin, *Idem*, E.  
 Alphonse Caouet, *Idem*, E.  
 Joseph Carrier, *St. Joseph de Lévis*, P.  
 Aiphonse Chouinard, *Québec*, P.  
 Wilfrid Constantiu, *St. Augustin*, P.  
 Francis Corrigan, *Stonham*, P.  
 Honoré Côté, *Québec*, E.  
 David Daigle, *Charlesbourg*, P.  
 Claude Denéchaud, *Québec*, E.  
 Joseph Desjardins, *St. Arsène*, E.  
 Léon Dessane, *Québec*, E.  
 Jules Doucet, *Idem*, E.  
 Joseph Flood, *Idem*, E.  
 Ulric Germain, *Idem*, E.  
 Joseph Gingras, *Idem*, E.  
 Edmond Giroux, *Idem*, E.  
 Gaudiose Giroux, *Idem*, E.  
 Joseph Gosselin, *St. Etienne*, P.  
 François Grégoire, *N.-D. de Lévis*, P.  
 Arthur Grenier, *Québec*, E.  
 Abel Huot, *Idem*, E.



Louis Jignac, *Québec*, E.  
Edmond Joly, *Lobinière*, P.  
Isaïe Julien, *Québec*, E.  
Cyrille Laberge, *Québec*, P.  
Octave Labrie, *Idem*, E.  
Eud. Lamontagne, *Idem*, E.  
Alphonse Lamothe, *Québec*, P.  
Samuel Langis, *Bic*, P.  
Eugène Larue, *Québec*, P.  
François Leclerc, *Idem*, E.  
Omer Lecomte, *Idem*, E.  
Michael McDonald, *Kingston*, P.  
Ferdinand Miller, *Québec*, E.  
Jean-Baptiste Moffet, *Idem*, E.  
David Morin, *Idem*, P.  
Jean-Baptiste Morin, *Idem*, P.  
Thomas Morin, *Idem*, E.  
Edouard Paré, *Idem*, E.  
Frank Pennée, *Idem*, E.  
Eugène Picher, *Idem*, E.  
Philéas Picher, *Idem*, E.  
Pierre Potvin, *Idem*, E.  
Edmond Pourtier, *Idem*, P.  
Charles Prévost, *Idem*, E.  
Alphonse Richard, *Idem*, P.  
Philippe Riverin, *Idem*, P.  
Siméon Rouillard, *Idem*, E.  
Emmanuel Rouleau, *Idem*, E.  
Adjutor Suzor, *Idem*, E.  
Achille Turcotte, *Idem*, E.  
Pierre Turcotte, *Idem*, E.  
Régis Valois, *Idem*, E.  
Napoléon Vézina, *Idem*, E.

**Proclamation solennelle des prix au Petit Séminaire de Québec,  
le 30 juin 1871.**

**PHILOSOPHIE SENIOR.**

*Instruction religieuse.*—1er prix, Anselme Rhéaume; 2e do, Ovide Godin. 1er accessit, Alphonse Pouliot; 2e do, Pierre Annet; 3e do, Louis Asselin.

**PHILOSOPHIE JUNIOR.**

*Instruction religieuse.*—1er prix, Edouard Carrier; 2e do, M. Chandonnet. 1er accessit, Jacques Gauthier; 2e do, Michel Labrecque; 3e do, Ernest Nadeau.

**RHÉTORIQUE.**

*Excellence.*—1er prix, Placide Roy; 2e do, Jean-Baptiste Bérubé. 1er accessit, Arthur Belleau; 2e do, Delphis Brochu; 3e do, Charles Lespérance. Mentions honorables. Alphonse Beaudet, Edouard Lamontagne, Ernest Bourget, Elzéar Moisan, Charles Bernier, Amédée Robitaille, Adolphe Godbout, Jean-Baptiste Martel, Arthur Caron, Jean-Baptiste Taché, Ferdinand Corrivault, George-Bernard Tanguay et Joseph Roy.

*Amplification.*—1er prix, Jean-Baptiste Bérubé; 2e do, Arthur Belleau. 1er accessit, Placide Roy; 2e do, Delphis Brochu; 3e do, Charles Lespérance.

*Version latine.*—1er prix, Arthur Belleau; 2e do, Placide Roy. 1er accessit, Alphonse Beaudet; 2e do, Jean-Baptiste Bérubé; 3e do, Delphis Brochu.

*Thème latin.*—1er prix, Placide Roy; 2e do, Jean-Baptiste Bérubé. 1er accessit, Arthur Belleau; 2e do, Delphis Brochu; 3e do, Charles Bernier.

*Vers latins.*—1er prix, Jean-Baptiste Bérubé; 2e do, Placide Roy. 1er accessit, Arthur Belleau; 2e do, Edouard Lamontagne; 3e do, Elzéar Moisan.

*Version grecque.*—1er prix, Placide Roy; 2e do, Arthur Belleau. 1er accessit, Jean-Baptiste Bérubé; 2e do, Alphonse Beaudet; 3e do, Charles Bernier.

*Thème grec.*—1er prix, Placide Roy; 2e do, Jean-Baptiste Bérubé. 1er accessit, Alphonse Beaudet; 2e do, Edouard Lamontagne; 3e do, Charles Bernier.

*Histoire du Canada.*—1er prix, Edouard Lamontagne; 2e do, Placide Roy. 1er accessit, Jean-Baptiste Bérubé; 2e do, Charles Lespérance; 3e do, Alphonse Beaudet.

*Discours anglais.*—1er prix, Arthur Belleau; 2e do, Charles Lespérance. 1er accessit Arthur Caron; 2e do, Delphis Brochu; 3e do, Ph.-Arthur Olivier.

*Récitation anglaise.*—1er prix, Arthur Belleau; 2e do, Arthur Caron. 1er accessit, Ph.-Arthur Olivier; 2e do, Charles Lésperance; 3e do, Delphis Brochu.

*Instruction religieuse.*—1er prix, Placide Roy; 2e do, Alphonse Beaudet. 1er accessit, Arthur Belleau; 2e do, Charles Lésperance; 3e do, Edouard Lamontagne.

## SECONDE.

*Excellence.*—1er prix, Thomas-Chase Casgrain; 2e do, Alfred De Lachevrotière. 1er accessit, Jean Chaisson; 2e do, George Grégoire; 3e do, Louis Dugal. Mentions honorables, Joseph Couture, Alfred Pouliot, François-Xavier Belanger, Edouard Pagé, Adjudor Samson.

*Amplification.*—1er prix, Thomas-Chase Casgrain; 2e do, Alfred De Lachevrotière. 1er accessit, George Grégoire; 2e do, François-Xavier Belanger; 3e do, Eloi Laliberté.

*Version latine.*—1er prix, George Grégoire; 2e do, Alfred Pouliot. 1er accessit, Thomas-Chase Casgrain; 2e do, Louis Dugal; 3e do, Alfred De Lachevrotière.

*Thème latin.*—1er prix, \_\_\_\_\_; 2e do, Thomas-Chase Casgrain. 1er accessit, Edouard Pagé; 2e do, Jean Chaisson; 3e do, Louis Dugal.

*Version grecque.*—1er prix, Thomas-Chase Casgrain; 2e do, George Grégoire. 1er accessit, Gabriel Lachance; 2e do, Edouard Pagé; 3e do, Arthur Vincelette.

*Vers latins.*—1er prix, Alfred De Lachevrotière; 2e do, Louis Dugal. 1er accessit, Thomas-Chase Casgrain; 2e do, George Grégoire; 3e do, Jean Chaisson.

*Thème grec.*—1er prix, \_\_\_\_\_; 2e do, Thomas-Chase Casgrain. 1er accessit, Jean Chaisson; 2e do, Gabriel Lachance; 3e do, George Grégoire.

*Histoire.*—1er prix, Olivier Mathieu; 2e do, Thomas-Chase Casgrain. 1er accessit, Alfred De Lachevrotière; 2e do, Lawrence Stafford; 3e do, Wenceslas Bilodeau.

*Amplification anglaise.*—1er prix, George Grégoire; 2e do, Thomas-Chase Casgrain. 1er accessit, Jean Chaisson; 2e do, Lawrence Stafford; 3e do, John O'Donnell.

*Récitation anglaise.*—1er prix, George Grégoire; 2e do, Jean Chaisson. 1er accessit, Thomas-Chase Casgrain; 2e do, Lawrence Stafford; 3e do, Adjudor Samson.

*Instruction religieuse.*—1er prix, Olivier Mathieu; 2e do, Thomas-Chase Casgrain. 1er accessit, Louis Dugal; 2e do, Gabriel Lachance; 3e do, Adjudor Samson.

## TROISIÈME.

*Excellence.*—1er prix, Jean Gosselin; 2e do, François Faguy. 1er accessit, Victor Livernois; 2e do, Arthur Poulin; 3e do, Urbain Lapointe. Mentions honorables, Médéric Tremblay, Cyrille Noël, David Pampalon, Arthur Poliquin, Louis Turgeon, Charles Côté, Joseph Sylvain.

*Narration française.*—1er prix, Alfred Cloutier; 2e do, Jean Gosselin. 1er accessit, Arthur Poliquin; 2e do, François Faguy; 3e do, David Pampalon.

*Version latine.*—1er prix, Jean Gosselin ; 2e do, François Faguy. 1er accessit, Louis Turgeon ; 2e do, Arthur Poulin, 3e do, Urbain Lapointe.

*Thème latin.*—1er prix, Jean Gosselin ; 2e do, Arthur Poulin. 1er accessit, Médéric Tremblay ; 2e do, Urbain Lapointe ; 3e do, François Faguy.

*Version grecque.*—1er prix, François Faguy ; 2e do, Jean Gosselin. 1er accessit, Urbain Lapointe ; 2e do, Alfred Cloutier ; 3e do, David Pampalon.

*Thème grec.*—1er prix, Jean Gosselin ; 2e do, Charles Côté. 1er accessit, Médéric Tremblay ; 2e do, François Faguy ; 3e do, Arthur Poulin.

*Vers latins.*—1er prix, Jean Gosselin ; 2e do, François Faguy. 1er accessit, Victor Livernois ; 2e do, Paul Lachance ; 3e do, Cyrille Noël.

*Arithmétique.*—1er prix, Jean Gosselin ; 2e do, Médéric Tremblay. 1er accessit, Alphonse Méthot ; 2e do, Cyrille Noël ; 3e do, Paul Lachance.

*Thème anglais.*—1er prix, Jean Gosselin ; 2e do, Cyrille Noël. 1er accessit, Louis Burroughs ; 2e do, Joseph Bolduc ; 3e do, Victor Livernois.

*Récitation anglaise.*—1er prix, Louis Burroughs ; 2e do, Jean Gosselin. 1er accessit, Cyrille Noël ; 2e do, Louis Turgeon ; 3e do, Médéric Tremblay.

*Instruction religieuse.*—1er prix, Cyrille Noël ; 2e do, Jean Gosselin. 1er accessit, François Faguy ; 2e do, David Pampalon ; 3e do, Henri Cimon.

## QUATRIÈME.

*Excellence.*—1er prix, William Verge ; 2e do, Arsène Roy ; 3e do, Félix Landry. 1er accessit, Joseph Girard ; 2e do, Joseph Fecteau ; 3e do, Eugène Pouliot. Mentions honorables, Onésiphore Talbot, Arthur Watters, Napoléon Bolduc, Auguste Pageot, Joseph Bergeron, Joseph Bourassa, Charles Couture, Louis Savard, Joseph Roy, Eugène Drolet, Thomas Marcéau, René Labbé, Abraham Paradis, Olivier Moisan, Alfred Boissinot, Odilon Poliquin, Wencelas Plaisance, Honoré Ouellet.

*Version latine.*—1er prix, Onésiphore Talbot ; 2e do, Napoléon Bolduc ; 3e do, Joseph Girard. 1er accessit, Félix Landry ; 2e do, Auguste Pageot ; 3e do, Eugène Pouliot.

*Thème latin.*—1er prix, William Verge ; 2e do, Félix Landry ; 3e do, Charles Couture. 1er accessit, Arsène Roy ; 2e do, Napoléon Bolduc ; 3e do, Eugène Pouliot.

*Histoire Romaine.*—1er prix, Joseph Fecteau ; 2e do, Joseph Girard ; 3e do, Eugène Pouliot. 1er accessit, Arthur Watters ; 2e do, Louis Savard ; 3e do, Eugène Pouliot.

*Géographie.*—1er prix, Joseph Fecteau ; 2e do, Joseph Girard ; 3e do, Joseph Bergeron. 1er accessit, Joseph Bourassa ; 2e do, William Verge ; 3e do, Eugène Pouliot.

*Vers latins.*—1er prix, Napoléon Bolduc ; 2e do, Onésiphore Talbot ; 3e do, Eugène Pouliot. 1er accessit, Arsène Roy ; 2e do, Joseph Girard ; 3e do, Arthur Watters.

*Éléments grecs.*—1er prix, Joseph Fecteau ; 2e do, Arsène Roy ; 3e do, Arthur Watters. 1er accessit, William Verge ; 2e do, Napoléon Bolduc ; 3e do, Auguste Pageot.

*Arithmétique.*—1er prix, Auguste Pageot ; 2e do, Alfred Boissinot ; 3e do, William Verge. 1er accessit, Onésiphore Talbot ; 2e do, Charles Couture ; 3e do, Félix Landry.

*Thème anglais.*—1er prix, William Verge ; 2e do, Arsène Roy ; 3e do, Charles Couture. 1er accessit, Onésiphore Talbot ; 2e do, Eugène Pouliot ; 3e do, Napoléon Bolduc.

*Récitation anglaise.*—1er prix, William Verge ; 2e do, Napoléon Bolduc ; 3e do, René Labbé. 1er accessit, Joseph Fecteau ; 2e do, Arsène Roy ; 3e do, Charles Couture.

*Instruction religieuse.*—1er prix, Joseph Girard ; 2e do, Eugène Pouliot ; 3e do, Joseph Bergeron. 1er accessit, Joseph Fecteau ; 2e do, Joseph Bourassa ; 3e do, Louis Savard.

## CINQUIÈME.

*Excellence.*—1er prix, François-Xavier Gosselin ; 2e do, Alphonse Lemieux ; 3e do, Joseph Lemieux. 1er accessit, Joseph Savard ; 2e do, John Carey ; 3e do, Théofrède Hamel. Mentions honorables, Théophile Grenier, Joseph Trudel, Philéas Laberge, Joseph Rouleau, Augustin Cloutier, Philéas Delisle, Eugène Gauvreau, Charles Cormier, Edmond Turgeon, Herménégilde Bouffard, Alexandre Gauvreau, Arthur Vailancourt.

*Version latine.*—1er prix, François-Xavier Gosselin ; 2e do, Alphonse Lemieux ; 3e do, Théofrède Hamel. 1er accessit, John Carey ; 2e do, Théophile Grenier ; 3e do, Joseph Trudel.

*Thème latin.*—1er prix, Alphonse Lemieux ; 2e do, François-Xavier Gosselin ; 3e do, Joseph Lemieux. 1er accessit, Théofrède Hamel ; 2e do, Joseph Savard ; 3e do, John Carey.

*Français.*—1er prix, François-Xavier Gosselin ; 2e do, Alphonse Lemieux ; 3e do, John Carey. 1er accessit, Joseph Lemieux ; 2e do, Joseph Trudel ; 3e do, Théofrède Hamel.

*Histoire.*—1er prix, Joseph Savard ; 2e do, Philéas Delisle ; 3e do, François-Xavier Gosselin. 1er accessit, Joseph Lemieux ; 2e do, Alphonse Lemieux ; 3e do, Théophile Grenier.

*Géographie.*—1er prix, François-Xavier Gosselin ; 2e do, Alphonse Lemieux ; 3e do, Philéas Delisle. 1er accessit, Théophile Grenier ; 2e do, Joseph Lemieux ; 3e do, Herménégilde Bouffard.

*Arithmétique.*—1er prix, Alphonse Lemieux ; 2e do, Charles Cormier ; 3e do, François-Xavier Gosselin. 1er accessit, Edmond Turgeon, 2e do, Joseph Savard ; 3e do, Philéas Laberge.

*Mémoire.*—1er prix, Alphonse Lemieux ; 2e do, Joseph Savard ; 3e do, Théophile Grenier. 1er accessit, Philéas Delisle ; 2e do, Herménégilde Bouffard ; 3e do, François-Xavier Gosselin.

*Récitation anglaise.*—1er prix, Théophile Grenier ; 2e do, Alphonse Lemieux ; 3e do, Joseph Savard. 1er accessit, Théofrède Hamel ; 2e do, Philéas Delisle ; 3e do, John Carey.

*Exercices anglais.*—1er prix, John Carey ; 2e do, Eugène Belleau ; 3e do, Théofrède Hamel. 1er accessit, Joseph Trudel ; 2e do, Joseph Lemieux ; 3e do, Alphonse Lemieux.

*Instruction religieuse.*—1er prix, Alphonse Lemieux ; 2e do, Théofrède Hamel ; 3e do, Augure Bernier. 1er accessit, Isidore Labrecque ; 2e do, Philibert Lamontagne ; 3e do, Joseph Blanchet.

## SIXIÈME.

*Excellence.*—1er prix, Louis Gosselin; 2e do, Louis Gagnon; 3e do, Joseph Beaudoin. 1er accessit, Philippe Panet; 2e do, Alphonse Garneau; 3e do, Arthur Audette. Mentions honorables, Arthur Gouin, Charles Gouin, Joseph Beland, Honoré Fréchette, Joseph Chouinard, Joseph Dugal.

*Version latine.*—1er prix, Louis Gagnon; 2e do, Joseph Beaudoin; 3e do, Alphonse Garneau. 1er accessit, Louis Gosselin; 2e do, Philippe Panet; 3e do, Joseph Chouinard.

*Thème latin.*—1er prix, Louis Gosselin; 2e do, Philippe Panet; 3e do, Alphonse Garneau. 1er accessit, Joseph Beaudoin; 2e do, Louis Gagnon; 3e do, \_\_\_\_\_.

*Exercices français.*—1er prix, Louis Gosselin; 2e do, Philippe Panet; 3e do, Alphonse Garneau. 1er accessit, Louis Gagnon; 2e do, Joseph Beland; 3e do, Arthur Audette.

*Arithmétique.*—1er prix, Arthur Gouin; 2e do, Charles Gouin; 3e do, Louis Gosselin. 1er accessit, Louis Gagnon; 2e do, Honoré Fréchette; 3e do, Ferdinand Morissette.

*Mémoire.*—1er prix, Louis Gagnon; 2e do, Louis Gosselin; 3e do, William Blagdon. 1er accessit, Honoré Fréchette; 2e do, Joseph Chouinard; 3e do, Adolphe Tranquille.

*Histoire.*—1er prix, Louis Gagnon; 2e do, Edouard Bouffard; 3e do, Joseph Beaudoin. 1er accessit, Eugène Turcotte; 2e do, Joseph Chouinard; 3e do, Louis Gosselin.

*Géographie.*—1er prix, Louis Gagnon; 2e do, Edouard Bouffard; 3e do, Joseph Beaudoin. 1er accessit, Honoré Fréchette; 2e do, Louis Gosselin; 3e do, Arthur Audette.

*Récitation anglaise.*—1er prix, Louis Gosselin; 2e do, Arthur Audette; 3e do, Joseph Beaudoin. 1er accessit, Adolphe Tranquille; 2e do, Joseph Chouinard; 3e do, Louis Paradis.

*Exercices anglais.*—1er prix, Louis Gosselin; 2e do, Philippe Panet; 3e do, Louis Paradis. 1er accessit, Alphonse Garneau; 2e do, Joseph Beaudoin; 3e do, Eustache Maguire.

*Instruction religieuse.*—1er prix, Louis Gagnon; 2e do, Joseph Beaudoin; 3e do, Honoré Fréchette. 1er accessit, Arthur Audette; 2e do, Louis Gosselin; 3e do, Benoit Garant.

## SEPTIÈME.

*Excellence.*—1er prix, Elzéar Delamare; 2e do, Paul Blouin; 3e do, Joseph Dallaire. 1er accessit, Edmond Bernier; 2e do, Maxime Fillion; 3e do, Achille Routhier; 4e do, Célestin Marsan. Mentions honorables, Pierre D'Auteuil, Arthur Hébert, Wilbrod Gaboury, Octave Gagnon, Joseph Valin, Alexandre Lafrance, Adalbert Fontaine, Edouard Couture, Michael Leahy, Philéas Gauvreau, Victor Pelletier, Alfred Primont, Euchariste Sirois, Edouard Vincelette, Albert Malouin, Rodolphe Roy, Edmond Boulanger, Théophile Trudel, Elzéar Laberge, Thomas Lessard, Albert Rouleau.

*Thème latin.*—1er prix, Elzéar Delamare; 2e do, Paul Blouin; 3e do, Joseph Dallaire. 1er accessit, Achille Routhier; 2e do, Edmond Bernier; 3e do, Maxime Fillion; 4e do, Arthur Hébert.



*Version latine.*—1er prix, Elzéar Delamare ; 2e do, Joseph Dallaire ; 3e do, Célestin Marsan. 1er accessit, Paul Blouin ; 2e do, Maxime Fillion ; 3e do, Edmond Bernier ; 4e do, Achille Routhier.

*Exercices français.*—1er prix, Joseph Dallaire ; 2e do, Elzéar Delamare ; 3e do, Edmond Bernier. 1er accessit, Maxime Fillion ; 2e do, Paul Blouin ; 3e do, Pierre D'Anteuil ; 4e do, Achille Routhier.

*Arithmétique.*—1er prix, Achille Routhier ; 2e do, Nil Tardif ; 3e do, Edmond Bernier. 1er accessit, Elzéar Delamare ; 2e do, Maxime Fillion ; 3e do, Joseph Dallaire ; 4e do, Wilbrod Gaboury.

*Mémoire.*—1er prix, Paul Blouin ; 2e do, Achille Routhier ; 3e do, Arthur Hébert. 1er accessit, Elzéar Delamare ; 2e do, Maxime Fillion ; 3e do, Joseph Dallaire ; 4e do, Wilbrod Gaboury.

*Récitation anglaise.*—1er prix, Wilbrod Gaboury ; 2e do, Paul Blouin ; 3e do, Albert Malouin. 1er accessit, Achille Routhier ; 2e do, Narcisse Roy ; 3e do, Elzéar Delamarre ; 4e do, Joseph Valin.

*Exercices anglais.*—1er prix, Elzéar Delamare ; 2e do, Célestin Marsan ; 3e do, Achille Routhier. 1er accessit, Paul Blouin ; 2e do, Pierre D'Anteuil ; 3e do, Victor Pelletier ; 4e do, Maxime Fillion.

*Instruction religieuse.*—1er prix, Joseph Dallaire ; 2e do, Edmond Bernier ; 3e do, Célestin Marsan. 1er accessit, Elzéar Delamare ; 2e do, Euchariste Sirois ; 3e do, Nil Tardif ; 4e do, Maxime Fillion.

ÉLÉMENTS.

*Excellence.*—1er prix, Napoléon Dorion ; 2e do, Arthur Marchand ; 3e do, Alfred Pâquet. 1er accessit, Thomas Labrecque ; 2e do, Evariste Langis ; 3e do, Emile Tardivel. Mentions honorables, Séverin Benoit, Siméon Lelièvre, Lomer Hamel, William Jolicœur, Edmond Lortie, Théophile Lortie

*Version Latine.*—1er prix, Napoléon Dorion ; 2e do, Edouard Lortie ; 3e do, Arthur Marchand. 1er accessit, Alfred Pâquet ; 2e do, Emile Tardivel ; 3e do, Séverin Benoit.

*Thème latin.*—1er prix, Napoléon Dorion ; 2e do, Thomas Labrecque ; 3e do, Arthur Marchand. 1er accessit, Evariste Langis ; 2e do, Alfred Pâquet ; 3e do, Emile Tardivel.

*Exercices français.*—1er prix, Séverin Benoit ; 2e do, Philippe Picard ; 3e do, Lomer Hamel. 1er accessit, Alfred Pâquet ; 2e do, Arthur Marchand ; 3e do, Alfred Pennée.

*Mémoire.*—1er prix, Napoléon Dorion ; 2e do, Arthur Marchand ; 3e do, William Jolicœur. 1er accessit, Séverin Benoit ; 2e do, Edouard Lortie ; 3e do, Philippe Picard.

*Arithmétique.*—1er prix, Arthur Marchand ; 2e do, Emile Tardivel ; 3e do, William Flood. 1er accessit, Siméon Lelièvre ; 2e do, William Jolicœur ; 3e do, Thomas Labrecque.

*Récitation anglaise.*—1er prix, Alfred Pâquet ; 2e do, Alfred Pennée ; 3e do, Napoléon Dorion. 1er accessit, Philippe Picard ; 2e do, William Flood ; 3e do, Louis Grégoire.

*Exercices anglais.*—1er prix, Siméon Lelièvre ; 2e do, Napoléon Dorion ; 3e do, Emile Tardivel. 1er accessit, Alfred Pâquet ; 2e do, Alfred Pennée ; 3e do, William Flood.

*Instruction religieuse.*—1er prix, Arthur Marchand ; 2e do, Alfred Legaré ; 3e do, Siméon Lelièvre. 1er accessit, Alfred Soulard ; 2e do, Edmond Lortie ; 3e do, Emile Tardivel.

## HUITIÈME.

*Exercices français.*—1er prix, Michael McDonald ; 2e do, Michael Baker ; 3e do, Achille Turcotte. 1er accessit, Léon Dessane ; 2e do, Adjudor Bergevin ; 3e do, Charles Prévost ; 4e do, Eugène Larue ; 5e do, Samuel Langis.

*Arithmétique.*—1er prix, Michael Baker ; 2e do, Michael McDonald ; 3e do, Louis Jignac. 1er accessit, Eugène Larue ; 2e do, Alphonse Richard ; 3e do, Joseph Desjardins ; 4e do, Eugène Picher ; 5e do, Philibert Potvin.

*Mémoire.*—1er prix, Samuel Langis ; 2e do, Michael Baker ; 3e do, Michael McDonald. 1er accessit, Adjudor Bergevin ; 2e do, Edmond Joly ; 3e do, Omer Lecomte ; 4e do, Napoléon Vézina ; 5e do, Eudore Lamontagne.

*Anglais.*—1er prix, Michael Corrigan ; 2e do, Edmond Joly ; 3e do, Xavier Grégoire. 1er accessit, Eudore Lamontagne ; 2e do, Philibert Potvin ; 3e do, Joseph Flood ; 4e do, Frank Pennée ; 5e do, Omer Lecomte.

*Instruction religieuse.*—1er prix, Samuel Langis ; 2e do, Philibert Potvin ; 3e do, Georges Beaudoin. 1er accessit, David Allair ; 2e do, David Daigle ; 3e do, Joseph Desjardins ; 4e do, Frank Pennée ; 5e do, Pierre Turcotte.

## DESSIN.

1er prix, John O'Donnell ; 2e do, Michael Leahy. 1er accessit, Victor Sanfaçon ; 2e do, Eugène Belleau.

## COLLÈGE DE NOTRE-DAME DE LÉVIS.

Cet établissement, situé dans la ville de Lévis, en face de Québec, est consacré à l'enseignement des enfants et des jeunes gens qui se destinent au commerce et à l'industrie. Il est sous la direction du Séminaire de Québec en ce qui concerne l'enseignement et la discipline.

Le cours d'études est de cinq années, partagées en cours supérieur et en cours inférieur.

Le cours inférieur, qui n'est autre chose qu'une bonne école, comprend les deux premières années. Par un arrangement conclu entre MM. les commissaires d'école et la corporation du collège, l'école élémentaire de l'arrondissement de Notre-Dame de Lévis se fait dans le collège même, et sous la surveillance morale de M. le Directeur, ce qui permet de recevoir dans le pensionnat des enfants plus jeunes et moins avancés que ceux que l'on admet ordinairement dans les collèges.

Le cours supérieur comprend les trois dernières années. Les principaux objets de l'enseignement sont les langues française et anglaise, la calligraphie, la tenue des livres dans les deux langues, l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie, des notions élémentaires des sciences, la littérature et la rhétorique, l'architecture et le dessin linéaire, la télégraphie et la phonographie.

En dehors du cours commercial, il y a aussi quelques classes élémentaires de latin, au sortir desquelles les élèves peuvent entrer dans un collège pour y terminer leurs études.

*Directeur (1870-71.)*

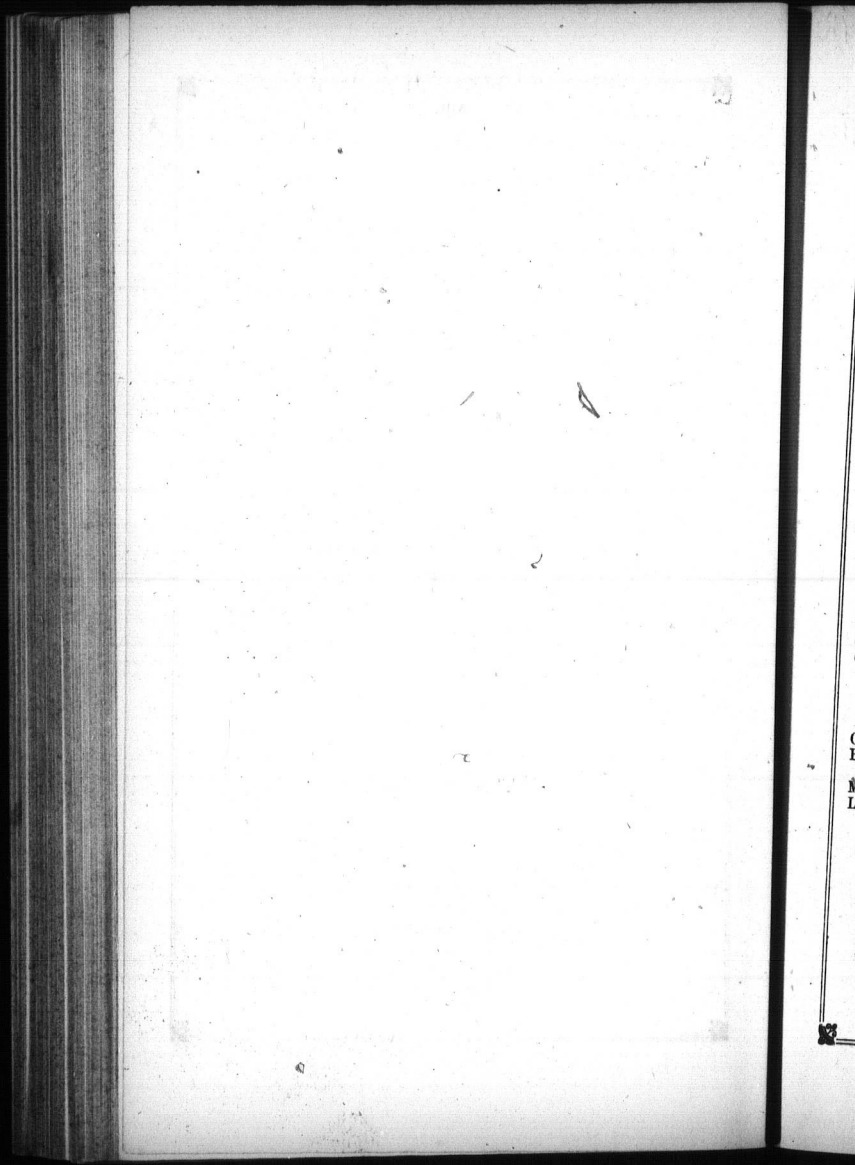
M. LOUIS-JACQUES LANGIS.

*Procureur et économiste.*

M. JOSEPH HOFFMAN.

*Professeurs.*

MM. THOMAS SPRATT,  
CHARLES BOURQUE,  
ELEUSIPPE LEMAY,  
JOSEPH DUMAS,  
PIERRE GENEST,  
M. MARLAND.



L  
M  
C  
C  
C

O  
E  
M  
L

F



## TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE
Calendrier.....	3
Personnel de l'Université.....	9
Faculté de Théologie.....	11
Faculté de Droit.....	12
Faculté de Médecine.....	13
Faculté des Arts.....	15
Elèves et étudiants durant l'année 1870-71.....	17
Faculté de Théologie.....	17
Faculté de Droit.....	18
Faculté de Médecine.....	18
Faculté des Arts.....	20
Gradués de l'Université Laval, depuis sa fondation jusqu'à juillet 1871.....	22
Bacheliers.....	22
Maîtres ou Licenciés.....	27
Docteurs.....	29
Prix Morrin.....	30
Prix Sewell.....	30
Collèges affiliés.....	31
Grands Séminaires affiliés.....	31
Cours des facultés durant l'année 1871-72.....	32
Cours de la faculté de Théologie.....	32
Cours de la faculté de Droit.....	33
Cours de la faculté de Médecine.....	34
Cours de la faculté des Arts.....	36
Ordre suivant lequel les cours doivent être suivis.....	38
Eloge de Mgr. Charles-François Baillargeon, lu en séance solennelle à la fin de l'année 1870-71.....	39
Mgr. Charles-François Baillargeon (Notice biographique).....	46
L'Université Laval.....	111
Organisation de l'enseignement.....	111
Faculté de Théologie.....	112
Faculté de Droit.....	114
Faculté de Médecine.....	114
Enseignement.....	114
Degrés en Médecine.....	117
Prix dans la faculté de Médecine.....	118
Affiliation au Collège Royal des Chirurgiens de Londres.....	118
Faculté des Arts.....	118
Enseignement.....	118
Degrés des Arts.....	121
Matières des épreuves de Baccalauréat en juin 1871.....	123

Prix dans la faculté des Arts.....	126
Bibliothèque.....	127
Discipline.....	127
Dispositions générales.....	127
Conduite à l'Université.....	129
Règlement du Pensionnat.....	130
Déboursés que les élèves ont à faire, année 1871-72.....	132
Pension au Pensionnat.....	132
Cours privés de la faculté des Arts.....	132
Cours de Droit.....	132
Cours de Médecine.....	133
Prix des Diplômes.....	133
.....	
Séminaire de Québec (1870-71).....	iii
Grand Séminaire.....	iv
Petit Séminaire.....	iv
Elèves du Petit Séminaire.....	vii
Distribution des prix au Petit Séminaire.....	xvi
Collège de Notre-Dame de Lévis.....	xxiii